MGR ALBERT PASCAL, O.M.I.
EVEQUE DE PRINCE ALBERT.

La Famille
et le
Mariage Chretien



PRINCE ALBERT,
Saskatchewan,
Canada.

L'ANGEVIN & L'ARCHEVEQUE
Libraires-imprimeurs
8, rue, St-Jacques, MONTREAL

1916

MGR ALBERT PASCAL, O. M. I.
ÉVÊQUE DE PRINCE-ALBERT.

La Famille et le Mariage Chrétien



PRINCE-ALBERT,
SASKATCHEWAN, CANADA.

1916

La Famille et le **chrétien**

Mariage chrétien

Une erreur qui s'est glissée dans l'imposition des pages 205 et suivantes, rend difficile la lecture de cette partie du volume ; il faut lire ces pages dans l'ordre suivant :

204 — 208, 209, 210, 205, 206, 207 — 211, etc.

ute véritable vie
te de l'individu.
mbe cette tâche
le principal.
rité que l'éduca-
oit ajouter, avec
a base de l'édu-

ariage qui l'éta-
le vraie, la seule
idence, c'est la
sée sur le sacre-
tion chrétienne

dans ses bases, il faut au préalable se faire une idée exacte de la famille et du mariage chrétien. C'est le but et la raison d'être de ce modeste travail.

La Famille et le Mariage chrétien

INTRODUCTION.

L'éducation chrétienne est à la base de toute véritable vie morale et religieuse; tant de la société que de l'individu.

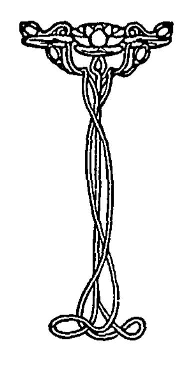
Or parmi les différents agents à qui incombe cette tâche de l'éducation, c'est la famille qui joue le rôle principal.

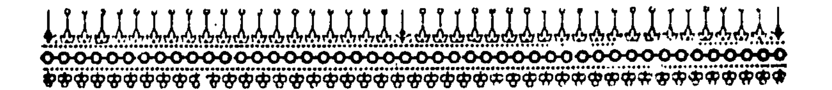
De sorte que, si l'on peut dire en toute vérité que l'éducation est à la base de la vie morale, l'on doit ajouter, avec non moins de vérité, que la famille est à la base de l'éducation.

Mais, à son tour, la famille repose sur le mariage qui l'établit et la consacre. Et comme la seule famille vraie, la seule qui entre dans le plan actuel de la Providence, c'est la famille chrétienne, c'est-à-dire la famille basée sur le sacrement de mariage, pour traiter de l'éducation chrétienne dans ses bases, il faut au préalable se faire une idée exacte de la famille et du mariage chrétien. C'est le but et la raison d'être de ce modeste travail.

Pour nous rendre compte de l'importance et de l'actualité de ce grave sujet, nous consacrerons une première partie à rappeler le rôle fondamental de la famille dans la vie morale et religieuse de l'individu et de la société.

Nous consacrerons ensuite trois autres parties à l'étude plus directe de la famille et du mariage chrétien. La deuxième partie nous montrera sur quels principes repose cette double institution. Dans une troisième partie nous rechercherons les dangers et les maux actuels qui la menacent. Enfin une quatrième partie proposera les remèdes à ces maux.





PREMIÈRE PARTIE

La valeur éducative de la famille.

Exposé du problème.

La famille à elle seule comprend quatre formes de sociétés, dont deux sont essentielles, et les deux autres, complémentaires : 1° La société des époux entre eux ; c'est la société conjugale ; 2° la société des parents et des enfants, que l'on désigne sous le nom se société paternelle ; 3° la société patriarcale comprenant, en outre, les ascendants ; l'aïeul, les oncles, les tantes : tous les vivants qui font partie de la lignée, et, sous l'autorité du patriarche, de l'aïeul, constituent comme un petit royaume familial. 4° Enfin, à la famille se rattachent tous ceux qui, à titre de serviteurs, d'hôtes habituels, de commensaux, etc., participent à sa vie, subissent son influence, ou exercent sur elle une influence habituelle ; en un mot tous ceux qui prolongent pour ainsi dire, la famille au-delà des liens du sang. De là résulte ce que l'on peut appeler la société domestique, au sens le plus large du mot. Or, à ce quadruple point de vue, la famille est un incomparable foyer de vertus morales, individuelles et sociales, lorsqu'elle repose sur sa véritable base, à savoir l'esprit chrétien. Car le seul véritable point d'appui de l'esprit de famille, c'est l'esprit chrétien ; et cette dépendance se double d'une solidarité, en vertu de laquelle, l'esprit de famille est, à son tour, un des plus fermes remparts de

l'esprit chrétien, pour l'individu et pour la société. Nous nous proposons de développer ce principe, dans les lignes suivantes, au point de vue des quatre formes différentes que peut revêtir la société familiale.

CHAPITRE I.

La société conjugale.

Voyez, d'abord, la société conjugale. Le mariage, qui la constitue, est, sans contredit le lien le plus profond, le plus complet qui puisse unir ici-bas deux êtres humains, puisqu'il implique: un don définitif, irrévocable: un don de toute la personne, un don mutuel de deux vies pour n'en faire plus qu'une qui se prolongera indissolublement dans un lien extérieur: l'enfant.

L'exhortation que l'Eglise adresse aux jeunes gens qui vont contracter mariage, commence par ces graves paroles: "Le mariage que vous allez contracter ensemble, est la "plus ancienne, la plus sainte, et la plus étroite de toutes "les alliances de la terre. Dieu lui-même l'a établie et lui "a donné sa bénédiction, dès le commencement du monde. "Mais Jésus-Christ, pour rendre cette alliance encore plus "auguste et plus inviolable, l'a honorée du premier de ses "miracles et l'a élevée à la dignité de sacrement de la Nou-"velle Loi."... et plus loin "Sacrement que saint Paul "appelle grand sacrement, *sacramentum hoc magnum est* "(Ephes., V, 32) parce que l'union qu'il établit entre l'hom-"me et la femme, représente l'union mystérieuse que ce "divin Sauveur a contractée avec son Eglise."

Nous reviendrons plus loin sur ces graves enseignements. Pour le moment, retenons-en seulement cette affirmation, que le mariage est la plus étroite de toutes les alliances de la terre.

Or, quelle puissance mystérieuse peut porter ainsi deux êtres humains à un don mutuel total et irrévocable? Car, tout don implique un dépouillement, un renoncement, un sacrifice : on se dépouille de ce que l'on donne ; on sacrifie ce dont on se dépouille. Renoncer à un objet que l'on aime pourtant, en faire don à quelqu'un, cela veut dire que dans son cœur, dans son amour, cet objet tient moins de place que la personne à qui on le donne, ou du moins que le motif pour lequel on fait ce don.

Se donner soi-même à un autre cela veut dire que l'on aime cet autre et que l'on s'aime soi-même dans un idéal auquel on est prêt à tout sacrifier. La force intime et puissante qui porte deux êtres humains à ce don mutuel d'eux-mêmes, qui s'appelle le mariage, c'est donc, en premier lieu : l'amour. Et tout d'abord l'amour-attrait résultant d'une sympathie invincible qui puise sa sève à la source même où s'alimentent les passions les plus profondes. Cet amour-là est le grand ressort de la vie. De quoi en effet, n'est pas capable le cœur qui aime vraiment, totalement, passionnément, surtout lorsqu'il se sent payé de retour?

L'amour vrai, profond ne redoute pas les épreuves, il aplanit les difficultés, facilite les plus pénibles sacrifices. Il chasse l'ennui, le découragement, le dégoût, les tristesses, parce qu'il dilate le cœur, et que le cœur dilaté est ouvert à tous les élans de l'optimisme, et de l'espérance.

Les cœurs qui s'aiment, se comprennent et se compénètrent mutuellement ; ils s'entr'aident, se soutiennent, mettent en commun les épreuves, les douleurs, les sacrifices, comme les joies et les triomphes.

Savoir que l'on n'est pas seul à supporter une peine, que, au moment de l'épreuve, on peut compter sur un cœur aimant dont on est compris, c'est posséder un trésor inappréciable, une réserve d'invincible énergie.

D'autre part, sentir que l'on souffre pour ceux que l'on aime, c'est trouver une saveur bienfaisante dans la souffrance même, parce que c'est, en même temps, éprouver pour soi-même, et démontrer aux autres, la mesure de son attachement. Le sentiment de la responsabilité qui écrase les âmes faibles, est au contraire, pour les âmes fortes, un puissant stimulant parce qu'il agrandit la conscience de leur propre personnalité.

Et cela conduit à l'un des plus beaux effets de l'amour. vrai, sincère : le dévouement. Aimer sincèrement, c'est ne plus penser à soi, mais penser à ceux que l'on aime pour leur éviter les peines, leur épargner les soucis, et leur faire plaisir. Il n'y a pas de place pour l'égoïsme, dans un cœur qui aime véritablement.

"La où est votre trésor, là aussi sera votre cœur" avait déjà dit la Sagesse incarnée (S. Matthieu, VI, 21). Cela veut dire que, chez celui qui aime, la pensée et la vie sont toujours à l'unisson de son amour. Celui qui aime ne songe pas à se concentrer sur lui-même, mais il fait de ce qu'il aime, l'objectif de sa vie. Un grand amour, lorsqu'il est au service d'une grande cause ou d'un noble idéal, élève toujours la vie au niveau de cette grande cause et de ce noble idéal.

Supposez deux époux sincèrement, profondément chrétiens, et qui s'aiment ainsi. Chacun, voulant faire plaisir à l'autre, s'efforce d'atteindre, par sa propre conduite, au niveau de l'idéal qu'il voit briller en lui ; chacun devient pour l'autre une force d'aimantation qui l'attire vers la vertu. Cette noble émulation de deux époux chrétiens,

n'est-elle pas, de toute évidence une école très efficace de sainteté?

Par le sacrement de mariage, l'amour qui n'était d'abord qu'un attrait, est devenu un devoir sacré. Le devoir élève l'amour conjugal à la hauteur d'un idéal moral, presque religieux. Sans idéal qui l'élève au-dessus de lui-même, l'amour humain reste fatalement dans les limites de la sensibilité dont il subit les caprices, allant alternativement de l'exaltation violente à l'insurmontable dégoût, incapable de se maintenir dans cette atmosphère calme et sereine où s'équilibrent les choses qui doivent durer.

Au charme, à la poésie souvent fragile de l'amour, le devoir joint sa note austère et s'il ne peut donner à l'attrait mutuel, la durée du lien conjugal, du moins il lui survit pour durer autant que le lien conjugal lui-même. Et c'est bien un spectacle digne d'admiration, que celui de deux âmes qui se sont données l'une à l'autre dans un élan d'exaltation passionnée et qui demeurent héroïquement unies, vivant de la même vie, partageant les mêmes angoisses, se soumettant aux mêmes devoirs, alors pourtant que l'exaltation a disparu.

Le devoir apprend aux époux à porter leurs regards, plus haut que leurs caprices, que les spontanéités de leurs cœurs, que leur propre bien-être, que leur bonheur même; à se supporter mutuellement, à s'entr'aider franchement, même lorsque leurs sentiments, loin de vibrer à l'unisson, semblent plutôt se repousser.

Lorsque le regard est capable de s'élever aussi haut, c'est qu'il a rencontré Dieu; et une vie qui s'inspire d'un tel regard, repose sur un point d'appui qui n'a plus rien de terrestre. C'est là, sans doute, quelque chose de grand, mais qui ne dépasse pas l'idéal de tout vrai foyer chrétien.

Prenez, au contraire, une société conjugale, d'où l'amour a disparu, sans laisser après lui, le sentiment du devoir. Alors la famille qui devrait être un sanctuaire de paix et de douce affection, devient un foyer de discorde et de dégradation morale.

L'amour conjugal qui, en raison même de sa nature plonge ses racines dans les sources passionnelles de la sensibilité, lorsqu'il a dévié, allume au fond des cœurs, les plus violentes passions; l'homme fait place à la brute humaine, haineuse, cruelle, orgueilleuse et sensuelle. Le foyer domestique est devenu un enfer parce que l'amour et le devoir en sont absents.

De ces considérations, il est facile de déduire l'influence du foyer familial sur la vie morale et religieuse de l'individu et de la société.

Pour l'individu, la chose saute aux yeux, tellement la vie privée de l'individu et sa vie conjugale se confondent presque jusqu'à l'identification.

Mais cette influence n'est pas moins certaine à l'égard de la vie sociale.

Sans entrer ici dans des considérations psychologiques sur les analogies profondes qui existent entre les vertus de l'homme au sein de la famille, et les vertus du citoyen, qu'il suffise de noter cette simple remarque: Celui qui, dans le sanctuaire intime de la famille, a su, dans sa pensée, dans son cœur, dans sa vie, maintenir l'idéal, le devoir, au-dessus de ses caprices, de ses attraits personnels, de son bien-être individuel; celui-là possède à son actif une réserve d'énergie, d'élévation morale, sur laquelle on pourra toujours compter dans la vie publique: ce sera le citoyen intègre, prêt à tous les dévouements. Les causes sacrées de son pays, des traditions et des grandeurs nationales trouveront en lui un incorruptible champion.

Au contraire, celui qui, au foyer familial, est devenu l'esclave de ses passions; celui-là deviendra vite l'esclave des haines et des passions politiques. Dans sa vie publique, comme dans sa vie privée, l'idéal, le dévouement et toutes les vertus qu'ils inspirent, disparaîtront bien vite pour faire place au vulgaire égoïsme. Or, lorsque l'égoïsme domine sur un point, il finit promptement par conquérir tous les autres. Et lorsque l'égoïsme est maître dans une âme, il comprime en elle tout élan vers l'idéal, la rend étroite et terre à terre. Car pour s'élever au-dessus de soi, pour se donner, pour se dévouer, se sacrifier, il faut être désintéressé; et le désintéressement est radicalement opposé à l'égoïsme.

Sans doute, dans la vie publique, il faut compter avec l'intervention d'un nouveau et puissant mobile: le respect humain, la préoccupation de sauvegarder sa réputation aux yeux du monde; et cela peut inspirer parfois des actes difficiles. Mais qui ne sait que le respect humain ou le simple sentiment de sa réputation, de sa renommée, lorsqu'il n'est pas basé sur la vraie dignité, se réduit, en somme à une forme de l'amour propre, ou n'est qu'un vulgaire déguisement de l'égoïsme?

Dans la vie publique, politique surtout, cet amour de soi se traduit par l'esprit de parti. L'esprit de parti par-dessus tout, est, pour les groupes de citoyens, ce que l'égoïsme est pour l'individu: la source de toutes les lâchetés et de tous les compromis: c'est de l'égoïsme collectif.

CHAPITRE II.

La société paternelle.

Cette merveilleuse solidarité de la vie individuelle, de la vie familiale et de la vie sociale, apparaît encore davantage, si l'on arrête ses regards sur la société paternelle.

Les liens qui unissent l'enfant à ses parents, sont profonds comme la nature elle-même. Avant d'avoir pris conscience de lui-même, avant d'être quelqu'un, avant de posséder sa vie à lui, l'enfant fait, pour ainsi dire, partie de la personnalité de ses parents, il vit de leur propre vie. Et cela apparaît d'autant plus clairement que l'on remonte plus avant aux origines de son existence. En toute vérité, l'enfant est le prolongement des parents.

Ce principe est d'autant plus incontestable qu'il est basé sur les lois de la naissance, et que, comme la naissance elle-même, il repose sur les lois fondamentales de la chair et du sang. Par leurs enfants, les parents existent ainsi comme en-dehors d'eux-mêmes; leur vie morale avec ses éléments divers: pensées, vouloirs, affections, conscience, se prolongent et se déversent dans l'âme de leurs enfants. La personnalité morale de l'enfant fait en quelque sorte partie de la personnalité morale des parents, comme un fruit fait partie de l'arbre qui le porte, jusqu'au jour, où sa maturité lui permettra de s'en détacher pour vivre de sa propre vie. Même devenue autonome, la personnalité de l'enfant reste indissolublement unie à celle de ses parents, par les liens infrangibles de ses origines.

Ainsi, par une mystérieuse disposition de la Providence divine, les parents portent en eux-mêmes, la charge et la

responsabilité de la vie morale de leurs enfants. Et cette charge ainsi que cette responsabilité est le prolongement naturel, normal, de la charge et de la responsabilité de leur propre vie. Un père de famille ajoute ainsi à sa conscience individuelle, les consciences des personnalités futures qui grandissent dans ses enfants.

Mais, en devenant paternelle, la conscience individuelle, non seulement conserve ses prérogatives, sa responsabilité, son inviolabilité; mais elle les possède à un titre nouveau qui leur imprime un caractère plus auguste et plus sacré. La paternité contient comme une sorte d'investiture nouvelle, plus large et plus haute de la dignité et des droits comme des devoirs de la conscience humaine.

D'où il suit que, si l'individu ne peut, sans déchoir, transiger avec ses devoirs de conscience, lorsqu'il s'agit de lui-même, à plus forte raison ne peut-il pas le faire lorsqu'il s'agit de sa famille, de ses enfants.

Et si l'on doit affirmer l'inviolabilité de la conscience humaine individuelle, en face des pouvoirs humains, à plus forte raison, doit-on affirmer l'inviolabilité de la conscience paternelle en face des mêmes pouvoirs. Au père de famille, échoit donc imprescriptiblement le droit strict et le devoir strict de pourvoir et de veiller à la formation de la conscience de ses enfants.

Entre la conscience des parents et leurs enfants, il ne peut y avoir d'autre intermédiaire que les droits sacrés du Bien, de la Religion, de la Vérité; en un mot, li ne peut y avoir que Dieu parce qu'Il est la source souveraine de tous ces droits.

L'Etat ou le gouvernement qui veut monopoliser l'éducation à son profit, commet donc cet acte monstrueux qui s'appelle la tyrannie des consciences. De plus, il commet une sorte de sacrilège; car, en se posant comme supérieur

aux consciences, il s'affirme comme la source première des droits et des devoirs, alors qu'il n'en doit être que le gardien et comme le serviteur officiel. Or, la tyrannie sociale est un peu comme l'égoïsme individuel : insatiable ; lorsqu'elle domine sur un point, elle cherche à dominer sur tous les autres. Après l'éducation, on s'attaque à la liberté religieuse, puis vient le tour de la propriété individuelle : l'Etat veut tout monopoliser, et l'asservissement des consciences devient complet.

Et notez qu'on aboutit là, au nom même de l'autonomie, de l'indépendance de la volonté libre. En effet, si, au-dessus de la volonté humaine, il n'y a pas de source vivante et personnelle du Droit, lorsque, dans un pays la majorité aura constitué la volonté générale, celle-ci devra, par le fait même, se considérer pour ce pays, comme la source première de tous les droits et de tous les devoirs, jusqu'au jour où elle sera remplacée par une autre majorité aussi éphémère qu'elle-même, mais ayant les mêmes prétentions.

Et voyez quelle anomalie, au point de vue qui nous occupe présentement ! Dans nos sociétés modernes qui se vantent d'être démocratiques, qui se prétendent basées sur la plus large liberté de conscience : un groupe de père de familles à qui il ne manque que le nombre pour faire ou renverser à leur guise, la majorité au pouvoir, ce groupe de pères de familles n'aura pas le droit d'avoir leurs écoles, de faire élever leurs enfants, d'après leurs convictions religieuses, et cela uniquement parce qu'ils ne sont pas la force numérique ; et c'est ce même gouvernement, qu'avec quelques unités de plus, ils pourraient renverser, c'est ce gouvernement qui viendra s'emparer de l'âme de leurs enfants ! C'est ridicule autant que monstreux !

Est-ce que, pour la conscience d'un père de famille, l'âme de ses enfants aurait moins de prix, aux yeux de

l'Etat qu'un simple bulletin de vote ou que les fluctuations des partis politiques?

Et si un homme peut disposer librement de son bulletin de vote, pourquoi n'aurait-il pas le droit de choisir l'école et les maîtres pour faire donner à ses enfants une éducation conforme à ses convictions religieuses? Au-dessus des partis, il y a la Constitution; au-dessus de la Constitution elle-même, il y a le Droit des gens, qui se rattache immédiatement à la loi naturelle dérivant elle-même de la Loi éternelle sur laquelle sont basées ces choses sacrées qui s'appellent le Droit, la Vérité, la Liberté, la Justice. Au-dessus de tout cela il y a Dieu, qui a voulu couronner l'ordre naturel par une religion divine, révélée. Telle est la chaîne immense et souveraine qui lie la conscience humaine. Brisez un seul anneau de cette chaîne, et vous sapez par ses bases les plus profondes, l'ordre moral et l'ordre social.

Tout cela explique l'attitude inébranlable de l'Eglise envers toutes les tyrannies : que ce soit en matière religieuse, en matière scolaire, ou même en matière de justice sociale. En agissant ainsi, l'Eglise a conscience non seulement de défendre ses droits, mais encore d'être le plus ferme soutien de la société elle-même.

Ces considérations, quelle que soit leur importance pratique, ne nous retiendront pas plus longtemps, parce qu'elles n'entrent pas directement dans le cadre de notre sujet.

Le principe posé plus haut de la dépendance profonde de la vie physique et morale des enfants vis-à-vis de celle de leurs parents, explique cette survivance de l'amour paternel et maternel à tous les autres sentiments. Tous les sentiments nobles et élevés peuvent disparaître d'un cœur humain; mais à moins d'être devenu un abîme de dégradation morale, le cœur d'un père et d'une mère conserve encore indélébile l'amour paternel et maternel. Cet amour, en

effet, tenant, pour ainsi dire, aux fibres les plus profondes de la chair elle-même, est comme le prolongement et le complément de l'amour de soi. Il est aussi un tremplin d'où l'âme peut s'élever vers l'idéal moral. Car l'amour paternel et maternel est toujours une source féconde de dévouement et de sacrifice. Et une âme capable de se dévouer et se sacrifier est toujours susceptible de s'élever au-dessus d'elle-même et d'atteindre un idéal. Mais l'amour paternel et maternel est encore, et d'une manière beaucoup plus directe, une source de vie morale et religieuse.

Durant la persécution d'Antiochus Epiphane, une femme héroïque, connue sous le nom de mère des Macchabées, adressait à l'un de ses enfants qu'elle exhortait au martyre, ces admirables paroles : "Je ne sais comment vous avez "apparu dans mon sein. Ce n'est pas moi qui ai assemblé "les éléments dont se compose votre corps. C'est pourquoi "le Créateur du monde qui a formé l'homme à sa naissance, "et qui préside à l'origine de toutes choses, vous rendra, "dans sa miséricorde, et l'esprit et la vie, parce que, maintenant, vous vous méprisez vous-même pour l'amour de "sa loi" (II, Macch., v. 22 et 23).

A l'origine de chaque chose, Dieu renouvelle sur un théâtre plus restreint, cette scène grandiose que nous lisons au livre de la Genèse, et dans laquelle l'Esprit Saint est représenté comme soufflant sur les eaux du chaos primitif, pour les féconder. "Spiritus Dei ferebatur super aquas."

Un père et une mère sentent bien, et jusqu'à l'évidence que ce petit être qui provient d'eux, avec cette merveille architecturale qui s'appelle un organisme humain : avec cette merveille plus grande encore, reflétant l'Esprit Infini et qui s'appelle une âme humaine, avec cet ensemble de principes de vie intellectuelle et morale ; les parents se rendent bien compte que tout cela ne peut-être le fruit d'une union

passagère, d'une passion exaltée; que ce qu'il y a de grand, de beau, de véritablement humain dans l'enfant, doit provenir d'une cause qui les dépasse infiniment.

Par là, les parents ont, comme instinctivement, conscience que dans la grande œuvre de la procréation, ils ne sont que les ministres ou instruments de Celui qui préside aux origines des choses, le Maître souverain de la vie des êtres et de leur destinée. Le sentiment paternel est indissolublement lié au sentiment religieux.

Lorsque l'âme de l'enfant, s'éveillant des mystérieuses ténèbres de l'inconscience, jettera son premier appel à sa destinée, l'âme et le cœur des parents seront là pour répondre à cet appel et semer dans cette âme qui s'éveille, les premiers rayons de la vie morale. Le premier acte humain de la raison naissante, étant, au dire de saint Thomas un appel à la Règle souveraine du bien et du mal, de qui l'enfant pourra-t-il apprendre la solution de ce problème grave entre tous, sinon de ceux qui, pour le moment, sont tout pour lui? Qui le mettra sur la voie de sa fin dernière, sinon ceux qui portent devant Dieu, la responsabilité de son âme?

A l'égard du tout jeune enfant surtout, ce devoir appartient principalement à la mère. Or, de quoi une mère peut-elle songer à parler tout d'abord à son enfant, sinon de Dieu? Car il y a dans tout cœur maternel, placé là par la divine Providence, une sorte d'instinct divin, qui en fait comme le sanctuaire intime où doit s'opérer la rencontre entre Dieu et l'âme de l'enfant. Pour ces premières assises de la vie morale et religieuse, rien ne peut remplacer le cœur maternel.

Néanmoins ce n'est là qu'un point de départ. Ce premier travail doit se continuer jusqu'au jour où l'enfant sera à même de pourvoir à sa propre vie morale.

Les parents restent parents toute la vie, et on l'admet volontiers, mais ce que l'on sait beaucoup moins, c'est que les parents n'ont fini d'engendrer un enfant, que le jour où celui-ci a atteint un degré de maturité morale qui fait qu'il n'est plus un enfant, mais un homme, c'est-à-dire quelqu'un sachant ce que c'est que la vie, et capable de l'affronter sans péril. C'est là une loi universelle que la nature fait éclater à tous les yeux : l'arbre ne se sépare de son fruit que lorsque le fruit est mûr ; l'animal n'abandonne ses petits que lorsqu'ils peuvent se suffire.

La faculté de pourvoir à la formation, à l'éducation de l'enfant n'est donc pas seulement un privilège dont les parents peuvent se départir, ou dont on peut les dépouiller ; c'est pour eux, non seulement un droit, mais encore un devoir strict ; c'est comme il a été dit plus haut, un complément essentiel de la paternité, à l'instar de ce que les philosophes appellent une propriété c'est-à-dire une qualité qui dérive immédiatement de la nature, qui la couronne et la complète, au point qu'on ne saurait l'en séparer sans mutiler la nature elle-même. Rien ne peut y suppléer, rien ne peut le remplacer.

Tout ce qui s'oppose à l'exercice de ce droit, à l'accomplissement de ce devoir, est donc une atteinte sacrilège à la paternité elle-même. Et tout ce qui cherche à affaiblir ou à faire dévier chez les parents la conscience de ce devoir, constitue une grave atteinte à l'esprit de famille et à tout ce qui en dépend.

A ce titre, la gratuité scolaire, par exemple, est dangereuse. Car, d'abord, il est naturel et fatal que les droits suivent les charges : l'Etat prenant à son compte les charges et l'administration du budget scolaire, en arrivera facilement et sans tarder à imposer ses programmes, ses maîtres, ses livres, en un mot à s'arroger le monopole de l'éducation.

Or, l'Etat, fût-il idéal, au point de vue moral et religieux, ne saurait jamais exercer une fonction qui relève de la paternité elle-même. Une fonction familiale par nature, ne peut devenir une fonction de la société sans entraîner de graves désordres. A plus forte raison, l'Etat moderne qui semble reposer sur la neutralité religieuse, ne saurait-il s'arroger le droit, surtout exclusif de l'éducation, alors que celle-ci a pour première et fondamentale condition, d'être confessionnelle, religieuse.

De plus, avec le monopole de l'Etat, et même avec la seule gratuité scolaire, les parents se désintéressent facilement de l'éducation de l'âme de leurs enfants, perdent le sentiment de leurs responsabilités, de leurs devoirs, de leur dignité, de leur autorité. De leur côté, les enfants, voyant que pour l'instruction, pour l'éducation, en un mot, pour tout ce qui donne de la valeur ou du relief à l'existence, ils ne relèvent pas des parents, mais de cet être mystérieux, vague, impersonnel qu'on appelle l'Etat, finissent vite par croire que la famille est une tutelle bonne pour les tout petits, mais asservissante pour ceux qui vont à l'école ; que, franchissant le seuil du foyer paternel pour se rendre aux écoles de l'Etat, ils sortent des limites de l'autorité paternelle, et ils deviennent dans toute la force moderne du mot : des émancipés.

A leur tour, et par une conséquence fatale, les parents, pour sauvegarder au moins les apparences de cette grande et sublime chose qui se nomme la famille, et conserver auprès d'eux leurs enfants, pour s'attacher leurs cœurs, transigent avec l'autorité, écoutent et même flattent les caprices de ces enfants dont ils deviennent bientôt les esclaves. La famille ne subsiste plus que par des compromis. L'esprit de famille disparaît, entraînant dans sa chute, ces sentiments de respect, d'obéissance, de tradition, de solidarité,

qui sont à la base, non seulement de la vie de famille, mais encore de toute vie sociale. Par le fait même l'esprit chrétien disparaît lui aussi, parce que le christianisme est avant tout une religion d'autorité et une école de respect.

Toutes ces considérations, et d'autres semblables qu'il serait facile de développer ici, tout en montrant jusqu'à quel point, la famille, l'esprit de famille concourt à assurer les vertus qui constituent comme le fondement de la vie sociale, prouvent abondamment que, pour répondre à sa vocation, pour accomplir sa mission providentielle, la famille a besoin d'une certaine autonomie. Et lorsque l'Etat veut empiéter sur cette autonomie, la vie de famille perd son cachet, et l'ordre social est menacé jusque dans ses assises.

Mais il ne faudrait pas conclure de là, que la famille est un tout indépendant; que les parents, n'ont d'autre règle que leur bon vouloir; que l'Etat doit se désintéresser totalement de l'éducation, sauf peut-être le cas très rare où des parents dénaturés, manqueraient envers leurs enfants, aux plus élémentaires comme aux plus graves devoirs de la justice et de l'humanité, sans égard pour la personnalité morale qui se développe en eux.

En réalité, la société civile doit se conduire à l'égard de la famille, un peu comme à l'égard de la société religieuse, c'est-à-dire, la soutenir, la défendre, lui prêter l'appui de son bras et de ses deniers, mais ne s'ingérer en rien dans son administration intérieure. Ce respect est la plus sûre garantie de l'ordre.

Comme il n'entre pas dans notre plan, de déterminer par le menu les droits et devoirs respectifs de la famille et de l'Etat, en matière d'éducation, nous passons immédiatement à un autre ordre de considérations.

Valeur éducative de la famille par rapport à l'enfant.

Jusqu'ici, nous avons vu la portée éducative de la famille surtout par rapport aux parents. Il nous reste à la considérer d'une manière plus spéciale, par rapport à l'enfant. Et c'est là, sans contredit, le point le plus important. Car si l'enfant n'est pas tout, dans la famille, il en est du moins, la première et la principale raison d'être.

Rappelons, dans ce but, quelques-uns des grands principes, établissant que l'éducation première, l'éducation familiale, est la seule vraie base de la vie morale.

Le plus fondamental de ces principes est le suivant : chaque être porte, pour ainsi dire, dans les plis de sa nature, la loi de sa destinée. Et cette loi le saisit dès le seuil de l'existence. A cette loi, l'homme ne fait pas exception, pas même en raison de son élévation à l'ordre surnaturel. Car si Dieu, dans sa miséricordieuse bonté a voulu donner à l'homme une destinée divine, c'est par l'élévation de la nature et de toutes ses lois, à l'ordre divin, à l'ordre de la grâce, que l'homme est mis à même d'atteindre cette destinée. La grâce est une force divine, très puissante et très profonde, d'une adaptation merveilleuse, qui s'empare de la nature, de toutes ses facultés, des lois fondamentales de la vie morale, pour les élever jusqu'à la participation de la vie même de Dieu. La grâce nous rend déiformes; il est vrai, mais en supposant la nature qu'elle imbibe et compénètre d'énergie divine.

La destinée d'un être contient sa première raison d'être : chaque être existe pour accomplir sa destinée. D'où il suit qu'un être ne peut pas plus changer sa destinée qu'il ne peut changer les lois fondamentales de sa nature. A toutes les étapes de son existence, depuis l'aurore de sa vie, jusqu'au seuil de son éternité, l'homme se trouve en présence

de la même destinée. Et comme la loi fondamentale de la vie se résume dans l'adaptation à la destinée, à sa fin, il s'ensuit que, depuis l'éveil de sa raison jusqu'à son dernier instant, l'homme relève de la même loi morale.' Le développement de ses tendances, de ses aspirations, de ses énergies dépend normalement de l'orientation foncière qui a dû leur être imprimée dès le début. Et cela, non seulement au point de vue objectif, en raison de la loi morale, mais encore à un point de vue subjectif, en raison de la nature psychologique de l'homme. Les considérations suivantes sont destinées à mettre en relief ce principe fondamental.

En somme, la personnalité humaine est soumise à des lois analogues, au double point de vue de la vie physique et de la vie morale. Sous les étapes sucessives de l'enfance, de l'adolescence, de la maturité, de la vieillesse et de la décrépitude, c'est foncièrement le même indvidu que l'on retrouve toujours.

C'est le même organisme, qui, en formation chez l'enfant qui vient de naître, s'épanouit ensuite dans l'adolescent, jusqu'à la pleine maturité de l'homme fait.

Si loin qu'il reporte ses souvenirs vers le passé, le vieillard se rend parfaitement compte que le pronom "je" ou "moi" si souvent prononcé dans sa vie, a toujours désigné la même personnalité, depuis l'époque incertaine où il a commencé à prendre conscience de lui-même.

Or cette double loi de l'identité foncière et de la continuité profonde sous les développements successifs, garde toute sa vérité lorsqu'il s'agit de la formation d'une personnalité morale, ou mieux, d'une conscience morale. Dès l'âge le plus tendre, l'enfant doit donc apprendre à aimer, à respecter, à vénérer ou à détester, ce qu'il devra aimer, respecter, vénérer ou détester toute sa vie. L'orientation première de sa conscience, doit donc contenir en germe,

toutes les convictions qui seront plus tard la lumière et la force de sa vie d'honnête homme et de chrétien.

La douce figure de son père et de sa mère doivent rayonner au-dessus de sa vie tout entière, comme un double foyer lumineux qui reflète la seule vérité à laquelle il lui faudra toujours revenir.

Ce principe reçoit un nouveau et puissant relief d'une autre vérité fondamentale en la matière, à savoir : le but principal que doit viser toute éducation vraie, c'est de créer des habitudes humaines au sens le plus élevé du mot, c'est-à-dire des habitudes intellectuelles, morales, religieuses foncièrement chrétiennes, puisque le christianisme résume et concentre en lui seul tout véritable idéal moral.

Or qu'est-ce qu'une habitude humaine, sinon une pensée, une conviction, un sentiment qui s'est tracé un chemin jusqu'aux profondeurs mystérieuses où résident nos instincts, auxquels elle emprunte quelque chose de leur spontanéité et de leur stabilité?

Au point de vue de leur genèse chez l'enfant, les habitudes morales, commencent par une éducation, une orientation de la sensibilité ; cette première orientation pose les premières assises sur lesquelles doivent germer plus tard les convictions et les sentiments qui constitueront les richesses de la vie morale.

Ainsi, dès son premier éveil, la sensualité joue un rôle fondamental dans la formation de la vie humaine. Voulez-vous en savoir la vraie raison? C'est que l'union de l'âme et du corps pour ne former qu'un seul tout dans l'ordre de l'être, se prolonge et se répercute dans toutes les sphères de l'activité humaine, sans en excepter les plus hautes. Pas de pensée qui n'ait son fondement dans l'ordre sensible. Après avoir fourni à nos facultés supérieures, les premières données sur lesquelles elles travaillent, l'univers sensible

reste leur unique et plus ferme point d'appui, jusque dans les sphères les plus hautes de la pensée. Sans doute, par la double force de l'abstraction et du raisonnement, l'esprit humain peut s'élever infiniment au-dessus du monde matériel ; néanmoins, semblable à un aéroplane, il ne peut prendre son élan qu'en s'appuyant sur lui, et, à moins de construire en l'air, il ne doit jamais perdre contact avec les données de l'expérience.

A un point de vue plus subjectif, cette même vérité peut se traduire ainsi : l'activité sensible chez l'homme précède ou accompagne toujours l'activité des facultés supérieures. Cette loi, vraie toujours, devient manifeste, et, pour ainsi dire, tangible lorsqu'il s'agit de la vie morale où les puissances affectives ont un rôle à jouer. Ainsi la vie morale plonge ses racines et s'alimente dans le terrain de la sensibilité, des tendances, inclinations, affections, sentiments, passions de l'ordre sensible. De sorte que, s'il est vrai, sans doute, de dire qu'il y a deux voies pour atteindre les facultés supérieures : la voie directe, qui s'adresse immédiatement à l'intelligence, à la volonté ou à la conscience ; et la voie indirecte, qui passe par la sensibilité, pour arriver aux sommets de l'âme ; néanmoins, du point de vue pratique, ces deux voies présentent de profondes différences ; la voie directe, suppose une conscience morale déjà formée, ou du moins ayant atteint un certain degré de parachèvement, et par conséquent, est absolument prématurée avant un certain âge ; de plus elle implique toujours le rôle de la sensibilité ; la voie indirecte, au contraire, outre qu'elle est toujours efficace, reste la voie exclusive pour la première formation de l'enfant et pour un grand nombre de personnes dont la vie supérieure n'entre en activité que sous la poussée de la sensibilité à laquelle elle semble répondre comme un écho agrandi.

Cette voie indirecte est d'ailleurs très souple et très variée ; dans l'éducation de l'enfant, son action peut même commencer avant sa naissance. Qui ne sait l'influence considérable que peut avoir l'état de santé et l'état d'âme de la mère sur l'enfant auquel elle n'a pas encore donné le jour?

Après la naissance, et durant cette longue période de vie obscure où rien ne dénote encore la présence de l'âme raisonnable, où l'enfant semble n'éprouver que les sensations du bien-être ou du malaise physiques, la formation ou l'éducation, si élémentaire qu'elle soit, commence néanmoins à jouer un grand rôle dans la préparation du terrain où l'âme doit un jour exercer son action. Dans l'organisme de l'enfant dont les repas, les heures de sommeil, les soins hygiéniques sont bien réglés, s'imprime comme une habitude d'ordre et d'exactitude qui constitue comme une préparation lointaine, mais directe de la notion du devoir.

Et ce sera exactement le contraire pour un enfant dont les soins physiques n'ont d'autre règle que le caprice.

De même : qu'un enfant soit accoutumé au luxe, à la mollesse, à toutes les satisfactions de ses sens ; il sera plus tard, un sensuel et un paresseux incapable d'effort sérieux et de sacrifice. Au contraire qu'on l'habitue à supporter quelques malaises, quelques privations, qu'on endurcisse son tempérament et par le fait même on pose en lui les bases d'un caractère bien trempé.

Lorsque l'émotivité de l'enfant commence à se faire jour, un nouveau champ d'action s'ouvre pour sa future formation. Si l'on tient l'enfant loin de ce qui peut stimuler sa sensibilité, on prépare pour plus tard un apathique, sans ressort : si, d'autre part on surexcite son émotivité, on en fait un agité, prédisposé à la névrose. La vérité tient le milieu entre ces deux extrêmes.

La sensibilité émotive se manifeste d'abord par des tendances, des inclinations. Ces tendances et inclinations sont multiples, diverses, parfois opposées. Dès leur apparition une éducation saine saura montrer à l'enfant qu'il doit suivre certaines tendances, en réprimer d'autres, et lui inculquer ainsi, comme de très loin, le sentiment de la vraie responsabilité, de la vraie liberté qui consiste d'abord à se gouverner soi-même, à faire triompher les aspirations supérieures en les dégageant des lois fatales de la sensibilité, à leur soumettre les inclinations ou tendances inférieures, pour les conduire toutes, comme une armée bien disciplinée, à la conquête de l'idéal.

L'enfant qui, dès le premier âge aura appris, ou plutôt éprouvé qu'il doit aimer certaines choses, fuir certaines autres, sera prêt à saisir, et à accepter la loi morale, à l'éveil de sa raison, et à faire face aux sacrifices qu'elle impose.

Si maintenant, nous portons nos regards sur ce complément nécessaire de la loi morale, qui se nomme la sanction, nous nous trouvons en présence d'un nouvel aspect, extrêmement important de la formation première. L'enfant qui, dès son plus bas âge, n'a reçu d'autres sanctions : pour ses actions bonnes, que des récompenses qui flattent sa sensualité ou son égoïsme, et, pour ses actions mauvaises que des punitions qui l'humilient, des réprimandes, exagérées, administrées avec humeur, sans discernement, d'après les impulsions capricieuses des parents ; cet enfant deviendra ou bien un enfant gâté, égoïste, ou bien menteur, sournois, réfractaire aux sentiments élevés qui font les grandes âmes et les nobles cœurs.

Toutes les sanctions, dans une certaine mesure, s'adressent, chez l'homme, à ce sentiment très naturel qui s'appelle l'amour de soi et qui se traduit par la recherche du bien-être et par la fuite de la peine ou de la souffrance.

Néanmoins cet amour de soi renferme de profondes différences, selon qu'il s'agit du bien-être sensible, des jouissances sensuelles, ou des jouissances intellectuelles, morales, artistiques, etc. Il y a des sanctions qu'il faudrait absolument exclure de l'éducation, à savoir celles qui ne s'adressent qu'aux sens en les flattant, par exemple, celles qu'on pourrait appeler gastronomiques : il y en a d'autres auxquelles il faut toujours faire appel : par exemple, le témoignage intime de la conscience morale, en ayant soin d'ailleurs d'entretenir cette conscience dans une atmosphère pure, faite de délicatesse, de droiture, d'élévation et de franchise. En tous cas, il faut que chaque sanction tende à un but moral. De son côté, l'éducateur, les parents doivent apparaître aux enfants, comme les interprètes d'une loi qui les domine, comme les ministres d'un Législateur Souverain à qui ils obéissent eux-mêmes en commandant.

De la sorte, les sanctions sont dépassées pour faire place aux vrais motifs du devoir, auxquels elles doivent conduire. Rien n'est plus efficace pour porter l'enfant à s'élever jusqu'à Dieu. Et c'est là que doit tendre toute éducation morale vraie, dès ses débuts, même les plus lointains.

Conclusion.

Les considérations précédentes, tout en montrant l'importance de l'éducation première en elle-même, font assez voir que cette éducation contient en germe toute la vie morale, et que toute éducation subséquente, ne peut être que le développement de ses virtualités profondes.

Or cette première éducation relève presque totalement et exclusivement de la famille.

Longtemps avant que sa vie ait revêtu un cachet d'activité personnelle ou même de spontanéité proprement dite,

alors qu'elle semble réduite à n'être qu'un ensemble de réactions répondant, comme un écho vague et indécis, au monde extérieur qui l'enveloppe et la sollicite, à l'instar d'une mystérieuse phantasmagorie, la sensibilité de l'enfant enregistre des impressions qui sont comme la semence lointaine de la vie de l'âme. Puis lorsque s'éveille l'imagination, avec les facultés qui lui font cortège, l'enfant commence à communier, pour ainsi dire, au monde extérieur, qu'il a l'impression de découvrir graduellement. Plus tard viendra la découverte de la loi morale.

Des années durant, l'univers sensible, le monde visible, se limite, pour l'enfant, aux lieux où s'écoule sa vie, à la maison qui l'abrite, aux horizons qui lui sont familiers : la vie de l'univers est limitée pour lui, aux événements dont il est le témoin ; l'ordre moral est personnifié dans ses parents ou ceux qui forment sa conscience naissante.

Chez tout enfant, ayant eu pour berceau de son âme, une vie familiale vraie, la première formation restera toujours, non seulement comme une base de son éducation future, mais encore, comme un terme de comparaison, ou mieux, comme un critère fondamental, une sorte de conscience acquise, le mettant à même d'apprécier la valeur de la vie : des personnes, et des événements. Les parents, vraiment dignes de ce nom, exercent auprès de leurs enfants une sorte de magistère auguste qui dure autant que leur vie, et se prolonge après leur mort dans un impérissable souvenir.

Ainsi, pour l'enfant d'aujourd'hui, l'homme de demain, l'éducation du foyer pose une base qui ne se remplace pas. Là où manque cette éducation de famille, l'enfant restera toujours comme un oiseau qui peut avoir de fortes ailes, mais à qui il manque un point d'appui pour s'élancer d'un vol continu, et qui n'avance que par soubresauts.

On rencontre, sans doute des éducations qui se recommencent, mais combien peu, et que de lacunes elles renferment !

CHAPITRE III.

La société patriarcale.

Un des plus graves méfaits sociaux de la Révolution française a été d'exalter l'individu, au détriment de la famille, comme elle a isolé l'ouvrier au détriment des anciennes corporations. Par une conséquence fatale et funeste, à la famille de l'ancien régime, monarchique ou patriarcale, une et héréditaire, s'est substituée la famille démocratique, sans consistance. Les parents ont perdu le prestige de leur autorité, pour devenir simplement des générateurs et des serviteurs de citoyens libres qui n'attendent que des ailes pour prendre leur vol vers les sphères de l'indépendance sans frein.

Par une autre conséquence non moins funeste et non moins fatale, l'autorité de l'Etat s'est subtituée à l'autorité paternelle, et les droits de l'Etat ont absorbé les droits les plus sacrés, et les plus inviolables du père de famille.

Et ce grave désordre retentit lamentablement sur la vie morale et religieuse de la société comme de l'individu. En effet, alors que dans la famille patriarcale, l'aïeul, le patriarche, dans la majesté de ses cheveux blancs, incarnait en lui, cette chose grandiose et mystérieuse dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et par là revêt comme un

caractère d'éternité, et qui se nomme le passé, la tradition; et cette autre chose qui dérive directement de Dieu, qui garde son caractère divin: l'autorité familiale; alors que les parents représentaient le présent, comme un anneau de cette chaîne immense, ininterrompue, qui est la lignée, la famille; alors que les enfants, sous cette double dépendance, représentaient l'avenir, indissolublement lié au présent et au passé; dans la famille démocratique, au contraire, les couples et les individus, isolés ne pensent plus qu'à eux-mêmes, dans l'étroit horizon du présent, et d'un égoïsme qui finit bientôt par ne plus dépasser les limites des intérêts temporels.

Ainsi, tandis que la famille partiarcale, la vraie famille voulue par Dieu, reposant sur ces fondements sacrés: l'autorité et la tradition, était comme le rempart et le vestibule normal de la religion, de l'église, la famille démocratique, favorisant le culte de l'indépendance devait finir fatalement par amener la ruine de tout ce qui gêne, de tout ce qui s'oppose à l'orgueil humain, à l'individualisme, et par conséquent, en tout premier lieu, de la religion, principalement de la religion chrétienne, fondée sur le principe de l'autorité, du sacrifice et de la tradition. L'Etat se substituant à Dieu devait fatalement, du moins en pratique, se proclamer la source première de tout droit et de toute justice.

Respirant une telle atmosphère, que devait devenir l'enfant, par la force même des choses? A moins d'un miracle d'héroïsme que seul peut réaliser le dévouement chrétien, l'enfant ne pouvait devenir qu'un "émancipé". Et que peut devenir une société reposant sur de tels principes? Evidemment une agglomération, où la force et le nombre, en d'autres termes, où la majorité au pouvoir, prime le droit.

CHAPITRE IV.

La société domestique, ou société hérile.

Cette douloureuse constatation que nous venons de faire, au sujet de la société patriarcale, nous pouvons la faire également au sujet de la société domestique.

Sous l'ancien régime, les serviteurs avaient leur place au foyer, ils faisaient partie de la famille et s'y attachaient; ils en respiraient la chaude atmosphère; ils en partageaient les joies et les peines; en un mot, ils y étaient "chez eux."

Et tout cet ensemble constituait un petit royaume sous la douce autorité du père de famille.

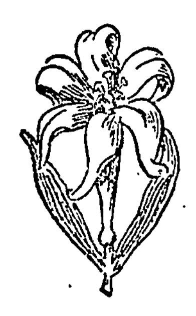
Dans un tel milieu, les enfants respiraient, pour ainsi dire, avec l'air, le sentiment de la solidarité sociale, de la charité chrétienne, du respect à l'égard des inférieurs.

Sentant planer au-dessus de cette société intime, quelque chose de grand, de mystérieux dépassant les individus, et pour lequel ceux-ci devaient se dévouer, ils étaient comme naturellement portés à aimer cette grande famille dont Dieu est le père et qui s'appelle l'Eglise. Mais le souffle révolutionnaire a bouleversé tout cela: les serviteurs sont devenus de simples étrangers auxquels on prétend ne devoir pas autre chose qu'un salaire pour leur travail; se voyant méprisés, ils ressentent douloureusement leur infériorité sociale et laissent dans leurs cœurs, germer, grandir, se développer ces sentiments d'envie, de haine, qui menacent d'ébranler la société dans ses fondements; l'enfant isolé devient un orgueilleux et un égoïste, ne voyant que soi, et ne pensant qu'à soi.

Conclusion.

Cette esquisse, trop longue déjà, et néanmoins incomplète, nous montre la grandeur, l'importance de la mission providentielle que Dieu a confiée à la famille.

Après avoir vu dans cette première partie, ce qui repose sur la famille, il nous reste à examiner rapidement sur quelles bases la famille elle-même repose. Ce sera l'objet de la deuxième partie du présent travail.





DEUXIÈME PARTIE

La famille et le mariage, au point de vue des principes chrétiens.

Section I. — La famille.

CHAPITRE I.

La famille proprement dite.

La famille appartient à cette catégorie d'êtres qu'on désigne sous le nom de successifs. Semblable à une chaîne qui se déroule sans cesse, et dont on tient un seul anneau à la fois, l'être successif est caractérisé par cette continuité d'un mouvement qui s'écoule à mesure qu'il existe. Son image la plus parfaite, c'est le temps, qui d'ailleurs est sa vraie mesure. L'heure fugitive qui tantôt, ne sera plus, comprend bien soixante minutes, et pourtant, de cette heure, nous ne vivons qu'un instant à la fois. Et ainsi des jours, des semaines, des mois, et des années. La vie la plus longue, tout en restant une, dans sa continuité, n'éxiste pour ainsi dire, que goutte à goutte, dans ce présent mystérieux qui tombe dans le passé, dès qu'il a vu le jour.

Comme le temps qui le mesure, l'être successif ne possède

son existence que dans le présent; mais dans sa réalité vraie, concrète, totale, il s'appuie sur le passé, et il contient déjà l'avenir dans lequel il se prolonge. Les tableaux généalogiques en reliant la génération présente aux générations passées, jusqu'à celle qui est le point de départ de toutes les autres, le premier anneau de la chaîne, font revivre sous nos yeux la famille dans tout son être successif.

Or, c'est par les liens du sang que toutes ces générations successives, constituent une seule famille.

C'est par ces mêmes liens du sang que la génération présente, dérivant du passé et s'appuyant sur lui, le fait revivre en elle, et l'incarne à son tour, comme la génération suivante l'incarnera, en prenant sa place.

De la sorte, et dans un sens très profond, la famille tout entière, avec toutes les générations passées, vit et se résume dans la génération contemporaine. Toute cette chaîne, parfois très longue et très riche, de générations successives, est déjà précontenue dans celui qui a fait souche, dans son premier chef, son premier anneau, comme cet ensemble touffu et puissant qui se nomme le chêne des grandes forêts est déjà contenu dans les virtualités du gland dont il est sorti.

Mais, par-dessus les liens du sang, d'autres liens d'un ordre différent, unissent entre elles, les générations successives d'une même lignée et constituent ce que l'on peut appeler la famille morale; nous voulons parler de cet ensemble de droits, devoirs, traditions qui constituent comme le patrimoine familial et que, de génération en génération, on se transmet dans la même famille. C'est par ce patrimoine surtout que la famille est véritablement humaine, au sens le plus élevé du mot. Ces nouveaux liens donnent à la famille dans tout son ensemble une vie d'un ordre spécial, mais analogue à celle qu'elle tient des liens du sang. Et ainsi, chaque génération est le dépositaire officiel de ce

précieux trésor qui est le patrimoine moral. De même, toute la lignée morale revit en chaque génération : tous les morts, les ancêtres d'une même lignée se survivent mystérieusement, et néanmoins réellement dans la génération actuelle ou présente qu'ils ont portée amoureusement dans leurs flancs, et pour ainsi dire, pétrie de la vie la plus pure de leur pensée et de leur amour, en conservant, affermissant et agrandissant ces fortes vertus qu'ils ont léguées, comme le plus précieux des héritages, à leurs descendants.

Parfois, dans une lignée, il arrive qu'un individu, préparé par les voies secrètes de la Providence, brille d'un éclat extraordinaire et, semblable à un astre lumineux dont les rayons puissants éclairent les deux versants d'une même montagne, résume en lui toute sa famille morale, celle du passé, et celle de l'avenir, et l'engendre pour ainsi dire tout entière, derechef à une nouvelle vie plus ardente et plus haute. C'est là un phénomène qui se rencontre assez fréquemment dans ces grandes familles spirituelles que sont les Ordres religieux, et dans ces vastes unités morales qu'on appelle des nations. Ainsi saint Thomas d'Aquin a illustré l'Ordre de saint Dominique, saint Bonaventure a illustré l'Ordre Séraphique, sainte Thérèse, le Carmel, etc., etc. Chaque nation peut inscrire en lettres de gloire, au firmament de son histoire, des noms illustres qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, ont donné la pleine mesure, la pleine valeur de son génie et dont elle est justement fière.

Chaque dynastie de rois, peut, à son tour revendiquer ses gloires de famille.

Mais la famille n'a pas une vie isolée, étrangère à tout milieu. Elle fait partie d'un tout plus grand qui s'appelle la patrie. La patrie est une grande famille, ou mieux encore, c'est la famille agrandie. Son nom, d'ailleurs l'indique, car patrie signifie : la terre des aïeux.

Entre la famille et la patrie, il existe une profonde solidarité. Ce n'est pas le lieu de l'exposer en détail. Qu'il suffise de dire ici, que l'un des plus graves devoirs de la société, est de sauvegarder, de protéger la famille. La famille, à son tour, a pour devoir d'inculquer à l'enfant cette noble vertu qui a nom, le patriotisme, ou l'amour sacré de la patrie. Ces deux amours, celui de la famille et celui de la patrie, s'entrelacent indissolublement dans un cœur bien né. Mais de cet amour de la patrie, comme de presque toutes les vertus, la famille est le premier foyer. Le passé, ceux qui ne sont plus, les traditions, la patrie, toutes ces grandes choses se concentrent dans la famille comme en un foyer convergent, pour y constituer un nouveau sein maternel où doit se former, naître, grandir et se développer la vie morale de l'enfant. Ainsi pour la double vie de l'enfant : la vie physique et la vie morale, la Providence a préparé comme un double sein maternel.

CHAPITRE II.

La famille humaine.

Ces brèves considérations sur la famille, s'accentuent d'un puissant relief, si on les applique à cette famille immense qui s'appelle le genre humain.

Le genre humain, en effet dérive tout entier d'une seule et même source originelle : le premier couple humain.

Adam et Eve, fécondés par la parole de Dieu "Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre," précontenaient en eux tous les hommes sans exception. De sorte que toutes

les familles particulières, sont comme les rameaux de cet arbre immense issu d'un seul germe qui remonte aux jours de la Création. Le genre humain ne forme qu'un seul arbre généalogique. Sans doute il serait impossible de reconstituer cet arbre généalogique. Il n'en reste pas moins vrai que les liens du sang rattachent en un seul tout, l'ensemble des descendants d'Adam pour en constituer une seule famille de frères. Et le grand jour de la résurrection générale, manifestera à tous, dans un coup d'œil unique l'ensemble de toute la grande famille humaine.

Cette famille humaine, le genre humain, dans son ensemble se compose des générations passées, des générations présentes et des générations futures. Et néanmoins, à chaque époque, nous pouvons dire qu'il existe tout entier, représenté par la génération contemporaine qui sert de trait-d'union entre ceux qui ne sont plus et ceux qui ne sont pas encore. Et cela serait vrai, même si la génération présente ne comprenait qu'un seul couple humain.

Or ce qui constitue l'unité foncière du genre humain c'est cette réalité mystérieuse et profonde qu'on appelle la nature humaine. Habitués que nous sommes à n'accorder aux personnes et aux événements, qu'un regard superficiel et souvent distrait, nous ne prenons pas le temps de réfléchir sur les réalités cachées aux yeux de la simple expérience sensible, et qui néanmoins sont les véritables assises sur lesquelles, en définitive, tout repose.

A ne considérer l'homme qu'en passant, les individus semblent être tout ; mais un regard plus attentif découvre bien vite l'existence de réalités infiniment plus profondes que les simples apparences, et qui donnent aux êtres toute leur stabilité et leur vérité. Parmi ces réalités fondamentales, celle qui pour l'homme, tient le premier rang : c'est, sans contredit, la nature humaine. Toujours et partout la

même, en sa vérité et réalité substantielle, dominant les vies individuelles, toujours *une*, de la même unité, quel que soit le nombre des individus en qui elle existe concrètement, la nature humaine apparaît véritablement, comme la réalité foncière qui donne au genre humain son invisible, mais réelle et profonde unité.

Au point de vue qui nous occupe, cette unité du genre humain, est d'une extrême importance. En effet, c'est à la nature que se rattachent les problèmes souverains de notre première origine et de notre suprême destinée.

Le genre humain n'a qu'une origine. La nature humaine que chacun reçoit, à sa naissance, n'est pas autre que la nature même formée par Dieu, dès le commencement, du limon primitif, et confiée à Adam avec la mission de la propager jusqu'à en peupler la terre toute entière. "Multiplicamini et replete terram." Ainsi, la génération humaine n'est que l'extension, dans le temps et dans l'espace, de l'acte créateur qui a produit la nature humaine : l'acte générateur prolonge l'acte créateur auquel il sert d'intermédiaire, et chaque homme naît créature de Dieu, plus profondément qu'il n'est fils de ses parents, de telle sorte que Dieu est, en toute vérité Celui dont procède toute paternité sur la terre comme au ciel.

A l'unité d'origine, s'ajoute pour le genre humain, l'unité de destinée suprême. Comme nous le disions plus haut, il n'y a pas d'être sans destinée. Et pour chaque être la loi de sa destinée est écrite au plus intime de sa nature. La destinée suprême, se mesure donc non d'après les individus, mais d'après leur nature, et l'unité de nature entraîne l'unité de destinée, de telle sorte que l'individu est soumis à la destinée de sa nature.

Chaque homme a reçu, pour ainsi dire, en dépôt, avec sa nature, la loi fondamentale de sa destinée suprême.

Mais ici intervient une action toute merveilleuse de la bonté et de l'amour divins. Sur la loi primordiale de la destinée humaine, Dieu a greffé une destinée divine, appelant ainsi l'homme à partager sa propre vie, avec, comme couronnement, son propre bonheur.

Or cette destinée surnaturelle de l'homme, a passé par plusieurs phases successives, qui sont pour nous, du plus haut intérêt.

Dans l'état de justice originelle, c'est-à-dire en Adam, avant son premier péché, la nature humaine, à lui confiée, était ornée des dons surnaturels de la grâce divine avec son cortège de vertus et de dons du Saint-Esprit, ainsi que des merveilleux privilèges de l'immortalité et de l'intégrité. La perte de ce dernier privilège, a laissé en nous, au physique, l'aiguillon de la souffrance, de la douleur, et au moral, celui de la concupiscence. Et ces dons, il est important d'insister sur ce point, étaient faits non pas à la personne d'Adam, mais directement à la nature humaine, dont Adam était le dépositaire, en même temps que le chef : de sorte que, Adam lui-même, ne possédait ces mêmes dons qu'en raison de la nature.

C'est ainsi qu'il faut comprendre cette vérité de notre foi, que nous avons tous été élevés à l'ordre surnaturel, en Adam ; non pas que Dieu, par sa pensée et sa volonté, anticipant, pour ainsi dire toutes les existences humaines qui devaient venir d'Adam, les ait ainsi comme toutes élevées d'avance, à l'ordre surnaturel ; mais en ce sens que, incrustant l'ordre surnaturel sur la nature, cette nouvelle vie divine, appartient immédiatement, directement, tout d'abord, à la nature, et, par la nature, à l'individu. Ainsi tous les descendants d'Adam, recevant à leur naissance la même nature humaine, devaient recevoir en elle, avec elle et par elle, tout ce que Dieu y avait greffé.

Au surplus, cette vérité est constante et ferme, dans l'ordre actuel tout entier de la divine Providence, par rapport à notre vie surnaturelle.

Comme c'est la nature humaine qui a été élevée en Adam, ainsi, c'est encore la nature humaine qui est déchue en Adam par son premier péché. C'est pourquoi, il n'y a qu'un seul péché originel, comme il n'y a qu'une seule nature humaine; et ce péché est communiqué à autant de sujets, qu'il y a d'individus participant à la nature humaine; de plus, il est transmis par l'acte même qui transmet la nature humaine.

Ceci fait comprendre pourquoi, à l'exception de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, nous naissons tous entachés du même péché originel. Et de plus, cela met en relief l'unité foncière de la grande famille humaine.

La première promesse de la Rédemption a été faite à Adam, sans doute, mais elle s'adressait à la nature humaine. Car ce qui devait être racheté, c'est cela même qui était tombé, c'est-à-dire la nature humaine. Ainsi Adam, après la promesse transmettait la nature humaine, souillée sans doute de la tache originelle, mais pouvant être purifiée et relevée par l'adhésion au Rédempteur.

La Rédemption est une et elle s'est opérée en une seule fois; elle ne se renouvelle pas dans chaque individu, bien que chaque individu puisse y participer. De même que nous avons tous péché en Adam, du même péché originel, ainsi, nous avons tous été rachetés en Jésus-Christ, de la même et unique Rédemption. Et cela toujours pour la même raison: la Rédemption, comme la chute s'adresse tout d'abord à la nature humaine, et par la nature, ou, en raison de la nature, aux individus.

Néanmoins, de même qu'à l'origine, la nature humaine ne pouvait être relevée et ne pouvait tomber, que dans un

individu représentant le genre humain, ainsi devait-il en être dans la Rédemption; et la personne individuelle en qui la nature humaine a été rachetée, qui a reçu la Rédemption au nom de l'humanité, c'est la sainte Vierge, personnifiant ainsi, sur le Calvaire, au pied de la Croix Rédemptrice, cet ensemble de tous les rachetés, qui constitue le corps mystique de Jésus-Christ. D'où il suit que la vie surnaturelle, méritée par le Sacrifice du Rédempteur, c'est par la Bienheureuse Vierge Marie, que tous doivent la demander. La Rédemption passe par la sainte Vierge pour se transmettre aux hommes.

Et c'est là le vrai principe qui manifeste la maternité mystique de la sainte Vierge à l'égard des hommes.

Le baptême, destiné à effacer le péché originel, purifie d'abord la nature. C'est pourquoi l'enfant peut et doit être baptisé longtemps avant l'âge de raison, dès sa naissance, parfois même auparavant, en cas de danger de mort. Au surplus, les autres sacrements ont été institués pour nourrir, augmenter, faire revivre la grâce du baptême, ou l'adapter aux besoins des différents états de vie.

Ainsi la sanctification de l'individu est comme subordonnée à la purification, à la sanctification de la nature.

Et une fois de plus, l'on peut voir comment s'harmonisent parfaitement, des choses qui, au premier abord, semblaient irréductiblement opposées.

D'après un individualisme outré, fruit de la Révolution, l'individu serait tout, et la famille, la société ne seraient rien : la nature humaine ne serait qu'un mot, utile tout au plus pour exprimer une vaste collectivité d'individus. A l'extrême opposé, l'on rencontre l'erreur qui fait de l'individu, un simple rouage, d'un grand mécanisme social; ce qui compte, ce n'est pas l'individu, mais le groupe social, la collectivité, l'humanité. Et l'on a institué la religion de

l'Humanité. Une des plus graves conséquences de cette erreur, c'est que l'on a réduit la famille, le mariage à n'être plus qu'une fonction entièrement subordonnée à l'intérêt social qui prime tout, et abolit tout le reste.

La vérité tient le milieu entre ces deux extrêmes, et consiste dans l'harmonieuse interdépendance de l'individuel et du social.

En réalité, l'individu, isolé de tout milieu social serait impuissant et dénué de valeur; semblable à la plante qui laisserait ses racines courir à la surface du sol, il se trouverait à la merci des vents et des intempéries. Vêtements, nourriture, confort, civilisation, progrès intellectuel, influence morale; alimentation et développement des puissances profondes qui permettent à l'homme de tendre vers l'idéal, d'y atteindre : pour tout cela et bien d'autres choses encore, l'individu est redevable à la société, bien plus qu'il ne saurait s'en rendre compte habituellement. La vie individuelle est éphémère ; chaque jour des milliers d'êtres meurent, des milliers d'autres arrivent à l'existence, et l'humanité, dans son ensemble, paraît indifférente à ce tourbillon incessant, qui agite ses éléments.

Sur l'individu, la société, l'humanité possède l'avantage et le prestige de la durée; elle semble reposer sur des bases qui défient la morsure du temps. C'est pourquoi, il est tout naturel, il est selon l'ordre, qu'elle soit, comme le dépositaire de ces trésors d'ordre intellectuel, moral et religieux qui constituent le glorieux apanage de la nature humaine. Notre-Seigneur lui-même, a bien voulu se conformer à cette loi, en confiant l'économie de la Rédemption à une société, instituée par Lui, et par Lui dotée du glorieux privilège d'indéfectibilité; société qui a fait ses preuves, depuis plus de dix-neuf siècles révolus, qui a affronté toutes les luttes, toutes les tempêtes, qui, dans

les persécutions les plus violentes, semble puiser un renouveau de jeunesse et de beauté morale ; en un mot, à l'Église Catholique.

D'autre part, la société, l'humanité, n'existe pas en dehors des individus, bien qu'en un sens, elle les dépasse. A l'individu incombe la mission d'incarner, de personnifier, d'enrichir et de transmettre, de faire rayonner ces trésors d'idéal dont la société, la famille, l'Eglise, l'humanité sont les dépositaires. Et c'est précisément, par la réalisation de cet idéal, que chaque individu communie, pour ainsi dire, à l'âme mystérieuse et profonde de la famille, de l'Eglise, de la société, de l'humanité.

Ces considérations, qui semblent nous avoir entraîné bien loin le notre sujet, nous amènent, au contraire, au cœur même du problème qui nous préoccupe en ce moment.

Qu'est-ce en effet, que la famille, sinon le sanctuaire où se transmet et se propage la nature humaine.

Tout ce que nous venons de dire, jusqu'ici, tend à nous faire pénétrer le mystère plein de grandeur, que renferme l'origine de toute vie humaine.

Naître, comme le mot l'indique, c'est recevoir la nature humaine, y participer, et donc faire partie, par les liens du sang, de la grande famille humaine. C'est, en particulier, être relié, en vertu de la nature que l'on reçoit en naissant, à la première origine, ou à la création du genre humain par Dieu, en Adam ; c'est encore appartenir au plan divin de la destinée surnaturelle, pour laquelle Dieu a créé l'humanité.

Sans doute, cette destinée, est de la part de Dieu, un don purement gratuit de la divine Bonté, et, par ailleurs, la nature humaine, telle que transmise par la génération, c'est-à-dire entachée de la souillure originelle, ne contient aucune proportion, aucune exigence sous ce rapport.

Et néanmoins, cette destinée surnaturelle, étant la seule que Dieu ait faite pour l'homme, la nature humaine y est strictement soumise dans tout individu qui arrive au seuil de la vie ; et la grande loi de la Rédemption oblige strictement les parents à faire purifier, par les eaux du baptême, dans leurs enfants, la nature qu'ils leur ont transmise.

De plus, naître, c'est recevoir la nature humaine dans un milieu social, et familial, et, par le fait, c'est faire partie d'une société, d'une nationalité, d'une famille, et, par conséquent, c'est recevoir une vie qui doit communier à l'âme d'une société, d'une nationalité, d'une famille.

Par les nationalités distinctes, par les familles différentes, la nature humaine possède comme une physionomie particulière.

Mais le milieu social, l'âme nationale, etc., n'atteignent l'enfant qu'en passant par la famille : de sorte que, en définitive, la famille est bien le foyer universel d'où dérive la vie.

Ainsi les parents, en transmettant la vie, en propageant la nature humaine, propagent en même temps tout ce qui en dérive, tout ce qui se rattache à elle, et tout ce à quoi elle-même se rattache dans le plan de la Rédemption.

Propager la nature humaine, c'est prolonger dans le temps et l'espace, l'acte créateur d'où elle est sortie, c'est enrichir cette carrière immense d'où l'Esprit tire les éléments dont il compose ce vaste édifice qui se nomme le corps mystique de Jésus-Christ.

Cette grande chose qu'on appelle la paternité et la maternité considérée, non pas seulement, comme source de vie corporelle, mais prise dans sa vérité intégrale, c'est-à-dire avec la mission qui ne s'arrête qu'au jour où l'enfant a atteint ce degré de maturité, qui lui permet d'affronter la

vie avec l'assurance qu'il sera toujours à la hauteur du devoir et des sacrifices qu'elle impose; ainsi considérée, la paternité et la maternité sert d'intermédiaire à toutes les puissances auxquelles la vie humaine doit sa double origine, naturelle et surnaturelle; à toutes les influences qui constituent comme le milieu moral, dont elle tire la sève qui l'alimente.

Sans doute, Dieu seul crée l'âme humaine, et c'est à l'âme qu'il confie ces aspirations profondes vers l'idéal, aspirations qui portent l'homme bien né à s'élever toujours plus haut. Et ainsi, à un double point de vue, l'homme dépend d'abord de Dieu, avant d'appartenir à ses parents: à savoir: par la grande loi des origines; les forces mystérieuses qui sont à l'œuvre dans le monde pour la multiplication des êtres, ne créent pas de nouvelles natures spécifiques, mais elles propagent dans les individus les natures créées par Dieu dès le commencement; et leur fécondité leur vient de l'impulsion originelle, que Dieu a gravée dans les profondeurs de leur être, et qui est l'équivalent du "Croissez et multipliez-vous" adressé au premier couple humain.

En ce sens, l'homme partage avec les autres êtres de l'univers, sa dépendance à l'égard de l'Auteur souverain de toutes choses. Mais de plus, cette dépendance chez l'homme se réclame d'un titre tout à fait spécial, précisément à cause de son âme spirituelle, immortelle, avec tout ce qu'elle contient d'éternel, comme principe de vie et comme principe de sa destinée; toutes choses qui dépassent infiniment les énergies productrices de la génération humaine.

A ce point de vue, l'action de Dieu, à la naissance d'un nouvel être humain, non seulement joue le rôle de source première, comme dans la propagation de toutes les autres natures créées; mais elle est exclusive, elle se superpose à la paternité et à la maternité humaine pour les compléter

et les couronner. Et cependant, il semble que Dieu s'efface devant les parents : on dirait qu'il veut subordonner son action à la leur. Malgré tout ce qu'il a en lui, et venant exclusivement de Dieu, l'enfant appartient tout entier aux parents. D'autre part, pourtant, les droits de Dieu restent imprescriptibles ; et ainsi les parents, auprès de leurs enfants, sont avant tout les représentants de Dieu ; et c'est pour Dieu qu'ils doivent les élever.

Sans doute les parents propagent une nature souillée de la tache originelle : pour la purifier il faut une nouvelle naissance à une vie nouvelle, dont le Rédempteur seul est le propagateur. C'est Jésus-Christ lui-même qui baptise, par le ministère de ses prêtres.

Dieu seul peut engendrer selon la grâce, parce que, par la grâce, au témoignage de saint Jean, non seulement nous sommes appelés, mais nous sommes en toute réalité, enfants de Dieu ; et c'est en toute vérité que nous pouvons dire, en nous adressant à Dieu : Notre Père qui êtes aux cieux.

De cette vie les parents ne sont pas les auteurs ; ils n'en sont que les gardiens, dans l'âme de leurs enfants.

Le nouveau baptisé est avant tout, et même exclusivement enfant de Dieu, enfant de l'Eglise, et en même temps enfant et frère de Jésus-Christ. Et néanmoins, ici encore, il semble que Dieu, que Jésus-Christ, que l'Eglise s'effacent devant les parents. Mais cet effacement apparent laisse intacts les droits respectifs. A l'égard de cette nouvelle naissance, comme du développement de la vie qu'elle apporte, les parents ne sont que les mandataires de Dieu, de Jésus-Christ, de son Eglise, et les dépositaires de trésors qu'ils doivent faire fructifier dans l'âme de leurs enfants.

Et pourtant il reste vrai de dire que la famille a été insti-

tuée pour donner des enfants à Dieu, des membres à l'Eglise, des frères à Jésus-Christ et des élus au ciel. Ainsi les parents sont donc revêtus d'une sorte de sacerdoce auguste, puisqu'ils servent d'intermédiaires officiels à la paternité de Dieu, à la maternité de l'Eglise et à l'action Rédemptrice de Jésus-Christ, pour les propager.

Dans un ordre de choses bien différent et qui néanmoins, ne manque pas de grandeur, les parents sont les dépositaires officiels des traditions familiales et nationales qu'ils doivent inculquer à leurs enfants : ils ont reçu de Dieu la mission de propager, de faire rayonner l'âme de leur lignée et l'âme de la patrie.

Conclusion.

Au chapitre VIIIe du Livre des Proverbes, la Sagesse divine parlant de son origine éternelle, décrit le rôle qu'elle a joué dans la création du monde, et le résume dans cette formule substantielle : "Cum ero eram cuncta componens" (v. 30). Pour tout, j'étais à l'œuvre avec Lui (Dieu).

Ainsi toute l'œuvre créatrice est le fruit de l'union de Dieu avec sa Sagesse.

Pour couronner son œuvre, Dieu tient conseil au dedans de Lui-même, et conclut par ces paroles qui renferment, en quelques mots, tout ce que la divine Providence devait accomplir en notre faveur : "Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance". Le chef-d'œuvre de la création visible, l'homme, est ainsi le fruit de l'union des trois Personnes divines, se concertant, dans la fécondité de leur pensée et de leur amour, pour engendrer dans la nature humaine, une vie semblable à la leur.

Afin de réparer dans la nature humaine, les ruines qu'y avait amoncelées le péché originel, la justice infinie exigera

l'intermédiaire d'un Homme-Dieu, c'est-à-dire d'un Dieu, d'une personne divine qui, sans cesser d'être Dieu parfait, devient homme parfait, en assumant une nature humaine, issue d'Adam; et, par suite, faisant partie de la grande famille humaine, en vertu des lois du sang, s'installât comme au centre de l'humanité, pour guérir le mal à sa source.

Le Rédempteur, Homme-Dieu, devait donc être le fruit d'une alliance entre Dieu et la nature humaine; Dieu fournissant le côté divin et la nature humaine, fournissant le côté humain du Rédempteur.

Pour cette alliance, la nature humaine était représentée, personnifiée, auprès de Dieu, par la bienheureuse Vierge Marie, qui, dans le "fiat" de l'Incarnation, donnait ainsi, à Dieu le consentement de l'Humanité à la Rédemption. Car pour être rachetée, la nature humaine devait donner son consentement, comme pour tomber, elle l'avait donnée au péché originel.

Mais, derechef, la nature humaine individuelle, assumée par le Rédempteur, était la nature humaine du Rédempteur, la nature rachetant, et non la nature rachetée. Pourtant il ne pouvait y avoir de Rédemption, s'il n'y avait pas de racheté: la rachetée, c'était la nature humaine, représentée, personnifiée au pied de la croix, par la Mère des Douleurs. Ce que le Sauveur donnait pas son sacrifice, par sa passion et sa mort, l'humanité le recevait en la personne de la sainte Vierge dans sa Compassion.

Ainsi la Bienheureuse Vierge Marie constituait comme la personnification anticipée de l'Eglise catholique, unie indissolublement au Rédempteur, à titre d'épouse et de corps mystique.

A son tour l'Eglise devait perpétuer à travers les âges, cette union du Rédempteur et de sa Mère dans le grand acte de la Rédemption.

Enfin la Rédemption a été consommée par la glorification du Rédempteur. La sainte Vierge au ciel, en corps et en âme, représente et personnifie la nature humaine glorifiée. Et de même que l'Eglise militante est ici-bas le prolongement mystique des sources vivantes et personnelles de la Rédemption : le Sauveur et sa Mère ; ainsi, au ciel, l'Eglise triomphante est le prolongement mystique du groupe de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, glorifiés par l'Ascension et l'Assomption.

De ces principes, nous déduisons que le mariage, — établi par Dieu pour constituer des sources immédiates, et des gardiens d'existences humaines, — représente par sa signification, et fait rayonner par sa mission :

1° l'union de Dieu et de la Sagesse éternelle à l'origine des choses ;

2° l'union des trois Personnes divines créant en l'homme une vie à la ressemblance de la leur ;

3° l'union de Dieu et de la nature humaine personnifiée par la sainte Vierge, au moment de l'Annonciation ; union dont le fruit fut le Rédempteur ; et par suite :

4° l'union du Verbe et de la nature humaine ;

5° l'union dans l'acte Rédempteur, du Sauveur et de la nature rachetée, personnifiée par la sainte Vierge au moment de la Compassion ;

6° enfin l'union en vertu de laquelle la vie surnaturelle dérive jusqu'à nous : l'union de Jésus-Christ et de son Eglise. Cette union contient, résume toutes les autres, à tel point que saint Paul, parlant du mariage chrétien, affirme que c'est un grand sacrement, en ce qu'il signifie l'union de Jésus-Christ et de son Eglise.

Ce caractère sacré du mariage a tellement pénétré la pensée chrétienne, que, pour nous faire comprendre l'union du

Verbe et de la nature humaine, l'union de Jésus-Christ et de son Eglise, l'union du Pasteur suprême avec l'Eglise universelle, l'union de l'évêque avec son Eglise particulière, elle ne trouve pas de comparaison plus exacte que celle du mariage lui-même.

La Sainte Famille, modèle des familles chrétiennes.

Pour compléter ces considérations sur la famille chrétienne, il nous reste à la montrer dans ses relations avec la Sainte Famille. La Sainte Famille de Nazareth est, en effet le modèle et comme le prototype de la famille chrétinne, non seulement en ce sens, qu'elle est comme le foyer ardent de toutes les vertus de la société conjugale et de la société paternelle, mais encore, à plusieurs autres titres dont voici les principaux.

1° Le centre de la Sainte Famille, celui qui en était toute la raison d'être, c'était l'Enfant-Jésus, et dans l'Enfant-Jésus, le Rédempteur. Or saint Joseph n'était que le père nourricier et le fidèle gardien de son Sauveur. D'autre part la Bienheureuse Vierge Marie, était, sans doute, et en toute vérité, Mère de Dieu; mais la nature divine, l'âme, de cet Homme-Dieu, sa mission Rédemptrice, tout cela venait exclusivement du Ciel. Et néanmoins, Jésus était bien son enfant à elle; avec saint Joseph, elle avait la garde de ce dépôt sacré.

Ceci démontre bien, que la principale raison d'être de la famille, c'est l'enfant, et, dans l'enfant, la garde des trésors sacrés renfermés en son âme. A supposer que l'enfant vînt au monde par une voie différente de la génération ordinaire, la famille conserverait encore sa principale raison d'être.

Le Verbe Incarné a voulu parcourir toutes les étapes de l'enfance, afin d'être un modèle pour cet âge, mais aussi

afin d'être le lien sacré, divin, qui couronne et parachève cette chose sainte qui s'appelle le mariage et la famille chrétienne.

2° De plus, la sainte Vierge, dès le "fiat" de l'Incarnation, personnifiait déjà l'Eglise : de sorte que Jésus-Enfant et sa Mère constituaient déjà par anticipation, ce grand tout mystique désigné sous le nom de l'Eglise et son chef. L'Eglise est ainsi le prolongement de la Sainte Famille, et saint Joseph, étant le gardien de l'Eglise anticipée, qu'était la Sainte Famille, devait devenir et rester le patron et le gardien de l'Eglise Universelle.

D'où il suit que le mariage chrétien, qui, en raison de son caractère sacré et de sa signification mystique, prolonge et ramifie la mission de l'Eglise, devient, par le fait même, le prolongement de la Sainte Famille. La Sainte Famille de Nazareth revit ainsi dans chaque famille chrétienne.

Section II. — LE MARIAGE CHRÉTIEN.

Aperçu général.

Le mariage, qui fut, dès le commencement, une institution sacrée, a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la dignité de Sacrement.

Que le mariage soit une chose sacrée, il est facile de l'établir. Dès les premiers jours, Dieu lui-même, a institué le mariage, non pas seulement, en créant l'homme, pour ainsi dire double "masculum et feminam creavit eos" par la dif-

férence des sexes, et en imprimant au fond de sa nature, la grande loi de la fécondité, comme il avait fait pour les autres vivants; mais encore, par une intervention immédiate, intime et personnelle.

Or, toutes les fois que Dieu intervient ainsi, d'une manière personnelle, dans son œuvre, qu'Il condescend à se mêler, pour ainsi dire, à la vie de ses créatures, c'est pour leur communiquer quelque chose de sa propre vie, pour les faire participer à l'ordre divin, surnaturel. Cette intervention personnelle de Dieu dans la première institution du mariage, pour unir, dans le premier couple humain, tous ceux qui, par la suite devaient contracter légitimement une telle alliance, avait donc pour but d'imprimer au mariage un caractère sacré, une signification sainte : celle-là, même, dont nous venons de parler dans les pages précédentes.

De plus le caractère sacré que nous revendiquons pour le mariage, lui vient de sa nature même. Cela ressort abondamment de son but et de sa signification.

Le mariage, en consacrant les époux, propagateurs de la nature humaine, en fait les mandataires de tous les agents, de toutes les influences qui, sur la nature humaine, ont greffé cet ensemble de droits, devoirs, privilèges, etc., qui constituent le plus précieux des héritages. Auprès de la vie issue de leur union, les parents représentent Dieu, l'Eglise, la patrie, la famille. Si dans la grande famille humaine, comme dans toute famille proprement dite, chaque génération est dépositaire des trésors communs, les époux seuls, en sont constitués, les propagateurs. C'est là, une mission auguste, un sacerdoce sacré.

Après ce qui a été dit plus haut, il semble superflu d'insister sur ce point.

Au surplus, l'histoire nous montre que toujours, chez tous

les peuples, la célébration du mariage a revêtu le caractère d'un rite religieux.

Quoique sacré, en raison de l'institution divine, et par sa propre nature, le mariage, néanmoins n'est devenu un sacrement que dans la Nouvelle Loi, par l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dire que le mariage est un sacrement, c'est affirmer équivalemment, qu'il est non seulement une chose sainte, mais encore un principe de sanctification, par une vertu spéciale subordonnée à la vertu sanctificatrice de l'humanité de Notre-Seigneur. Les sacrements, en effet, appliquent et détaillent, pour ainsi dire, l'action sanctificatrice du sacrement des sacrements : l'humanité sainte du Sauveur.

Mais ici, il importe de bien préciser, afin d'éviter toute équivoque. La dignité de Sacrement, qui convient au mariage, dans la nouvelle Loi, n'est pas une simple formalité ajoutée au contract qui constitue le mariage. C'est le contrat lui-même, dans sa réalité substantielle de contrat, qui a été élevé à la dignité de sacrement. Entre chrétiens, c'est-à-dire entre baptisés, tout mariage valide est nécessairement, essentiellement un sacrement, et par suite, là où il n'y a pas de sacrement, il ne saurait y avoir de mariage. La matière et la forme du contrat de mariage constitutent la matière et la forme mêmes du sacrement de mariage.

Quoique inséparables et identiques dans leur réalité concrète, le contrat et le sacrement de mariage gardent néanmoins leurs caractères distinctifs que l'on doit considérer séparément. Tout en étant un véritable sacrement, le mariage reste un véritable contrat, une alliance ; il doit donc être consédéré comme tel, mis en parallèle avec les autres contrats, afin qu'on puisse voir en quoi il leur ressemble, et en quoi il se différencie d'eux. De même, le sacrement de mariage tout en étant un contrat substantiellement,

n'en reste pas moins, un véritable sacrement : il doit donc être considéré comme tel et mis en parallèle avec les autres sacrements.

C'est pourquoi nous nous proposons de parler du mariage chrétien 1° comme contrat et ensuite 2° comme sacrement.

CHAPITRE I.

Le contrat de mariage.

En premier lieu, le mariage est un contrat bilatéral, c'est-à-dire, important de la part des deux contractants, des engagements mutuels, des droits et devoirs réciproques.

De plus, comme tout contrat, il se caractérise par son objet et sa fin propres. C'est donc par l'analyse de son objet et de sa fin, que nous parviendrons à déterminer la nature distinctive du contrat de mariage.

Les contractants, dans le mariage, se donnent mutuellement l'un à l'autre, d'un don total : l'époux ne s'appartient plus ; il appartient à son épouse ; et réciproquement l'épouse ne s'appartient plus, mais elle appartient à son époux. Dans les expressions dont se servent les conjoints pour se désigner mutuellement : "mon époux, mon épouse", le pronom possessif exprime une profonde vérité. "La femme, dit saint Paul, n'a pas puissance sur son propre corps, mais le mari ; pareillement, le mari n'a pas puissance sur son propre corps, mais la femme" (I, Cor., VII, 4).

Evidemment le premier, comme le plus immédiat résultat de ce don mutuel, de cette union la plus grande qui soit

sur terre, entre deux personnes humaines, c'est que les époux ne font plus qu'une seule personne morale, désignée sous le nom de société conjugale. "C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair" (Gen., II, 24).

Notre-Seigneur rapportera ces paroles lorsqu'il affirmera à nouveau l'unité du mariage. A son tour, saint Paul les citera, en écrivant aux Corinthiens, pour montrer l'intimité du lien qui unit l'homme et la femme.

Néanmoins la société conjugale n'est ni la vraie, ni la principale fin du mariage : ce sont bien, sans doute, les époux qui se donnent l'un à l'autre ; mais ils ne se donnent pas pour eux-mêmes ; ils ne sont pas le but de leur union ; ils se donnent pour une fin qui les dépasse l'un et l'autre, infiniment. Ils sont libres d'entrer ou de ne pas entrer dans l'état du mariage, mais une fois leur consentement donné librement et légitimement, ils ne peuvent plus le reprendre et ils deviennent tributaires de devoirs sacrés que leur imposent Dieu et son Eglise.

Unis par l'amour le plus profond, s'entr'aidant, s'encouragement mutuellement ; mettant en commun les épreuves, comme les joies, ils ont pour première obligation de réaliser l'idéal chrétien —, de ce que la sagesse populaire appelle si justement "la vie à deux".

Cette obligation persiste, grave, austère et douce à la fois, autant que dure le lien conjugal, dussent-ils être privés de ce qui constitue le plus précieux trésor du foyer : une couronne d'enfants.

Mais, dans l'ordre de la Providence, la société conjugale doit se transformer en société paternelle. Le but principal ; la première et fondamentale raison d'être du mariage, c'est la famille, ce sont les enfants. Par le mariage, les parents sont constitués principe et foyer de vie humaine, au sens

intégral du mot. L'enfant en prenant place au foyer, parachève le lien conjugal, et le prolonge en dehors des parents eux-mêmes.

Par sa fécondité, le mariage couronne et complète sa signification surnaturelle de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise. Enfin, par une admirable conséquence, l'enfant consacre ces deux grandes propriétés du mariage : l'unité et l'indissolubilité.

Ce dernier point demande à être mis en lumière.

Le corps a été créé pour l'âme : et la vie corporelle doit être subordonnée à la vie de l'âme : c'est-à-dire à la vie morale et religieuse. Or pour faire éclore, et développer dans l'enfant cette vie morale, l'action commune du père et de la mère n'est pas moins nécessaire que leur union pour la procréation de la vie corporelle. Car, dans l'ordre de la Providence, cette vie morale de l'enfant doit avoir comme milieu normal, pour s'épanouir, la chaude atmosphère de deux âmes, de deux pensées, de deux cœurs entrelacés qui lui constituent un foyer fécond et bienfaisant d'où elle doit sortir forte, puissamment armée pour affronter les combats de la vie. Ceci est une vérité aussi claire qu'incontestable. Mais allons un peu plus loin.

Lorsque ce but est atteint, lorsque, selon le mot populaire si expressif, ils ont "élevé leur famille" les époux peuvent-ils considérer leur mission comme terminée? et le lien conjugal n'a-t-il plus de raison d'être?

Pour donner à cette question sa réponse vraie, complète, il faut revenir sur ce que nous avons dit plus haut, au sujet de la famille. L'enfant, même élevé, même devenu homme, n'est pas un isolé dans la vie, il est l'aboutissement d'une longue lignée ; par ses parents, il est le fils de toute une suite de générations, d'une famille en un mot, dont l'origine se perd dans le lointain du passé.

Le mariage fait ainsi, des époux, un anneau vivant de cette grande chaîne, l'anneau intermédiaire entre les générations passées et les générations futures de la même famille.

A ce point de vue, les liens du mariage conservent toute leur raison d'être : les briser, ce serait briser l'anneau qui relie le passé à l'avenir; ce serait briser les liens de la famille. Jusqu'à la mort de l'un d'eux, les époux doivent rester unis, au nom de cette chose grande, divine, qui est la famille.

C'est, sans doute, en raison de cette pérennité de la famille, que les relations d'origine qui unissent les enfants aux parents, gardent un caractère de vérité toujours actuelle. Toute leur vie, les parents restent parents à l'égard de leurs enfants. Le temps n'affecte pas ces sortes de liens, ils n'appartiennent jamais au passé.

Il y a plus. Dépassant les existences individuelles qui la composent, en raison de sa durée indiscontinue, à travers les générations qui passent, la famille devient pour ses membres successifs, comme le dépositaire de l'idéal social, moral et religieux qu'elle doit leur transmettre de génération en génération. En d'autres termes, c'est parce qu'il est, pour ainsi dire, incarné dans ces institutions permanentes : l'Eglise, la société, la famille : que l'idéal moral et religieux possède ici bas une vie mystérieuse et profonde qui reflète l'éternité, et que ne semblent pas atteindre les défections individuelles. Et c'est pourquoi, briser les liens de la famille par le divorce, c'est pécher contre l'idéal moral et religieux en détruisant l'une de ses plus solides assises humaines.

En somme, nous pouvons, au moyen des propositions et considérations suivantes, justifier, aux yeux de la raison, l'unité et l'indissolubilité du mariage, qui, d'après l'ensei-

gnement de l'Eglise, constituent, de droit divin, ses deux principales propriétés.

1° Tout d'abord, ces deux propriétés dérivent du don mutuel parfait que se font d'eux-mêmes, l'homme et la femme dans la plus étroite des alliances. Car un don vrai, total, est, de lui-même éternel; donner pour un temps, ou avec la secrète pensée de vouloir reprendre ce que l'on a donné, c'est seulement prêter, mais ce n'est pas donner.

Donner parfaitement signifie donner avec toute sa volonté. Or la volonté humaine possède ce privilège de donner sans réserve, d'une manière absolue.

De plus, celui qui s'est donné ainsi, ne se possède plus: il ne saurait donc se reprendre ou faire de lui-même un nouveau don, sans violer ses premiers serments.

2° En s'unissant par les liens du mariage les époux entrent dans un nouvel état de vie, et par conséquent, s'engagent à réaliser l'idéal chrétien, conformément à cet état. Ce qui lie désormais les volontés des époux, c'est précisément l'idéal chrétien de la vie conjugale. Or cet idéal, à savoir, la pratique à deux des vertus chrétiennes, est de lui-même, indéfectible, il garde toute sa vérité, sa puissance d'union, malgré les fluctuations diverses qui peuvent agiter les volontés, ou les cœurs des époux. Briser les liens d'un mariage légitime, c'est donc pécher contre une forme de vie chrétienne qu'on s'est engagé à pratiquer.

3° Le mariage chrétien doit refléter l'unité et l'indissolubilité de l'alliance prototype qu'il représente, par sa signification morale et religieuse, à savoir: l'alliance une et indestructible de Jésus-Christ et de son Eglise.

4° Enfin, la famille, comme institution stable, indiscontinue dans son être successif, surtout la famille gardienne d'idéal moral et religieux, exige que chacun de ses anneaux soit indissolublement lié à tous ceux qui l'ont précédé, et à tous ceux qui le suivront.

CHAPITRE II.

La famille et la double loi du complément et de la hiérarchie.

Si étroite que soit l'alliance contractée par le mariage, cependant, elle n'abolit pas la personnalité des époux. Toute restreinte qu'elle est, la famille constitue une véritable société et, comme toute société, elle est soumise à la double loi du complément et de la hiérarchie. La société complète, perfectionne, parachève l'individu : c'est pour s'entr'aider, se compléter mutuellement, que les individus s'unissent en société ; et nulle société n'est possible sans hiérarchie.

Art. I. — LA FAMILLE, ET LA LOI DU COMPLÉMENT.

La loi du complément, apparaît d'une manière éclatante dans cet ordre merveilleux établi dès le commencement, et que l'on appelle : les différences, les affinités, l'harmonie des sexes. C'est tout d'abord une loi d'ordre physiologique écrite par Dieu, pour ainsi dire, en caractères de chair, mais la pensée créatrice dans la formation de l'homme et de la femme, ne s'est pas arrêtée aux corps ; par les corps elle a voulu atteindre et manifester les âmes. Ces différences, affinités, harmonies, se prolongent jusqu'aux sommets de l'âme ; par delà la sexualité des corps, Dieu a créé la sexualité des cœurs, des esprits, des âmes. Dans tous les domaines de l'activité humaine : domaine de la pensée, de l'action, de l'art, de la morale, de la religion, de la charité, domaine de la vie individuelle, de la vie sociale, la femme est destinée à tout embellir par le rayonnement de son sexe, en mettant partout, comme une empreinte de virginité et de maternité.

Sans doute l'idéal humain, dans son intégrité, comprend l'ensemble des vertus : aucune vertu chrétienne n'est l'apanage exclusif d'un sexe : il reste néanmoins vrai que cet idéal revêt dans chaque sexe, des caractères différents. Jusque dans les sommets de la sainteté, l'homme et la femme conservent les caractères respectifs de leur sexe. Et, en définitive, rien n'est plus conforme au plan divin, puisque, à la source même de la Rédemption, Dieu a voulu associer les deux sexes, dans la personne de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, afin de montrer que dans l'ordre surnaturel, comme dans l'ordre naturel les deux sexes se complètent pour constituer l'humanité.

La Bienheureuse Vierge Marie, par sa mission auprès du Rédempteur, a élevé jusqu'à Dieu, ces deux privilèges du sexe féminin : la virginité et la maternité. L'Eglise, unie à son divin chef, perpétue cette union à travers les âges.

A son tour, le mariage chrétien la reflète dans sa signification sacrée.

En somme, partout où l'humanité se trouve en présence de ses origines et de ses destinées, de son idéal, les deux sexes, avec leurs caractéristiques propres, apparaissent indissolublement unis.

Au foyer domestique, la formation morale de l'enfant, à l'instar de sa vie physique, est le fruit de deux principes : paternel et maternel qui s'unissent et se complètent pour ne constituer qu'une seule source d'éducation : chacun apportant le caractère spécial de son sexe moral.

Pour se faire une idée de ce tout harmonieux qui résulte, dans la société conjugale, du mariage des âmes, des pensées et des cœurs, il faudrait dire tout d'abord, ce qui, dans la psychologie humaine caractérise l'âme féminine, et l'âme masculine. Ainsi, d'elle-même, de son propre élan, cette

question du complément, dépasse les limites de la famille, pour revêtir un intérêt d'une portée universelle.

1. — L'AME FÉMININE.

C'est une loi générale de la Providence divine, que Dieu proportionne toujours ses dons et les aptitudes dont il enrichit les êtres, à la mission qu'Il leur assigne.

Le problème que nous posons en ce moment, trouvera donc sa solution, dans la réponse à cette question : pour quelle mission Dieu a-t-il créé la femme?

Or la raison d'être de la femme, l'idéal féminin, tient dans ces quatre mots : la vierge, la fiancée, l'épouse et la mère.

a) Que ce soit au sein de la famille ou dans l'austérité du cloître, la vierge chrétienne personnifie un idéal moral et religieux fait de pudeur, de pureté, d'humilité, de réserve, de modestie, de désintéressement, de dévouement, de délicatesse, d'amour chaste, de tendre piété : tout un ensemble d'idéale beauté dont Dieu a voulu lui-même former les symboles, en créant les plus belles fleurs qui ornent la terre : le lis immaculé, la rose éclatante, l'humble et aimable violette. Il y a quelque chose d'angélique, de céleste dans l'âme de la véritable vierge chrétienne.

Pour conserver ces précieux trésors, pour les défendre contre les nombreux ennemis qui les menacent, la jeune fille n'a pas reçu en partage, la force qui se fait redouter, mais Dieu a imprimé sur son front une auréole de douce majesté qui inspire le respect; elle possède en outre de la perspicacité, de la réserve, de la prudence, de la finesse, de la défiance, et comme l'instinct du danger; toutes choses nécessaires pour marcher sûrement au milieu des écueils de la vie. Ces dons et qualités, finiront vite par tourner en

défauts, ou par s'oblitérer, et la jeune fille deviendrait bientôt perverse, et une cause de perversion, si elle ne maintenait pas les trésors de son âme au niveau des sources pures qui alimentent tout idéal véritable ; les pratiques religieuses.

C'est pourquoi, Dieu a mis au fond de son cœur, une sorte d'instinct religieux. Et cela explique ce double phénomène universellement reconnu : que, généralement, la femme est plus religieuse que l'homme, et que d'autre part, sa religion contient quelque chose d'impulsif et de spontané.

Enfin, en créant les deux sexes, pour se compléter mutuellement, Dieu leur a donné de nombreuses et profondes affinités réciproques.

La femme, instinctivement, tend à faire valoir ses dons et prérogatives auprès de l'autre sexe : ce qui exige, de sa part, une grande souplesse, de l'insinuation et comme une psychologie native du cœur de l'homme.

b) A ce merveilleux ensemble qui constitue l'âme de la vierge chrétienne, la fiancée ajoute le lien sacré d'une promesse que doit couronner le sacrement de mariage. Mais ce qui fait le charme idéal de la fiancée, c'est précisément ce qui constitue la beauté morale de la vierge chrétienne. Toujours et partout la véritable fiancée chrétienne, a su inspirer à son fiancé, s'il est digne d'elle, un profond respect, une sorte de culte quasi-religieux.

c) Lorsque la jeune fille change sa couronne de fiancée pour le diadème de l'épouse, elle n'abdique pas les qualités et vertus qui faisaient son charme de vierge et de fiancée, mais elle les transforme, les fait épanouir en qualités et vertus de la femme chrétienne. Les vertus de l'épouse se superposent à celles de la jeune fille et de la fiancée mais elles ne les abolissent pas. En devenant, par le mariage, l'âme, le cœur, l'ange gardien du foyer conjugal, la reine

de l'intérieur, la femme doit garder, avec quelque chose de plus auguste, un cœur de vierge et de fiancée.

Pour faire du foyer conjugal, un intérieur où le mari soit retenu autant par l'attrait que par le devoir, pour tenir en échec toutes les fascinations du monde qui attirent le mari hors de chez lui ; pour conserver dans son époux, le cœur du fiancé, la femme doit avoir toutes les délicatesses, les prévenances. Elle doit tirer parti des moindres détails, en apparence les plus vulgaires, les plus insignifiants, mais qui sont, en réalité, comme les innombrables fils ténus dont est tissée la trame quotidienne de la vie. Elle doit savoir quand se taire, quand parler, ce qu'il faut dire, quand le dire et comment le dire, etc., etc. Or de tout cela il n'y a ni science, ni technique : il faut à la femme cette qualité précieuse entre toutes : le sens des détails de la vie.

d) Le diadème de l'épouse ne serait pas complet s'il ne venait s'y ajouter le joyau de la maternité. Mais, pas plus que l'épouse, la mère n'abdique le charme et les vertus de la fiancée et de la vierge chrétienne. La fécondité transpose la virginité dans un autre état ; mais de la virginité elle doit conserver le parfum délicat. C'est précisément parce qu'elle garde un cœur virginal, une âme virginale, que la mère chrétienne peut inspirer à ses enfants les plus belles et les plus pures vertus de l'idéal évangélique.

Qu'est-ce donc que Dieu a semé dans l'âme féminine, qui en se superposant à l'idéal de la jeune fille, doit s'épanouir, un jour, en vertus maternelles ? Une brève analyse de la mission de la mère va nous le révéler.

La femme est mère, à partir du moment où les lois mystérieuses que Dieu a établies pour présider aux origines de la vie, forment dans son sein, de sa propre substance, cet être à qui elle doit donner le jour. Or qui ne sait combien profonde est l'influence que peut avoir l'état physique et

moral de la mère sur l'enfant qui naîtra d'elle? Cependant cette influence est à peu près inconsciente ; mais la première chose à laquelle devrait penser toute mère chrétienne, dès les premiers instants de sa maternité, c'est de consacrer à Dieu, au Sacré-Cœur de Jésus, à la sainte Vierge Marie, ce fruit de son amour, qui sera un jour son enfant. De plus, par une admirable disposition de la Providence divine, dès ces lointaines origines, l'âme maternelle, par une sorte d'aimantation mystérieuse, agit déjà sur l'âme encore inconsciente qui s'agite en elle, enveloppée de ténèbres au sein de la matière qu'elle anime. Cette compénétration presque anticipée de l'âme de l'enfant, par l'âme de la mère, développe en celle-ci, le sens profond, la vertu intuitive de la vie. Et lorsque cet enfant aura vu le jour, alors que longtemps encore, il sera incapable d'exprimer ses besoins, ses douleurs, ses souffrances, autrement que par des pleurs, sa mère devra lire en lui, le deviner tout entier, La science humaine est insuffisante à fournir une technique précise qui puisse faire comprendre ce qu'il y a de vie profonde et mystérieuse dans cette âme humaine qui cherche à se faire jour sous l'action rudimentaire des sens. Il y faut l'instinct maternel.

Pendant cette longue période de ses débuts dans la vie, l'enfant, impuissant à se suffire en quoi que ce soit, a continuellement besoin de sa mère : ce qui exige, de la part de celle-ci un dévouement de tous les instants, qui va jusqu'à l'oubli complet de soi : la mère, penchée sur le berceau de son enfant malade, suspend pour ainsi dire, sa propre vie, à l'existence de cet être fragile qu'elle dispute à la maladie ou à la mort. Même lorsque son enfant a cessé de faire partie de sa propre substance, la mère continue de vivre en lui, et pour lui. L'amour et le dévouement font partie du cœur féminin tel que Dieu l'a créé. Toute femme est natu-

rellement mère pour tous ceux que l'inclination ou le devoir confient à sa sollicitude.

LA MÈRE ET L'ÉDUCATION DE L'ENFANT.

Là où la mère exerce la plus noble tâche de sa mission c'est lorsqu'elle travaille à faire épanouir les trésors que Dieu a renfermés dans le cœur de son enfant, à répondre aux premiers besoins de son âme qui s'éveille. Or le premier et le plus profond besoin de l'âme humaine, c'est celui du bonheur qui se rattache indissolublement au besoin religieux. Dieu a créé l'âme humaine pour Lui, et c'est pourquoi, il a mis, au fond de cette âme un besoin d'infini, que Lui seul peut combler. Mais, entre ce besoin d'infini, et Dieu, il y a toute la distance qui sépare un vide immense, de l'immense plénitude. Pour que s'opère la rencontre entre ces deux abîmes, l'âme de l'enfant doit être orientée du côté de Dieu, et de l'Eglise qui conduit à Dieu. C'est pourquoi, corrélativement, à ce besoin d'infini, qu'il a mis dans l'âme de l'enfant, Dieu a mis dans l'âme de la mère, une sorte de sens religieux qui l'incline à mettre son enfant sur la voie du vrai bonheur, en lui inculquant la crainte, l'amour de Celui qui a promis de donner son ciel à ceux qui auront observé sa Loi sainte.

La mère revit dans ses enfants ; l'éducation de ses filles surtout, lui appartient presque exclusivement. En formant, comme elle le doit, l'âme et le cœur de ses jeunes filles, la mère chrétienne en fait le plus bel ornement de son foyer. La jeune fille joue dans la famille un rôle considérable : auprès de ses plus jeunes frères elle remplace la mère ; elle devient pour sa mère elle-même la meilleure des compagnes et la plus sûre des amies.

En elle son père voit revivre le charme qu'il aimait chez celle qui fut sa fiancée et qui est maintenant, la compagne

de sa vie : ce renouveau bienfaisant ravive et rajeunit en lui l'amour conjugal, et les liens de famille en sont puissamment affermis. La jeune fille est souvent la confidente de ses frères plus jeunes ou même plus âgés : c'est elle qui éclaire les fronts, assombris par la tristesse, le chagrin, ou les passions ; messagère de paix, elle dissipe les malentendus, prévient les froissements, réconcilie les cœurs ennemis ; en un mot, elle complète l'action de la mère, et lorsque celle-ci vient à disparaître, elle la remplace, devient le cœur, l'ange gardien, l'âme de la famille.

Enfin, une mére selon le cœur de Dieu, sait que la mission suprême de la famille chrétienne, c'est de donner des prêtres à l'Eglise, et à Dieu des âmes exclusivement consacrées à son service : la tâche sublime de discerner, au fond des âmes, les aptitudes à la vie sacerdotale ou religieuse, d'attirer sur elles le regard de Dieu, par la prière et le sacrifice, de faire germer en elles des aspirations, désirs, une orientation que la Providence conduira un jour jusqu'à l'appel divin ; cette tâche sublime appartient tout d'abord et surtout à la mère. C'est une grande grâce que d'être la mère d'un prêtre, et de ressembler ainsi à la Bienheureuse Vierge Marie qui fut la mère du prêtre éternel et souverain : Jésus-Christ. Cette grâce toute mère chrétienne devrait la demander instamment à Dieu, et s'efforcer de s'en rendre digne.

Nous venons d'esquisser, en traits rapides, le portrait de la femme chrétienne (vierge, fiancée, épouse et mère) d'après l'idéal dont Dieu a semé le germe dans son âme.

Cet idéal admirable, Dieu en a encore imprimé l'exigence dans le cœur de l'homme resté droit et pur. Quel est, en effet, le frère, le fiancé, l'époux, le père, le fils qui n'a pas désiré pour sa sœur, sa fiancée, son épouse, sa fille, sa

mère, une âme en qui se trouve tout cet ensemble de vertus qui constituent l'idéal féminin dans toute sa beauté?

Enfin, que fut la chevalerie chrétienne, sinon un culte, en même temps qu'un hommage rendu par l'homme, à la femme idéalisée? Les sentiments que la Dame de ses pensées, inspirait au chevalier chrétien, prenaient place, dans son cœur, auprès de ceux que lui dictait la religion. Sa devise était "Dieu et ma Dame" comme d'autres devises sont "Dieu et mon droit;" Dieu et mon pays". "Notre foi, notre langue".

Si nous avons insisté si longuement sur la mission de la femme, et par suite, sur l'âme féminine, telle que Dieu l'a faite en vue de cette mission, c'est d'abord à cause de l'importance capitale de cette mission, au point de vue de la vie morale et religieuse, de la société, de la famille, comme de l'individu; c'est ensuite, parce que la mauvaise littérature: livres, romans, journaux, revues et "magazines", illustrés, annonces et étalages, etc.; les mauvais théâtres, les modes inconvenantes, ridicules et déshonnêtes, les fêtes mondaines, le relâchement des mœurs, par suite de l'abandon des pratiques et des convictions religieuses; c'est parce que des doctrines subversives autant que nouvelles; les sociétés secrètes, etc., et bien d'autres influences, encore, coalisées, dirait-on, sous l'inspiration de l'enfer, pour déchristianiser la société, cherchent à pervertir la femme, comme l'un des plus sûrs moyens d'arriver à leur but.

Eh bien! pour enrayer cette croisade ignoble du mal, ce doit être une des formes de l'apostolat social du vingtième siècle, de relever la femme au niveau de sa mission providentielle, et par elle de former à nouveau, de fortes générations de chrétiens, qui rétabliront le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la société.

2. — L'AME MASCULINE.

L'homme, lui aussi, nous devrions dire, l'homme surtout, a reçu de Dieu une grande mission à remplir ; et pour cela le ciel lui a départi un ensemble de dispositions, d'aptitudes, qu'il doit développer, transformer en qualités, en vertus, afin de compléter ce que nous avons appelé l'âme féminine, et constituer l'idéal humain, dans son intégrité.

Or ce que doit être l'homme, sa mission, la nature de l'idéal qu'il doit réaliser, tout cela nous est manifesté par le rôle spécial que Dieu lui a assigné dans la famille ; rôle auquel nous consacrons les considérations suivantes.

Art. II — LA FAMILLE ET LA LOI DE LA HIÉRARCHIE.

L'homme chef de la femme.

Dès les premières pages de la Genèse, nous voyons que Dieu accorde à l'homme une place spéciale dans l'œuvre de la Création. (Gen., chap. II et III)

En effet, Adam est d'abord créé seul, et à lui seul est confiée la destinée de la nature humaine, avec, pour sanction, le précepte concernant l'arbre de vie. Ce n'est qu'ensuite qu'il est question pour Adam d'une compagne semblable à lui, afin de constituer avec lui, une source unique du genre humain. Ainsi, dans la pensée créatrice, la femme est pour l'homme, à qui elle est subordonnée.

Après la chute, Dieu, parlant à la femme, lui dit ces parales : Tu seras sous la domination de ton mari.

Dans le Nouveau Testament, cette subordination est encore plus clairement exprimée. Nous lisons dans l'Epître de saint Paul aux Ephésiens, chap. V, versets 23 et suivants: "Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est chef de l'Eglise.... ; or de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leurs maris, en toutes choses." Le même saint Paul écrit aux Colossiens: chap. III, v. 18, "Vous, femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur," et à ses fidèles de Corinthe, chap. XI "Je veux que vous sachiez que le chef de tout homme c'est le Christ, que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu." Ici la hiérachie est très explicite, formelle et complète.

Après avoir fait aux femmes l'obligation de se voiler la tête à l'église, saint Paul ajoute: "L'homme ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme, et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit, à cause des anges, avoir sur la tête un signe de sujétion."

Et plus loin saint Paul ajoute encore: "La nature elle-même ne nous enseigne-t-elle pas, que c'est une honte à un homme de porter une longue chevelure, tandis que c'est une gloire pour la femme qu'une longue chevelure, parce que la chevelure lui a été donnée en guise de voile."

Tous ces textes que nous venons de citer, affirment d'une manière catégorique, que le rôle de l'homme est un rôle de chef. Quelques-uns de ces textes, il est vrai, ne concernent directement que la société conjugale; mais les autres

contiennent une signification d'une portée universelle. Du reste, la société conjugale ne change pas la nature respective des époux, et chacun des deux apporte, dans le mariage, les qualités, aptitudes spéciales de son sexe. Si le mari doit être le chef de son épouse, c'est que, au préalable et d'une manière générale, le sexe masculin est le chef du sexe féminin.

Au surplus, par sa conduite même, l'Eglise de Jésus-Christ affirme cette doctrine d'une manière incontestable, en excluant la femme du sacerdoce, et de toute fonction liturgique proprement dite : le rôle de médiateur, de représentant officiel, dans l'Eglise, est réservé à l'homme seul. Et il en était déjà ainsi dans l'Ancien Testament.

Nous ne nous attacherons pas à démontrer cette doctrine par des raisons d'ordre physique, physiologique, psychologique, moral et social : nous préférons en exposer l'exacte signification, afin d'en recueillir les précieux enseignements.

Pour éviter toute équivoque fâcheuse sur ce point, il est nécessaire de prévenir les interprétations qui tendraient à fausser le vrai sens du principe que nous venons d'établir. Chef n'est pas synonyme de maître ou de propriétaire, et les relations d'un chef avec ses subordonnés, ne sont pas celles d'un maître avec ses esclaves. Dire que la femme est soumise à l'homme, qu'elle doit obéir à l'homme, n'équivaut donc pas à dire qu'elle doit être l'esclave de l'homme.

Le maître avait tout pouvoir sur son esclave, il n'avait pas de devoir à son égard, et l'esclave n'avait aucun droit sur son maître (c'est l'idée païenne de l'esclavage). Or le mari a des devoirs très graves à l'égard de son épouse et la femme a des droits vis-à-vis de son époux.

Il y a esclavage lorsque le maître commande par son seul caprice, pour son seul avantage, et non selon une loi qui le dépasse, à laquelle il obéit lui-même en comman-

dant. Or l'idéal du mariage est régi par des lois auxquelles le mari, comme la femme, est tenu d'obéir; et de plus cette domination de l'homme est toute à l'avantage de la femme elle-même.

Entre le maître et l'esclave, il n'y avait rien de commun. Or la femme fait pour ainsi dire partie de son mari, la tête et le corps ne font qu'un seul tout indissoluble.

Ecoutons encore sur ce sujet, les admirables enseignements de saint Paul: "Maris, aimez vos femmes comme "le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle, afin de "la sanctifier, après l'avoir purifiée dans l'eau baptismale, "avec la parole, pour la faire paraître devant lui, cette "Eglise, glorieuse, sans tache, sans ride, ni rien de sembla- "ble, mais sainte et immaculée. C'est ainsi que les maris "doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. "Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même. Car jamais "personne n'a haï sa propre chair; mais il la nourrit et "l'entoure de soins, comme fait le Christ pour l'Eglise; "parce que nous sommes membres de son corps (formés de "sa chair et de ses os). C'est pourquoi l'homme quittera "son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et de "deux, ils deviendront une seule chair. Ce mystère est "grand, je veux dire, par rapport au Christ et à l'Eglise. "Au reste, que chacun de vous, de la même manière, aime "sa femme, comme soi-même, et que la femme révère son "mari." Epître aux Ephésiens, chap. V, 25 à la fin.

En somme, le mari doit avoir pour sa femme, un ensemble de sentiments qui implique de la protection, du respect, une sorte de culte affectueux: il doit être son chevalier chrétien.

Bien plus, l'on doit dire en un sens, que la femme possède sur l'homme, une certaine supériorité: elle gouverne par le cœur, elle est la reine du foyer, de l'intérieur: elle est

selon l'expression consacrée : "La maîtresse de la maison."

Ceci ouvre un nouvel horizon sur la mission respective de l'homme et de la femme.

Si l'on oppose leurs aptitudes et qualités distinctives, il faut dire que le domaine propre de l'homme, c'est celui de la force, du commandement, des affaires publiques, de la politique, des découvertes scientifiques et de leurs applications aux progrès économiques et sociaux. Au point de vue de la famille, c'est lui qui la résume, la personnifie, en porte la responsabilité ; il en est le représentant officiel. C'est lui qui, au foyer familial, est le dépositaire de l'autorité, tient le sceptre du commandement. La famille, comme toute société bien organisée, repose sur l'autorité, et non sur l'individualisme ou l'indépendance. En définitive c'est l'autorité du chef de famille et l'obéissance de ses membres qui constituent la véritable unité familiale. L'union des esprits et des cœurs est sans doute une condition de paix et de bonne harmonie : elle peut bien créer une certaine communauté de pensées et d'affections, de liens intimes et très forts ; mais, outre que cette union ne peut se réaliser que dans un cercle très restreint de personnes ayant les mêmes goûts, et des aspirations identiques ou analogues, il ne peut y avoir de société vraie, de hiérarchie proprement dite que là où il y a un principe unique, supérieur aux manières de voir des individus, à leurs sentiments personnels, et qui s'impose par voie de contrainte morale engendrant l'obligation : ce principe ne saurait être que l'autorité.

Mais, d'autre part, ce serait une erreur de donner à la supériorité de l'homme sur la femme, cette interprétation d'ailleurs humiliante, que dans le domaine de l'intelligence, de la volonté, de l'initiative et des fortes vertus, la femme ne peut que se traîner péniblement à la suite de l'homme, le laissant seul atteindre les sommets. En tous ces domaines,

la femme est la compagne de l'homme, en tous ces domaines, son action, son influence féminine est marquée par la divine Providence, à côté de l'homme. Elle est la reine de l'intérieur du savant, de l'homme de génie, de l'homme d'Etat, de l'homme public, de l'homme d'affaires, comme elle est la reine de l'intérieur du simple artisan. L'intelligence, la volonté, le cœur de la femme sont capables de s'élever aussi haut que l'intelligence, la volonté et le cœur de l'homme, mais à leur manière, qui est différente, parce qu'elle est féminine. L'émulation qui anime l'homme et la femme, dans la poursuite de l'idéal, ne doit être, ni de l'antagonisme, ni de la concurrence, mais l'accord harmonieux de deux âmes qui se complètent mutuellement.

En vertu de cet accord, de cette union, la femme participe à l'autorité, non pas en ce sens que la famille peut avoir deux chefs, mais en ce sens que par ses conseils, elle l'éclaire, par son cœur, son savoir faire, elle l'adoucit et la rend aimable. La véritable femme chrétienne est la grande inspiratrice intérieure de l'homme : surtout lorsqu'il s'agit des intérêts et du bonheur de ses enfants ; car là plus qu'ailleurs le sens maternel possède une merveilleuse pénétration.

Conclusion.

En résumé, par le mariage, l'homme et la femme, mettent en commun leurs aptitudes, activités, qualités diverses pour ne constituer qu'un seul principe d'idéal moral et religieux qu'ils ont mission de transmettre à leurs enfants par le moyen de l'éducation familiale.

CHAPITRE III.

Le sacrement de mariage.

Que le mariage chrétien soit un Sacrement de la Loi Nouvelle, c'est un dogme de foi défini par le Concile de Trente. Notre intention n'est pas de prouver le bien-fondé de ce dogme, mais d'en expliquer le sens exact et la portée pratique.

Or, par le seul fait, qu'il est un sacrement, le mariage chrétien contient un élément général qui lui est commun avec tous les autres sacrements de la Nouvelle Loi ; et parce qu'il est un sacrement spécial, distinct, il contient aussi un élément spécifique qui le caractérise.

C'est pourquoi, nous allons brièvement considérer le mariage chrétien, d'abord comme Sacrement, et ensuite comme *tel* sacrement, ou sacrement distinct.

1° A l'égal de tous les autres sacrements, le mariage est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour signifier et produire la grâce ; non pas que le mariage ait été institué par Notre-Seigneur, mais en ce sens que Notre-Seigneur a élevé le mariage existant, à la dignité de Sacrement, de telle sorte que partout où il y a entre baptisés, contrat de mariage, il y a par le fait même, sacrement.

Et ainsi le lien conjugal qui n'est pas autre chose, que le contrat à l'état permanent, devient, par le fait même, le sacrement de mariage, à l'état permanent ; en d'autres termes le sacrement de mariage persiste dans le lien conjugal, comme le sacrement de baptême persévère dans le caractère baptismal.

D'où il suit que, seule, la puissance à qui Notre-Seigneur

a confié la garde des Sacrements, à savoir l'Eglise catholique; possède le droit de légiférer sur le mariage, pour tout ce qui regarde le lien conjugal, à savoir : pour déterminer les conditions de validité, de légitimité, de nullité du contrat de mariage.

Mais, ce qu'il importe de bien remarquer ici, pour la pratique, c'est que le prêtre catholique, dont la présence est requise pour la validité même du mariage, n'est pas le ministre de ce sacrement : il n'en est que le témoin officiel délégué par l'Eglise.

Les vrais ministres du sacrement de mariage ce sont les contractants eux-mêmes.

Or, produire ou administrer un sacrement, être ministre d'un sacrement, c'est exercer une fonction sacrée, qui relève directement du sacerdoce de Jésus-Christ lui-même. Les époux, en contractant mariage sont donc les ministres de Jésus-Christ, aussi véritablement que le prêtre à l'autel, au moment de la consécration, au tribunal de la pénitence lorsqu'il absout, ou que l'évêque lorsqu'il administre le sacrement de l'ordre. L'action qui passe, pour ainsi dire, à travers leur consentement mutuel, le "oui" sacramentel, pour produire en leurs âmes le lien conjugal, c'est l'action de Jésus-Christ lui-même. Oui, époux chrétiens, c'est Jésus-Christ en personne, qui par son action directe, vivante, intime, unit vos âmes de ce lien sacré qui s'appelle le lien conjugal; et, au moment où vous prononcez le "oui" sacramentel, qui doit vous unir pour la vie, vous revêtez la personne de Jésus-Christ.

Ainsi, le lien conjugal tire sa vertu, sa force, sa puissance, son caractère sacré, de Jésus-Christ lui-même, qui en est l'auteur principal.

Pour contracter mariage dignement, les époux doivent

donc conformer leur volonté, leurs cœurs, leurs pensées, leurs désirs, à la volonté, au cœur, aux pensées, aux désirs de Jésus-Christ qui les unit, ils doivent vouloir contracter un mariage tel que le veut Jésus-Christ.

La mariage est une chose sainte, et il doit être traité saintement, dit le Concile de Trente.

Mais de plus, le mariage sanctifie ceux qui le reçoivent dignement : c'est-à-dire les époux bien disposés. Car tout sacrement de la Nouvelle Loi, de lui-même, produit la grâce, ou l'augmente en tous ceux qui le reçoivent dans les dispositions requises.

2° Le Mariage comme sacrement spécial. Chaque sacrement a ceci de particulier, qu'il produit dans l'âme de celui qui le reçoit, outre la grâce sanctifiante, une grâce spéciale, conforme à sa signification et à la fin pour laquelle il a été institué : c'est la grâce sacramentelle. Ainsi, le sacrement de pénitence, donne la grâce du pardon, la force de détester le péché comme le mal souverain, et de prendre des résolutions efficaces pour l'éviter à l'avenir ; le sacrement d'Eucharistie nourrit le fidèle, du corps et du sang de Jésus-Christ, afin de lui communiquer la vie même de son Sauveur ; le sacrement de l'Ordre donne aux prêtres la grâce d'être de dignes ministres de Jésus-Christ, la force et le courage de tout quitter pour n'aimer que Dieu et les âmes d'un amour exclusif et passionné.

Semblablement, avec et par le sacrement de mariage, les époux chrétiens reçoivent la force nécessaire pour parcourir ensemble, sans faiblir, fidèles au devoir, à l'honneur, à Dieu, à l'Eglise, les rudes sentiers de l'existence, et pour transmettre à leurs enfants le plus précieux des héritages : celui d'une vie intégralement chrétienne.

En somme, la grâce sacramentelle suppose la grâce sanctifiante sur laquelle elle s'appuie, et dont elle spécialise et

canalise les divines énergies. Les considérations suivantes mettront en relief ce principe général.

Pour vivre une vie vraiment, pleinement humaine, deux choses sont nécessaires, et suffisent : avoir un but et prendre les moyens pour y arriver. Semblablement pour vivre une vie chrétienne, il faut avoir un but surnaturel, et prendre les moyens d'y arriver.

Le but à atteindre, doit être comme l'âme de notre vie, la raison d'être profonde de nos pensées, affections, vouloirs, désirs. Pour cela, il faut qu'il pénètre, et commande les forces vives de notre âme. Or, malgré sa richesse et sa complexité, la vie humaine tient dans ces trois mots : connaître, aimer, agir. Sans la connaissance, on marche à l'aveugle, dans les ténèbres ; sans amour, la vie ressemble à un ressort détendu, et sans l'action, l'amour, même pur n'est qu'un sentiment vague et stérile.

A la base de la vie surnaturelle, Dieu a mis trois énergies divines qui élèvent jusqu'à Lui, ces trois formes de l'activité humaine. Ce sont les vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité.

La foi installe Dieu au sommet de l'âme, comme l'idéal souverain qui, de là, éclaire toute la vie. Etre guidé par la foi, vivre de la foi, c'est marcher toujours à la lumière de Dieu, voir tout en Lui, tout faire converger vers Lui.

A son tour, la charité place Dieu, au centre de la vie affective, comme le Bien souverainement aimé, à l'amour duquel tout autre amour doit être subordonné. Celui qui possède la foi véritable et qui sait élever son cœur au niveau de sa foi, celui-là aime Dieu par-dessus toutes choses, et il aime son prochain comme lui-même pour l'amour de Dieu.

Enfin, l'espérance nous montre la possession de Dieu,

comme le couronnement de nos efforts. L'espérance met en œuvre, soutient, stimule l'élan qui porte nos âmes vers le bonheur infini.

Sous l'influence et l'inspiration des vertus théologales, les vertus morales organisent et disposent les moyens à prendre pour atteindre sûrement le but.

Ainsi, la prudence, adapte les détails, les pensées, désirs, actions, etc., à la véritable fin proposée par la foi ; la justice nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû ; c'est la vertu de l'ordre et de l'équilibre social ; la tempérance calme la violence des passions, des tendances de l'ordre sensible ; elle a pour but d'asséréner le ciel intérieur ; avec l'énergie que lui communique la force, le chrétien surmonte tous les obstacles que les ennemis de son salut amoncellent sur sa route.

Toute vie chrétienne, quelle qu'elle soit, n'a de valeur devant Dieu que si elle procède de cet ensemble merveilleux de vertus surnaturelles ; mais il est clair que leur action, souple comme les diverses conditions humaines, doit s'adapter aux différents états de vie. Cette adaptation est le fruit des grâces sacramentelles.

Orientées, canalisées, spécialisées par la grâce du mariage, les vertus chrétiennes, théologales et morales, s'emparent de la vie conjugale, de la vie familiale, l'imprègnent tout entière d'idéal surnaturel, font des époux des modèles et des propagateurs de vie chrétienne.

Sanctifiés par le sacrement de mariage, les époux chrétiens éclairent leur vie de l'esprit de foi, prennent conscience de leur mission sublime : qui est de représenter et faire rayonner l'union et la fécondité du couple surnaturel constitué par Jésus-Christ et son Eglise ; ils s'aiment en Dieu et pour Dieu ; le regard fixé vers le ciel, objet de leur suprême espoir, ils remplissent indéfectiblement tous leurs devoirs ;

à leur foyer, règnent la prudence chrétienne, la chasteté conjugale, la patience, la résignation dans les épreuves, la douceur, le support mutuel, la tempérance et par-dessus tout la vraie et solide piété. Soutenus, éclairés, fortifiés par les grâces du mariage, les parents chrétiens savent considérer leurs enfants à la lumière de la foi, comme des trésors précieux dont ils ont la garde au nom de Dieu et de l'Eglise; ils les aiment en Dieu et pour Dieu, n'ayant pas de plus grande ambition que de former en eux l'image de Jésus-Christ.

Enfin, le sacrement de mariage, demeurant à l'état permanent, dans le lien conjugal, les époux, les parents chrétiens peuvent aller, aux différentes sources de la vie surnaturelles : sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, prières, assistance au saint sacrifice de la messe, bonnes œuvres, sacrifices, actes de charité, de pénitence, de mortification, etc., faire revivre, alimenter, accentuer, augmenter en eux les grâces spéciales du sacrement de mariage.

EPILOGUE.

Mariage et vie parfaite.

Aux Sadducéens, qui lui demandaient insidieusement à qui, au jour de la résurrection, appartiendrait une femme qui avait eu successivement sept maris, Notre-Seigneur fit cette réponse : "Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant ni "les Ecritures, ni la puissance de Dieu. Car, à la résur-"rection, les hommes n'ont point de femmes, ni les femmes "de maris; mais ils sont comme les anges de Dieu, dans le "ciel" (S. Matt., XXII, 29 et 30). Si élevé que soit son

idéal, le mariage n'est donc qu'un état provisoire, imparfait, qui finit au tombeau pour ne plus se reconstituer dans l'autre vie.

Pourquoi cela? Pourquoi une chose aussi sainte, instituée par Dieu lui-même, consacrée par un Sacrement de la Nouvelle Loi, pourquoi un lien qui représente l'alliance éternelle et indissoluble de Jésus-Christ et de son Eglise, serait-il ainsi réduit à la durée éphémère des choses qui meurent pour ne plus revivre jamais?

C'est que, dans le plan divin, toute la raison d'être du mariage, de la vie conjugale, se termine ici-bas. La propagation du genre humain, le développement du corps mystique de Jésus-Christ : telle est la mission du mariage. Or le genre humain ne se propage que sur la terre, et le corps mystique de Jésus-Christ se parachève ici-bas. Au ciel, tout est consommé dans la gloire.

Néanmoins, il ne faudrait pas conclure de là, que rien, du mariage ne survit à la dissolution du corps. Car si le mariage contient un élément corruptible, il en contient aussi d'autres qui sont éternels, parce qu'ils se rattachent aux destinées de l'âme immortelle. Comme toutes les choses saintes, le mariage doit avoir au ciel sa récompense et son suprême couronnement.

Chaque mérite, au ciel, aura la récompense qu'il aura gagné : les cœurs unis ici-bas pour travailler, prier, souffrir, aimer Dieu, ne seront point séparés dans la gloire ; ensemble, ils ont travaillé, ensemble ils jouiront du repos et de la récompense.

Les liens de famille se renouent par-delà la mort, et se consommeront au jour de la résurrection. Les parents chrétiens qui auront su donner des élus au ciel, seront entourés de leurs enfants comme d'une couronne de gloire. Et cette couronne sera d'autant plus glorieuse, que les

joyaux en seront plus nombreux. En résumé, ce qui, dans le mariage, est transitoire, éphémère, qui n'a pas de place au ciel, c'est l'élément terrestre; ce qui au contraire, survit à l'existence d'ici-bas, c'est l'élément céleste.

Quelque saint que soit l'état du mariage, cependant, en raison même des soins et soucis matériels, terrestres, dont il est encombré, par sa nature même, et qui tiennent l'âme captive, il ne peut constituer un état de vie parfaite, et l'état de célibat volontaire lui est préférable. Le Concile de Trente, au canon 10e de la session 24e jette l'anathème à quiconque oserait soutenir que l'état de virginité et de célibat n'est pas plus parfait que l'état du mariage.

En parlant ainsi, le saint Concile fait écho à la doctrine non équivoque de Notre-Seigneur lui-même (S. Matth., chap. XIX, 9 - 12) ainsi qu'aux paroles très formelles de saint Paul (I, Cor., VII, 38). C'est d'ailleurs l'enseignement constant des Pères de l'Eglise.

Or, de cette supériorité du célibat sur le mariage, saint Paul donne la raison suivante : "Celui qui n'est pas marié "a souci des choses du Seigneur, il cherche à plaire au Sei-"gneur; celui qui est marié a souci des choses du monde, "il cherche à plaire à sa femme, et il est partagé. De mê-"me, la femme célibataire, et la vierge, ont souci des choses "du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais "celle qui est mariée, a souci des choses du monde : elle "cherche à plaire à son mari." (I, Cor., VII, 32-35).

Cette simple observation du grand Apôtre, contient, en substance, toute la doctrine de la perfection chrétienne. En effet, si tout état de vie chrétienne doit nécessairement tendre à Dieu, comme à sa fin dernière; si Dieu doit être le motif suprême de toutes les actions humaines, si l'exercice de toutes les énergies qui concourent à la vie morale, doit être suborlonné aux trois vertus théologales : la foi,

l'espérance et la charité, néanmoins, il n'y a de vie parfaite, que là où Dieu est l'objet direct, immédiat, exclusif, des pensées et des affections; là où il y a don total de soi à Dieu, selon la parole que prononce le jeune homme qui franchit le premier pas de la cléricature "Le Seigneur est la part de mon héritage."

La vie parfaite demande le renoncement complet à tout ce qui n'est pas Dieu, par les vœux de religion ou de la vie cléricale. Ce renoncement entraîne le sacrifice de toutes les aspirations, affections, ambitions, jouissances terrestres, même les plus légitimes. L'âme qui tend à la perfection, s'isole du côté du monde: c'est l'objet même de son sacrifice; mais pour s'ouvrir toute grande, du côté du ciel: et c'est le prélude du bonheur du ciel.

Car le sacrifice, le renoncement, par lui-même, n'est pas un but, mais simplement une condition, un moyen: le but de la vie parfaite, c'est la consécration de soi-même à Dieu.

Or, à l'âme qui se consacre à Lui, généreusement, Dieu ne peut pas manquer de se donner à son tour. Là où on ne vit que de Dieu, l'on possède Dieu; et la possession de Dieu, même dans les épreuves, les angoisses et les sacrifices, c'est le royaume de Dieu, le ciel anticipé. Et l'on comprend que Notre-Seigneur, dans son sermon sur la montagne, ait qualifié de bienheureux, les pauvres volontaires, ceux qui souffrent, ceux qui pleurent, ceux qui ont faim et soif de la justice, ceux qui ont le cœur pur, ceux que le monde persécute, pour la justice: car tous ceux-là, par toutes leurs affections, par tous leurs désirs, ne tiennent plus à la terre, mais uniquement au ciel.

De la sorte, le trait d'union entre l'Eglise militante, et l'Eglise triomphante, se fait, ici-bas, par les âmes généreuses qui ont renoncé à tout pour l'amour de Dieu. Par leurs sacrifices, le crucifiement de la nature, ces âmes ap-

partiennent à la terre où l'on souffre; mais par le sommet de leur âme, où Dieu réside en maître souverain et absolu, elles font déjà partie du ciel. Sans en avoir la jouissance complète, elles en possèdent la réalité par anticipation.

Conclusion.

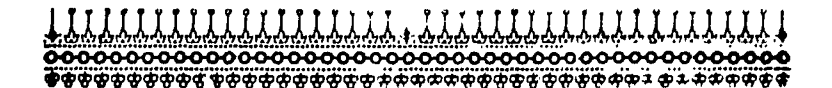
Telle est, au point de vue des principes, la nature de la famille et du mariage chrétien.

N'est-il pas évident, que si l'on voulait comprendre et mettre en pratique ces principes, la société tout entière, en retirerait d'immenses avantages? et l'on n'aurait pas à déplorer tant de mauvais exemples, tant de scandales, qui sont la ruine des familles, et pour les générations naissantes, un milieu empoisonné où elles respirent la mort de l'âme et des pures affections.

Malheureusement, la naturalisme, le sensualisme, la soif de plaisir, de jouissances qui ont envahi la société moderne, enferment l'homme dans un égoïsme étroit qui l'empêche de s'élever au-dessus de lui-même.

Les principes sont à l'homme ce que les ailes sont à l'oiseau. Un homme qui a des principes peut s'élever vers les régions supérieures où l'on respire un air pur et fortifiant, le seul aliment véritable de l'âme humaine.

Mais, précisément, pour faire pénétrer les principes dans les âmes, il faut, au préalable, les guérir de l'égoïsme et du terre à terre, dont elles souffrent cruellement. C'est pourquoi, pour compléter les considérations précédentes, il nous reste à dire quels sont les maux dont souffrent la famille et le mariage, et quels remèdes il convient d'apporter à ces maux. Ce sera l'objet de la 3e et de la 4e partie de ce travail.



TROISIÈME PARTIE

LES MAUX QUI MENACENT LA FAMILLE.

D'un point de vue général.

Le mariage, comme tout état de vie morale, et surtout de vie chrétienne, implique un ensemble de devoirs et de responsabilités.

Or, le devoir, dans sa réalité vivante, très souvent, presque toujours, s'oppose au plaisir, aux inclinations, et, par conséquent, exige des sacrifices, des renoncements.

La note générale du devoir est une note austère.

Cependant, pour tempérer un peu ce que le devoir pourrait contenir de dur et de pénible à la nature humaine, en d'autres termes, pour le mieux adapter à notre faiblesse, Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, a mis, à côté du devoir, des consolations, des joies, des avantages, même temporels.

Ces avantages sont, par rapport au devoir, un peu ce que les assaisonnements sont à un repas : un stimulant. En flattant son amour du bien-être, ils offrent à la nature humaine, une sorte de compensation, pour les renoncements que le devoir lui impose. Mais jamais ils ne sauraient constituer un but, ni, à plus forte raison le tout de la vie.

Malheureusement, la nature déchue, faible, égoïste, trop souvent se recherche elle-même exclusivement ; elle est avide de plaisirs, de jouissances, de bien-être, et répugne au sacrifice. Ce qui l'attire par-dessus tout, c'est ce qui peut

flatter ses passions. En considérant un état de vie, elle s'arrête tout d'abord aux avantages temporels et sensibles qu'elle y pourra rencontrer; et cela très souvent, jusqu'à en oublier les devoirs et les responsabilités.

Ceci est vrai, en particulier du mariage. Combien de jeunes gens, en effet, s'engagent dans les liens du mariage, sans avoir réfléchi sérieusement sur la gravité des obligations qu'ils contractent pour la vie.

Sous l'empire d'une exaltation momentanée que leur imagination idéalise en lui créant une auréole d'éternité, ils font des serments qu'ils ne tarderont pas de trouver insensés, irréalisables, lorsque la vie les mettra en face du sacrifice et du renoncement.

C'est pourquoi, ce qui menace la famille, c'est tout d'abord, et d'une manière générale, ce qui, dans la nature humaine, partout où elle se trouve, dans tous les états de vie, constitue l'égoïsme, la recherche de soi-même, la peur du sacrifice, la peur de l'effort, la peur de vivre, au sens élevé du mot; bref, tout ce qui flatte la paresse, les passions, tout ce qui attache l'âme à la terre et l'empêche de s'élever au-dessus d'elle-même, vers les régions de l'idéal, et du surnaturel.

Or, nulle vie morale n'est possible, en dehors des trois conditions suivantes: 1° connaître son devoir; 2° aimer son devoir; 3° accomplir son devoir.

Par conséquent, est une menace et un danger pour l'ordre moral, dans n'importe quel état de vie, tout ce qui, dans les intelligences, dans les consciences, obscurcit la notion du devoir et de ses fondements: tout ce qui, dans le cœur, affaiblit ou fausse les sentiments, en particulier celui qui est comme le ressort principal de la vie: l'amour; tout ce qui affaiblit les énergies, l'initiative, le caractère, etc., en un mot, la force morale.

Art. I. — CONNAITRE SON DEVOIR.

Par cette expression, nous voulons signifier, non pas une connaissance quelconque, vague, obscure, qui confond tous les objets de sa perspective, comme en une pénombre. La première condition d'une véritable connaissance, c'est de délimiter les objets du champ de vision. Cela peut paraître d'une simplicité extrême lorsqu'il est question du monde sensible — on ne saurait confondre un arbre avec une maison ; — mais la chose devient plus difficile à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des réalités spirituelles.

Une fois l'objet délimité, il s'agit d'en découvrir le contenu. Je puis connaître une ville par une vue d'ensemble, en discerner les limites géographiques, sans même avoir une idée de ses divers monuments. Enfin, de tout cela, il faut se rendre compte, c'est-à-dire pénétrer jusqu'aux raisons d'être, aux pourquoi, et de l'objet et de ses éléments.

Et ces conditions diverses peuvent se rencontrer à divers degrés ; car il y a la connaissance vulgaire, comme il y a la connaissance du savant ou du spécialiste. Mais il ne saurait y avoir de connaissance proprement dite sans la présence de ces trois conditions.

Ainsi donc, connaître son devoir, le comprendre, s'en rendre compte, en avoir une conscience exacte, n'est pas une chose aussi simple qu'elle le paraît à première vue. La difficulté du reste peut provenir de trois sources différentes, à savoir :

1° de l'objet lui-même à comprendre : dans l'espèce, de la nature propre du devoir ;

2° des conditions de la connaissance, de son fonctionnement ; des dispositions intellectuelles ou morales du sujet, qui peuvent obscurcir ou éclairer le regard de l'âme ;

3° enfin du milieu intellectuel et moral dans lequel on vit.

§ I. — La nature du devoir.

Aux yeux du simple sens commun, le devoir implique nécessairement les conditions suivantes : c'est d'abord une limite du *pouvoir :* il y a des choses que l'on *peut*, que l'on pourrait faire, ou que l'on fait, mais que l'on ne doit pas, que l'on ne *devrait* pas faire. C'est encore une limite du vouloir, et conséquemment de la liberté ; il y a des choses que l'on voudrait faire que l'on aimerait à faire, mais que l'on ne *doit* pas faire, comme, par contre, il y a les choses que l'on n'aime pas à faire, et que cependant l'on *doit* faire.

Le devoir implique une obligation : et cette obligation est supérieure à la volonté, puisqu'elle s'impose à elle.

Cette notion du devoir, si élémentaire qu'elle puisse paraître, doit servir de base à toute philosophie ou science approfondie du devoir.

Restreint à ce point de vue général et abstrait, le devoir est aussi profond que la nature humaine, aussi universel que l'histoire de l'humanité. La vie morale individuelle, comme la vie sociale, est tout entière basée sur l'accomplissement du devoir, le respect ou la revendication des droits. La science morale peut équivalemment être appelée la science des droits et des devoirs. Bien plus, en définitive, pour l'homme, ce sont les devoirs essentiels envers Dieu qui constituent en quelque sorte la base fondamentale de tous les droits.

Le devoir est ainsi la mesure vraie de la vie morale.

Néanmoins, le devoir, par lui-même, et la loi qui l'impose ne sont pas un but, mais un moyen nécessaire de réaliser un idéal, d'atteindre une fin, de conquérir le vrai bonheur.

C'est donc en fonction de cette fin, de cet idéal, de ce bonheur, qu'il faut considérer le devoir, pour en avoir une idée exacte.

Or, rien ne saurait s'imposer à notre volonté, à notre liberté, en dehors des conditions suivantes :

1° Il faut que ce qui s'impose à la volonté, lui soit supérieur. La volonté ne peut être contrainte, ou obligée de courber son libre arbitre que devant quelque chose, ou quelqu'un qui soit pour elle plus que la liberté même ; qui fasse pour ainsi dire, partie du but pour lequel la liberté a été donnée à l'homme ; en d'autres termes, de la raison d'être de la liberté même.

2° D'autre part, on ne peut rien imposer à la volonté, sinon dans le sens de son acte essentiel : *vouloir*. Or le vouloir est un acte vital, un acte immanent, qui procède du fond même de la volonté ; il ne saurait venir du dehors, on ne peut imposer à la volonté un vouloir tout fait d'avance comme on impose un habit même fait sur mesure.

Ces deux conditions se rencontrent nécessairement dans ce premier et fondamental élan de l'âme vers le bien, vers le bonheur : non pas un bien quelconque, un bonheur hypothétique, mais le bien sans mélange, le bonheur sans condition, c'est-à-dire, le bonheur plein, dans toute la force du mot. Cet élan sort des entrailles mêmes de la volonté, et il s'adresse à quelque chose de plus élevé que la vie, puisqu'il doit être le but de la vie ; à quelque chose de plus grand que la volonté, puisqu'il doit mettre le comble à ses aspirations les plus profondes, les plus larges, les plus nobles. Ce quelque chose de plus large que la pensée, de plus grand que le désir, de plus élevé que toutes les aspirations, de plus incorruptible que l'esprit, doit posséder comme en propre, l'infinité et l'éternité ; car le regard et le désir de l'âme va jusqu'à l'infini, jusqu'à l'éternel. Ce premier vouloir,

ce premier élan de la volonté vers le bien, ouvre la série de tous les vouloirs, c'est le premier anneau de cette chaîne mystérieuse qui, en se déroulant, constitue le développement de la vie morale.

Bien plus, la vertu de ce premier élan, persévère à la base de tous les vouloirs, de toutes les tendances, de toutes les aspirations. La volonté ne se porte vers tel ou tel bien particulier que parce que le mouvement foncier de sa nature l'entraîne vers le bien en général. Ce qu'elle cherche dans tel ou tel objet bon, ou apparemment tel, c'est le bien sans épithète. La règle de la volonté c'est donc le bien : et rien ne peut s'imposer à la volonté qu'au nom du Bien.

Si, de l'abstrait, nous passons au concret, en tenant compte de la hiérarchie des biens, il faudra dire : le Souverain bien est la règle souveraine de la volonté. *Souveraine :* c'est-à-dire au-delà de laquelle il n'y en a pas d'autre, et à laquelle se ramènent toutes les autres.

Ainsi, toute règle, toute autorité, tout devoir et tout droit, prend sa source dans le Souverain Bien, c'est-à-dire en Dieu ; et cela tant pour la société que pour l'individu. Nulle vie morale quelle qu'elle soit, ne saurait avoir d'autre raison d'être suprême, que Dieu, le seul vrai Bien Souverain.

Nous arrivons à la même conclusion, en considérant ce besoin du bien, du bonheur, non plus dans son terme, mais dans son origine. D'où peut venir à l'homme cet appétit du bien sans limite, ce besoin du bonheur sans condition, cette aspiration vers le souverain bien ? Car ils ne sauraient être à eux-mêmes leur propre raison d'être.

L'homme est créé pour le Souverain Bien, pour le bonheur sans limite. Cela suppose qu'il peut l'atteindre, qu'il peut le posséder ; en d'autres termes, qu'il a sur lui une faculté d'emprise.

Or, l'homme de lui-même, ne possède ce bien, ce bonheur, qu'à l'état de besoin profond, de vide immense, de privation actuelle qui ne deviendra possession que par l'effort subordonné à la loi même de ce Bien, de ce bonheur.

Avoir en propre, une emprise sur un objet, un droit strict sur un objet, c'est pouvoir le posséder en propre, l'avoir bien à soi, lui être au moins égal, sinon supérieur.

Or, l'Infini seul peut ainsi posséder l'infini.

Conséquemment, tout besoin de l'infini, toute loi de l'infini, toute emprise sur l'infini, dans un être créé, ne saurait être autre chose qu'une participation de la loi éternelle, de la loi infinie, de la possession toujours actuelle du Bien infini par Lui-même.

Ainsi donc, cette nécessité foncière qui entraîne la volonté vers le bien, cette tendance fondamentale sur laquelle viennent se greffer ces premiers préceptes de la loi naturelle : il faut faire le bien, éviter le mal ; il y a une règle souveraine du bien et du mal ; il faut chercher où est le vrai bien ; il faut se conformer à la règle souveraine du bien et du mal, etc., etc., tous ces préceptes qui éclosent, pour ainsi dire spontanément dans la conscience, au contact de la vie, et qui constituent les grandes lignes de la loi naturelle, ont été comme imprimés par Dieu, dans la conscience : sont un effet, un écho de la loi éternelle.

D'où il suit que obéir à la loi naturelle, c'est, en fait, obéir à Dieu. Et de même que la loi naturelle doit être comme le substratum général de toutes les lois positives, ainsi l'autorité divine est à la base de toute autorité légitime. Tel est le seul véritable fondement du devoir. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir.

Pour le moment, nous voulons simplement indiquer la portée de cette expression : connaître son devoir.

Or, cela suppose : 1° que parmi toutes ces tendances, tous ces penchants, qui se partagent l'activité de l'âme, on a su distinguer la tendance supérieure vers le bien proprement dit ; qu'on a su hiérarchiser toutes ces tendances diverses pour les subordonner au même idéal.

Cela suppose : 2° que l'on a su découvrir le vrai bien ; que l'on a vu comment il est la règle souveraine de la vie ; comment tous les détails de la vie individuelle, aussi bien que de la vie sociale doivent lui être subordonnés.

C'est là un objet difficile, à cause de son élévation même et de son universalité ; mais bien plus encore, en raison des conditions de notre connaissance ; ce qui nous amène à considérer la deuxième source de difficultés, indiquée plus haut.

§ II. — Difficultés provenant des conditions de notre connaissance.

Nous les résumons ainsi :

De ce que l'âme est essentiellement unie au corps pour ne faire qu'un seul tout, une seule nature, aucune de nos actions, aucune de nos pensées, aucun de nos vouloirs n'est indépendant des conditions corporelles. Notre connaissance, même la plus élevée, des choses les plus immatérielles, est intimement liée aux conditions de la sensibilité, ou de l'activité sensible. Et cela, à plusieurs points de vue :

1° Tout d'abord, en ce sens que, un certain équilibre des conditions physiques, physiologiques de la sensibilité, est nécessaire pour le fonctionnement normal de nos facultés supérieures.

2° En ce sens que toutes nos activités, procédant du même fonds qui est limité, un excès d'activité dans une certaine

direction, empêchera les autres énergies, d'agir avec une intensité normale dans une direction différente. Et cela, même pour des énergies très distantes. Ainsi, une digestion laborieuse paralyse l'effort de la pensée ; à son tour l'effort cérébral, requis pour un travail intellectuel intense, ralentit, affaiblit et appauvrit le fonctionnement de la vie végétative.

3° En ce sens que toutes nos connaissances, provenant des objets sensibles, avec lesquels nous prenons contact par le ministère des sens, toutes nos pensées, nos conceptions même les plus hautes et les plus complexes, nos spéculations les plus scientifiques, pour être et demeurer objectives, doivent s'appuyer sur la réalité sensible, rester en contact avec elle. Ainsi, le développement de la pensée, dépend, en grande partie de la vertu de pénétration, et de l'éducation des sens, en particulier des sens internes, l'imagination, la mémoire, etc.....

4° Enfin — et surtout — lorsqu'il s'agit d'objets qui concernent d'une façon plus immédiate notre bien-être, nos inclinations, nos penchants, nos aspirations, ou simplement nos manières de voir et nos habitudes ; et que nous devons apprécier, précisément dans la mesure où ils sont pour nous des biens, ou des dangers ; et que dans cette appréciation, l'un des termes que nous devons juger, c'est nous-mêmes, avec ce qu'il y a en nous de plus intime, de plus vivant, de plus nous-mêmes, pour ainsi dire ; il est manifeste que notre psychologie, c'est-à-dire, nos manières de voir, de sentir, notre impressionabilité, nos habitudes, etc., pourront avoir sur les jugements pratiques de notre conscience, une influence considérable et souvent prépondérante.

De ces considérations nous devons conclure : tout ce qui tend à briser l'équilibre de la sensibilité, jette par le fait même le trouble et le désaroi dans les facultés supérieures. De même que le corps, miné par la fièvre, ne saurait dis-

cerner la saveur des aliments, ainsi, l'intelligence pratique, la conscience, submergée par le péché, par le feu des passions, l'intempérance, la sensualité, le vice impur, etc., perd pour ainsi dire le sens moral, le goût du vrai, du bien, la liberté du discernement, nécessaire pour apprécier l'idéal, l'honneur, le devoir, etc.

L'intempérant, le sensuel, l'ivrogne, le libertin, etc., semblent incapables de saisir la saveur morale du sacrifice, de l'abnégation, du renoncement, de la chasteté, de l'amour de Dieu, du dévouement désintéressé à l'égard du prochain. Chez eux, le sens moral est oblitéré, la conscience morale est faussée. Le seul critère du bien et du mal, pour eux, c'est l'intérêt de leurs plaisirs, de leurs jouissances, de leur égoïsme. Ils sont incapables de s'élever au-dessus d'eux-mêmes, et conséquemment d'atteindre un idéal quelconque.

Dans la nature déchue, il y a un fonds de mauvais instincts, de bassesse, de brutalité, toujours prêt à se réveiller au souffle des passions, et qui, une fois débridé, ravage et dessèche les sources profondes de la vie morale.

Ainsi, voyez l'ivrogne. Tout cède devant sa passion. Lorsque le grossier appétit de la boisson forte s'empare de lui, il n'y a aucune considération pour l'arrêter : sa propre santé, les larmes, les souffrances de sa famille, de sa femme, de ses enfants qui meurent de faim : il sacrifie tout à sa passion maudite.

Une fois sous l'influence de la boisson, tous ses mauvais instincts se réveillent. Il faut qu'il blasphème, qu'il maudisse, qu'il profère des paroles obscènes : une sorte de rage s'empare de lui ; il faut qu'il brise quelque chose, qu'il frappe quelqu'un ; qu'il assouvisse brutalement les plus grossières passions. C'est une bête sauvage qu'on ne peut plus brider.

L'ivrogne est abruti, hébété : les vapeurs de l'alcool ont

obscurci son cerveau, enténébré sa conscience : c'est à peine un être humain, tellement il semble n'être guidé que par les instincts de la bête.

Supposez que cet homme soit à la tête d'une famille et figurez-vous les tourments de sa femme et de ses enfants ! Cependant l'ivrognerie n'est qu'une forme brutale de l'alcoolisme.

Or l'alcoolisme est d'autant plus dangereux qu'il s'insinue d'une manière sournoise et ne développe ses effets que par une progression imperceptible, dans les commencements. Si les turpitudes, les hontes, la dégradation physique et morale de l'ivrognerie, se manifestaient dès le début, dans toute leur brutalité, peut-être plusieurs seraient-ils arrêtés sur la pente du vice.

Mais un perfide sophisme lui sert de voile. On ne boit que quelques verres de temps en temps ; même des mères de famille imprudentes donnent à leurs enfants des remèdes ou des toniques à base d'alcool ; des amis se rencontrent, se rendent visite : on prend quelques verres pour se saluer ; avant les repas, on prend le coup d'appétit ; après les repas, le coup de la digestion, etc., on ne prête pas attention à la légère paralysie de cerveau qui s'ensuit, au sommeil anormal que cela provoque. Pour se rassurer, l'on compare ces symptômes benins en apparence, avec les descriptions que l'on a lues ou entendues de l'alcoolisme arrivé à l'état aigu, et l'on se dit : "évidemment, il n'y a rien de l'al-"coolisme, dans mon cas ; c'est l'abus de l'alcool qui produit "de tels effets, mais il ne saurait y avoir de danger dans "un usage modéré."

Et le sophisme s'infiltre dans l'esprit en même temps que l'alcool dans les tissus vitaux. On continue, à doses plus fortes, l'usage de l'alcool, en se répétant qu'on n'en abuse pas ; les symptômes s'aggravent, mais on ne s'en in-

quiète pas; on les attribue à d'autres causes : indispositions, excès de fatigue, manque d'exercice, surmenage, etc., etc. A mesure qu'il progresse, l'alcoolisme enlève à sa victime la conscience du danger, et peu à peu, mais fatalement, la conduit à la déchéance finale.

C'est bien là, en raccourci, l'histoire de la presque totalité des alcooliques et des ivrognes.

La vérité, en cette matière, c'est que l'usage lui-même, renouvelé, est un excès, parce que, dès le début, il contient tous les germes de la dégradation physique et morale qui se rencontrent chez les alcooliques avancés.

Avec l'ivrogne, le libertin. Chez lui, ce n'est peut-être pas l'appétit de l'alcool qui domine, mais le vice honteux. Semblable à l'enfant prodigue, avant son repentir, réduit au pire état de déchéance, il nourrit son imagination, son cœur, son esprit, ses désirs, le meilleur de sa vie, de ce qui est bien figuré, dans la parabole évangélique, par la nourriture des pourceaux : il se complaît dans la pourriture, dans une atmosphère fétide dont il se sature, et ses poumons ne peuvent plus supporter l'air pur.

Chez lui, le sens moral est perverti, au point qu'il ne peut même pas se rendre compte de son abjection.

Evidemment, chez lui, non plus, on ne saurait trouver l'intelligence et la conscience du devoir, du renoncement, du sacrifice; son âme est trop basse pour s'élever à la hauteur d'un idéal quelconque.

Demandez-vous, ce que peut être le sacrement de mariage aux yeux d'un libertin; ce que doit souffrire de honte et de tourments intimes, une famille qui a pour chef un libertin, un débauché.

Pas plus que l'alcoolisme ou l'ivrognerie, le libertinage ou la débauche ne découvre ses ignominieux effets, dès le

commencement. On s'habitue, dès l'enfance, à des plaisanteries grossères, à des chansons équivoques ou grivoises, à des spectacles troublants, à des fréquentations, des familiarités où l'on blesse les lois de la modestie chrétienne; à l'intérieur même du foyer, dans les visites que la famille reçoit, ou qu'elle rend, les enfants sont témoins de conversations, de manières d'agir, qu'ils ne comprennent pas, mais qu'un secret instinct leur montre comme contraires à la pudeur, et que leur curiosité cherche à pénétrer. Le mal s'infiltre dans ces jeunes âmes avec ces points d'interrogation. Des gravures, des images indécentes tombent sous leurs yeux; ils en repaîssent leur vue et leur imagination. L'éveil précoce de la concupiscence les prédispose à tous les excès. Le sens moral s'affaiblit, se pervertit peu à peu: les germes du libertinage, en se développant, effacent progressivement dans celui qui en est victime, la conscience de sa dégradation.

Lorsque les passions s'allument dans une âme ainsi préparée, ce n'est pas un feu calme, bienfaisant, sous l'action duquel la vie s'épanouit; mais c'est un violent incendie qui sème la ruine et la dévastation.

De plus, l'intelligence et la conscience du devoir, quel qu'il soit, ne peuvent se rencontrer que dans le Sanctuaire intime de l'âme, dans ces sommets où l'on entre pour ainsi dire en communion avec le monde invisible, avec l'idéal, avec Dieu.

Or ce sanctuaire est fait de recueillement. Seules, les âmes capables de réflexion, d'une certaine vie intérieure, peuvent se rendre compte du devoir et surtout des fondements divins sur lesquels il repose.

Réfléchir, en effet, c'est faire un retour sur soi-même, se considérer, se juger soi-même, avec ses pensées, ses affections, ses désirs, ses œuvres, d'un point de vue plus profond,

plus élevé : c'est dominer les vicissitudes de la vie, d'un point immobile ; c'est juger la surface agitée de notre âme, à la lumière d'un idéal toujours serein ; c'est juger ce qui passe, à la lumière de l'éternel qui ne passe pas ; c'est juger le courant de la vie par la source même de la vie. Tout cela implique nécessairement dans l'âme un certain degré d'élévation et de profondeur.

Or, il est évident que ni chez l'ivrogne, ni chez le libertin, il ne saurait exister une place réservée, où les pensées profondes, pures, et élevées puissent avoir accès.

Mais il y a une autre cause qui est un obstacle à ce recueillement de l'âme, c'est l'extrême pauvreté, et la trop grande richesse.

La pauvreté qui confine à la misère, perpétuellement accompagnée de l'inquiétude du pain quotidien, avec l'incertitude angoissante du lendemain, cette pauvreté devient bientôt déprimante pour l'esprit, elle aigrit le cœur, y laisse germer et se développer des sentiments de jalousie, de haine et de révolte ; elle empêche l'âme de rentrer en elle-même pour songer à ses intérêts spirituels. Pour permettre à l'homme de penser à son âme, à ses devoirs de créature raisonnable, faite pour Dieu, pour le ciel, pour une destinée éternelle, pour un bonheur divin, il faut que les préoccupations matérielles accordent quelques loisirs, ce qui exige une certaine aisance.

D'autre part la trop grande richesse et le luxe, surtout lorsqu'ils sont unis à l'oisiveté, sont un ennemi redoutable pour la vie morale. La trop grande abondance des biens terrestres éblouit l'âme et l'empêche de porter ses regards plus haut vers les biens célestes ; et la paresse est mauvaise conseillère : l'âme livrée à l'oisiveté est semblable à une citadelle environnée d'ennemis, où personne ne monte la garde. Là encore, il est extrêmement difficile de trouver une place

pour le recueillement, la réflexion, qu'exige l'intelligence exacte et la conscience vraie du devoir.

Tout cela constitue un danger, une menace pour la famille, dans la mesure où cela constitue un danger, une menace pour l'ordre moral.

Il est à peine besoin de faire observer que les causes qui pervertissent la conscience morale chez l'homme peuvent la pervertir également, et peut-être davantage chez la femme. Et dans ce cas le mal devient peut-être plus grave pour la famille. En un sens très vrai, la femme tient au foyer, une place plus importante que l'homme lui-même. Son influence, plus cachée, en apparence plus humble, peut être plus profonde sur l'âme et le cœur des enfants.

Il n'est pas rare de rencontrer des enfants, ayant perdu tout respect pour un père indigne, qui ont été sauvés par la vénération, le culte filial qu'a su leur inspirer une mère chrétienne.

Et l'on comprend sans peine, que l'enfant ait, au fond du cœur, le sentiment indéracinable qu'il doit plus à sa mère qu'à son père ; on comprend que le culte filial que l'on doit aux parents, renferme quelque chose de plus intime, de plus doux, de plus touchant et de plus profond, à l'égard de la mère ; il est tout naturel qu'au milieu des souvenirs qui, à toutes les époques de sa vie, reportent l'homme vers son enfance, une douce figure domine, comme nimbée d'une auréole presque divine : la figure de sa mère.

C'est pourquoi, l'on peut dire, d'une manière générale que les causes, qui pervertissent, chez la femme, le sens chrétien, la conscience du devoir, sont véritablement des principes de ruines irréparables pour la famille.

---

§ III. — Les maux provenant du milieu intellectuel et moral.

Le milieu, tel que nous l'entendons ici, est constitué par l'ensemble des personnes, des choses, des événements, des idées, etc., parmi lesquels nous vivons et qui sont mêlés à notre vie.

Or, il est manifeste que le milieu, ainsi conçu exerce une influence toujours très grande, très souvent même prépondérante. C'est un courant puissant, presque irrésistible, qui entraîne tout sur son passage. Qui donc, en politique, par exemple, ose penser autrement que son parti? Qui donc juge des événements, des choses et des personnes, autremnt que son journal habituel? Qui donc ose braver la mode, les sentiments et les idées du jour?

De tout cela résulte une atmosphère que l'on respire malgré soi, à laquelle on s'habitue sans même s'en douter, et contre laquelle on ne songe même pas à s'immuniser.

Or, quelle est la valeur de cette atmosphère au point de vue de la santé de l'âme? En d'autres termes : de quelles idées, de quels sentiments, cette atmosphère est-elle composée, au point de vue moral et religieux?

Tout d'abord, la tendance des gouvernements modernes à peu près dans tous les pays, surtout depuis la Réforme et ensuite la Révolution française, cherche à séparer totalement la religion de la politique, et ensuite, presque fatalement, la politique cherche à absorber la religion; les gouvernements modernes veulent dominer l'Eglise, lui imposer leur joug, se servir d'elle comme d'un moyen d'action pour arriver à leurs fins, quand ils ne peuvent pas la faire disparaître ou la réduire à l'impuissance.

Or, la répercussion d'un tel état de choses sur la famille, est facile à saisir.

Le mari, qui s'occupe de politique, considérera comme étant de bon ton, de ne pas faire profession de religion en public, surtout, pendant la semaine; il réservera ses sentiments religieux pour l'intérieur du foyer, à supposer même qu'il garde des sentiments religieux.

Bien plus, même à la maison, les appartements où l'on reçoit les étrangers, le salon, par exemple, la salle à manger, ne contiendront aucun emblême religieux; ce seront des appartements neutres; le crucifix, les images saintes, l'eau bénite, seront réservés pour la vie intime de la famille, pour les appartements où seuls, pénètrent les membres de la famille.

Quelle impression cela doit-il nécessairement produire sur l'âme des enfants?

Ils finiront vite par se convaincre, que la religion, la piété, avec ses pratiques est chose bonne tout au plus aux femmes et aux enfants, mais que l'homme fait en est affranchi, au moins dans sa vie publique.

En souhaitant de grandir, de devenir des hommes, ils soupirent après leur affranchissement des pratiques religieuses, comme un prisonnier soupire après sa délivrance. Et la délivrance, pour eux, c'est la libre pensée.

Mais les conséquences désastreuses de ce principe s'étendent bien au-delà de ces âmes d'enfants.

Il suit de ce principe, en effet :

1° que la vie de famille et la vie sociale sont absolument étrangères l'une à l'autre;

2° que les principes sur lesquels doit être basée l'éducation de famille, ou l'éducation de l'enfant au foyer, sont absolu-

ment étrangers aux principes qui gouvernent la vie publique, la vie sociale;

3° que, pour tout ce qui concerne la vie publique, la vie sociale, l'Etat possède le monopole des droits, des devoirs, des privilèges, de l'éducation, etc.;

4° que la religion peut être de quelque utilité aux êtres faibles, aux peuples dans l'enfance, mais qu'elle est un signe d'infériorité, d'impuissance, un vestige d'esclavage, chez les peuples arrivés à l'âge mûr de leur civilisation.

Il n'est pas nécessaire de voyager beaucoup, pour rencontrer une foule de gens qui vous disent: "Je crois que la religion est une bonne chose; j'estime toutes les religions et leurs ministres; j'estime en particulier les prêtres catholiques, mais pour moi, je n'ai pas besoin de religion."

Avec de telles conséquences, les époux, les parents ne sont plus que de simples reproducteurs, la famille n'a plus qu'un rôle inférieur: ce qu'il y avait en elle de meilleur est absorbé par l'Etat, dont elle devient un simple rouage, sans vie personnelle. Le bel idéal de la famille, n'est plus qu'un mot vide de sens. Le seul idéal qui reste, qui domine, absorbe tous les autres, c'est l'idéal de l'Etat.

De tout cela que va-t-il résulter?

Notre-Seigneur Jésus-Christ ne règne plus sur les Sociétés, sur la vie publique des individus et des familles; son empire sur la vie privée elle-même des familles et des individus, est considérablement amoindri.

L'Eglise n'a plus qu'une influence dérisoire sur les destinées des nations, des familles.

Or, que peut être la vie d'une famille, d'une nation, si elle n'est pas basée sur la religion, et sur Dieu. "Si le "Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain travailleront ceux

"qui la bâtissent. Si le Seigneur ne garde pas la cité, en "vain la sentinelle veille à ses portes" (Ps. 126).

Le milieu, c'est le monde, la société immédiate des personnes parmi lesquelles nous vivons, avec leurs idées, leurs sentiments, leurs manières d'apprécier les choses, leurs manières de concevoir la vie.

Or, dans le monde, quelle place fait-on à la religion? Quelles sont les préoccupations habituelles du monde? Deux seules, semble-t-il : les affaires et les plaisirs. Et c'est tout. De quoi est-il question, dans les réunions mondaines, dans les salons où l'on reçoit, dans les soirées que l'on y donne, dans les théâtres que l'on fréquente, etc. Dans tout cela, quelle place occupe Notre-Seigneur, la sainte Eglise, la religion? Quand y est-il question de vie chrétienne, ou même simplement du côté sérieux de la vie, et des graves devoirs qu'elle impose?

Le milieu! c'est le journal qu'on lit habituellement, ce sont les livres, les brochures, les "magazines", dans la compagnie desquels on cherche des connaissances nouvelles, la satisfaction de la curiosité, un agréable passe-temps, des émotions nouvelles plus ou moins dangereuses sinon franchement immorales.

Or, dans ce flot envahissant de littérature moderne, que rencontre-t-on, la plupart du temps? Comment y est présentée la vie, et surtout la religion, l'Eglise, du moins quand on en parle?

Les vrais journaux catholiques, les livres sérieux, qui sont de nature à faire du bien, ceux qui, de la littérature font un champ d'apostolat chrétien, trouvent à peine quelques lecteurs, tandis que les journaux à sensation, les romans passionnels, toutes ces productions qui savent exciter et satisfaire une curiosité malsaine, font des fortunes scandaleuses.

Certes, ce ne sont pas les jeunes filles avides de romans d'amour et de lectures frivoles qui comprendront plus tard leurs devoirs d'épouses et de mères de famille. Ce n'est pas dans les journaux sportifs, ce n'est pas dans les journaux partisans à l'excès que se forment les bons pères de famille.

Tout cela obscurcit la notion de l'idéal moral, affaiblit la conscience morale, pervertit le sens moral, parce que tout cela flatte, développe l'égoïsme qui est essentiellement individualiste, alors que le devoir exige par-dessus tout, le renoncement. C'est pourquoi, tout cela constitue le mal véritablement fondamental de tout état de vie morale.

Art. II. — AIMER SON DEVOIR.

Ici, nous nous trouvons en présence des deux questions suivantes :

1° N'est-il pas superflu de parler de l'amour du devoir après avoir parlé de la conscience du devoir? Celui qui a l'intelligence précise du devoir, qui en a la conscience claire, n'en éprouve-t-il pas naturellement l'amour? En d'autres termes, ne suffit-il pas de comprendre clairement ce qu'il y a de beau et de grand dans le devoir, pour l'aimer?

2° N'est-ce pas un paradoxe de parler d'amour là où il s'agit, avant tout, de sacrifice, par conséquent de souffrance, d'abnégation, de renoncement, toutes choses qui répugnent à la nature et ne sauraient engendrer l'amour?

Donnons une brève réponse à chacune de ces deux questions.

1° Il est très vrai qu'une conviction morale ne saurait

être vraie, profonde, complète, sans s'imposer au cœur. Pour une conviction de ce genre, d'ailleurs, il faut le concours des facultés affectives. Une conviction morale vraie, c'est une idée claire, forte qui est devenue un sentiment.

Il est très vrai que certains objets, certaines vérités, d'ordre moral surtout, ne peuvent être bien saisies par l'esprit, que si le cœur est à leur niveau, et marche de concert avec la pensée : les considérations précédentes l'ont établi suffisamment.

Si l'homme jouissait encore de l'équilibre, rompu par le péché originel, il serait naturel et normal que l'amour du devoir en suive l'intelligence : tout homme comprenant clairement son devoir en aurait l'amour. Mais ce merveilleux équilibre a été rompu, et, dans la nature déchue, le cœur éprouve et suit des attraits que la raison condamne, que la conscience réprouve.

Dès l'aurore de sa vie morale, l'enfant, par un secret instinct, guidé d'ailleurs et développé par la première éducation, est averti du mal qu'il doit éviter : il sait donc quand il fait le mal. Combien de fois, cependant, il se cache de ses parents, de ses tuteurs, de ses maîtres, pour suivre des penchants, obéir à des attraits, que, du fond de sa conscience, il réprouve ! Il comprend donc son devoir, tout en étant attiré dans une direction contraire à laquelle il s'abandonne. Sa conscience et son cœur suivent deux voies opposées.

Ce qui est vrai de l'enfant, l'est également, et davantage encore de l'adulte. Interrogez votre passé : vous n'irez pas loin avant de constater que, bien souvent, le cœur vous a entraîné à l'encontre de votre raison et de votre conscience.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, la définition même du péché : une pensée, un désir, un acte contraire à la loi de Dieu, connue par la conscience. Que ce soit un péché de malice,

ou un péché de faiblesse, on cède à un sentiment, à un entraînement affectif que la raison et la conscience réprouvent.

Tous les prêtres du ministère, tous les missionnaires, en un mot, tous ceux qui ont l'expérience des âmes, vous diront que, la plupart du temps, ce qui empêche la conversion, chez un grand nombre, c'est beaucoup moins le manque de lumière dans l'esprit que la dépravation du cœur. Pour un grand nombre, la morale chrétienne est un obstacle infiniment plus grand que les mystères qu'il faut croire. Une foule de gens croiraient volontiers à nos mystères, si l'Eglise n'imposait pas la confession, la pénitence et la chasteté.

Tout cela prouve jusqu'à l'évidence, que l'éducation du cœur, et la formation de l'esprit, tout en étant profondément solidaires — le cœur et l'esprit étant les deux grandes forces de la vie morale — cependant, en pratique, ne doivent pas être confondues. S'il est vrai qu'on ne peut former le cœur, sans passer par l'esprit ; s'il est vrai qu'on ne saurait trouver un esprit droit, sain, élevé, là où le cœur est dépravé, il n'est pas moins vrai qu'il y a là une double formation, relevant d'une double pédagogie, et que les dangers du cœur sont souvent bien distincts de ceux de l'esprit.

On forme le cœur, en disciplinant cette force profonde qui se trouve à la base de toutes les passions : des plus tendres, des plus calmes ; comme des plus violentes et des plus désordonnées : l'amour. On forme le cœur de l'enfant, en lui apprenant, dès le bas âge, qu'il ne saurait tout aimer, qu'il ne saurait indifféremment avoir de la sympathie ou de l'antipathie à l'égard de toutes sortes de personnes, au gré de ses impressions ou de ses caprices ; que la règle qui doit diriger les affections est supérieure à ces impressions ou à ces caprices.

Le danger qui menace la vie morale du côté du cœur,

c'est précisément, le laisser-aller, l'impulsivité non contrôlée, dans la vie affective.

Supposez deux jeunes gens ayant vécu à peu près uniquement au gré de leurs caprices et de leurs impressions spontanées, jusqu'au jour où ils doivent contracter mariage. Que sera pour eux l'état de vie dans lequel ils s'engagent?

Un caprice de plus ajouté à tous les autres. Tant que durerera le charme de la nouveauté, tout ira bien; mais lorsque, les illusions passées, ils se trouveront en présence de leurs défauts mutuels qu'il faudra supporter, des devoirs graves de la vie de famille, dont il faudra s'acquitter, ils seront désemparés. Peut-être, à la réflexion, ou sur les remontrances de personnes sages, se rendront-ils compte de leurs devoirs, peut-être pourront-ils en avoir une idée assez juste, mais il est bien à craindre que leur volonté impatiente de toute contrainte, que leur cœur habitué à obéir à ses impulsions spontanées, ne soient pas à la hauteur du devoir entrevu. C'est la ruine de leur bonheur, et peut-être de leur foyer.

Les jeunes gens qui, avec l'idée du devoir n'ont pas appris, dès leur bas âge, à en avoir l'amour, le sentiment profond, ne sauraient être plus tard, ni de bons époux, ni de bons parents.

2° — Amour et sacrifice.

A première vue, il semblerait bien, en effet, que l'amour et le sacrifice soient incompatibles. On ne saurait aimer la souffrance, le renoncement, la privation; et néanmoins, c'est tout cela, le sacrifice.

Mais ce n'est là qu'une impression superficielle. L'âme humaine n'est pas un instrument de musique, simple, ne

rendant qu'un son unique, ou ne vibrant qu'au contact de certains objets. A elle seule elle constitue un orchestre puissant et varié.

Dans un orchestre se trouvent réunis toutes sortes d'instruments ; les instruments pour la mélodie, les instruments d'accompagnement, les instruments aigus, les instruments graves ; les instruments doux, et ceux qui rendent un son éclatant.

Les tendances et inclinations de l'âme humaine sont assez multiples, assez variées pour la faire vibrer à tous les contacts, pour lui faire rendre des harmonies célestes, comme des sons d'une musique lascive et déprimante. Le cœur peut tout aimer, il peut se donner à tout : il peut livrer passage à un amour pur et angélique, comme il peut devenir l'esclave des plus viles passions. Dans l'âme humaine tous les contraires peuvent trouver accès. Mais les contraires n'y peuvent trouver place en même temps. Pour que les tendances supérieures dominent et gouvernent, il faut nécessairement qu'il y ait renoncement aux satisfactions des tendances inférieures : à savoir de la sensualité, de l'égoïsme, de la paresse, etc.

Et c'est le sacrifice.

Le renoncement, toutefois, le sacrifice, ne sont pas un but, mais plutôt un moyen, une condition indispensable pour permettre à l'âme de vivre une vie plus haute.

Dans cet idéal plus élevé, dans cette vie plus haute, la souffrance imposée par le renoncement et le sacrifice, devient elle-même objet d'amour parce qu'elle reflète en quelque sorte la beauté de l'édifice moral, dont elle creuse dans l'âme les fondations.

Ainsi donc, ce n'est pas précisément le sacrifice que l'on aime, c'est l'idéal moral, la beauté morale, la grandeur

morale dont il est la condition indispensable. C'est par une sorte de retour, que le sacrifice devient ensuite objet d'amour.

C'est d'ailleurs une loi générale, que la fin est aimée pour elle-même : les moyens et les conditions sont aimés dans la fin et pour la fin, ils participent à l'amour de la fin.

Mais le sacrifice est tellement la condition de la vie morale, qu'il ne saurait à vrai dire, y avoir de véritable amour, d'amour pur, élevé, là où il n'y a pas de sacrifice. Et l'on peut même ajouter que la mesure de l'amour est donnée par la mesure même du sacrifice.

Ainsi, la mort, le sacrifice de Notre-Seigneur sur la Croix, n'est-il pas en même temps le signe et l'effet de son immense amour pour nous? Et lorsque, dans son Evangile, ce même Sauveur disait à ses disciples cette sublime parole : "la plus grande marque de l'amour, c'est de donner sa vie pour ceux que l'on aime", n'a-t-il pas énoncé le vrai secret des grands cœurs et des vies vraiment fécondes?

Art. III. — Accomplir son devoir.

Lorsqu'il s'agit de vie morale, ce qui compte, par-dessus tout, c'est l'action. Les pensées les plus hautes, les sentiments les plus nobles sont stériles, s'ils n'aboutissent à l'action.

Pour l'équilibre de la vie humaine, il faut conformer la conduite aux sentiments, et les sentiments eux-mêmes à la conscience morale qui a son tour doit s'éclairer à la lumière de la loi divine.

Or, les mêmes raisons qui nous ont fait constater, tout à

l'heure, une distance parfois très grande, entre l'amour du devoir et la conscience du devoir, nous montrent une distance analogue entre l'amour du devoir et son accomplissement effectif.

Pour qu'un sentiment se traduise en action, il lui faut se soumettre le mécanisme des forces d'exécution.

Or, ce mécanisme, bien qu'étant subordonné à la volonté, possède cependant ses lois qui sont bien à lui; et les difficultés que l'on rencontre à mettre une résolution en pratique, sont souvent bien différentes de celles qu'on rencontre à la prendre. L'éducation de l'initiative, de l'exécution, de la vie en action, se fait précisément par l'exercice, par la répétition des mêmes actes qui aboutit à l'habitude.

Mais il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de ce mot: habitude, répétition des actes, vie en action, en lui attribuant un sens purement mécanique: comme s'il s'agissait d'un effort purement musculaire ou tout au moins d'un travail extérieur.

Celui qui, pour l'amour de Dieu, pour suivre un idéal de vie supérieur, renonce à des affections, brise des liens qui étaient le charme de son existence; celui-là est un actif, il accomplit un devoir très pénible et très méritoire. Celui qui pour conserver son cœur pur, résiste aux tentations du monde, aux séductions d'un milieu corrompu, celui-là est un vainqueur plus grand que les plus grands capitaines. Dans la balance de Dieu, cet acte de renoncement vaut mieux qu'une victoire remportée à la tête d'une armée. Celui qui, par amour pour la lumière, abandonne une conviction, une croyance, une manière de vivre, pour suivre la vérité, celui-là accomplit une grande action.

La vie morale est en exercice dans le sanctuaire intime de l'âme comme dans l'action extérieure qui apparaît aux yeux.

Est-il besoin d'ajouter que le grand ennemi de l'activité ainsi comprise, c'est précisément l'inertie, la peur de l'effort, la peur du sacrifice, l'inconstance, la légèreté. On ne saurait compter sur une personne qui n'est pas habituée au sacrifice, au renoncement, à l'effort, quels que soient d'ailleurs les sentiments qu'elle manifeste.

Les jeunes gens qui sauraient s'inspirer d'un tel principe, dans le choix qu'ils font d'un conjoint, s'assureraient pour toute leur vie conjugale une précieuse garantie de bonheur.

II. — D'un point de vue plus spécial.

Les maux et désordres que nous venons de signaler, ne concernent pas un état de vie en particulier, mais tous les états de vie, d'une manière générale et constituent pour chacun un danger, une menace, un principe de dissolution.

A vrai dire, même, tout mal moral, quel qu'il soit, toute faute, toute faiblesse morale contient un principe de dissolution pour l'ordre moral tout entier.

Sans doute, il faut savoir distinguer entre péché de malice et péché de faiblesse ; entre une faute passagère, un oubli, et une habitude invétérée.

Mais, dans toute faute, dans toute faiblesse morale, dans tout péché, il y a un désordre essentiel qui atteint la vie morale en ses racines.

Qu'est-ce en effet qu'un péché, un désordre moral, sinon, en définitive, le triomphe, dans une âme, de l'égoïsme, de l'amour de soi, contre la loi de Dieu, contre le devoir, contre l'empire du bien ? Or, lorsque l'égoïsme est victorieux sur un point, il le devient facilement sur tous les autres, et l'é-

goïsme, par définition, est l'ennemi de tout sacrifice, de tout renoncement, de tout effort pénible.

C'est pourquoi, un péché, une faute morale, considérée comme un fait isolé, dans sa réalité immédiate, dans son caractère spécifique, ne s'oppose, sans doute, qu'à une vertu spéciale, à une loi particulière, mais dans sa source profonde, il atteint l'ordre moral dans son ensemble.

Néanmoins, il reste toujours vrai que chaque état de vie, devant réaliser une perfection morale bien caractérisée, devant pour cela remplir certains devoirs bien déterminés, doit conséquemment lutter contre certains dangers, contre certains obstacles qui s'opposent plus particulièrement à l'accomplissement de ces devoirs.

C'est en ce sens que nous parlons des maux ou des dangers qui menacent plus particulièrement la famille.

Quels sont ces dangers, quels sont ces maux? Pour les reconnaître ou les découvrir, il n'y a qu'à se rappeler ce que doit être la famille; car il faut entendre par dangers qui menacent la famille, précisément tout ce qui l'empêche d'être ce qu'elle doit être.

Or, la famille, à elle seule constitue une quadruple société, comme il a été dit, dans la première partie de ce travail : société conjugale, société paternelle, société patriarcale, et société domestique, ou mieux société hérile.

Sans doute ces quatre sociétés, ne constituent qu'une seule et même famille ; néanmoins dans ce tout complexe, chacune revêt un caractère spécial et doit réaliser une forme particulière de la vie de famille.

Nous parlerons donc successivement des maux et des dangers qui menacent chacune de ces quatre formes de la société familiale.

Question I. — LA SOCIETE CONJUGALE.

La société conjugale est constituée par le mariage proprement dit, par ce lien sacré qui unit les époux devant Dieu, et que seule, la mort peut briser. Dans leur vie commune, ils doivent réaliser la double loi, d'union et de subordination ou hiérarchie : loi d'union, afin de ne constituer qu'une famille, qu'une vie de famille, qu'un seul principe de vie physique et de vie morale, pour la propagation du genre humain, comme Jésus-Christ et son Eglise ne constituent qu'un seul principe de vie surnaturelle pour la propagation du corps mystique de Jésus-Christ ; loi de hiérarchie ou de subordination, car le mari est chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de son Eglise.

Nous avons longuement développé ces principes dans notre deuxième partie.

A son tour le mariage peut être considéré sous son double point de vue de contrat et de sacrement.

CHAPITRE I.

Le contrat de mariage et le lien conjugal.

Section I. — LA LOI D'UNION.

Le mariage, en somme, c'est la mise en commun de deux vies humaines dans toute l'étendue de ce mot ; les époux, en effet, doivent vivre ensemble, une vie où les esprits, les cœurs, les pensées, les sentiments, sont à l'unisson. Cela

ressort de la nature même du mariage, qui, étant l'union la plus parfaite, la plus complète qui se puisse rencontrer sur la terre, entre deux êtres humains, comporte un don mutuel aussi complet, aussi parfait que possible.

Cela ressort également : 1° du but principal pour lequel le mariage a été institué : former un principe unique, indissoluble de vie humaine ; et 2° de son symbolisme : signifier l'union de Jésus-Christ et de son Eglise.

Or, on ne donne que ce que l'on possède, ce dont on est maître ; on ne met en commun que ce qui n'est pas incompatible.

Ce n'est donc pas le simple fait de se lier mutuellement par des serments sacrés, au pied des autels, qui sera, pour les époux la garantie suffisante d'une véritable vie conjugale. Il leur faut tout un ensemble de conditions, de dispositions, qualités naturelles ou acquises, de l'ordre intellectuel, moral, même de l'ordre matériel, qui les mette à l'abri des vicissitudes de l'amour et les garantisse contre les inconstances du cœur, en les élevant au-dessus de l'amour même.

Mais nous entendons les protestations des nouveaux théoriciens de la vie. "L'amour suffit à tout ; l'amour remplace "tout ; il ne saurait y avoir de mariage, de lien moral là où "il n'y a pas d'amour, et dès que l'amour a disparu du "cœur des époux, la vie commune n'est plus possible, et le "lien conjugal est brisé. Chacun a droit à la vie, c'est-à-dire "à la satisfaction parfaite de ses aspirations dont la plus "profonde est l'amour" : "Le droit à l'amour," tel est leur éternel refrain. Qu'est-ce que cela?

C'est au nom du droit à la vie, du droit à l'amour, du droit aux satisfactions du cœur, que l'on prône le divorce, et même l'union libre, sans restriction sans autre loi que le consentement mutuel. (Comme pour les sociétés animales).

C'est au nom du droit à la vie, au bonheur, que l'on évite, ou que l'on supprime tout ce qui gêne : la famille — les enfants sont une gêne, on n'en veut pas — les devoirs onéreux, les sacrifices ! C'est au nom des droits à la vie, au bien-être, que le paganisme supprimait dans la société, les bouches inutiles, les vieillards, les infirmes, et les enfants dont la vie devait être plutôt un fardeau qu'un avantage pour la cité.

Tout cela aboutit fatalement à la barbarie, c'est-à-dire au déchaînement de la brute humaine, qui sommeille plus ou moins profondément chez tous les hommes.

Les raffinements de la civilisation, les perfectionnements des inventions modernes, n'y peuvent rien : les passions restent toujours les mêmes avec leurs violences, leurs caprices, leurs alternatives d'exaltation et de dégoût ; sous l'écorce dure du primitif comme sous les dehors brillants du civilisé. L'un y emploiera plus de raffinement, y mettra plus de formes, l'autre plus de brutalité ; mais le fond reste le même, parce qu'il dérive de la même source.

Or, de toutes les passions, aucune n'est plus capricieuse, aucune n'est moins raisonnée que cet amour tant prôné par la littérature moderne. Un rien le fait naître ; les sens, éblouis par de brillants dehors, auxquels d'ailleurs, l'imagination ajoute du coloris, le transportent jusqu'au paroxysme de l'exaltation ; puis, tout à coup, survient une bagatelle, une banalité, qui le fait mourir, ou, plus souvent, le change en haine violente.

Mais, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas là le véritable amour, c'est au contraire du vulgaire égoïsme.

Les gens sérieux devraient se faire un devoir, de dénoncer au grand jour, toutes les grossièretés, les immoralités qui se cachent sous ce vocabulaire retentissant : droit à

l'amour ! droit à la vie ! droit à la satisfaction des aspirations du cœur !

L'amour vrai, qui dilate le cœur, qui ennoblit la vie, qui fait accepter tous les sacrifices, tous les renoncements, qui pousse à tous les dévouements jusqu'à l'oubli total de soi, qui domine la passion, et lui survit, lorsqu'elle est calmée ou simplement satisfaite ; cet amour-là se trouve seulement dans les âmes qui s'élèvent au-dessus d'elles-mêmes, bien décidées à remplir leur devoir, tout leur devoir, à n'importe quel prix.

En ce sens-là, oui, nous accordons que l'amour suffit à tout, remplace tout, qu'il est le grand ressort de la vie morale : nous accordons que les époux qui savent s'aimer de cet amour-là sont vraiment à la hauteur de la mission sublime que Dieu a confiée à la famille.

Mais on conçoit sans peine, qu'un sentiment de cette nature ne saurait être le produit spontané et subit de l'âme humaine : il suppose une forte et haute éducation morale.

Nous revenons ainsi à notre proposition de tout à l'heure : avec le fait de s'engager pour la vie dans les liens du mariage, il faut aux conjoints des garanties morales qui puissent en assurer l'efficacité. C'est précisément le défaut de ces garanties préalables, qui constitue une menace très grave pour la société conjugale.

Du reste, même pris avec les garanties nécessaires, l'engagement matrimonial n'est pas pour cela à l'abri de tout danger. Il ne suffit pas de bien commencer, il faut encore persévérer.

En définitive, les maux qui menacent la société conjugale sont donc de deux sortes : 1° ceux qui précèdent le mariage : l'absence de préparation sérieuse à un état de vie aussi important ; 2° ceux qui vont à desserrer les liens de la vie conjugale en semant les divisions entre les époux.

Nous parlerons brièvement des uns et des autres.

Art. I. — Avant le mariage.

Nous pouvons facilement ranger tous ces maux en deux catégories :

§ I. — Ceux qui concernent le don mutuel que se font d'eux-mêmes les époux : à savoir :

N° 1 L'intempérance des affections et l'esclavage du cœur. Les "flirts", les danses, les modes, etc.

N° 2 Les mariages tardifs.

§ II. — Ceux qui concernent les éléments de la vie commune, à savoir :

N° 1 différence de religien : Les mariages mixtes,

N° 2 différence de nationalité,

N° 3 différence de condition sociale,

N° 4 différence de tempérament individuel.

§ I. — Les maux concernant le don mutuel que se font d'eux-mêmes, les époux.

N° 1 L'intempérance des affections, et l'esclavage du cœur : les flirts, etc.

Tout don vrai, et surtout, tout don de soi-même, procède du cœur, comme de sa source première.

Or, le cœur peut donner dans la mesure où il peut aimer. Tout ce qui s'attaque donc à cette force vive du cœur qu'on appelle l'amour vrai, l'amour sain, l'amour pur, enlèvera, par le fait même au cœur, la valeur de ses dons.

Si le cœur se dilate, s'élève et s'agrandit, lorsqu'il aime au-dessus de lui-même ; par contre il s'abaisse, se rétrécit, s'amoindrit, lorsqu'il aime au-dessous de lui-même, ou que, par un égoïsme raffiné, il cherche sa propre satisfaction dans l'amour même.

Le don provenant d'un cœur ainsi évaporé, déchu, perd tout son prix.

Or, le secret d'empêcher le précieux parfum de l'amour de s'évaporer, et les trésors du cœur de se dissiper, ce secret réside avant tout dans la chasteté, cette fleur de la tempérance.

Rien n'élève et ennoblit comme cette vertu, à tel point qu'on l'appelle "la belle vertu" "la vertu angélique". Les jeunes gens qui, par leur vie déréglée, ont laissé se ternir en eux l'éclat de cette vertu, n'ont plus que des fleurs fanées, des cœurs flétris, à offrir au jour de leur mariage. La perte de la chasteté a desséché d'avance toutes les sources de poésie où la vie conjugale trouve ses charmes les plus doux.

Or, le mal qui, aujourd'hui surtout, enlève à l'âme des jeunes gens, sa fraîcheur, sa beauté, son amabilité, vient principalement des fréquentations dangereuses, et, en particulier de cette ridicule contrefaçon de l'amour, qu'on appelle le "flirt".

Certes, nous ne voulons pas dire que les jeunes gens doivent ou puissent s'épouser sans se connaître ; nous admettons qu'un jeune homme, avant de choisir la compagne de sa vie, lui ait fait la cour suffisamment pour être assuré qu'il ne compromet pas son avenir, le bonheur de sa vie, en la prenant pour épouse.

Que ces fréquentations se fassent sous les yeux des parents, d'après les lois de la plus stricte convenance et de la modestie chrétienne, rien de mieux. Car, dans de telles

conditions, n'ayant d'autre but que le mariage dont elles sont comme le préambule, en quelque sorte, la préparation immédiate, elles participent à la sainteté de ce grand sacrement.

Mais il y a loin de ces fréquentations toutes chrétiennes, à celles dont nous parlons actuellement et qu'on appelle des "flirts". Ici, ce n'est pas directement le mariage que l'on a en vue, mais uniquement la jouissance des satisfactions, émotions, plaisirs que procure l'amour sexuel : c'est le raffinement de la passion, mise au service d'un égoïsme à deux. Même à supposer que ce jeu de l'amour, ne conduise pas toujours et nécessairement, aux plus grossiers débordements de la passion brutale, il n'en reste pas moins excessivement dangereux et profondément immoral ; ayant pour effet essentiel de dessécher le cœur pour toujours, et le plus souvent de lui ôter jusqu'à la faculté de goûter rien de ce qui ne se rapporte pas directement aux satisfactions égoïstes de la sensibilité. . . . .

Les jeunes gens qui ont ainsi gaspillé leur cœur, dans ces liaisons immorales, ne sauraient avoir plus tard, dans la vie conjugale le respect mutuel que se doivent les époux, et qui est la première condition du bonheur dans la vie de famille. Il est même fort à craindre que, dans le mariage même, ils ne cherchent tout d'abord que ce qu'ils demandaient au "flirt" et que, ne pouvant l'y trouver toujours, ils continuent à le chercher en dehors du foyer et du devoir.

Tout ce qui, de ces affinités multiples et profondes qui attirent l'un vers l'autre les deux sexes, cherche à faire uniquement une source de plaisir, de jouissance égoïste, tout cela est un danger de ruine pour la famille, en fermant l'âme des jeunes gens aux vertus qui seules font les vrais époux et les bons parents. Nous devons mentionner ici, d'une manière spéciale *a*) les danses ; *b*) les modes fémini-

nes, et *c*) la littérature moderne de l'amour, à peu près, sous toutes ses formes.

a) Les danses.

Est-ce que, primitivement, le but de la danse était simplement, de donner au corps, au maintien, de la souplesse et de l'élégance? c'est une question que nous ne voulons pas aborder. Mais un fait incontestable, c'est que la danse moderne est certainement l'occasion d'une promiscuité très dangereuse et très immorale.

Jamais l'on ne fera croire à qui connait tant soit peu la nature humaine, que ces attitudes des danseurs soient inoffensives pour la vertu ; qu'elles ne laissent pas après la danse elle-même, des souvenirs, des imaginations capables de bouleverser le cœur et les sens.

Parmi ces danses, la plus immorale, la plus cyniquement mauvaise, est, sans contredit, celle que l'on désigne sous le nom de "tango", danse qui tend à se répandre un peu partout. S'il faut juger de cette danse par ce qu'en laissent deviner les desseins et gravures qu'on en donne ; un seul mot peut la caractériser : c'est une vraie promiscuité d'animaux que l'on aurait dressés à l'élégance. Que le lecteur veuille bien nous pardonner de parler aussi vertement. Mais nous ne pouvons supporter l'idée qu'une invention aussi déshonnête s'introduise dans des pays chrétiens. Nous ne pouvons comprendre comment il se fait que des personnes, nous ne disons pas chrétiennes et bien élevées, mais simplement honnêtes, se permettent, et permettent à leurs enfants, de pareils spectacles.

Pour revenir à l'objet de notre travail, nous nous demandons avec angoisse, ce que seront plus tard, dans la vie de famille, les danseurs et les danseuses de "tango" ; et il nous semble que ce serait une véritable profanation, de poser

l'auréole de fiancés, d'époux, de parents chrétiens, sur le front des danseurs et des danseuses de "tango".

b) Les modes féminines, en particulier, les modes modernes.

Raisonnons un peu, et recherchons quelles peuvent être les raisons de ces modes, ou mieux de cette mode moderne; quelle idée, quel but a présidé à son invention et à sa diffusion.

La première destination, la seule d'ailleurs qui soit normale et raisonnable, les vêtements, c'est évidemment de couvrir le corps, de ne pas livrer sa nudité aux regards du public; en langage chrétien, les habits sont un voile de modestie.

Est-ce que les robes décolletées, — que nous hésitons à appeler des vêtements —, répondent à cette destination?

La première et la plus essentielle condition des habits, c'est de ne pas gêner les mouvements du corps, tout au moins, de permettre aux jambes une allure normale et naturelle. Est-ce que les robes-fourreaux réalisent cette condition? On dirait vraiment que les modes actuelles sont un défi au sens commun.

Serait-ce donc une idée artistique, que cherche à réaliser la mode féminine?

Certes, nous ne nions pas que les femmes sachent mettre beaucoup d'art, déployer beaucoup de talent à suivre la mode.

Mais un artiste peut déployer lui aussi beaucoup de talent, mettre beaucoup d'art, à dessiner des immondices.

Non; la seule raison d'être de ces modes, la raison évidente, c'est de livrer la femme à la convoitise de tous les regards, c'est d'en faire une jolie poupée, c'est-à-dire, un objet de plaisir, recherché pour la jouissance passagère qu'il

procure; que l'on abandonne ensuite avec indifférence et mépris, lorsqu'à la jouissance succède l'assouvissement ou le dégoût.

Comment serait-il possible, d'entourer de respect, d'amour profond, un être qui prostitue ainsi la pudeur en la livrant aux regards éhontés du grand public?

Sans doute, toutes les femmes qui se soumettent à la mode, celles surtout qui la subissent à regret, ou même sans réflexion, ne se rendent pas compte de l'état de déchéance auquel elle les réduit.

Mais enfin, d'après la grande loi psychologique de l'équilibre, de la proportion entre le moral et le physique, surtout en ce qui concerne la tenue extérieure, les manières d'agir, de vivre, de s'habiller, il est nécessaire que l'intérieur reflète l'extérieur; il est impossible, que, dans l'ensemble, le moral de la femme ne se ressente pas profondément de ces dévergondages de la mode; il est impossible que la femme ne finisse par se considérer fatalement comme un ornement, un objet de frivolité et de plaisir.

Et peut-être ne serait-il pas difficile de trouver que, au fond de toutes ces nouvelles inventions de la mode, il y a une trame savamment ourdie, un but bien arrêté: flétrir dans le cœur de la jeune fille chrétienne, et de la mère de famille, la fleur de la chasteté, afin de ruiner plus facilement le règne de Jésus-Christ, de l'Eglise et de la religion sur la famille, sur les individus et sur la société.

Car, une chose certaine, c'est que, chez la femme surtout, la religion et la chasteté sont intimement solidaires: d'autre part, la femme et la jeune fille sont le cœur du foyer, et lorsque le cœur est blessé, c'est tout l'organisme qui est blessé, au centre même de sa vie. Nous serions curieux de savoir d'une manière positive, avec documents à l'appui, si

à l'origine des modes actuelles, il n'y aurait pas une organisation secrète, antireligieuse, surtout anticatholique.

Inutile de faire observer quelle menace la mode constitue pour la famille.

Mais ce qui nous surprend douloureusement, c'est de voir que les modes les plus ridicules, les plus insensées, les plus immodestes, se propagent avec une rapidité qui tient du prodige et règnent despotiquement sur la société tout entière, malgré les protestations ouvertes, ou les gémissements silencieux de toutes les personnes honnêtes.

Il serait pourtant si facile, de se soustraire à la tyrannie de la mode.

Que, par exemple, dans une région, ou même dans une ville, l'élite des jeunes gens s'engagent à ne fréquenter, à ne courtiser que des jeunes filles décemment vêtues ; que l'élite des jeunes filles elles-mêmes, par exemple, les Congrégations d'Enfants de Marie s'engagent à se montrer irréductiblement réfractaires aux modes inconvenantes ; qu'elles refusent obstinément de se lier avec les autres jeunes filles qui en sont esclaves ; que les mères chrétiennes s'engagent à n'ouvrir leurs portes pour leurs soirées, qu'aux personnes convenablement vêtues ; que les familles honnêtes s'entendent pour n'acheter que dans les magasins où les jeunes filles employées sont vêtues d'une manière décente, où l'on n'expose dans les vitrines ou dans les catalogues, que des modes en conformité avec la modestie chrétienne.

Le procédé est très simple. Qu'on l'essaie pendant six mois seulement, et les modes indécentes et ridicules auront vécu dans cette région ou cette ville.

Il en est des modes, comme de beaucoup d'autres choses : le mal vient surtout de l'inertie des bons en présence de l'audace cynique des méchants.

Cependant il reste la question à résoudre : comment se fait-il que des modes si contraires au bon goût, aux règles les plus élémentaires de la décence, se propagent si rapidement, si universellement, même en supposant l'influence d'une organisation secrète ?

Cela provient de la décadence des mœurs, du fléchissement du sens chrétien et du sens moral. Telle est la vraie source du mal.

On a désappris la chasteté, la modestie et les vertus ou conditions qui en sont la meilleure garantie, sinon l'unique sauvegarde.

De telle sorte que les modes indécentes peuvent tout aussi bien être appelées des signes ou des effets de dégradation morale, qu'elles peuvent en être appelées une cause.

Dans une société où la vraie morale, où la religion est en honneur, comme elle doit l'être, on n'accepterait jamais de telles inconvenances.

Evidemment cette observation ne justifie pas l'existence des modes et n'excuse pas les malfaiteurs qui les inventent ou les propagent ; mais elle en fournit une explication.

Il en est un peu de même, d'ailleurs de tous les facteurs d'immoralité publique. Prenez, par exemple, la littérature pornographique. C'est un poison mortel pour les âmes et pour les corps ; et néanmoins, ce poison, on l'absorbe à doses fortes et fréquentes ; les auteurs font des fortunes scandaleuses.

Cette littérature : romans, théâtres, etc., fait aux âmes, un mal incalculable. Eh bien ! comment se fait-il qu'elle exerce autant d'influence — car enfin, les livres ne se lisent pas tout seuls ; les représentations de théâtre ne se donnent pas sur les places publiques, ni gratuitement — comment se fait-il que cette littérature se propage si rapidement et si

universellement? C'est que partout on la favorise, partout on la laisse passer, quand on ne la recherche pas avec avidité. Si les romanciers dépourvus de conscience, dont le but principal est de faire fortune, choisissent un genre aussi pervers, c'est qu'ils sont sûrs que le public leur fera bon accueil.

Il y a donc là un problème très grave d'éducation fondamentale. Les jeunes générations ont besoin de réapprendre la chasteté, la modestie, la décence avec les moyens de préservation qu'exigent ces vertus.

Nous en reparlerons dans la quatrième partie de ce travail.

c) La littérature et l'art moderne (romans, théâtres, vues animées, gravures, dessins, tableaux, magazines, etc.) et le mariage.

Dans tous ces produits contemporains de la pensée ou de l'imagination, comment est traité le mariage? N'est-il pas vrai que, dans la presque totalité des romans et pièces de théâtres, ou représentations de vues animées, le mariage met fin à l'intérêt de l'intrigue. Ce qu'on y étale à plaisir, avec force détails et sous-entendus, ce sont des aventures d'amoureux. L'amour y est considéré comme le but, et même le tout de la vie ; et dès que ces aventures amoureuses prennent fin par le mariage ; en d'autres termes, dès qu'à l'amour vient s'ajouter le devoir, le livre se ferme, il est désormais dépourvu d'intérêt.

Ainsi donc, ce qui compte dans cette littérature, ce n'est pas le mariage, ce n'est pas la famille, ce n'est pas la vie réelle, avec ses devoirs, ses renoncements ; c'est uniquement l'amour, avec l'ensemble de jouissances, de satisfactions, ou de déboires dont il est la source.

En un mot, l'intérêt finit là précisément où commence

la vie réelle, véritable. Et dans ces péripéties de la passion amoureuse, les sacrifices, les renoncements — car il y en a — n'ont pas d'autre objet, pas d'autre centre que l'amour lui-même, l'amour égoïste et sensuel. Pas de véritable idéal : aucune perspective sérieuse, sur les raisons profondes, les problèmes fondamentaux de la vie humaine : vie individuelle, vie sociale : la famille, la religion : tout l'intérêt se concentre sur l'amour.

Si d'aventure cependant, il est question de vie conjugale, dans cette littérature, c'est pour y plaisanter les querelles de ménage, et ainsi ridiculiser le saint état du mariage.

Et sur ce point nous devons constater avec peine que même les bons journaux ne sont pas sans mériter des reproches. C'est là un procédé très dangereux, qui peut nuire beaucoup à la vie de famille. Car le ridicule est l'arme la plus redoutable pour détruire dans les cœurs le respect dû aux choses les plus saintes.

Dans les conversations du monde, il est souvent question de mariage entre jeunes gens, et même entre personnes mariées ; de quelle manière en parle-t-on le plus souvent ?...

De tout cela, il se dégage une atmosphère de sensualisme qui fait oublier et même mépriser tout ce que l'état du mariage contient d'austère, de grand, par ses devoirs et ses responsabilités.

On cherche non plus à vivre une vie aussi grande, aussi noble que possible, mais on demande à la vie tout ce qu'elle peut offrir de jouissances, de plaisirs, de satisfactions égoïstes, et c'est en cela qu'on fait consister toute sa valeur, tout son intérêt.

De là un grave détriment pour la famille. On en fuit les charges et les responsabilités ; lorsque le foyer n'offre plus les agréments qu'on lui demande, on le déserte ; les enfants

sont un fardeau, on n'en veut plus; et l'on viole criminellement la saintes lois du mariage.

N° 2 — Les mariages tardifs.

Il est, dans l'existence humaine, un moment décisif entre tous : c'est celui où il faut faire choix d'une vocation ou d'un état de vie. A proprement parler, c'est alors que commence véritablement le voyage de la vie, c'est alors que se fixe l'avenir.

Or, l'avenir, c'est l'inconnu, avec ses imprévus, ses surprises. C'est pourquoi, celui qui entreprend ce voyage redoutable, doit non seulement être muni d'énergie, de courage, de patience, de persévérance; mais il lui faut encore de la souplesse, de la force d'adaptation, pour se plier aux circonstances, aux personnes et aux événements. Il lui faut pouvoir colorer d'idéal et d'espérance les banalités,le terre à terre des vicissitudes quotidiennes de l'existence, il lui faut de la confiance et de l'espoir en l'avenir.

Or, toutes ces conditions ne se rencontrent pleinement qu'au printemps de la vie, alors que le cœur, l'imagination et les facultés capables d'embellir la réalité, sont en plein épanouissement.

Plus tard, la vie aura creusé des sillons, laissé des plis dans les facultés de l'âme; le caractère aura perdu sa souplesse, sa malléabilité; le cœur aura perdu sa poésie, il ne pourra plus aimer avec tous les charmes, et les enthousiasmes de la jeunesse; les habitudes toutes faites, la vie déjà vécue, empêcheront la plénitude du don de soi.

A un certain âge, on n'est plus à même de commencer ou de recommencer sa vie avec cet élan qui garantit le succès, et le plus souvent le bonheur.

D'autre part, au printemps de la vie, l'âme est débordante d'activité, elle a besoin d'accomplir de grandes choses;

elle se sent capable de tous les dévouements, de toutes les générosités, et c'est alors qu'elle communie le plus ardemment à l'idéal. Il est vrai que c'est aussi l'âge des passions. Mais il n'est pas impossible, dans une âme d'adolescent, formée par une éducation foncièrement chrétienne, d'orienter ces passions vers le bien, d'en faire des ressorts puissants pour une vie noble et pure.

Si pendant cette période, le jeune homme ne rencontre pas d'objectif capable de satisfaire ses aspirations, son besoin de vivre pleinement, il gaspille et dissipe le plus pur de son cœur, de son âme, sa vie se déflore ; très facilement il deviendra un désabusé, un blasé, c'est-à-dire un propre à rien.

Ce principe, général en lui-même, s'applique, d'une manière toute spéciale au mariage. C'est entre 20 et 25 ans pour les jeunes gens ; 18 et 23 pour les jeunes filles se destinant au mariage, que devrait se décider l'avenir et se fixer le choix. A cette période de leur vie, ils apportent dans le mariage, une poésie qui embaume toute leur existence, et dont le souvenir pourra plus tard renouveler un amour près de s'éteindre.

L'on peut objecter qu'à cet âge, les jeunes gens manquent de la prudence et de la réflexion nécessaires pour faire un choix judicieux et engager irrévocablement leur avenir ; que, d'autre part, le temps des passions écoulé, le choix d'un état de vie sera examiné avec plus de calme et de maturité, et ainsi laissera moins de prise à l'imprévu et aux désillusions.

Sans doute la jeunesse est sujette aux illusions. Mais il ne faut pas confondre l'illusion avec l'ardeur des affections et l'élan de l'enthousiasme. Il y a là, si l'on veut, un danger, mais aussi, une force précieuse pour la vie. Une éducation sérieuse et profondément chrétienne peut assez efficacement

prévenir le danger et maintenir ces forces vives, dans le droit chemin.

D'autre part, si un âge plus avancé laisse moins à l'imprévu — ce qui d'ailleurs, est fort discutable, dans la plupart des cas — il offre aussi à la vie, moins de ressources neuves, moins de feu, moins d'ardeur, en un mot, moins de tout cet ensemble qui donne à la vie tant de charmes, au milieu même des sacrifices; et qui est le propre de la jeunesse, c'est-à-dire de la vie en fleurs. Or la maturité ne fait que donner sous forme de fruits ce que promettait le printemps sous forme de fleurs.

§ II. — Les éléments de la vie commune.

N° 1. Différence de religion. — Les mariages mixtes.

Nous affirmons catégoriquement, que les mariages mixtes sont une véritable et dangereuse plaie sociale. Quelques développements suffiront à le démontrer.

a) Dans un mariage mixte, les conjoints ne mettent pas en commun leurs convictions religieuses avec l'ensemble des pratiques qui en dérivent. Leur union, le don mutuel qu'ils se font d'eux-mêmes, ne repose pas sur une base religieuse commune. Du point de vue religieux leurs âmes et leurs cœurs restent profondément séparés, comme le sont la vérité et l'erreur. Cela constitue une sorte de monstruosité. Car c'est par sa constitution intime, elle-même, que le mariage chrétien est un sacrement. Or voilà deux jeunes gens qui contractent mariage, s'unissant par des liens sacrés, indissolubles dont ils se font l'un et l'autre, une idée radicalement différente !

On entend parfois reprocher à l'Eglise son intolérance à

l'égard des mariages mixtes. On devrait s'étonner plutôt, de ce qu'elle les tolère même quelquefois.

De là, des conséquences — très graves pour toute la vie conjugale.

En effet :

En premier lieu, il faut se rappeler, qu'en dehors de Dieu, et de la religion, qui nous unit à Lui, il ne saurait y avoir un point d'appui sérieux pour la vie morale.

Et cela pour deux raisons fondamentales, dont la première est que, Dieu étant le Créateur, et, conséquemment, le Maître Souverain de la liberté et de la Conscience humaine, c'est de Lui seul que dépendent les limites et les lois fondamentales de ces deux facultés.

La deuxième raison est que tout ce qui s'impose à la liberté et à la conscience, ne saurait s'imposer qu'au nom de la fin dernière ou du Bien auquel l'homme est destiné par la loi même de sa nature, ou par une Loi supérieure de la Bonté divine. La volonté et la conscience, sont avant tout des puissances mises au service de l'homme pour la conquête de sa fin dernière. C'est là toute leur raison d'être.

Pour la conscience et la volonté, la fin dernière joue donc le rôle de principe fondamental dont dépendent tous les autres ; en d'autres termes, la loi fondamentale de la conscience et de la volonté, sera donc la fin dernière ; de sorte que, en définitive c'est au nom de la fin dernière, au nom du Bien suprême, au nom de sa destinée, que toute loi véritable s'imposera à la volonté humaine et à la conscience.

Or, la fin dernière de l'homme n'est autre que Dieu lui-même. La loi de la fin dernière pour l'homme, sera donc Dieu lui-même s'imposant à lui, comme fin dernière à atteindre, comme Bien suprême à conquérir.

Bref, toutes les lois qui gouvernent la conscience humaine

reposent sur la Loi du Législateur suprême, comme toutes les fins particulières reposent sur la fin dernière.

Une simple observation psychologique confirme d'ailleurs admirablement ce principe.

N'est-il pas vrai, que notre liberté, notre conscience, sont ce que nous possédons de plus intime, de plus personnel? c'est là que nous sommes le plus intimement "nous-mêmes." La conscience est pour l'homme le sanctuaire inviolable dont lui seul détient la clé.

Pour qu'une loi s'impose à la conscience, il faut donc qu'elle soit pour nous plus que notre liberté, plus que tout ce qui nous est le plus cher, plus que nos affections, plus que notre vie elle-même — il y a des lois qui demandent le sacrifice de la vie —; il faut qu'elle procède d'un principe plus intime à notre conscience, que nous-mêmes; nous ne pouvons concevoir qu'un étranger vienne dominer au-dedans de nous-mêmes, violer le sanctuaire le plus intime de notre personnalité.

Or, qui donc peut être plus intime à notre liberté, à notre conscience que nous-mêmes? qui donc peut être maître au-dedans de nous-mêmes, plus que nous-mêmes? sinon Celui-là seul qui a créé la conscience, qui a façonné notre personnalité, qui nous a donné ce sanctuaire intime de nous-même : c'est-à-dire Dieu.

Toute morale, toute obligation, repose donc, en définitive, sur Dieu. Il n'y a donc pas d'autorité légitime qui ne vienne de Dieu. "Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de "Dieu, et celles qui existent, ont été instituées par Lui. "C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité, résiste à l'or-"dre que Dieu a établi." (Epître aux Romains, ch. XIII, 1 et 2.)

Conséquemment toute obéissance remonte à Dieu et repose sur la religion. De sorte que la religion est à la base

de toute morale, de toute loi, de toute autorité, et de toute obéissance.

Or, il n'y a qu'une seule religion vraie, la religion de Jésus-Christ, dont l'Eglise catholique est l'unique dépositaire authentique.

Or, l'un des points essentiels de cette religion, est que tout mariage valide entre baptisés est, par le fait même un sacrement.

Voilà donc que, sur les bases mêmes de la vie morale, et par conséquent de la vie conjugale, sur l'essence même du lien qui les unit, les conjoints d'un mariage mixte sont en désaccord profond.

Ce désaccord sur les principes va se traduire nécessairement en conflits d'âmes dans la pratique. En effet :

1° Le premier devoir du chrétien, devoir qui revient chaque jour, et plusieurs fois par jour, c'est la prière. Or ces deux époux ne peuvent pas prier en commun.

2° Le jour par excellence de la vie de famille, c'est le dimanche, jour où le cœur peut se dilater dans l'intimité du foyer, après les labeurs, les séparations, les soucis de la semaine. Ce jour-là, le devoir appelle les fidèles à l'église. Or les époux vont prendre des chemins opposés, assister à des offices de religions différentes pour accomplir leur devoir.

3° le catholique doit aller se confesser, et, par conséquent confier au prêtre les secrets de son âme, les secrets de sa vie conjugale : que doit penser de cela le conjoint protestant?

Et ainsi de la communion, et d'une foule d'autres devoirs qui obligent le catholique, tels que le jeûne, l'abstinence, et une foule de pratiques et de dévotions, que les protestants méprisent ou traitent de superstitions.

Supposez que ces deux époux soient sincères dans leurs croyances respectives : ils devront, au fond de leur cœur,

partager l'opposition de ces croyances et se sentir irréductiblement adversaires, dans la plus haute et la plus noble partie de leur âme; alors que, cependant, par un contrat solennel, ils ont juré de vivre une vie commune aussi profonde que possible.

Et dans le fond de son cœur, chacun devra plaindre son conjoint de vivre dans l'erreur, en ce qui concerne le problème le plus grave, le plus essentiel de l'existence : le problème religieux.

Il y a, en particulier, dans la vie, des moments pénibles, où l'âme troublée, ou endolorie, a besoin de se retremper aux sources du devoir, de se rendre compte de la raison suprême du sacrifice; de s'expliquer le pourquoi de la douleur et de la souffrance, d'en mesurer la valeur réparatrice et rédemptrice; de rencontrer les consolations souveraines : toutes choses, dont la religion seule possède le secret.

Lorsque la mort sème le deuil autour de nous, enlevant ce qui nous était le plus cher, nous jetant dans un vide affreux, comme si nous étions environnés du néant ici-bas, de quel côté viendra la lumière et la vérité, sinon du côté de l'Eternité, de Dieu, et de la religion qui nous conduit à Lui.

A de tels moments, la religion reste le seul point lumineux, la seule chose stable, le seul point d'appui de la vie, la source unique de vraie consolation pour les douleurs profondes.

Mais, comment deux cœurs frappés cependant des mêmes deuils, pourraient-ils être l'un pour l'autre un soutien et un appui, s'ils doivent aller puiser leur force, espoir et courage à des sources opposées? Le moment où les époux auraient le plus grand besoin de s'entr'aider, de se consoler mutuellement, en allant à Dieu d'un même élan de foi, d'amour, de confiance et d'espoir, est précisément celui

où ils seront obligés de constater, d'une manière tangible et cruelle, qu'ils sont irréductiblement divisés, sur le point où ils auraient le plus besoin d'être unis d'esprit et de cœur.

Mais ce n'est pas tout. L'on sait assez combien il existe de préjugés, chez les protestants, à l'égard de la religion catholique. Or, ces préjugés ne sauraient rester toujours cachés au fond du cœur; tôt ou tard, ils se feront jour pour semer la discorde au foyer du mariage mixte.

A supposer même, qu'un large esprit de tolérance suffise à maintenir la concorde entre les époux, il faut encore compter avec la parenté; et il serait, pour le moins, étrange, que de ce côté, il n'y eût pas, de temps à autre, des causes de conflit: en tout cas, ce sera pour le moins, une cause de gêne et de malentendus.

L'on conçoit facilement qu'une semblable situation est trop anormale, trop monstrueuse pour durer. La solution qui la dénoue, dans la très grande majorité des cas, est fournie par le raisonnement suivant, que, plus ou moins consciemment se font les époux: "Avant tout, nous sommes époux, et nous devons vivre en paix: la question de religion ne doit pas troubler notre ménage; il faut donc qu'elle passe au second rang et que, dans la famille elle soit considérée comme une chose accessoire." Ce qui, dans la pratique, aboutit fatalement à l'indifférence religieuse.

4° Tout cela est infiniment plus grave au point de vue des enfants. Sans doute, pour accorder la dispense de mariage mixte, l'Eglise exige, que la partie protestante promette solennellement de faire élever, ou de laisser élever tous les enfants dans la religion catholique.

Mettons les choses au mieux, et supposons que cette condition soit fidèlement observée. Il n'en reste pas moins

un problème redoutable, et très dangereux qui va se poser pour ces enfants.

On leur dira, à l'église, à l'école catholique, au catéchisme, que la religion protestante est radicalement fausse, et que les protestants, du seul fait qu'ils sont protestants sont sur le chemin de l'erreur, et par conséquent de la damnation; seule, la bonne foi pouvant les sauver, à supposer, par ailleurs, que leur vie soit irréprochable.

D'autre part, à la maison, ils voient que, pare exemple, leur père est protestant. L'amour et le respect qu'ils lui doivent, leur défend de le juger et de le condamner.

Situation délicate et douloureuse pour des cœurs d'enfants? Qui interroger pour calmer leurs angoisses et mettre fin à leurs doutes! Que peut répondre le père? et comment la mère peut-elle condamner son époux, devant ses propres enfants?

5° La difficulté s'aggrave de la question d'éducation, qui dépend, avant tout, et par-dessus tout, des parents.

Quand il s'agira d'inculquer aux enfants les principes de la religion, avec ses prières et ses pratiques, que dira la partie protestante? Comment dire à des enfants, au sein de la famille: "Vous voyez votre père, ou votre mère qui "ne pratique pas votre religion, il est dans l'erreur; ne l'imi- "tez pas"? Aux multiples explications que demanderont les enfants dans leur ingénuité, quelle réponse pourront-ils obtenir, et comment sauraient-ils comprendre qu'ils ne peuvent pas suivre celui ou celle qu'ils aiment le plus sur la terre, à qui ils doivent tout, et qui tient, auprès d'eux, la place même de Dieu? Comment, par exemple, un père protestant, s'il est sincère, pourra-t-il dire, ou équivalemment: "Mes enfants, suivez la religion de votre mère catholique, c'est la seule vraie, pour moi, je suis dans l'erreur"? S'il leur dit: "Ma religion est aussi bonne que celle

de votre mère, vous pouvez le suivre", il manque à ses engagements. Si, d'autre part, il leur laisse entendre que sa religion à lui est vraie, mais que ses enfants ne peuvent la suivre, que penseront ces enfants de cette contradiction?

Il y a là, une situation absolument inextricable, pour la formation morale et religieuse des enfants; et la difficulté s'aggrave encore, si l'on y ajoute l'influence de la parenté protestante.

La conclusion qui dénouera cette situation sera fatalement la même que pour les époux; c'est-à-dire l'indifférence religieuse.

A moins d'un miracle, les enfants, issus de mariages mixtes, finissent par n'avoir plus aucune religion. C'est la logique même des choses.

Jusqu'ici, nous avons raisonné en supposant que la partie catholique soit indifféremment le père ou la mère. Pourtant, en pratique, la question est loin d'être indifférente, comme il est facile de s'en convaincre par la simple observation suivante:

a) Supposez que le père soit catholique, et la mère protestante. Comme nous l'avons exposé, dans notre deuxième partie, l'éducation religieuse, chez l'enfant, doit commencer dès la toute première jeunesse. D'autre part, la toute première éducation appartient, à peu près exclusivement à la mère.

Or, comment supposer qu'une mère sincèrement protestante puisse donner à ses enfants une éducation catholique. D'autre part, si elle n'est pas sincère, dans sa religion, elle ne saurait leur donner une véritable formation religieuse.

b) Supposez, au contraire, que la mère soit catholique et le père protestant. La première éducation pourra être catholique, à supposer que le père ne s'y oppose pas, sous

prétexte, qu'il ne faut pas parler de religion aux enfants, avant qu'ils ne soient à même de choisir entre le protestantisme ou le catholicisme. Le cas n'est pas chimérique.

Mais à mesure que les enfants grandiront, les garçons, surtout, finiront vite par se persuader que le catholicisme est une religion inférieure, bonne pour les femmes, ou les enfants, et dès qu'ils seront grands, ils suivront leur père et cela, d'autant plus facilement que le milieu qu'ils fréquentent est plus protestant.

De toutes manières, donc, les mariages mixtes sont un véritable fléau pour la famille et pour la société, surtout pour l'Eglise.

Nous n'envisageons même pas l'hypothèse de la conversion de la partie protestante, par la partie catholique. La chose, tout d'abord, est excessivement rare, et encore, dans bien des cas, cette conversion est trop intéressée, ou trop superficielle, pour être efficace.

C'est pourquoi l'Eglise a toujours combattu et combattra toujours les mariages mixtes. Et ce n'est pas là une des formes les moins bienfaisantes de son action sociale.

N° 2. Différence de nationalité.

On l'a dit, avec beaucoup de vérité : la patrie, c'est la famille agrandie. Comme la famille, la nationalité possède sa vie bien caractérisée, elle possède son âme à elle, âme sociale, son tempérament, son caractère, ses défauts et ses vertus.

Combien de fois l'on entend parler, d'âme nationale, de vertus nationales : l'âme d'un pays, les vertus et les défauts d'un peuple, etc.

Cette âme, cette vie de la patrie, est faite de tout un ensemble de manières de penser, manières de sentir, manières

de vivre; de tout un ensemble de traditions intellectuelles, artistiques, morales et religieuses, qui constitue comme un large et abondant milieu vital où toutes les âmes d'une même nationalité vont s'alimenter comme à une source commune. L'influence de ce milieu sur les individus est, sans doute moins immédiate, moins précise que celle de la famille; elle n'en est pas moins réelle ni moins profonde, ni moins durable surtout.

Or, si, entre les différentes nationalités, il peut y avoir des ententes, des alliances, il peut y avoir également des conflits, et de sérieuses animosités. Et chaque inidividu reflétera plus ou moins ces conflits, ces animosités de race, ou de nationalité.

C'est pourquoi, nous croyons que la différence de nationalité peut constituer un grave danger, pour la paix intérieure du foyer. Deux époux, appartenant à des nationalités différentes, surtout si elles sont hostiles, portent en eux des germes de malentendus, de discordes et d'amères rancunes.

Sans doute, l'on peut bien, avec beaucoup de réserve, de part et d'autre, se surveiller afin d'éviter toute allusion à ces conflits, antipathies de race ou de nationalité, et garder au fond du cœur ses sentiments et ses préférences à ce sujet.

Mais, tout d'abord, c'est là une situation absolument anormale. Extérieurement, en apparence, ce peut bien être la paix, la bonne entente; au-dedans, les âmes sont profondément divisées; et cette division empêche la confiance mutuelle, et la communion franche des cœurs, si nécessaires dans la vie de famille.

Dès que, dans une société intime, l'on est obligé de se contraindre, de garder au fond du cœur, ses sentiments, ses convictions intimes, pour ne pas blesser l'entourage, il se forme bien vite dans ce milieu une attitude de susceptibilité

ombrageuse creusant entre les âmes un fossé qui s'agrandit toujours, et que l'on ne peut plus combler entièrement.

Cet état de contrainte d'ailleurs ne saurait durer longtemps. Un jour ou l'autre, il faut que le cœur se soulage et la détente sera d'autant plus violente, que la contrainte aura été plus longue et plus pénible. De là des paroles amères, des blessures morales, des ressentiments qui empoisonnent toute la vie. Et si les occasions ne viennent pas toujours des époux eux-mêmes, elles viendront certainement da la parenté (1).

Pour des jeunes fiancés, dans toute l'ardeur de leur premier amour, et qui ne voient rien en dehors de cet amour, ces considérations peuvent passer pour de l'étroitesse d'esprit. Certes, il y a quelque chose de touchant dans ce bel enthousiasme de la jeunesse, dans sa confiance en l'avenir. Très souvent c'est là une source de dévouement, d'abnégation qui peut aller jusqu'à l'héroïsme.

Mais la jeunesse n'est pas éternelle, les premiers amours se refroidissent, les fiancés ne sont pas seuls au monde, il leur faudra bien compter avec l'entourage, enfin il faut bien se rendre à l'évidence d'expériences si souvent renouvelées.

Sans doute, il ne faudrait pas exagérer ce danger, et l'assimiler complètement à celui des mariages mixtes. Mais il y a là, certainement un point digne d'attirer l'attention; et, dans la généralité des cas, la prudence demande que les mariages se fassent entre jeunes gens de même nationalité.

---

(1) Tout ceci est particulièrement délicat, lorsqu'il s'agit de l'éducation des enfants. Comment, par exemple, demander à une mère de famille, de refouler au fond de son cœur, les préférences qu'elle ressent pour sa propre nationalité, afin d'élever ses propres enfants d'après la nationalité de leur père. Aura-t-elle pour cela suffisamment de courage et de tact? Et puis, pour comprendre pratiquement l'âme d'une nationalité, il faut en faire partie.

N° 3. Différence des conditions sociales.

Que ce soit préjugé social, sot orgueil, ou nécessité des choses, le fait est que la richesse, et les conditions sociales, établissent des castes bien distinctes et bien fermées dans les rapports de société. C'est un fait contre lequel on peut lutter au moins pour en combattre les abus, mais on ne le changera pas. A vrai dire, d'ailleurs, si l'esprit de caste et d'exclusivisme s'oppose à la vie sociale, même au sens restreint où nous l'entendons ici, il faut cependant, dans toute société qu'il y ait une hiérarchie pour qu'il y ait de l'ordre.

Les raisons qui militent contre les mariages entre jeunes gens de nationalités différentes, militent également contre les mariages entre jeunes gens appartenant à différentes conditions sociales; que cette différence provienne de la naissance, de la fortune, des relations de famille, du mérite, ou de toute autre cause.

Celui des époux qui se trouve de condition inférieure, éprouvera toujours plus ou moins la gêne de son infériorité, et souvent même on la lui rappellera.

Tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à une mésalliance peut devenir facilement une occasion de troubles et de mésintelligences dans le ménage.

Ici, néanmoins, plus encore que dans la question des nationalités, il faut se garder de toute exagération, et se rappeler que la noblesse du cœur, l'élévation des sentiments, la grandeur d'âme, sont choses plus précieuses dans le ménage, que tous les avantages matériels, et ces qualités peuvent se trouver dans tous les rangs de la société. Lorsque deux jeunes gens peuvent mettre en commun de tels trésors, il serait ridicule de vouloir empêcher leur union, sous prétexte d'inégalité de fortune ou de rang social.

Ceci nous amène à dénoncer l'immoralité des mariages de calcul et d'intérêt, que ces calculs, d'ailleurs soient le fait des fiancés eux-mêmes ou de leurs parents.

Que dans le mariage, l'on rencontre des avantages matériels, c'est très bien ; mais que ces avantages deviennent le motif principal du mariage : voilà l'immoralité. Le mariage est par lui-même une chose trop sacrée, il entraîne de trop graves conséquences pour qu'on en puisse faire une question de vulgaire calcul.

N° 4. Différence de tempérament individuel.

Si par différence de tempérament individuel, l'on entend incompatibilité d'humeur, d'inclinations, de goûts, de caractère, il va de soi, que c'est là un obstacle très sérieux à la vie de famille.

Mais, dès qu'il s'agit de déterminer d'une manière précise, quels sont en fait, les tempéraments et caractères, incompatibles, la chose devient extrêmement difficile.

Ainsi, par exemple, dire, d'une manière absolue, que pour un mariage bien assorti, il faut des tempéraments ou des caractères qui se ressemblent, serait une assertion démentie par les faits ; mettez ensemble deux tempéraments violents, deux caractères entêtés, personnels à l'excès, exclusifs, c'est précisément cette ressemblance qui sera la cause de disputes et de désaccords dans le ménage. Supposez, au contraire, deux tempéraments apathiques, sans initiative aucune, ce sera un autre désordre.

D'autre part, supposez deux caractères ou tempéraments opposés, par exemple, un ardent, passionné, avec un apathique ; la vie commune deviendra bientôt impossible.

Il semblerait que, par la force même des choses, les personnes qui possèdent des irréductibilités de tempérament

ou de caractère, dussent être à l'abri des sympathies mutuelles qui conduisent au mariage. En réalité cependant, par un étrange caprice de la nature, c'est souvent entre ces personnes, que s'allume l'amour le plus irrésistible.

On énoncerait peut-être une loi assez juste, bien qu'un peu vague, en disant que pour le mariage, il faut des tempéraments, des caractères qui se complètent mutuellement. Et cette loi du complément mutuel peut se vérifier parfaitement avec des contrastes. Ainsi, la force s'allie à la faiblesse, parce que la faiblesse fait ressortir la force, en réclamant sa protection; la violence s'unit à la douceur, qui la tempère; l'énergie, l'initiative, la personnalité s'unit à la malléabilité; l'ardeur, à la patience, à la soumission, etc.

Mais, évidemment, il ne faut pas attribuer à ces observations plus d'importance qu'elles n'en méritent.

Le tempérament et le caractère sont des facteurs importants dans la vie; ils ne sont pas les seuls, ni même les plus importants.

Au-dessus, il y a la force de volonté, qui les domine et doit s'en servir pour arriver à ses fins. La volonté peut même, avec des efforts, de la méthode et de la persévérance, arriver à modifier le tempérament et le caractère.

Conclusion.

De tout cela, nous pouvons conclure, maintenant, en connaissance de cause, que le don mutuel du mariage pour être efficace, requiert certaines conditions dont l'absence peut amener des conséquences désastreuses pour la famille. Parmi ces conditions, quelques-unes peuvent s'acquérir par l'éducation et le travail méthodique, persévérant de la volonté; d'autres sont un simple don de la nature.

D'autre part, celui qui se donne ainsi pour la vie, s'en-

gage à des renoncements et des sacrifices. Mais s'il y a des renoncements, des sacrifices qui élèvent et honorent, il y en a d'autres qui abaissent et déshonorent.

Lorsque le mariage présente des conditions telles, qu'il faut sacrifier des principes ou les exposer gravement, qu'il faut renoncer à de nobles sentiments, il ne réalise plus le but, l'idéal que Dieu lui a assigné.

Art. II. — Dans le mariage.

Les maux qui suivent le mariage une fois constitué.

Pour s'être juré au pied des autels, dans toute l'ardeur de leur amour, et la sincérité de leur âme, une fidélité inviolable jusqu'à la mort, les époux n'ont pas mis le lien conjugal à l'abri de tout danger. Les conditions requises pour maintenir l'efficacité de ce lien dans les cœurs, ne sont ni moins nombreuses, ni moins importantes que celles requises pour le constituer dans toute sa valeur pratique.

Nous n'avons pas à rappeler ici, ce que nous avons dit plus haut sur les maux qui menacent tout ordre moral quel qu'il soit. Nous ne parlerons que de ceux qui d'une manière plus directe et plus immédiate, concernent la famille.

1° Le premier danger qui menace la famille constituée, commence avec le mariage lui-même, et il se rencontre fréquemment. Il consiste dans ce préjugé, que les fiancés, une fois unis par les liens du mariage, peuvent se départir de la réserve, et du respect qu'ils s'étaient imposés jusqu'à ce jour. Dès le lendemain du mariage, le fiancé d'hier, qui était plein de déférence, de prévenance, de lélicatesse pour sa fiancée, est devenu le maître, d'une femme qu'il va trai-

ter comme une chose conquise, à qui il va imposer ses caprices, ses volontés, sans même se demander s'il ne brise pas le cœur de celle qui s'était donnée à lui sans réserve, dans l'élan de la plus entière confiance, comptant rester toujours un peu fiancée, même après le mariage.

D'autre part, la fiancée, devenue épouse, trop souvent songe, qu'une fois soustraite à la tutelle de sa mère, elle va pouvoir organiser sa vie à sa guise, d'une manière indépendante, au gré de ses caprices. Au lieu de trouver une épouse tendre, aimante et soumise, le mari ne rencontre plus qu'une émancipée.

De part et d'autre c'est la désillusion, dès les premiers mois de ménage, une source de déboires et d'amers regrets. L'un et l'autre ont oublié qu'avec des liens d'époux, ils doivent conserver des sentiments de fiancés, que l'amour mutuel doit se conquérir et se mériter tous les jours, au prix de bien des concessions, bien des renoncements, bien des sacrifices ; que le bonheur de la vie, comme un édifice jamais achevé, ne s'élève que pierre par pierre, et que le fondement en est le respect mutuel, reposant lui-même sur l'esprit de foi et la fidélité aux devoirs religieux.

2° Un autre danger pour la vie conjugale, c'est précisément ce qui empêche ou détruit la vie de famille, en attirant les époux hors du foyer.

La famille, surtout si l'on comprend sous ce titre la société conjugale et la société paternelle, est un tout bien caractérisé, constituant une vraie personnalité sociale, ayant sa vie propre, sa vie collective, bien à elle, et distincte même de la somme des vies individuelles qui la composent.

Par définition, la vie de famille est essentiellement une vie en commun. Or, la première condition de la vie commune, c'est la cohabitation. Pour vivre en commun, vivre de la même vie, il faut nécessairement vivre ensemble.

En dehors du temps où les époux sont retenus au-dehors par la nécessité de vaquer à leurs affaires, ou de remplir leurs devoirs de société, leur place est donc au foyer.

Mais d'autre part, ce n'est pas la simple présence au foyer qui constitue la vie de famille : à cette vie il faut une âme, qui est l'harmonie des sentiments, l'union des esprits et des cœurs. Pour que des époux restent au foyer, s'y attachent, il ne suffit pas qu'ils y soient retenus par le devoir, il faut encore qu'ils y soient attirés par l'agrément ; il faut que leur présence au foyer, leur soit agréable et douce. Il faut que la femme aime son foyer uniquement ; qu'à son foyer seulement elle se trouve véritablement "chez elle", parce que tout son cœur est là ; parce qu'elle sait que là seulement, on l'entoure de véritable respect, de délicatesse, de prévenance et de véritable amour ; parce qu'elle sait bien, que si son mari est appelé et retenu au dehors, par le travail ou les affaires, son cœur à lui aussi, est au foyer, et son plus ardent désir est d'y rentrer au plus tôt.

C'est le mari qui, par son amour, son dévouement, sa délicatesse, ses prévenances et son respect, fait du foyer un séjour incomparable pour son épouse.

De son côté, le mari, lorsqu'il quitte la maison, appelé par le devoir, doit laisser sa pensée et son souvenir au foyer ; il faut qu'il emporte, au plus intime de son cœur, le souvenir de toute la famille qu'il a laissée là-bas. Il aura ainsi du courage pour travailler, un but immédiat à sa vie ; à son labeur : sa femme, sa famille, toutes ces vies, greffées, pour ainsi dire, sur la sienne. Il sait que là-bas, on l'attend, qu'on pense à lui, qu'on compte sur lui. Le soir, lorsqu'il rentrera, fatigué de sa journée, on lui fera fête : l'ordre, la propreté qui règnent dans la maison, la bonne tenue des enfants, et jusqu'à l'attention délicate que met sa femme à arranger sa toilette pour le recevoir, la régularité, la façon

même dont les repas sont préparés, la manière dont la table est mise, etc., tout cela va lui exprimer éloquemment, que toute la journée, on a pensé à lui, on a travaillé pour lui ; il a été, malgré l'éloignement, le centre des esprits et des cœurs ; alors, il ne sent plus la fatigue, il est largement récompensé de son dévouement, de son labeur et de ses peines ; au fond de son cœur, il se dit, avec la plus entière satisfaction, que si, ailleurs, il y a plus d'éclat, plus de bruit, plus de richesse, plus d'amusement moindain, nulle-part, il ne saurait trouver pour la joie de son âme, rien de comparable à son "chez lui".

Dans de telles conditions, l'on peut facilement conjecturer ce que sera la vie de famille, c'est-à-dire, la vie où tous les esprits pensent à l'unison, où tous les cœurs mettent en commun leurs sentiments, leurs affections, où toutes les volontés prennent ensemble des résolutions, pour arriver à un but identique ; en un mot où ce n'est plus le père, la mère, ou les enfants, qui pensent, qui parlent, qui aiment, mais la famille. Une âme plus grande compénètre toutes ces âmes pour les faire vivre de la même vie : c'est l'âme de la famille.

Le soir, au repas de famille, à la veillée ; le dimanche, aux moments où tout le monde est réuni, chacun raconte ses journées, ses travaux, ses succès, ses revers ; les joies et les épreuves de chacun deviennent les joies et les épreuves de tous. Puis, l'on commente les nouvelles, les événements appris par le journal, on cherche à se rendre compte d'une bonne lecture faite en famille, du prône entendu à la messe paroissiale. La famille se fait ainsi une opinion, une manière de voir une conviction, sur les questions politiques sociales, religieuses.

Sous les regards et la direction des parents, les enfants font leurs devoirs de classe. Enfin, invariablement, cha-

que journée se termine par la prière du soir faite en commun.

Les parents savent s'ingénier pour trouver des jeux qui amusent les enfants. A certains jours chômés, toute la famille va faire une agréable promenade, où l'on se délasse, l'on se divertit, où le cœur se dilate de plaisir : c'est comme un renouveau, dont l'effet bienfaisant se fera sentir par plus d'ardeur au travail, plus de résignation dans le sacrifice, plus de générosité dans le dévouement, et plus de confiance en l'avenir.

Et c'est dans cette vie de famille, dans cet ensemble de menus détails, que les parents, le père surtout, accomplissent le plus véritablement leur noble mission ; qu'ils sont parents, en toute vérité.

En effet, à son travail, le père est le nourricier de sa famille ; devant la société, il est son chef et son représentant ; au dehors, il en est le gardien et le protecteur ; mais, à l'intérieur du foyer, dans l'intimité de la vie familiale, il est, par-dessus tout, le *père*, dans tout ce que ce mot renferme de plus tendre et de plus élevé.

Telle est la vie de famille. Il semble qu'il ne puisse pas en être autrement, tellement cela paraît naturel. La vie est si facile, si droite, lorsqu'on la considère dans sa noble simplicité !

Malheureusement, il y a le revers du tableau. La vie de famille a des ennemis nombreux et perfides, qui attirent le mari, la femme ou les enfants hors du foyer, ou qui font du foyer un séjour d'ennui, de dégoût.

a) Les causes extérieures qui attirent les membres de la famille — le père surtout — hors du foyer, sont multiples, mais les principales sont les associations, syndicats, cercles, comités, assemblées, etc., lieux d'amusements, théâtres, etc.

Or, parmi ces attraits, les uns sont légitimes, nécessaires même, d'autres sont dangereux ou franchement mauvais.

Les associations, cercles, syndicats, comités, etc., sont des organisations sociales, parfaitement légitimes, et, de nos jours surtout, nécessaires : à condition, évidemment qu'elles soient conformes aux règles de la justice, de la morale, et, pour les catholiques, au moins, aux lois et prescriptions de l'Eglise.

Mais, il ne faut pas oublier que la famille est une organisation qui a pour auteur Dieu lui-même ; qu'elle est par suite plus fondamentale et plus nécessaire que toutes les associations libres ; que celles-ci, bien loin de nuire à la famille, doivent, au contraire, la défendre, la sauvegarder, en tous cas, lui être subordonnées.

Nous reviendrons plus loin, sur les unions ouvrières.

Les théâtres, amusements mondains, romans, etc., journaux à sensations, etc.

Le premier inconvénient de toutes ces attractions, c'est de produire dans l'imagination, une exaltation, et dans la sensibilité, une surexcitation qui se traduit par un besoin factice insatiable, de nouveautés, d'aventures, d'émotions violentes ; par une impressionabilité excessive, un besoin d'agitation morbide, qui dégénère très rapidement en une sorte de neurasthénie morale.

Pour satisfaire ce besoin d'agitation, d'émotions, on va à la recherche des nouvelles sensationnelles, des aventures amoureuses ; des romans, des théâtres qui les manufacturent ou les représentent ; des journaux et revues qui les relatent.

Arrivé à un certain degré qu'il atteint d'ailleurs rapidement, ce besoin morbide ne se rend plus compte de la valeur morale des sensations, des émotions dont il a soif : ce qu'il lui faut ce sont des impressions. Les émotions de

plus en plus violentes, de plus en plus malsaines, comme à l'alcoolique, il faut de l'alcool toujours de plus en plus fort, de plus en plus falsifié. C'est la dégénérescense des facultés supérieures, une sorte d'alcoolisme moral.

La raison de cela, du moins pour les romans et les théâtres, c'est que :

1° Tout y est factice : les personnages, les sentiments, les événements, les circonstances ;

2° les situations sont toujours présentées à l'état aigu ;

3° les sentiments que l'on met en relief sont presque toujours ceux de la passion, de l'amour, dans ce qu'il a de plus troublant ;

4° enfin, au théâtre, la représentation est rehaussée par toutes les ressources de la mise en scène, qui captive les sens, frappe l'imagination et décuple l'émotion, éveillée par la représentation.

Tout cela a pour effet de surexciter les sens, d'exalter l'imagination, de troubler le cœur, de déséquilibrer l'âme, de fausser le sens de la vie réelle.

Les jeunes gens qui sortent de ces spectacles ou de ces lectures, ne savent plus considérer l'avenir que sous des perspectives brillantes et factices : ils ont l'ambition de vivre pour leur propre compte les romans ou les spectacles qui les ont grisés.

Les personnes mariées, après ces spectacles ou ces lectures, ont l'impression d'avoir vécu un beau rêve. Entre eux et la vie réelle, avec leurs devoirs domestiques, s'interpose l'éclat ou le souvenir de ce rêve ; et tout dans la vie réelle, leur paraît banal, vulgaire, dépourvu d'intérêt ; la vie de famille leur devient à charge ; comme conclusion, c'est au dehors, dans le bruit, l'agitation et le plaisir, qu'ils

vont chercher à satisfaire les aspirations qu'ont fait naître en eux ces attractions malsaines.

b) Ce qui fait du foyer un séjour d'ennui et de dégoût.

1° Pour la femme, ce sont les infidélités du mari, ses brutalités, ses exigences, ses indélicatesses, souvent sa jalousie, son égoïsme, sa tyrannie, etc., avec toutes leurs causes et leurs conséquences.

2° De son côté, le mari, après une journée de labeur, rentre au foyer pour y oublier ses fatigues et ses épreuves, y reprendre courage pour la tâche du lendemain. Or, au lieu de rencontrer un visage joyeux et accueillant, d'entendre des paroles de bienvenue, il doit subir des plaintes, des jérémiades, des récriminations ; le ménage est mal tenu, la maison malpropre ; il arrive dans sa propre maison, sans que personne fasse attention à lui ; les enfants sont négligés, en guenilles ; les repas sont souvent en retard, mal préparés, sans souci de la variété, ou de ses goûts ; jamais une fleur sur la table ; il ne rencontre chez sa femme qu'une soumission de mauvaise grâce, chez ses enfants qu'une obéissance dépourvue d'amour et de respect : souvent on l'importune pour des dépenses de toilette, d'amusements, prodiguant à des folies un argent qu'il a péniblement gagné ; au lieu de pouvoir dire ses peines, faire partager ses tristesses ou ses espérances, à des cœurs compatissants et dévoués, il lui faut subir d'interminables bavardages, des monologues aussi longs qu'insignifiants. Il ne peut pas faire une remontrance, sans qu'on lui cherche chicane ; s'il répond, c'est un déluge de paroles dont on l'accable ; la femme veut avoir le dernier mot : elle l'aura ; à la moindre apparence, ce sont des soupçons odieux, des allusions blessantes.

Sans doute, on ne peut pas demander à la femme d'être parfaite, comme on ne peut pas le demander au mari ; la femme, comme le mari, peut avoir des défauts, et de très

graves. Mais, au moins, elle possède un moyen de se faire pardonner beaucoup : c'est la tendresse, l'abandon, la prévenance dans la soumission à ses devoirs d'épouse.

Si à tout ce que nous venons d'énumérer, la femme ajoute encore le manque de soumission, ou si, dans son obéissance contrainte, elle prend des airs de victime envers son bourreau, le mari en sera exaspéré, jusqu'à devenir brutal.

Fatalement, dans l'esprit de l'homme affligé d'un tel foyer, des comparaisons s'établissent : "Au dehors on peut s'amuser ; au cabaret, on peut noyer ses chagrins, en joyeuse compagnie ; après tout, c'est lui qui gagne l'argent, il peut bien se procurer quelques jouissances ; son foyer, ce n'est pas un intérieur, c'est un enfer."

L'agrément, l'affection, les consolations, les satisfactions qu'il ne peut pas trouver chez lui, il les cherchera, et les trouvera au-dehors, dans la débauche, le crime et l'infidélité.

Et voilà, comment périssent les familles, et se désorganisent les sociétés : par des séries de négligences qui s'aggravent sans cesse, alors qu'avec un peu de dévouement, d'esprit de sacrifice, d'amour du devoir, et par-dessus tout, de véritable esprit chrétien, il serait si facile d'être heureux !

c) L'usine ou la fabrique et la famille ouvrière.

Dans les centres industriels, l'un des plus terribles ennemis de la famille, c'est l'usine où le père, la mère et les enfants doivent aller gagner un salaire qui leur permettra de vivre, ou simplement de ne pas souffrir de la faim.

L'usine, ou la fabrique, nuit à la famille de plus d'une manière, dont la considération relève de points de vue différents. Cependant pour plus d'ensemble et d'unité, nous jugeons préférables de les présenter dans un seul tableau, mettant en regard les faits et leurs conséquences logiques.

1° Premier fait. Très généralement, dans la plupart des centres industriels, la famille ouvrière ne possède ni habitation, ni propriété, pas même un petit jardin, ou un coin de terre quelconque; elle est à loyer, d'ailleurs dans des réduits étroits où il faut s'entasser dans une promiscuité antihygiénique, au double point de vue physique et moral; fréquemment elle change de logis, au gré des occasions, des circonstances, des emplois, ou parfois de la misère, dans l'impossibilité où elle se trouve de payer les termes du loyer à leur échéance. En somme, elle n'est fixée nulle part, d'une manière stable. Au foyer, où elle devrait donc être le plus "chez elle" la famille ouvrière se trouve ainsi chez un étranger, et souvent à sa merci.

Tout ce qui lui appartient en propre, se réduit à quelques vieilles hardes mal rapiécées, à quelques meubles vieux et usés dont ne voudrait même pas un brocanteur. Fréquemment du reste, le mobilier lui-même, en tout ou en partie, sert de gage de solvabilité.

En somme donc, rien qui ressemble à un patrimoine familial, qui soit, en quelque sorte un lieu matériel entre les générations successives, et entre les membres actuels qui composent une même famille.

2° Deuxième fait.

Après tout, ce n'est pas le logis qui constitue la famille: tant qu'on peut vivre ensemble, en commun, la vie de famille est souvent gardée. Or, les membres de la famille ouvrière ne se rencontrent presque jamais ensemble. Dès le matin, le père quitte la maison, avant que les jeunes enfants ne soient levés; le soir, lorsqu'il rentre un peu tard, ils sont déjà au lit; la mère, forcée d'aller à l'usine pour suppléer à l'insuffisance du salaire de son mari, est obligée de mettre pour la journée, ses jeunes enfants, à une crèche, à un asile, ou chez quelque voisine complaisante; elle ne les reprendra,

que le soir, à son retour, pour les faire souper à la hâte et s'en débarrasser en les mettant au lit. De leur côté, les enfants, en âge de travailler, se rendent à l'usine pour ne paraître à la maison, bien souvent, rien que le soir.

Voilà la famille dispersée pour toute la journée, sans que personne ne soit à la maison, comme un centre moral qui relie entre eux les absents. Et cela se renouvelle, au moins six jours par semaine.

Le logis familial est devenu une simple maison de pension où l'on vient prendre ses repas, et passer la nuit.

Reste le dimanche, il est vrai ; mais, de fait, ce jour-là, très souvent ressemble aux autres, sous le rapport de la vie de famille. Chacun va de son côté, le père avec ses camarades ou ses amis de l'usine ; fréquemment même, l'on prend ses repas au dehors.

En résumé, pas de vie en commun chez les familles ouvrières des usines, ou des fabriques.

3° Du moins, il reste l'harmonie des sentiments, l'union des esprits et des cœurs. Malgré la séparation, ou la distance, la vie familiale n'est pas éteinte, tant que cette âme mystérieuse et profonde de la famille maintient respectivement dans tous ses membres des sentiments conformes au rôle qu'ils ont à remplir : à savoir, tant que le père reste vraiment père, avec le sceptre de l'autorité, tempéré d'amour paternel ; tant que la mère, reste véritablement la mère, c'est-à-dire, le cœur, le centre et le charme du foyer ; tant que les enfants restent véritablement les enfants, c'est-à-dire aimants, reconnaissants ,soumis, respectueux et dévoués.

De cet ensemble de sentiments, résulte, à proprement parler, l'atmosphère familiale. Cette union des esprits et des cœurs, cette harmonie des pensées et des affections, constitue la vie de famille dans son fonds essentiel.

A cela, l'usine oppose un double obstacle, presque insurmontable en pratique.

a) Tout ce qui est à la maison, provient du salaire gagné à l'usine. Or tous les membres de la famille, qui travaillent à l'usine, apportent leur part de salaire ; il peut même arriver que le salaire des enfants, soit plus élevé que celui du père ou de la mère. Et comme le salaire est, à peu près tout sous le rapport économique, pour la famille, les enfants sont tentés de se considérer : les garçons à l'égal du père, et les filles, à l'égal de la mère. C'est la première base du principe égalitaire dans la famille, et par le fait même, une menace permanente pour le principe de la hiérarchie, c'est-à-dire de l'ordre, de l'autorité, et de l'obéissance, qui est le fondement moral le plus essentiel de la famille.

b) Tous les membres de la famille, vivant presque continuellement à l'usine, se lient d'amité ou d'intérêt avec les camarades de l'usine, passent en leur compagnie — selon les divers groupements, formés d'après l'âge, le sexe, le tempérament, le plaisir, ou les attraits —, à peu près ,tous leurs moments de loisir. Et il est à remarquer que, dans ces groupements, formés parmi les ouvriers des usines, les membres d'une même famille, appartiennent presque toujours à des groupements différents, comme pour bien marquer le principe d'égalité que le travail de l'usine crée entre tous ses employés, et affirmer que l'enfant qui travaille, qui gagne un salaire, est maître de sa vie.

C'est donc à l'usine, et non au foyer, que les membres de la famille ouvrière se forment une mentalité générale : la mentalité de l'usine ; ils partagent les sentiments, les manières de voir des camarades, ou du groupe qu'ils fréquentent habituellement. Leur esprit et leur cœur ne sont donc pas au foyer domestique, mais aux plaisirs, aux attraits

aux distractions qu'ils partagent avec leurs camarades et leurs amis de l'usine.

Dans de telles conditions, il est évident que le logis familial ne saurait être autre chose, qu'une simple maison de pension, où les membres d'une même famille, aussi étrangers que possible les uns aux autres, malgré les liens du sang qui les unissent, viennent pour manger et pour dormir.

Nous ne parlons pas du cas, cependant assez fréquent, où les enfants, garçons, et même les filles, dès qu'ils sont en état de gagner un salaire suffisant, quittent la maison paternelle et vont se mettre en pension ailleurs, afin d'être plus libres. Quelle dégradation morale cela suppose chez ces enfants, les jeunes filles surtout! à moins toutefois qu'ils ne quittent la maison pour fuir la vie scandaleuse des parents. Tout cela, c'est la ruine de la vie de famille, la ruine de l'esprit de famille.

Et c'est un état qui dure indéfiniment en se renouvelant dans chaque foyer, à chaque génération nouvelle. Les jeunes gens ne se font pas de la famille une idée autre de ce qu'ils ont sous les yeux. A l'usine, la jeune fille n'apprend rien de ces connaissances, de ces qualités d'ordre et d'économie domestique, essentielles à toute femme, à toute mère de famille pour tenir convenablement son ménage.

Par ailleurs, l'atmosphère morale de l'usine, tue dans les âmes les germes des sentiments d'idéal, de devoir, d'amour chaste et de respect, sans lesquels la véritable vie de famille est impossible.

Il importe donc de se rendre compte de l'influence morale de l'usine, et de ses causes.

Or, l'usine se compose de trois éléments: les ouvriers, les machines, et les chefs avec le patron. Chacun de ces éléments exerce une influence considérable sur les employés.

1° L'agglomération ouvrière.

Si, du point de vue de la division du travail, les ouvriers d'une même usine, constituent un tout bien organisé, et bien discipliné, par contre, du point de vue moral et intellectuel, c'est-à-dire, du point de vue humain proprement dit, ils sont généralement une simple agglomération. Toutefois, il y a là malgré tout, un sorte d'atmosphère morale, une certaine mentalité, une certaine personnalité collective, résultant du fusionnement vague des personnalités individuelles.

Que vaut cette personnalité collective d'une agglomération ouvrière? Que vaut l'atmosphère morale de l'usine?

En règle générale, cette atmosphère est viciée et corrompue, d'autant plus, que les sexes y vivent dans une promiscuité dangereuse, au milieu d'une agitation énervante qui finit par exaspérer la sensibilité.

Du point de vue moral, la personnalité collective ressemble un peu à la personnalité individuelle.

Un individu ne saurait avoir de valeur morale qu'en raison de son énergie, de ses efforts, de perpétuelles victoires remportées sur lui-même. Or cela suppose nécessairement que sa vie est dominée par un idéal élevé, clair, fixe, gouvernant les facultés supérieures, et réglant la conduite tout entière.

Mais qu'une âme s'abandonne, se laisse aller, qu'elle n'offre plus dans la citadelle intérieure de sa conscience et de sa volonté, une résistance opiniâtre, aux attraits du monde, aux entraînements des passions ou de ses mauvais instincts, fatalement, elle sera dominée par le vice et la corruption.

De même, une âme collective, si elle n'est pas dirigée, gouvernée, entraînée par une autorité qui la domine, et la

conduise avec force et suavité vers un but élevé, bien clair et bien précis; en un mot, par une autorité qui soit à la fois, en quelque sorte son intelligence, sa conscience et sa volonté, cette âme collective, n'est plus qu'une force passive, inerte, exposée à devenir la victime de tous les entraînements et de toutes les passions mauvaises. Il lui manque un principe de résistance, un principe de force et d'énergie; d'initiative personnelle.

Car, il ne faut pas se faire illusion, ces agitations continuelles des masses populaires, des agglomérations ouvrières, ne sont que la contrefaçon de la vie, de l'activité, de l'initiative; en réalité, elles sont le fruit de l'inertie, de la passivité morale.

Considérez, par exemple, les masses populaires, les masses ouvrières surtout, se révoltant pour demander la liberté. Voyez ces meneurs sans conscience, qui les agitent en persuadant à l'ouvrier qu'il n'est qu'un esclave: esclave de l'usine, esclave du patron, esclave du salaire, esclave du travail. Quelle conception de la liberté trouve-t-on au fond de toutes ces menées, de toutes ces révoltes? la jouissance sans frein, du bien-être et des plaisirs. Et c'est pourquoi tous ces meneurs, tous ces fauteurs de grèves, et de révolutions, ont soin tout d'abord, d'éteindre dans les masses ouvrières, la lumière de la religion, de la foi et de l'espérance, qui sont le vrai frein de la liberté, afin d'y déchaîner plus facilement le désordre et l'anarchie.

De sorte que, en définitive, ces foules qu'on appelle des collectivités conscientes et libres, sont précisément celles qui sont dominées par les forces fatales et mauvaises de la nature déchue.

Aussi les agglomérations ouvrières des usines sont profondément corrompues, et les vices qu'on y rencontre le plus fréquemment, et presque toujours ensemble, sont l'al-

coolisme, l'ivrognerie, la débauche, le libertinage, le blasphème et l'irréligion.

Or, il est clair, que chaque membre de cette agglomération dans sa vie privée, reflétera à peu près exactement l'état moral de la collectivité dont il fait partie, à moins que des influences étrangères ne viennent faire contrepoids à l'action délétère de ce milieu.

2° L'usine elle-même.

L'usine, au sens strict, et restreint de mot, comprend les bâtiments, les machines, le règlement, la division du travail ; en un mot, le fonctionnement de toutes les forces en exercice dans ce gigantesque organisme. Dans ce tout colossal, l'ouvrier individuel est à peu près comme un atome au sein d'une immensité, un rouage infinitésimal dans un mécanisme aux vastes proportions. Et pourtant toute sa vie avec celle de sa famille, est, pour ainsi dire suspendue à la vie de l'usine.

Quel état d'âme, cette situation produira-t-elle chez l'ouvrier ?

En premier lieu, l'ouvrier éprouve le sentiment d'être à la merci d'une force puissante, aveugle et brutale, qui le domine et l'écrase sans pitié. Il se considère comme le prolongement de la machine.

Par une conséquence toute naturelle, l'ouvrier de l'usine perd conscience de sa diginité, de sa grandeur morale. Or, cette conscience de sa dignité est pour l'homme une condition essentielle de vie morale.

Ce qui, en effet, dans les luttes de la vie, luttes contre lui-même, ou luttes du dehors, soutient l'homme ; ce qui l'élève et le maintient au niveau de l'idéal, c'est, avant tout, le sentiment intime, profond qu'il vaut mieux que tout cela ; que, par la grandeur de sa nature et de sa desti-

née, il est infiniment supérieur à toutes ces forces physiques, économiques, sociales même, à toutes les vicissitudes au milieu desquelles s'écoule sa vie ici-bas.

Mais dès qu'il perd ce sentiment, l'homme finit par se considérer pratiquement, comme l'une de toutes ces forces fatales qui s'agitent autour de lui, et il s'abandonne à l'influence de son milieu, et aux entraînements de ses instincts.

Toutes les doctrines fatalistes aboutissent ainsi en pratique, au débordement de toutes les passions.

Par une généralisation facile à comprendre, l'ouvrier de l'usine, fait de la force, ou la fatalité, la seule loi qui gouverne le monde, il perd de vue le monde spirituel et surnaturel, et tout ce qui dépasse les réalités tangibles, les jouissances ou les douleurs immédiates ; très rapidement, il en arrive à croire que Dieu, la religion, l'idéal, la vertu, etc., sont une sorte de luxe moral réservé aux riches, à ceux qui ont des loisirs ; il se persuade, ou bien on le persuade, que s'il y a un Dieu et un ciel ce n'est pas pour lui. Il n'a d'autre perspective que la vie d'esclavage à l'usine, et les plaisirs grossiers au dehors.

De tout cela, se dégage pour lui une impression générale dont il fait une philosophie sommaire de la vie : le travail, c'est l'esclavage ; la liberté, c'est le plaisir.

La notion vraie du devoir, du sacrifice, de l'autorité, de l'obéissance, de l'ordre social, a disparu de sa conscience morale.

3° Le patron.

L'ouvrier a tôt fait de s'apercevoir que, dans l'usine, c'est lui qui a toute la peine. Les contremaîtres qui surveillent et dirigent son travail, lui paraissent des privilégiés ; il les considère comme ses ennemis. Le patron ou les directeurs,

qu'il voit de temps à autre, toujours en pompeux équipage, représentent pour lui, le luxe, la vie facile, libre, agréable.

Tout cela confirme dans son esprit, l'idée qu'il s'est faite de la vie : d'un côté ceux qui jouissent et ne font rien ; de l'autre, ceux qui peinent, qui travaillent, les esclaves, comme lui.

Ce contraste entre les jouisseurs, et les travailleurs, entre les riches et les esclaves de la pauvreté, de la misère, devient chez lui une sorte d'obsession, et, naturellement, se pose devant son esprit, le pourquoi de ce contraste : dans cette inégalité, il voit une aveugle fatalité, mais surtout une monstrueuse injustice dont il est la victime innocente.

Or, voici qu'un jour, survient un beau parleur qui dit à l'ouvrier, lui traduisant à lui-même, en termes clairs, en théories séduisantes, ce qu'il éprouvait d'une manière confuse, au fond de son âme : "Pauvre ouvrier, tu n'es qu'un esclave, la victime innocente et malheureuse d'une injustice sociale. Ce patron, que tu vois riche, heureux, environné de luxe, de plaisir, c'est un exploiteur ; il est riche, heureux à tes dépens : voilà ton véritable ennemi, et la vértable cause de ta misère. D'où lui vient son argent? De l'usine. Et dans l'usine, qui produit les bénéfices? Le travail de l'ouvrier. Or, pour prix de son travail, l'ouvrier perçoit un salaire représentant à peine le dixième de la valeur du travail fourni. Où vont les neuf autres dixièmes? Dans la poche du patron. Pourquoi cela? Uniquement parce qu'il est le propriétaire de l'usine. La machine écrase l'ouvrier, pourquoi? Toujours parce qu'elle appartient au patron, entre les mains duquel, elle devient un instrument d'exploitation à l'égard de l'ouvrier. Dans l'usine, l'ouvrier est un rouage que l'on remplace à volonté, lorsqu'il est vieux, usé, ou simplement par caprice, à seule fin d'en mettre un autre à sa place.

Comment remédier à ces injustices? Simplement, en établissant ou rétablissant l'ordre; en mettant chacun et chaque chose à sa vraie place.

A l'usine, l'ouvrier fait tout, et il n'est rien. Eh bien! qu'il soit tout, c'est-à-dire le propriétaire, le patron, le bénéficiaire, comme il est le travail et le producteur du bénéfice.

Toutefois l'ouvrier à l'usine vaut non comme individu, mais comme collectivité. C'est donc la collectivité qui sera tout: propriétaire, travail, bénéficiaire. De la sorte l'ouvrier percevra tout le fruit de son travail. Personne, il est vrai, n'accumulera de grandes richesses, mais personne non plus ne sera pauvre, ou esclave: ce sera le bonheur dans l'égalité et la justice pour tous.

Mais évidemment, ce qui est vrai, d'une usine, est vrai de toutes les usines. La collectivité ouvrière qui doit posséder, être patron ce n'est donc pas une collectivité particulière, mais l'ensemble de toutes les collectivités solidaires et réunies en une seule: ce sera l'Etat, qui deviendra propriétaire universel des instruments de travail, qui dirigera les entreprises, distribuera le travail, partagera les revenus, etc., tout cela au nom de l'immense collectivité ouvrière.

L'Etat collectiviste ou socialiste! voilà donc le régime idéal qui doit faire disparaître toutes les exploitations de l'homme par l'homme, et amener enfin le règne de la justice, de la liberté, du bonheur, avec et par l'égalité.

Ainsi les agglomérations ouvrières sont socialistes ou collectivistes.

Le principe qui résulte de tout cela, qui plus ou moins consciemment, s'implante dans l'âme de l'ouvrier pour y développer progressivement et rapidement toutes ses conséquences avec une logique effrayante, c'est celui-ci: toute

autorité, toute supériorité, est une exploitation de l'homme par l'homme; toute hiérarchie repose sur une injustice. De l'Etat non socialisé, les exploiteurs, ce sont les gouvernants. Il ne faut plus de têtes couronnées, il ne doit plus exister que le peuple souverain, qui gouverne par ses mandataires. Dans la religion, dans le catholicisme surtout, avec sa hiérarchie et son principe d'autorité, les exploiteurs ce sont les membres du clergé ! Le catholicisme, le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Dans l'armée, les exploiteurs ce sont les chefs. L'armée doit être remplacée par une milice nationale établie sur un principe d'égalité. Dans la famille, l'exploiteur, c'est tout d'abord le mari, au nom de l'autorité : la femmes réclame l'égalité; exploitation qui vient du principe barbare de l'indissolubilité du mariage : le mariage doit relever simplement des attraits réciproques, et du consentement mutuel : on s'unit et l'on se sépare à discrétion; les exploiteurs ce sont les parents, le père surtout, qui s'intitule chef de la famille : de chef, il n'en faut plus nulle part : les enfants réclament l'égalité, ou bien on la réclame pour eux. Toute la mission de la famille consiste à produire des citoyens libres, dont l'éducation, la formation relève de l'Etat socialisé.

L'ouvrier de l'usine, en qui cette influence de l'agglomération a pu s'exercer sans contrepoids, est un anarchiste, un impie, un anticlérical, un antimilitariste, un partisan de l'union libre, en un mot, un ennemi de l'ordre sous toutes ses formes, et un champion du désordre sous toutes ses formes.

Supposez maintenant, qu'une puissance fortement organisée, diabolique, fascinant les âmes par l'attrait du mystère impénétrable qui plane sur son but intime, sur les chefs réels dont elle reçoit le mot d'ordre; et du secret absolu, qu'elle impose à tous ses membres; supposez qu'une

telle puissance, travaille à faire un faisceau de tous ces ferments de désordre pour les conduire à l'assaut de la religion et de la hiérarchie sociale : vous avez nommé la franc-maçonnerie.

Ces développements nous ont peut-être entraîné beaucoup plus loin que ne l'exigeait l'objet du présent travail. Mais il paraissait bon, cependant d'analyser l'un des facteurs les plus redoutables du désordre social, dont nous sommes témoins un peu partout. Connaissant mieux le mal, il nous sera plus facile d'en découvrir les sources, d'en chercher les causes et d'en indiquer les remèdes, en temps et lieu.

CHAPITRE II.

Le sacrement de mariage.

Sous ce titre, nous allons considérer :

1° La signification religieuse et mystique du sacrement de mariage.

2° La célébration du sacrement de mariage.

3° La législation et discipline du sacrement de mariage.

I. — La signification religieuse et mystique du sacrement de mariage.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons montré que le mariage chrétien représente l'union mystique de Jésus-Christ et de son Eglise.

Cette signification, évidemment ne se limite pas à la cérémonie religieuse du mariage ; elle repose sur le lien vivant, profond, indissoluble qui unit les époux. En d'autres termes, la famille chrétienne doit être, par toute sa vie, la copie de la famille mystique constituée par Notre-Seigneur et son Eglise. De telle sorte que les époux chrétiens, du fait qu'ils sont unis par le sacrement de mariage, doivent élever la vie conjugale jusqu'à un idéal de perfection morale, inaccessible aux époux non chrétiens, qui cependant accompliraient tous leurs devoirs d'époux, et pratiqueraient toutes les vertus familiales. Bref, la famille chrétienne doit faire rayonner dans la vie conjugale, la sainteté de l'Eglise, cette sainteté transcendante, incomparable, visible à tous, qui fait dire à tous ceux qui savent juger l'Eglise telle qu'elle est : voilà la véritable Eglise de Jésus-Christ. On devrait pouvoir dire de toute famille chrétienne : voilà une famille telle que seule, la religion de Jésus-Christ peut en produire. Toute famille chrétiénne, doit être à sa manière, un traité vivant d'apologétique.

Ce n'est donc pas par le seul accomplissement de leurs devoirs réciproques, et de leurs obligations familiales, que les époux constituent une famille vraiment chrétienne. C'est avant tout, par l'esprit surnaturel qui les anime ; de même que ce qui caractérise à proprement parler, le chrétien, ce n'est pas précisément la nature des actions qu'il accomplit, dans sa vie ordinaire, mais l'esprit de foi qui le fait agir, et qui forcément finit par rayonner au dehors.

C'est là, du reste, la raison l'être, comme l'effet propre du sacrement de mariage et des grâces spéciales qui y sont attachées.

Mais, évidemment, cet esprit surnaturel exige ou suppose, au moins un minimum de vie intérieure, d'union ou mieux de communion à Dieu, dans ce sanctuaire intime de l'âme,

où s'élaborent les profondes assises intellectuelles et morales de la vie humaine.

Esprit de foi vrai, solide, qui a pénétré jusqu'aux sources mêmes de la vie morale, dans les facultés supérieures de l'âme : telle est donc la condition essentielle, fondamentale de la vie chrétienne, pour la famille, comme pour l'individu.

Or, ce qui domine dans la vie moderne, c'est précisément la légèreté, la dissipation, le sensualisme et le naturalisme. La vie du monde est trop agitée pour permettre à l'âme de se recueillir au-dedans d'elle-même. La civilisation moderne, semble n'avoir d'autre but que la richesse, le confort, la jouissance ; elle ne fait pas de place à l'esprit de foi, et aux renoncements qu'il impose.

La vie du monde moderne est un courant violent qui entraîne tout sur son passage. Pour lui résister, pour remonter ce courant, il faut une force d'âme, une énergie personnelle peu ordinaire, que l'on ne peut trouver intégralement sans le secours de la grâce, et conséquemment en dehors de la fréquentation des sacrements et par-dessus tout, de l'Eucharistie, le sacrement par excellence.

Or, en raison précisément des conditions modernes de la vie du monde, avec son agitation, ses exigences, on a perdu le goût, le sens des choses spirituelles, le temps fait défaut pour recourir aux sources de la vie de l'âme.

D'autre part, une chose à laquelle on ne pense que très rarement, et d'une manière toute superficielle, ne saurait avoir sur la vie morale qu'une influence très restreinte, sinon pratiquement nulle.

Perdant contact avec la source de la véritable vie, il n'est pas étonnant que la famille chrétienne ne réalise plus son véritable idéal, celui de la mission que lui a assignée Notre-Seigneur lui-même.

Ce manque de vie spirituelle, de vie supérieure semble plus désastreux encore pour les chrétiens que pour les autres.

Les chrétiens, en effet, ont appris, et savent, au moins d'une manière vague et confuse, que la base unique, le seul fondement du devoir, c'est Dieu, Jésus-Christ et la religion qu'Il a apportée sur la terre. Dans la même mesure, ils n'ignorent pas, qu'en se détachant de Jésus-Christ, et par conséquent du fondement même du devoir, leur vie morale ne repose plus sur aucun point d'appui, et, comme un navire désemparé, elle sera ballottée par tous les vents, exposée à toutes tempêtes.

Le grand ennemi de la famille, du mariage chrétien, c'est le manque d'esprit de foi, de convictions religieuses, et le manque d'énergie, qui empêche d'en acquérir.

II. — Célébration du sacrement de mariage.

Comme tout voyage au long cours, la vie humaine s'accomplit par étapes, et comme tout chemin sinueux, elle a ses tournants. Ces étapes et ces tournants sont marqués par certains événements plus importants, certains jours décisifs.

Lorsqu'il jette un regard en arrière, pour se rendre compte de la route parcourue, le voyageur ne s'arrête qu'aux points saillants du trajet, aux étapes, aux tournants, qui lui servent ainsi de points de repère, et de base de calcul.

Ainsi en est-il du voyageur de la vie, lorsqu'il porte ses regards vers le passé : il s'arrête aux points saillants de sa vie, aux jours décisifs de son existence ; et le souvenir de ces jours, lui sert de réconfort et de lumière pour l'avenir.

Les beaux jours de la vie, qui émergent dans le passé, très souvent ramènent l'homme dans le droit chemin.

Combien de fois, n'a-t-on pas constaté, que le souvenir d'une bonne première communion, avait fait revenir des âmes après de longues années passées dans l'erreur et le désordre, dans le chemin du devoir, surtout au moment de la mort.

Mais pour que de tels jours exercent cette influence salutaire, il faut qu'ils aient laissé dans l'âme une impression profonde et pleine de charmes.

C'est pourquoi l'Eglise déploie les ressources de sa magnifique liturgie pour solenniser les jours de première communion, de confirmation, de mariage, de profession religieuse et d'ordination.

La liturgie catholique, par son merveilleux symbolisme, rend en quelque sorte, sensible, l'action sanctifiante de Dieu ; elle veut pour ainsi dire ouvrir les avenues de l'âme toutes grandes à l'influence de la grâce, et fixer dans la mémoire un souvenir tout imprégné d'idéal surnaturel, presque de contact avec Dieu.

Les époux chrétiens, qui, à l'aurore de leur vie conjugale, ont su vivre un de ces jours parfumés de joie pure et de sentiments surnaturels ; en d'autres termes, les époux chrétiens, qui à l'exemple des époux de Cana, ont su inviter Notre-Seigneur à leur mariage, attirent les bénédictions de Dieu sur leur ménage, et le souvenir de ce jour embaumera toute leur vie. Aux moments d'épreuve, il les éclairera comme une lumière divine dans les ténèbres, et les fortifiera contre les tentations de découragement.

Heureuses les vies qui peuvent ainsi se renouveler, se rajeunir à la lumière, à la chaleur de souvenirs sans ombre et sans remords !

Or, comment la vie moderne conçoit-elle un jour de mariage? quelle place y tient le côté religieux, même à l'église? Comment se prépare-t-on au sacrement de mariage?

Trop fréquemment, en certains endroits surtout, la cérémonie du mariage s'accomplit à la hâte, en dehors de la messe, comme une formalité banale, importune, dont on se débarrasse au plus vite.

Et lorsqu'on demande une messe de mariage, c'est pour en faire le plus possible, une parade, une occasion d'étaler des toilettes, d'attirer des regards qui devraient être fixés sur l'autel et le Tabernacle.

Aussi, dans quels sentiments assiste-t-on à la messe? Où sont les esprits des assistants, des nouveaux époux eux-même, pendant que sur l'autel du sacrifice, la divine victime s'immole pour eux? Quel contraste entre ce qui se passe sur l'autel, et ce qui se passe dans l'âme des assistants! On dirait que la cérémonie religieuse fait partie de la fête profane.

Le reste de la journée se passe en réjouissances. Rien de mieux, évidemment, ce jour-là, qu'une joie saine et pure. Mais, n'est-il pas vrai que trop souvent les noces dégénèrent en jouissances toutes païennes, où la tempérance et la modestie chrétienne sont indignement foulées aux pieds?

Quel souvenir, quelle impression, une journée passée ainsi, au début de leur vie conjugale, va-t-elle laisser aux nouveaux époux? Et comment, dans un tel souvenir, pourront-ils puiser le réconfort dont ils auront besoin plus tard, pour se renouveler dans leur premier amour?

III. — La législation et discipline du mariage.

Le mariage chrétien, étant, de par la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ un sacrement de la Nouvelle Loi; d'autre part, la législation, et la discipline des sacrements, ayant été confiée à l'Eglise par son divin Fondateur; il s'ensuit que, pour tout ce qui concerne le contrat de mariage dans sa substance, le lien conjugal avec ses différentes conditions de validité et de licéité, l'Eglise seule possède l'autorité et la compétence nécessaires. Nous croyons superflu d'insister, après ce que nous avons dit dans notre deuxième partie.

Ce droit d'ailleurs peut être établi solidement par la raison théologique, s'appuyant sur le caractère sacré et religieux du mariage.

Pour prouver les droits de l'Eglise, en matière d'éducation, les Théologiens comparent la génération surnaturelle à la génération naturelle et se servent de l'argumentation suivante :

Les droits de la famille, en matière d'éducation sont basés sur la génération naturelle.

Le droit primordial, comme le premier devoir, concernant l'enfant, relève tout d'abord, des parents dont il est le prolongement naturel : la vie de l'enfant, est, en quelque sorte greffée sur la vie des parents.

Or, l'Eglise est mère; elle engendre à la vie surnaturelle par le baptême. En raison de cette génération spirituelle, l'Eglise a donc un droit sacré, imprescriptible sur tous les baptisés. Et ce droit de l'Eglise, est en un certain sens, supérieur au droit même des parents, en raison de l'infinie supériorité de la vie de la grâce sur la vie de la nature.

Ce raisonnement établit aussi les droits de l'Eglise en ce qui concerne la législation et la discipline du mariage ; car la vraie raison d'être du mariage c'est de donner des enfants à l'Eglise, et, par l'Eglise, à Dieu.

Tout cela est fort juste. Mais, à notre avis, ce n'est pas assez dire ; car la comparaison entre la génération naturelle et la génération surnaturelle prouve beaucoup moins par ses analogies que par ses contrastes.

En effet, 1° tandis que, pour la vie naturelle, l'enfant vient au monde, naît à vrai dire, en se séparant du sein maternel, au contraire, c'est en entrant dans le sein de l'Eglise, en devenant membre de l'Eglise, en s'incorporant au corps mystique de Jésus-Christ, que l'enfant naît à la vie surnaturelle ; et pour l'homme se séparer du sein de l'Eglise, c'est la mort spirituelle.

2° Si, par la loi des origines, et la loi de la continuité vitale, l'homme ne cesse jamais d'appartenir à la famille de laquelle il a reçu le jour ; c'est, par contre à une loi de décentralisation qu'il obéit, pour le développement et le plein épanouissement de sa personnalité intellectuelle et morale.

Dans l'ordre de la grâce, au contraire, la loi de centralisation préside au développement, comme à la naissance de la vie surnaturelle. C'est par une incorporation toujours de plus en plus grande, de plus en plus intime à l'Eglise, par une dépendance de plus en plus profonde et universelle vis-à-vis de son autorité et de son magistère, que le chrétien développe sa vie morale.

En d'autres termes, la vie du chrétien, fait intimement partie de la vie même de l'Eglise. Lorsque l'Eglise légifère sur la vie chrétienne de ses membres, c'est donc de sa propre vie qu'elle s'occupe ; elle fait un acte d'organisation intérieure.

Or, le mariage, par sa signification, par ses fins essentielles, et par l'institution positive, de Notre-Seigneur, est au premier chef une forme de vie chrétienne. La deuxième partie de ce travail l'a démontré abondamment.

La législation du mariage est donc essentiellement pour l'Eglise, un exercice de sa vie intime.

Par conséquent, sur ce point, le danger, pour la famille, provient de tout ce qui s'oppose à l'action législatrice et disciplinaire de l'Eglise concernant le mariage.

Or, cette opposition vient de deux sources : la liberté individuelle, et l'autorité civile.

De plus en plus, la volonté humaine cherche à se soustraire à tout ce qui peut ressembler à un joug, à une restriction de la liberté. En particulier, pour ce qui concerne le mariage, l'on croit avoir tout dit, lorsqu'on a répété ce sophisme aussi ridicule au fond, qu'il paraît simple, à la surface : "Le mariage est une question de conscience : après tout ce sont les époux qui se marient et cela ne regarde qu'eux seuls." C'est à peu près, comme si l'on disait : le vol, l'adultère, le mensonge, sont des affaires de conscience individuelle, cela regarde celui qui les commet, et personne autre.

Malheureusement, la très grande partie de la littérature matrimoniale moderne repose sur ce sophisme, et son action dissolvante sur un grand nombre d'esprits, a faussé la notion fondamentale, essentielle du mariage chrétien.

Ce même esprit d'indépendance, fait que l'on méconnaît absolument la sagesse, la prudence, comme la nécessité des prescriptions de l'Eglise, relatives au mariage ; prescriptions que l'on traite de tyranniques, ou de mesures cupides et intéressées. Tout cela entretenu par les calomnies d'une presse hostile, finit par s'accréditer dans l'esprit des catholiques eux-mêmes.

Ainsi, l'on considère volontiers comme un abus, une grande partie des empêchements que l'Eglise met au mariage, l'argent qu'elle exige pour accorder des dispenses, ses nouvelles législations, en particulier, le décret "Ne temere", etc., etc. L'ignorance ou la mauvaise foi, en cette matière, sont une source de graves inconvénients. Et peut-être n'est-il pas inopportun d'attirer sur ce point, l'attention du clergé des paroisses et des missions, pour qu'il donne aux fidèles, sur ce sujet, des explications claires, satisfaisantes, qui détruisent les préjugés en faisant la lumière dans les esprits. A leur tour, les fidèles pourront, à l'occasion, justifier victorieusement l'Eglise contre les multiples attaques de ses ennemis.

Une autre cause de désordre, provient des pouvoirs publics, qui, par une violation sacrilège des droits de Dieu et de l'Eglise, légifèrent sur la substance même du mariage, s'attribuent le pouvoir de briser le lien conjugal et sanctionnent le divorce.

Que ces lois du divorce soient acceptées ainsi dans les nations modernes où règne le suffrage universel, cela suppose évidemment qu'il est reçu dans les mœurs; mais d'autre part, le fait que le divorce est sanctionné légalement, contribue puissamment à le faire passer dans les mœurs. Il y a là une sorte de cercle vicieux.

Nous le répétons avec insistance, les lois qui reconnaissent et sanctionnent le divorce, sont des lois immorales et sacrilèges.

Section II. — DEUXIÈME LOI DE LA SOCIÉTÉ CONJUGALE : LA LOI DE SUBORDINATION.

Le sacrement de mariage unit les époux pour qu'ils forment une société conjugale une et indissoluble ; mais il n'abolit pas leurs personnalités respectives. Or, il ne saurait y avoir d'union pour une société, que dans la hiérarchie, qui, par définition, implique la subordination. Cette loi de la hiérarchie et de la subordination, dans la famille, ou plutôt dans la société conjugale, consiste en ce que l'homme est chef de la femme ; principe exposé et longuement développé dans notre deuxième partie.

Sous ce rapport, le danger, pour la famille, c'est tout ce qui tend à affaiblir ou à détruire cette loi. Dans nos temps modernes, c'est avant tout, le féminisme, dont nous allons exposer les doctrines subversives et que nous réfuterons ensuite.

Art. I. — EXPOSÉ DU FÉMINISME.

D'une manière générale, le féminisme se propose comme idéal à réaliser, et but à atteindre : l'émancipation de la femme. Cela suppose que la femme est esclave, et qu'il faut la soustraire à cet esclavage. Mais ces mots : émancipation, esclavage, etc., sont très élastiques, c'est-à-dire, peuvent signifier une foule de choses et deviennent par là même, une source de dangereuses équivoques. C'est pourquoi il importe avant tout d'en bien préciser le sens, en montrant exactement, 1° ce que n'est pas le féminisme, 2° ce qu'il est.

§ 1. — Que la femme ait à subir la tyrannie de la mode dont elle est l'esclave souvent complaisante; que dans les ménages malheureux ce soit habituellement la femme qui est la victime d'un mari ivrogne, paresseux, violent ou brutal; que, en cas d'infirmité, ou de maladie, ou encore de paresse du mari, ou simplement d'insuffisance de son salaire pour faire vivre la famille, la femme soit obligée de travailler, et qu'elle soit contrainte de le faire dans des conditions inférieures et défavorables; que cette femme, mère de famille, soit forcée par la nécessité, de quitter le foyer, de négliger presque totalement l'éducation de ses enfants; que dans plusieurs pays, le travail des femmes soit indignement exploité par des industriels sans conscience; que dans une foule de cas, surtout chez les ménages ouvriers, les veuves soient exposées à toutes sortes de privations et de misères; que dans la charge d'élever les enfants, la femme porte souvent tout le fardeau, tandis que le mari s'en désintéresse; que, principalement, dans bien des centres industriels les jeunes filles, éloignées de leur famille, soient exposées à toutes sortes de tentations et de dangers; que trop souvent, l'éducation des jeunes filles soit superficielle ou frivole; que les connaissances même sérieuses qu'elles acquièrent, leur servent trop souvent de matière à coquetterie; que d'une façon générale, le retour aux mœurs païennes, constaté douloureusement par tous les gens restés honnêtes, dans la société moderne, aboutisse à ce résultat fatal, de faire de la femme un simple ornement de la vie, et un objet de convoitise pour les passions de l'homme : tout cela — et la liste pourrait s'allonger — constitue sous différentes formes, un véritable esclavage pour la femme : esclavage dont il est urgent de la délivrer.

Travailler à l'émancipation de la femme, dans ce sens, et dans ces limites, c'est faire une œuvre éminemment so-

ciale, une œuvre à laquelle le christianisme s'est appliqué de tout temps ; mais ce n'est point là, le féminisme, du moins au sens moderne du mot.

§ II. — Ce qu'est le féminisme : *a*) la doctrine, *b*) les preuves.

a) Toute la doctrine du féminisme moderne, tient dans la formule suivante : égalité absolue de la femme et de l'homme en regard des professions libérales, et de l'accession aux emplois publics, au moins par droit de vote, sinon d'éligibilité pour ce qui concerne les fonctions publiques. C'est-à-dire que les femmes au même titre que l'homme, et, avec autant de droit, peuvent aspirer à être médecins, avocats, notaires, juges, magistrats, députés, ministres, chefs de pompiers, etc.

b) Les preuves. Elles sont multiples, mais peuvent aisément se ramener à trois chefs : 1° un principe ; 2° la constatation et la réfutation d'un préjugé ; 3° un fait.

1° Le principe. C'est celui qui a inspiré à la Révolution française le titre flamboyant des "Droits de l'homme" : à savoir : la source des droits et des devoirs, pour l'homme réside dans sa liberté, et dans sa conscience qui en règle l'usage.

Or, la liberté et la conscience, sont choses essentiellement individuelles : chacun est maître absolu "chez lui", surtout à l'intérieur de son âme. Et si les capacités ne sont pas les mêmes chez tous, du moins, les droits sont égaux.

C'est pourquoi, la formule "Les Droits de l'homme", équivaut à celle-ci qui est beaucoup plus précise et beaucoup plus juste : "Les droits de la personne humaine."

Ainsi, les devoirs, charges, obligations morales, ne peuvent provenir que de la liberté individuelle, s'engageant librement. Par exemple, le mariage est un contrat mutuel,

librement consenti, dont les conditions dépendent de la volonté des conjoints. Ce qui rend le mariage permanent, ce n'est donc pas le consentement donné une fois pour toutes et obligeant pour toujours, en vertu d'un lien mystérieux indissoluble; mais c'est le libre consentement, renouvelé, pour ainsi dire, continuellement.

Dans de telles conditions, il est clair, qu'il ne saurait y avoir de place pour la loi de subordination.

2° Constatation et réfutation d'un préjugé. Le préjugé constaté par les féministes, c'est celui qui consiste à considérer la femme comme inférieure à l'homme. C'est ce préjugé qui, dans le passé, a empêché la femme d'exercer ses aptitudes et ses talents dans les sphères supérieures de l'activité humaine. Et maintenant que l'on peut constater l'absence, ou l'abstention de la femme dans les productions de génie, dans les chefs-d'œuvre, par exemple, en peinture, en architecture, en science, en littérature, en poésie, en musique, en philosophie, etc., l'on conclut à son infériorité intellectuelle, artistique et morale.

C'est là, manifestement un cercle vicieux, duquel proviennent de désastreux résultats. Ce préjugé de l'infériorité de la femme est passé dans les mœurs, et il est extrêmement difficile de l'en déraciner. La femme elle-même en a pris son parti, et s'est rabattue sur les bagatelles, les frivolités; l'éducation féminine, en général, est basée d'ailleurs sur ce principe; on enseigne aux jeunes filles les arts d'agrément; mais l'enseignement supérieur lui est resté fermé, du moins jusqu'aux temps modernes. L'on comprend du reste que l'homme cherche à faire prévaloir ce préjugé : l'orgueil masculin y trouve tout avantage.

En réalité, cependant les aptitudes intellectuelles de la femme sont aussi étendues, aussi profondes que celles de l'homme.

Que l'on donne, par exemple, à l'éducation féminine, les avantages réservés, jusqu'ici, à l'homme, et bientôt l'on pourra s'en convaincre.

D'ailleurs, en certains pays, les exemples sont là, nombreux, qui le prouvent d'une manière éclatante : l'on y rencontre des femmes docteurs en droit, en médecine : des femmes avocats, magistrats, juges, etc. N'a-t-on pas vu des femmes présider avec succès, à des empires? et combien d'institutions, ou organisations sociales sont gouvernées par des femmes avec un tact et un talent dont bien peu d'hommes seraient capables!

3° Un fait. Enfin, les femmes comme les hommes, ont des intérêts qui dépendent de la magistrature, des professions libérales, et même des conditions politiques. Conséquemment elles ont droit sur ces carrières. Et si, par exemple, les femmes avaient le droit de vote, aux jours d'élection les choses pourraient certainement changer et très probablement pour le mieux. Tenir ainsi la moitié de l'humanité, peut-être la plus saine, en dehors des affaires publiques, c'est priver le bien commun d'un puissant moyen d'équilibre et de prospérité.

La conclusion de tout cela, c'est que l'émancipation de la femme son accession aux charges ou fonctions publiques, au même titre que l'homme, s'impose comme une réforme sociale urgente.

Art. II. — Critique du Féminisme.

Après avoir exposé ce qu'est le féminisme, il nous reste à le juger. Evidemment, ce système, comme tout système du reste, vaut ce que valent les preuves sur lesquelles il s'appuie. Ce sont donc les preuves du féminisme que nous

avons à juger présentement; et nous le ferons par les observations suivantes.

§ I. Le principe fondamental du féminisme examiné: 1° dans ses conséquences; 2° en lui-même.

1° Dans ses conséquences.

De même que l'on peut juger d'un arbre à ses fruits, ainsi l'on peut juger d'un principe, aux conséquences qu'il engendre.

La première conséquence du principe en question, est celle-ci: puisque la volonté humaine est la source de tous les droits individuels, de toutes les obligations individuelles, il s'ensuit que la volonté générale, résultant de l'entente des volontés individuelles, ou plutôt, de la majorité des volontés individuelles, sera, à son tour, et d'une manière infiniment plus étendue, la source des droits et des devoirs dans la société. Et comme, en fait, la majorité, c'est le parti au pouvoir, et dans le parti, les chefs, il s'ensuit que les chefs du parti au pouvoir seront les maîtres absolus des volontés individuelles. C'est la négation de la liberté individuelle qui était, cependant, au point de départ, considérée comme un dogme sacré, intangible. La conscience individuelle s'est transformée en l'Etat omnipotent, impersonnel, dont elle est devenue l'esclave.

C'est au nom de la liberté de conscience, qu'en certains pays, on persécute violemment l'Eglise catholique, on proscrit les religieux et les religieuses; on a créé le monopole de l'Etat en matière d'éducation; on a imposé les écoles neutres: on oblige les catholiques à payer double taxe pour avoir leurs écoles confessionnelles, auxquelles, d'ailleurs on ne cesse pas de susciter toutes sortes de difficultés, etc.

La monstruosité de telles conséquences, dit assez qu'elles proviennent d'une source nécessairement empoisonnée.

2° Le principe du féminisme, considéré en lui-même. *a*) Si l'on insiste tant sur les droits de l'homme, c'est évidemment, pour faire oublier les droits de Dieu. C'est là l'immoralité fondamentale. Lorsque l'homme s'éloigne de la source suprême de l'ordre, du Bien, il devient, au-dedans, la proie de ses mauvais instincts, et au-dehors, la victime des mauvaises doctrines qui finissent rapidement par développer en lui, toutes leurs pernicieuses conséquences.

C'est la religion qui est la première et la plus sûre sauvegarde des droits de l'homme, de sa liberté et du développement de sa personnalité. Là où Dieu n'est pas respecté, on ne respecte plus rien, et l'on peut s'attendre à tous les excès.

Contre les intérêts, contre le plaisir, contre les passions, que peuvent valoir des doctrines abstraites, des théories creuses, que peut valoir une autorité, qui ne peut pas atteindre à la source du mal, au fond de la conscience, qui n'a d'autres sanctions à son service, que celles de la force brutale, et qui s'arrête, impuissante, au seuil de l'éternité?

Les principes de la religion, jouent par rapport à la vie morale, le rôle que joue l'âme vis-à-vis du corps. L'âme disparue, c'est la corruption qui commence, la corruption fatale qui ne s'arrêtera plus. Sans doute, cette corruption n'est pas complète dès le commencement: on dirait que, même disparue, l'âme continue à exercer son influence, en empêchant la désorganisation immédiate. Ainsi, les principes religieux, même abandonnés, exercent encore quelque temps leur influence qui empêche la chute morale, immédiate et totale. Mais dans l'un et l'autre cas la corruption poursuit sourdement et rapidement son travail de destruction.

C'est, en outre, une utopie dangereuse, de vouloir considérer les personnes humaines comme des atômes *isolés* et

la société comme un composé de ces atômes. La sociabilité est une des premières propriétés de l'homme, et l'association l'une des formes les plus naturelles de la vie humaine. Ce ne sont pas directement les inlividus, mais les familles qui constituent les éléments primordiaux de la société. Au-dessus des familles, d'autres associations s'échelonnent graduellement jusqu'au pouvoir suprême qui gouverne la nation : et c'est ainsi par une sorte d'organisation morale, que se compose ce qu'on a justement appelé le corps social.

Si, dans l'ordre économique, l'on déplore tant de grèves, de crises, de désodres, la cause doit en être attribuée à l'individualisme dans lequel la Révolution française a jeté l'ouvrier. Le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, est très explicite sur ce point, dans son immortelle Encyclique sur la "Condition des ouvriers."

C'est donc sur une grave et grossière erreur, que repose la théorie du féminisme, en se basant sur l'individualisme.

b) Ce mot "égalité" employé ainsi d'une manière absolue, sans précision aucune, est équivoque, et peut engendrer de désastreuses confusions, dont l'erreur profite pour le mal. Il y a en effet, une égalité mathématique, basée sur la quantité, et qui convient aux choses purement matérielles. Parmi les hommes, surtout au point de vue moral et social, cette égalité est impossible et serait, d'ailleurs destructive. Elle supposerait :

1° D'une part : que tous les hommes possèdent les mêmes aptitudes, les mêmes dispositions, les mêmes qualités ; 2° que d'autre part les fonctions nécessaires à la société pour l'ordre, le bien-être, "la prospérité et le progrès, sont identiques, au lieu d'être diverses et extrêmement variées, comme d'ailleurs les besoins eux-mêmes de la société.

En cette matière, la seule égalité qui convienne, et d'ailleurs la seule possible, c'est l'égalité de proportion, celle

qui résulte de l'harmonie. Dans une mélodie, parfaitement une, et parfaitement continue, ce qui produit la beauté, c'est la proportion avec la variété des valeurs et des intervalles. Ce serait un non-sens de vouloir faire un accord musical, avec un unisson .

Pour continuer cette comparaison : dans une mélodie, ou une harmonie, la valeur des notes ne vient pas précisément du degré supérieur ou inférieur, du rang qu'elles occupent dans l'échelle musicale ; mais de l'importance du rôle qu'elles remplissent par rapport à la mélodie, ou à l'harmonie totale. Sans doute sous ce premier aspect, les différentes notes, les notes basses et les notes élevées sont de valeur inégale, surtout comparées les unes aux autres. Mais ce n'est là qu'un aspect très secondaire et très superficiel.

Ce qui donne la véritable valeur aux différentes notes d'un même accord ou d'une même mélodie, c'est avant tout, la mélodie elle-même, ou l'harmonie de l'accord. Or, cette mélodie, cet accord est un tout *indiscontinu* et indivisible ; et chacune des parties est pour ainsi dire animée par l'âme du tout.

Ainsi en est-il, dans l'ordre moral, surtout au point de vue de la société. Le bien commun résulte du concours varié et harmonieux de toutes les énergies ; des charges et fonctions diverses. Toutes ces différences, tous ces concours divers, s'unifient, s'égalisent, s'harmonisent dans le bien commun dont ils sont les facteurs, c'est également du bien commun que les fonctions, en apparence les plus humbles, tirent leur éminente dignité. Le dernier échelon d'une échelle n'est ni moins nécessaire, ni moins important que le plus élevé.

C'est donc par suite d'une grave confusion de langage, que le féminisme parle de l'esclavage, de l'infériorité de la femme, du seul fait qu'elle n'a pas, à l'égal de l'homme,

accès à tous les emplois publics, à toutes les professions libérales, à tous les droits politiques.

Les développements que nous avons donnés, dans notre deuxième partie, à cette loi de la subordination, suffisent à montrer jusqu'à l'évidence, que le rôle de la femme, bien que subordonné à celui de l'homme, ne lui est cependant nullement inférieur, bien au contraire.

Ces explications préliminaires semblaient nécessaires pour dissiper les équivoques. Arrivons maintenant à la discussion plus directe du féminisme.

§ II. — Théorie féministe.

Le Féminisme appuie sa théorie sur deux raisons plus spéciales :

1° L'égalité réelle, ou la valeur égale des aptitudes et des qualités chez la femme et chez l'homme.

2° La femme aussi bien que l'homme est concernée dans les affaires publiques ; et d'ailleurs elle y peut apporter un concours très efficace.

Des statistiques viennent appuyer ces affirmations.

Voyons ce qui en est de ces deux raisons.

1° Pour ce qui est de la première, nous nous contenterons des observations suivantes :

a) Tout d'abord, poser le problème du féminisme de cette manière, c'est soulever un imbroglio d'interminables difficultés, et donner lieu à de fâcheux malentendus ; c'est créer des sources de divisions, de discordes, de rancunes, parce que c'est établir une sorte de concurrence entre la valeur de l'homme et celle de la femme, en se servant du même critère. Dans de telles conditions, l'orgueil masculin tendra

toujours à tenir la femme dans une infériorité qui sera pour elle une humiliation et par là même, une source de rancune et de dépit. D'autre part, ceux qui par courtoisie ou par esprit chevaleresque, exalteront la femme, flatteront son penchant à la vanité, et lui rendront, ainsi qu'à la société, un très mauvais service.

b) D'ailleurs, il ne s'agit nullement d'établir une comparaison plus ou moins blessante, en tout cas, dangereuse, entre les qualités, les aptitudes de la femme, et celles de l'homme; la question n'est pas là. La femme possède de grandes et précieuses qualités: Dieu l'a douée magnifiquement; nous l'avons montré longuement, dans notre deuxième partie, en analysant l'âme féminine.

A bien prendre son rôle et sa mission, elle n'a rien à envier à l'homme.

Mais il ne faut jamais perdre de vue que les qualités, les aptitudes de la femme, ne sont pas les mêmes que celles de l'homme; et il s'agit de savoir si ces qualités et aptitudes de la femme, si grandes, si brillantes qu'on les suppose, sont précisément les qualités et les aptitudes qu'il faut pour remplir convenablement les carrières libérales et aspirer aux charges publiques? On peut au moins en douter, sans faire injure le moins du monde à qui que ce soit.

Les faits et statistiques que l'on apporte, ont le double défaut, de ne constituer qu'une infime exception; et dans cette exception même, de ne montrer que le côté favorable au féminisme, alors qu'avec ces mêmes exceptions on pourrait écrire un gros volume intitulé: "les méfaits du féminisme, prouvés par des faits et des statistiques."

c) Même résolu en faveur du féminisme, ce point de vue ne touche pas au fond de la question.

Les capacités, les aptitudes ou qualités ne sont ni un but, ni la règle suprême de la vie; elles en sont tout au plus

une condition, ou comme le nom l'exprime si bien : une aptitude, à savoir quelque chose qui doit être dirigé par une loi supérieure.

Au-dessus des aptitudes, il y un critérium supérieur de la vie : le bien commun ; la mission, le rôle assigné par Dieu, par exemple à chaque sexe.

C'est là le seul point de vue vrai, sérieux, sous lequel on doit envisager et discuter la question féministe.

Le problème revient donc à ceci :

Est-ce que les prétentions ou revendications du féminisme, répondent à un vrai besoin social? En d'autres termes, est-ce que les choses iraient mieux, est-ce que les intérêts de la société seraient mieux administrés et sauvegardés, si la femme avait accès, au même degré que l'homme à toutes les professions libérales, à toutes les charges publiques, au moins par le suffrage actif ; même dans l'hypothèse, d'ailleurs fort problématique, où l'éducation aurait réussi à les adapter suffisamment à de telles fonctions?

Est-ce que les inconvénients, les malaises, les maux, les désordres actuels, avec ces crises violentes qui menacent de tout bouleverser ; est-ce que tout cela disparaîtrait, en tout, ou du moins, en partie avec l'accès des femmes aux professions libérales et aux emplois publics?

Est-ce que, en particulier — pour ne donner qu'un exemple — en matière politique, les méfaits que le suffrage universel possède déjà à son actif, au lieu d'être diminués, ne seraient pas plutôt doublés par le suffragisme des femmes? Sans doute les femmes ont de grandes et précieuses qualités, mais elles ont aussi leurs défauts ; et il est clair que ces défauts ne les abandonneraient pas au seuil de la vie publique.

Personne n'ignore la violence des passions et des désor-

dres que soulèvent les luttes politiques, particulièrement aux périodes électorales. Pas plus que les hommes, les femmes ne seraient immunisées contre ces passions et ces désordres.

C'est d'ailleurs un fait notoire que chez la femme, la passion, comme la perversion morale revêt un caractère plus tragique et plus répugnant que chez l'homme, probablement parce que la femme est le suprême refuge de l'honnêteté morale et que la vie morale une fois pervertie en elles les passions y deviennent une sorte d'instinct pervers avec tout ce que ce mot comporte d'absolu, d'impulsif, de brutal et de profond. La raison en est que chez la femme l'honnêteté morale est avant tout instinctive, une sorte d'instinct divin ; et conséquemment la perversion morale transforme en elle l'instinct du bien en instinct du mal.

Aux faits et statistiques du féminisme, il suffit d'opposer le rôle ignoble, dégrandant joué par les héroïnes de la Révolution française, et les désordres, causés en Angleterre, ces dernières années, par les trop fameuses suffragettes. Ces expériences devraient être plus que suffisantes pour montrer le caractère utopiste et dangereux des prétentions du féminisme.

Dès maintenant, nous pouvons donc conclure : non seulement le féminisme ne répond pas à un besoin social ; non seulement il n'offre pas d'avantage du bien commun ; mais il peut encore devenir une source de dangereux inconvénients, et de graves désordres.

Mais poursuivons et précisons quelque peu. L'accès des femmes à la vie publique, aurait pour effet de créer entre l'homme et la femme une concurrence acharnée, avec tous les antagonismes, les divisions et les haines qu'elle engendre. Et cela, 1° tant au point de vue des professions libérales, qui, dans les pays tant soit peu avancés, surtout dans les

centres urbains, sont déjà encombrées, — d'où une foule de déclassés, vivants, comme des parasites, en marge de la vie publique ; — 2° qu'au point de vue politique, car il est facile de prévoir que les querelles de ménages ne seraient pas apaisées par les discussions et rivalités politiques.

Et ainsi, la femme, qui, par mission, devrait être un principe de paix et d'union dans la société, y allumerait de nouvelles discordes tout en augmentant la violence de celles qui existent déjà.

De plus, au contact de ces luttes extérieures où s'agitent tant et de si violentes passions, la femme laisserait s'évaporer le parfum délicat de cette double fleur : la virginité et la maternité qui met à son front comme une auréole de beauté et de grandeur morale, et constitue le plus pur privilège de son sexe.

Le culte quasi-religieux dont les peuples chrétiens et chevaleresques ont toujours entouré la femme, est dû surtout à ce fait, qu'elle est toujours restée en dehors, et au-dessus de toutes les luttes pour la gloire, les honneurs, les positions. C'était pour elle une sorte de piédestal du haut duquel elle dominait les agitations, les antagonismes, les haines, soulevées par l'orgueil et l'ambition, et d'où elle commandait le respect. Et cela s'explique : car tout ce qui s'élève ainsi au-dessus des passions, semble refléter quelque chose de l'atmosphère sereine et calme où vit la Divinité.

Avec la théorie féministe, l'homme ne verrait plus dans la femme, qu'une simple antagoniste, et dans cette lutte pour les positions, pour les honneurs, la femme serait fatalement vaincue pour redevenir, comme aux pires époques du paganisme, ou de la barbarie, un simple objet de convoitise, et finalement de mépris. Reine ou esclave, il semble que pour la femme il n'y ait pas d'autre alternative.

2° Arrivons enfin, à la dernière affirmation du féminisme, à savoir : que la femme tout aussi bien que l'homme, est concernée dans les affaires publiques, et qu'elle y peut apporter un concours très efficace.

Eh ! sans doute ! Qui donc songe à le nier?

Mais conclure de là, que, pour la femme, la condition unique et essentielle, de concourir efficacement au bien public, est de voir s'ouvrir devant elle, les carrières libérales, et les charges publiques : cela c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit, et manquer complètement de logique.

Il y a une foule de manières de concourir au bien commun, en dehors des carrières libérales, et des emplois publics, et nous prétendons montrer jusqu'à l'évidence, que, en restant fidèle à l'idéal que le Christianisme a assigné à son sexe, la femme rend plus de services au bien commun, que si elle était lancée dans le mouvement féministe.

Prenez, par exemple, deux mères de famille, dont l'une, ardente féministe, suivrait fidèlement dans les journaux, ou dans les revues, le mouvement des idées féministes, assisterait à toutes les réunions publiques féministes, serait mêlée à toutes les questions de politique, d'élection, etc., même, si vous le voulez organiserait elle-même des cercles féministes, passant ainsi la plus grande partie de ses soirées dans des assemblées ou organisations politiques ou autres ; négligeant complètement ses devoirs domestiques ; dont l'autre, au contraire, serait profondément chrétienne, consciente, avant tout, de ses devoirs d'épouse et de mère de famille. Afin de satisfaire aux premiers, elle emploie tous ses soins à faire de son intérieur, un séjour idéal pour son mari, un séjour de choix où il aime à revenir pour retremper son âme et réchauffer son cœur, au foyer des vertus domestiques ; pour accomplir les seconds, elle fait appel à toutes les ressources, aptitudes, qualités, dont Dieu a enrichi son

âme, pour inculquer profondément à ses enfants, des convictions, des habitudes, qui seront plus tard, la plus sûre garantie de leur intégrité morale, de leur esprit chrétien, au milieu des luttes de la vie.

De ces deux femmes, laquelle travaille le plus efficacement et le plus profondément au bien commun?

L'incompatibilité des soins du ménage, des devoirs d'une mère de famille, avec les agitations et les tracas de la vie publique, est d'ailleurs tellement évidente que les féministes eux-mêmes, dans leurs théories, font une exception pour la mère de famille, du moins jusqu'au jour où elle aura élevé ses enfants. Jusque-là, elle peut déléguer son mari pour la défense de ses intérêts, dans la vie publique.

Voilà donc un cas très intéressant, dans lequel les principes du féminisme viennent s'échouer contre une impossibilité.

C'est là une simple exception, insistent les féministes, qui n'affecte en rien la règle générale.

Examinons la chose d'un peu plus près. Tout d'abord, il est bien étrange que cette exception porte précisément sur les femmes à qui incombent les charges les plus lourdes, les devoirs les plus astreignants, et, par conséquent, dont les intérêts sont les plus graves; et cela, pour la raison, qu'elles accomplissent le rôle le plus essentiel pour lequel leur sexe a été créé. Voilà bien une exception, qui ressemble fort à une règle. Cela seul suffirait à montrer l'inconséquence et le ridicule des théories féministes. Mais il y a plus.

Avant d'être épouses, et d'être mères, ces femmes étaient des jeunes filles. Nous demandons aux féministes : Est-ce que ces jeunes filles ne pouvaient pas, également déléguer leurs pères, ou leurs frères, pour défendre leurs intérêts dans les questions politiques, ou autres?

Car si l'on veut lancer les jeunes filles dans la politique, on en fera fatalement des émancipées, c'est-à-dire des personnes dont la vertu facile s'accommode de tous les milieux et de tous les contacts.

Et puis l'on supprime ce rôle si touchant de la jeune fille, au foyer domestique : être l'aide, la compagne, l'amie de choix de la mère ; être une seconde mère pour les cadets ; remplacer la mère, malade ou morte ; consoler le père, ramener la joie et le sourire, sur les fronts embrunis, être le cœur mystérieux qui peut recevoir toutes les confidences, consoler toutes les douleurs, faire aimer tous les sacrifices ; en un mot, être l'ange du foyer, le vivant trait-d'union de toute la famille. Cela, on ne le remplace pas, surtout avec le féminisme ; et ce serait un sacrilège de le détruire.

Enfin, lorsque ces jeunes féministes contracteront mariage, il est très probable qu'elles ne perdront pas le goût de la vie publique ; par contre elles seront incapables de comprendre et d'accepter les charges de la maternité : que deviendra alors le mariage et la famille.

Considérons maintenant ces vierges du siècle, pures vestales du christianisme, qui, tout en restant dans le monde, ont renoncé au mariage, pour n'avoir pas au cœur d'autre amour, que Dieu ; qui, des privilèges de la famille et de la maternité, n'ont accepté que les sacrifices, le dévouement, consacrant leur vie, à servir les autres, à répandre le bien autour d'elles, sans bruit, sans éclat, avec l'humilité, des petites fleurs cachées, au milieu des prairies et qui embaument la nature.

Est-ce que le féminisme remplacera cela ?

Que dire des vierges consacrées à Dieu dans la vie religieuse ? Et par là, nous n'entendons pas seulement celles qui se dévouent au rude ministère de l'enseignement dans les écoles des villes, et des campagnes.

Leurs œuvres, à ces dévouées institutrices, ne sont pas toujours appréciées, comme elles devraient l'être, et jamais la société ne saura suffisamment reconnaître ce qu'elle leur doit. Mais du moins, ces œuvres paraissent au-dehors ; on les peut constater : souvent même on voit éclater leurs merveilleux résultats. Nous voulons aussi parler des communautés contemplatives, qui prient et s'immolent dans le silence des cloîtres. De celles-là, l'action est d'autant plus profonde qu'elle est moins apparente. Victimes d'adoration, d'expiation et de réparation, elles arrêtent les châtiments divins, et attirent sur le monde les bénédictions du Ciel. Comme un organe essentiel, caché au sein de l'organisme, elles font circuler dans tout le corps mystique de Jésus-Christ, les flots de vie, qu'elles puisent sans cesse à la source même du Sacré-Cœur.

Ce serait presque un blasphème de parler de féminisme à leur sujet.

Mais alors, que reste-t-il pour le féminisme?

Les désabusées, les célibataires malheureuses ou désespérées, en un mot, celles dont la vie est manquée.

Certes, c'est une portion de l'humanité qui mérite une attention spéciale ; il y a peut-être là, une plaie profonde à guérir une œuvre de régénération sociale à entreprendre. Là, du moins, le remède viendra-t-il du féminisme? Il est au moins permis d'en douter, d'autant plus que ces personnes manqueraient du prestige nécessaire pour exercer des fonctions publiques, et il est à présumer, que les autres femmes hésiteraient à reconnaître en elles des mandataires pour la défense et la sauvegarde de leurs intérêts et de leurs droits.

Sans doute, il y a les jeunes filles, les femmes, les veuves qui sont obligées de travailler pour gagner leur vie ou la vie de leurs proches. Mais, si large que l'on fasse la mesure

des réformes à réaliser en leur faveur, pour améliorer leur condition. à qui fera-t-on croire, que, même là, le problème doit se résoudre par l'accès de ces femmes aux professions libérales, du moins à toutes indistinctement, et aux charges publiques?

Non! le mouvement féministe est une irrémédiable faillite, il porte en lui le principe d'une profonde dissolution sociale; c'est pourquoi, il ne faut pas craindre de le dénoncer au public sensé, afin d'en enrayer les progrès.

L'Esprit-Saint, au livre des Proverbes, ch. XXXI, v. 10 à la fin, nous donne de la femme un magnifique tableau dont nous transcrivons ici quelques passages.

"Qui peut trouver une femme forte.
Elle a bien plus de prix que les perles .
Le cœur de son mari a confiance en elle.
Et les profits ne lui feront pas défaut.
Elle lui fait du bien et non du mal
Tous les jours de sa vie.
Elle se procure de la laine et du lin.
Elle travaille de sa main joyeuse......
Elle se lève, lorsqu'il est encore nuit
Et elle donne la nourriture à sa maison.
Et la tâche à ses servantes......
Elle met la main à la quenouille
Et ses doigts prennent le fuseau.
Elle tend la main au malheureux,
Elle ouvre la main à l'indigent......
Elle est revêtue de force et de grâce
Et elle se rit de l'avenir.
Elle ouvre la bouche avec sagesse,
Et les bonnes paroles sont sur sa langue.
Elle surveille les sentiers de sa maison.

Et elle ne mange pas le pain de l'oisiveté.
Ses fils se lèvent et la proclament heureuse;
Son époux se lève et lui donne des éloges:
Plusieurs filles se sont montrées vertueuses,
Mais toi, tu les surpasses toutes.
Trompeuse est la grâce et vaine est la beauté ,
La femme qui craint Dieu, est celle qui sera louée."

Quelles nobles modèles féminins, l'Ancien Testament nous met devant les yeux: Rébecca, Judith, Esther, la mère des Macchabées, etc.

A son tour, le Nouveau Testament s'ouvre sur des figures telles que sainte Anne, sainte Elisabeth, et cette figure radieuse qui les domine; et les éclaire toutes: la Bienheureuse Vierge Marie.

Qu'on lise les Annales de l'Eglise catholique, qu'on ouvre le martyrologe Romain. Quelles théories de femmes admirables, qui, à la suite de la sainte Vierge ont élevé leur sexe jusqu'aux plus hauts sommets de la grandeur morale, et de la sainteté. Faut-il citer des noms, parmi celles qui ont travaillé d'une manière plus éclatante au bien et au progrès de l'humanité? N'est-ce pas à sainte Hélène que nous devons le grand Constantin, à sainte Monique, que nous devons saint Augustin, à sainte Clotilde, que nous devons Clovis, à Blanche de Castille, que nous devons saint Louis? Qu'on se rappelle seulement les noms de sainte Elisabeth d'Ecosse, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Thérèse, sainte Catherine de Sienne, la Bienheureuse Marguerite Marie, mais pourquoi aller chercher au loin, alors que nous avons ici dans notre pays, une Marie de l'Incarnation, une Marguerite Bourgeois, une Jeanne Mance, une Mère Youville, et combien d'autres!

Combien de noms d'hommes publics, ou de grands capi-

taines, pourraient figurer à côté de ceux-là, pour les services rendus à l'humanité?

Bien plus, si dans les carrières libérales, si dans la vie publique, l'on rencontre des hommes intègres, qui sont l'honneur non seulement de leur profession, mais encore de leur pays, de l'Eglise et de l'humanité, dans la plupart des cas, si l'on veut remonter aux origines, ces grandes vies ont reçu leur élan au foyer de l'amour maternel.

Ce qui soutient les hommes publics dans leurs luttes et leurs travaux, c'est la pensée de retrouver le repos auprès d'affection pures, dans une atmosphère sereine que n'agitent point les passions de la politique ou les tracas des affaires.

C'est un tableau qui devrait tenter la plume d'un écrivain catholique : l'histoire de la femme chrétienne, et de son influence sur la société, depuis le commencement du Christianisme.

Il suffirait de lire quelques pages de cette épopée grandiose pour faire toucher du doigt, le ridicule du féminisme moderne.

Question II. — LA SOCIETE PATERNELLE :

C'EST-A-DIRE LA SOCIÉTÉ COMPOSÉE DES PARENTS ET DES ENFANTS.

Le mariage a pour but principal : la propagation du genre humain, au double point de vue physique et moral ; ou en d'autres termes : la procréation et l'éducation des enfants.

Contre cette fin double, les parents peuvent pécher doublement ; à savoir : 1° par la limitation volontaire et criminelle de la famille. 2° Par la négligence de l'éducation des enfants.

§ I. — La limitation criminelle de la famille.

Par le sacrement de mariage, les époux acquièrent des droits mutuels, leur permettant d'atteindre la fin pour laquelle le mariage a été institué.

Ces droits conjugaux ne sont pas nécessairement une obligation, c'est-à-dire que les époux ne sont pas tenus d'en user. Et l'on comprend parfaitement que pour des raisons supérieures, par exemple, de sacrifice, de renoncement, ou d'autres raisons moindres, par exemple, des raisons de santé, soit encore, pour adopter plus facilement une famille étrangère, ou simplement pour éviter les charges d'une famille trop nombreuse; l'on comprend, disons-nous, que les époux, d'un commun accord renoncent, librement à l'usage de leurs droits conjugaux, et consentent à vivre comme frère et sœur.

Mais s'ils veulent user de leurs droits, ils doivent le faire d'après la loi de Dieu, exprimée dans la loi de la nature. C'est là, une obligation stricte, qui constitue la base principale de la chasteté conjugale.

L'immoralité et la gravité de la limitation criminelle de la famille, provient de ce qu'elle est :

1° Une violation de la loi naturelle, qui est, au fond, la loi même de Dieu; loi, qui à chaque chose ici-bas, assigne un rôle spécial, conforme à sa nature. En créant les sexes distincts, Dieu leur a assigné une destination qui concerne le bien du genre humain tout entier : et la limitation criminelle de la famille est opposée à cette destination foncière.

2° Un défi à Dieu, créateur des âmes.

A chaque génération nouvelle, Dieu collabore directement, personnellement par la création de l'âme. Et cette loi de la création des âmes par Dieu, est subordonnée à la loi de la paternité humaine. De sorte que cette loi de la création

des âmes, est frustrée par le crime des parents qui, volontairement, violent les lois de la génération humaine.

3° Un défi à Dieu, fin dernière des hommes, et récompense des élus ; à Dieu qui attend, qui demande des adorateurs et des enfants, et qui a confié aux parents la mission de lui en donner. Les parents qui limitent ainsi volontairement la famille, tarissent criminellement la source de laquelle Dieu attendait des élus.

Et ceci est particulièrement triste pour nos immensités, qui pendant de longs siècles furent soumises à l'empire du démon. Ces vastes contrées réclament des voix pour faire monter à Dieu l'hommage de leur adoration. Et ces voix, elles les demandent aux familles chrétiennes.

4° Un défi à l'Eglise, qui des mariages chrétiens, attend des enfants : et par suite : un défi à Jésus-Christ, dont le corps mystique est privé des membres qu'il était en droit d'attendre : le mariage ayant pour but supérieur l'extension du corps mystique de Jésus-Christ.

5° Un défi à la société, à qui le mariage doit donner des citoyens. Aussi, lorsque cette plaie atteint certaines proportions dans un pays, elle porte le nom de suicide social. C'est ainsi que les nations périssent d'inanition, par le crime de ceux qui avaient pour mission d'être ses sources vitales.

6° Un défi à la race, à la famille, dont les époux sont les mandataires, presque les prêtres.

La famille, la race, comme tout être vigoureux, cherche à s'épanouir, à donner la pleine mesure de sa vitalité : elle se repose de ce soin sur les époux.

C'est donc pour ceux-ci un crime d'infidélité, envers la famille, envers la race, que de la frustrer de l'attente qu'elle basait sur eux.

7° Enfin, c'est une sorte de malédiction pour les époux

eur-mêmes. Ils ne sauraient jouir, dans le crime, de cet amour vrai, sincère, qui fait le bonheur et le charme du foyer, mais qui ne saurait aller sans le respect mutuel, la pureté du cœur et l'accomplissement du devoir.

Du fond pour ainsi dire, du néant, où leur égoïsme criminel les a laissés, ces existences qui auraient dû voir le jour, crient vers leur conscience, comme un mystérieux et éternel remords.

Dans leurs enfants eux-mêmes, leur conscience leur fait entendre un reproche muet : "Si vous étiez de bons époux, nous aurions des frères et des sœurs ; nous serions plus de "cœurs pour vous aimer, et dans votre vieillesse, plus de "bras pour vous aider. Nous serions pour vous une vivante "bénédiction ; tandis que Dieu ne bénit pas les familles à "la source desquelles le crime demeure en permanence."

Ce crime est tellement contraire à la nature, qu'on se demande comment il se fait que des époux, surtout des époux chrétiens puissent s'en rendre coupables.

Evidemment à cela, il y a des causes multiples. Les principales, les plus profondes proviennent des époux eux-mêmes, de leur égoïsme, de leur lâcheté — ils redoutent les charges de la famille — du manque d'esprit de foi, manque de confiance en Dieu, enfin du fléchissement général du sens moral.

Ces causes sont connues, et nous n'insistons pas. Mais il y en a d'autres auxquelles on ne songe pas, ou que l'on connaît beaucoup moins ; celles-ci sont étrangères aux époux.

Remarquons, d'abord, que le mal dont nous parlons, sévit beaucoup moins dans les campagnes que dans les villes. Pourquoi cela ? On dirait qu'un préjugé, une sorte de mode morale, reçue dans la société mondaine, exige, pour qu'une famille soit bien vue, considérée, comme étant dans le mouvement, en un mot une famille du monde, qu'elle n'ait qu'un

nombre très limité d'enfants: deux ou trois tout au plus. On laisse le soin d'avoir des enfants nombreux aux familles ouvrières, ou encore aux époux que l'on traite de naïfs. "Il est de bon ton de n'avoir que deux ou trois enfants: que voulez-vous? C'est la mode! et l'on s'y conforme!"

La société, dans les villes surtout, est saturée d'égoïsme; on cherche la tranquillité, le bien-être, les aises; c'est pourquoi l'on n'aime pas les familles nombreuses: les enfants font trop de bruit. Les logements que l'on bâtit, ne sont pas faits pour des familles nombreuses: on n'aime pas à louer une maison à un homme père d'une nombreuse famille: les enfants peuvent causer des dégâts, mettre la maison en désordre: ou bien on demande un prix exorbitant, qui l'oblige de chercher ailleurs.

Les riches, ou même les institutions publiques, qui louent les services d'un ménage, n'acceptent que les ménages sans enfants, ou n'en ayant qu'un ou deux. Les pères de familles nombreuses, sont bien souvent les derniers à qui on donnera du travail; il est plus commode d'employer des célibataires; ils sont plus libres. La fièvre des affaires, demandant des déplacements continuels, difficiles, ne s'accommode pas de nombreux enfants, qui sont un grand embarras.

En un mot, les familles nombreuses, dans nos sociétés modernes sont traitées comme des parias: le monde leur ferme ses portes.

Sans doute ces obstacles n'excusent pas la stérilité volontaire, mais ils l'expliquent un peu; surtout, ils aident à faire le départ des responsabilités et par suite, ils indiquent où il faut appliquer le remède.

Il y a certainement là, un travail de régénération sociale à entreprendre, afin que, dans la société les parias ne soient

pas précisément ceux qui ne reculent devant aucun sacrifice pour accomplir intégralement leur devoir.

§ II. — L'ÉDUCATION.

Nous avons traité ailleurs, (1) ce problème de l'éducation ; nous n'y reviendrons pas ici. Qu'il nous suffise de signaler, en passant, trois dangers, auxquels est exposée la famille sous ce rapport :

a) La négligence de l'éducation.

Certains parents, ne comprenant pas la nécessité, les avantages et les bienfaits d'une éducation soignée ; et par ailleurs, voulant profiter du travail des enfants, dès que ceux-ci sont à même de les aider un peu, compromettent leur avenir en négligeant complètement, ou à peu près, leur éducation.

b) Une fausse idée de l'éducation.

Un grand nombre de parents ne se font pas une idée juste de l'éducation, et compromettent également l'avenir de leurs enfants, soit en leur faisant donner une éducation au-dessus de leur condition — on dirait qu'ils veulent satisfaire dans leurs enfants, une ambition, qu'ils n'ont pu réaliser dans leur propre vie —, de là les déclassés, malheureux et encombrants ; soit en n'accordant pas à la formation de la volonté, du cœur, de la conscience ; à l'éducation morale et religieuse, l'importance qu'elle mérite.

Dans de telles conditions, il est clair que l'instruction fera plus de mal que de bien.

c) Le troisième danger concerne l'exercice de l'autorité dans la famille. Il y a là deux excès à éviter : 1° la fai-

(1) Voyez notre lettre pastorale à la fin de ce volume.

blesse ou la mollesse — dans bon nombre de familles, ce sont les caprices des enfants qui finissent toujours par prévaloir ; 2° la rudesse, surtout de la part du père, qui écrase, qui s'impose par la force, au lieu de commander en persuadant. Le juste milieu à garder ici, tient en ces deux mots : douceur et fermeté : la douceur pour tempérer la fermeté ; et la fermeté, pour empêcher que la douceur ne dégénère en faiblesse.

Question III. — LA SOCIETE PATRIARCALE.

La famille est dépositaire d'un double patrimoine, que les générations successives doivent fidèlement se transmettre l'une à l'autre : 1° un patrimoine matériel, admirablement résumé et, pour ainsi dire concentré dans ce terme si compréhensif de "toit paternel," "maison paternelle" ou simplement "la maison", "chez nous" ; 2° un patrimoine moral, comprenant un ensemble de traditions morales et religieuses, soit à l'état de principes, soit principalement, à l'état de vertus, pratiquées par les ancêtres, et léguées à leurs descendants, comme le plus précieux des héritages.

Entre ces deux patrimoines, il existe un lien d'intime connexion. Le patrimoine matériel symbolise, renferme en quelque sorte à l'état cristallisé, le patrimoine moral. Même pour les membres de la famille que le reflux de la vie a pu emmener au loin, la pensée du toit paternel, avec le trésor de ses souvenirs, reste là fixée comme une étoile polaire au sommet de l'âme, et comme un amour fondamental, au centre de la vie affective.

Or, la vie moderne, de plus en plus, semble élever des

obstacles insurmontables contre cette continuité qui constitue l'âme de la famille patriarcale. Les enfants quittent le toit paternel, pour aller ailleurs, chercher fortune, ou fonder un foyer dans des conditions nouvelles; les vieux parents, seuls gardiens de la maison abandonnée, sont parfois obligés d'aller eux-mêmes, chercher un refuge chez des étrangers où ils se mettent en pension. Il n'y a plus de logis vraiment familial.

Cela est vrai surtout, des familles ouvrières, en particulier, dans les villes, où elles vivent généralement à loyer, d'après les conditions des emplois, ou du travail. On ne s'attache nulle part : on n'a pas de point fixe, qui soit comme un centre bienfaisant d'attraction pour tous les membres de la même famille.

Le patrimoine moral subit fatalement le contre-coup de cette absence de patrimoine matériel. Chaque individu fonde un foyer séparé, sans attache avec le passé; et la vie est un recommencement à chaque foyer nouveau. Il y a encore des générations qui se suivent, des foyers qui se succèdent, mais sans lien de continuité vitale. La famille au sens vrai et profond du mot, n'existe plus.

Or, ainsi qu'il a été dit dans la première partie de ce travail, la famille avec son caractère de pérennité, étant l'un des plus solides points d'appui de la religion dans la société, le relâchement de ses liens, laissera se déraciner des âmes, les convictions religieuses elles-mêmes.

Par une conséquence naturelle, ces foyers individuels, pour ainsi dire isolés, manquant de la stabilité intérieure qui vient de la continuité dans la durée, seront entraînés par le courant du milieu qui les environne, et finiront par perdre toute personnalité morale.

Sans doute, il est impossible que la famille ne subisse pas l'influence de la société au milieu de laquelle elle vit,

à l'unité de laquelle elle se rattache; nous avons dit d'ailleurs, que la nationalité, la patrie, c'est un peu la famille agrandie; la vie nationale est une sorte de vie de famille moins profonde, moins intime, que celle du foyer, mais plus large et plus étendue. Il n'en reste pas moins vrai que la société ne saurait absorber la famille, ni faire disparaître la vie domestique sans un très grave détriment pour la société elle-même.

Nous admettons d'ailleurs sans peine que la vie familiale est intimement liée à la vie nationale, et que celle-ci joue par rapport à celle-là un rôle extrêmement important: elle en est en quelque sorte le mur d'enceinte et de défense; mieux encore, l'atmosphère ambiante.

Aussi, pour notre pays si hétérogène, où toutes sortes de populations se coudoient, le problème de la vie familiale se double du problème très complexe de la diversité des nationalités, qui vivent sur notre sol.

Ce dernier problème, à son tour, peut être considéré sous un double point de vue, à savoir: 1° au point de vue de l'unité nationale; 2° au point de vue des traditions familiales, et de leur sauvegarde.

Entre ces deux points de vue, il ne saurait exister d'opposition réelle, puisque la société a pour but essentiel précisément de protéger, de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de la famille.

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude, de traiter le premier de ces points de vue: nous nous contenterons donc des observations suivantes:

1° Parmi les différentes nationalités qui habitent ce vaste pays de la Puissance du Canada, il faut mettre au tout premier rang, les deux races, qui, par droit d'aînesse, de possession et de conquête, sont ici, tout à fait "chez elles".

Le Canada est véritablement leur pays, et le seul nom qui exprime parfaitement la situation du Canada, sous ce rapport, c'est celui de "Confédération Anglo-Française". La portée de ce mot est d'ailleurs exprimé dans le Parlement Fédéral, le Parlement Canadien proprement dit, qui, de par la Constitution fondamentale du pays, est un parlement Anglo-Français.

Ce point semble devoir être en dehors de toute discussion.

2° L'unité sociale du Canada, ne saurait s'opposer à ce que les sujets de nationalités différentes, possèdent leurs propres organisations religieuses et scolaires, à la condition, évidemment d'être loyaux sujets Canadiens et Britanniques. La seule unité morale et sociale d'un pays, compatible avec la véritable liberté, devrait avoir pour devise : "la décentralisation, pour tout ce qui regarde les intérêts particuliers, notamment, les questions religieuses et scolaires ; et la centralisation pour les intérêts généraux, c'est-à-dire d'ordre politique et économique, du pays tout entier."

Cette formule ne saurait offusquer personne, et le principe qu'elle énonce, bien compris, peut, à lui seul, résoudre bon nombre de difficultés brûlantes.

Quant au point qui nous occupe, outre les relations intimes qui existent entre la famille, et la nationalité, l'abandon des traditions nationales, comme des traditions familiales, entraîne de graves inconvénients, dont les principaux sont les deux suivants :

a) Tout le monde sait que le sentiment national est un de ceux qui sont le plus profondément enracinés dans le cœur humain. Or, le sentiment national est alimenté par les traditions nationales. Les traditions nationales jouent donc dans la vie humaine un rôle fondamental.

Conséquemment, renoncer à ses traditions nationales, parce qu'on a quitté son pays, pour habiter dans un autre,

c'est, dans une certaines mesure, affirmer équivalemment que l'on peut, au gré des circonstances, renoncer à des sentiments fonciers, pour s'adapter à des milieux nouveaux. Sans doute, en fait, on ne renonce qu'à ses traditions nationales ; mais le fait implique un principe qui ouvre dans l'âme une brèche par où s'échapperont d'autres sentiments, sans en excepter la religion elle-même. Les convictions, et les sentiments de la vie morale reposent sur les principes. Ebranlez un principe, vous exposez tout l'édifice à crouler.

b) Mais ce n'est là qu'un inconvénient indirect, il y en a un autre plus direct provenant du rôle moral que jouent les traditions.

Pour éviter toute équivoque, il importe tout d'abord de bien préciser ce qu'il faut entendre par tradition. Car il y a de mauvaises traditions, comme il y en a de bonnes ; et il est clair qu'il ne saurait être question de conserver de mauvaises traditions sous prétexte qu'elles sont des traditions. Mais alors, nous voilà, semble-t-il, acculés à une impasse.

Si, parmi les traditions, il faut préalablement faire un triage, pour élaguer les mauvaises, parce qu'elles sont mauvaises ; si pour faire régner la vérité et le bien, il faut s'opposer à des traditions ; ce ne sont plus les traditions qui ont de la valeur, mais ce qui en constitue la vérité et la légitimité.

Au fond, il y a quelque chose de très vrai, dans ce raisonnement. Mais, à bien prendre les choses, au lieu de constituer une insurmontable difficulté, contre les traditions, il oblige à des précisions qui éclairent une des questions les plus intéressantes de la psychologie humaine.

Remarquons en premier lieu, la profonde analogie qui existe entre les traditions, et les habitudes.

Les habitudes ne sont pas autre chose, en somme, que des

habitudes sociales, comme les habitudes proprement dites, peuvent être dites, en toute vérité, des traditions individuelles. C'est donc l'analyse de l'habitude, qui nous fera connaître la vraie nature de la tradition, et conséquemment la raison profonde de son rôle dans la vie morale des familles et des sociétés .

Or, l'habitude proprement dite, requiert nécessairement, les conditions suivantes :

1° La permanence. Le mot "*habituel*" d'ailleurs, l'indique clairement. On ne saurait donc appeler habitudes, des dispositions ou indispositions, manières d'être, manières d'agir, manières de vivre, passagères, transitoires, qui ne portent pas en elles-mêmes, un certain principe de durée ou de fixité.

2° L'habitude est distincte de la nature et de ses lois fondamentales; elle lui est postérieure, elle s'ajoute à la nature. On reçoit la nature et ses lois fondamentales, avec la vie; tandis qu'on acquiert les habitudes.

Cela suppose, évidemment que les déterminations imposées par la nature, laissent un peu de flexibilité, de souplesse, de malléabilité aux manières d'être, d'agir, de vivre. Car une chose totalement prédéterminée par la nature à être, à agir, à vivre toujours d'une manière uniforme, n'est pas susceptible d'habitude.

A ce titre, les dispositions, adaptations permanentes, que peuvent revêtir les objets inanimés, les plis, qu'ils peuvent prendre, sont, en un certain sens, des habitudes. Ainsi, les habits que l'on porte, finissent par s'adapter à notre corps, et gardent ce pli; l'on peut assouplir certaines choses à notre usage; les "mettre à notre main", comme le dit d'une manière si expressive le langage populaire; un artiste s'habitue à son instrument, et l'on dirait que, de son côté, l'instrument s'habitue à l'artiste. L'homme peut dresser pres-

que tous les animaux. Or, le dressage a précisément pour but, d'imprimer à l'animal certaines manières d'être, d'agir, ou de vivre permanentes, et distinctes de sa nature, s'ajoutant, se superposant à son instinct. Ce sont, en un certain sens, des habitudes.

Cette marge laissée par la nature aux manières d'être et d'agir, marge en raison de laquelle les habitudes peuvent se greffer, en quelque sorte sur la nature et les lois foncières de l'être : cette marge s'élargit à mesure que l'on s'élève plus haut dans l'échelle des êtres matériels.

Chez l'homme, cette détermination imposée par la nature, est très vague, très générale. Conséquemment chez lui, la marge des habitudes est très étendue.

Comme à tous les êtres, la nature a assigné à l'homme une fin propre, et lui a donné des facultés pour y tendre avec des lois pour le guider dans cette tendance.

Or, la loi fondamentale de la finalité, dans la nature humaine, se réduit au besoin de l'infini : ce besoin de l'infini, se traduira dans la volonté, par ses inclinations et ses tendances. Les lois de ces tendances sont en germe, au plus intime de l'intelligence, et dès l'éveil de cette faculté, vont se traduire en un double ensemble de pouvoirs fondamentaux : 1° ensemble de premiers principes de la raison spéculative ; 2° ensemble de principes fondamentaux de la raison pratique : dont le premier qui sert de point d'appui, à tous les autres. s'énonce ainsi : "Il faut faire le bien et éviter le mal."

Or, en tout cela, la fin de la vie humaine n'est contenue, que d'une manière abstraite, vague, indéterminée. Indéterminés, également les moyens à prendre, le chemin à suivre pour y arriver.

Entre cette première semence générale de vie morale, et la vie concrète, détaillée, qui tend à une fin bien déter-

Mais ici une remarque essentielle s'impose pour préciser et compléter la notion de l'habitude.

Ces différentes habitudes ne supposent pas toutes l'effort, la conquête de la liberté sur l'indétermination de la nature. Quelques-unes, au contraire proviennent du laisser-aller, de l'abandon, de l'inertie de la volonté en face de la vie, comme si cette faculté était alourdie par le poids mort de la passivité de la nature, ou entraînée par les forces fatales de la vie inférieure.

Il semble qu'il ne saurait y avoir là d'habitude, au sens strict et élevé du mot. L'habitude, en effet, semble tellement inséparable de l'effort et de la conquête de l'activité libre, que tout le travail de l'éducation peut se résumer en cette formule : "Empêcher l'enfant de se laisser-aller à de mauvaises habitudes — travail négatif — : et lui en faire contracter de bonnes" ; ou plus simplement : "Faire contracter à l'enfant de bonnes habitudes." Ce qui revient à dire : apprendre à l'enfant à se dominer, à se conquérir lui-même, à dégager sa volonté des forces fatales qui s'agitent au fond de sa nature, afin de pouvoir vivre une vie morale pleine, élevée et libre.

3° Condition.

L'habitude doit reposer sur la nature, et se trouver, en quelque sorte, dans le prolongement de ses lois fondamentales, de ses aptitudes, de ses capacités foncières.

Car :

a) La nature d'un être est la source première de son activité, de ses aptitudes, de ses capacités.

b) Elle constitue de plus, la première assise de tout ce qui est permanent en lui.

c) D'ailleurs, rien de violent, rien de ce qui est opposé à la nature ne saurait avoir de la permanence, de la fixité

dans un être. Tout état violent, anormal, tend à se résoudre par une crise, qui ramène un état conforme à la nature, ou qui finit par briser l'être lui-même. Entre les lois foncières de la nature, entre ses tendances fondamentales, et les tendances qui font partie de la nature individuelle, dans sa réalité concrète, de son tempérament physiologique, intellectuel, moral et affectif, avec l'ensemble des éléments qui constitue le caractère nâtif d'une personne, et enfin, les habitudes proprement dites, il devrait y avoir continuité, comme si toutes les déterminations survenant à la nature se trouvaient dans son prolongement.

Or, à cette profondeur, la nature ne saurait être mauvaise, ni perverse : ses inclinations foncières la portent vers le vrai et le bien.

L'habitude proprement dite semble résulter dans l'âme, de l'effort qu'elle fait pour subordonner les contingences qui conditionnent son activité ordinaire, à l'incorruptibilité de sa nature, à la fixité de ses tendances primordiales, d'une part ; et d'autre part, à l'immobilité de l'infini qui constitue sa fin suprême.

Le mal qui peut survenir, dans cet effort, provient d'une déviation, non d'une tendance foncière positive. Ce que l'on désigne par le ''fonds mauvais de la nature humaine est donc non quelque chose de positif, mais un fonds de passivité, d'inertie ; c'est en quelque sorte, le revers privatif des lois fondamentales de la finalité.

La philosophie confirme admirablement cet aperçu, en définissant le mal : la privation du bien : conséquemment une tendance mauvaise devra être dite : la privation d'une tendance bonne. Le mal ne serait donc pas un être, mais il usurpe pour ainsi dire la place du bien, la place de l'être ; il ne saurait donc reposer que sur le bien lui-même : il ne peut exister d'être qui soit une pure privation. On l'a dit

avec beaucoup de profondeur : dans toute erreur, il y a une âme de vérité. L'intelligence, en effet ne saurait accepter l'erreur pour elle-même ; elle se laisse tromper par des apparences de vérité, qui cachent l'erreur réelle ; il ne saurait y avoir une erreur absolue dans un esprit. De son côté, le cœur, la volonté ne sauraient aimer, vouloir le mal pour lui-même : ce sont les apparences du bien qui les séduisent.

Une analyse quelque peu pénétrante, aurait vite fait de découvrir dans les pires égarements de l'esprit et du cœur, les vestiges de ces besoins profonds qui portent l'âme au bien et au vrai. Sous les superstitions les plus grossières, ne perçoit-on pas le besoin de Dieu? Les hommes les plus dégradés, les plus cyniques, ne cherchent-ils pas à justifier, leur déchéance par des théorie où il est question de droit ; d'inviolabilité de la conscience, d'aspirations de la nature?

C'est là qu'il faut chercher le fonds intime, l'âme de l'habitude. L'on peut ainsi rencontrer des vies qui, en suivant successivement des directions opposées, gardent le même fonds d'habitude, seul le contenu objectif a changé. Les grands convertis que furent Newman, Manning, Faber, et le si regretté Mgr Benson, ont gardé, après leur conversion le même fonds d'habitudes religieuses qui les caractérisait déjà auparavant. Dans ces âmes, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, l'erreur avait pris la place de la vérité. En atteignant la vérité, elles ont conquis leur équilibre normal, et se sont retrouvées pleinement elles-mêmes.

Ce que nous venons de dire des habitudes en général, peut s'appliquer aux habitudes surnaturelles, du moins, pour ce qui concerne leur radication progressive dans l'âme, et le développement psychologique de leur action. La grâce ne détruit pas la nature ; en l'élevant, elle respecte ses lois.

minée, qui porte sur des objets bien précis, la marge est immense.

Les déterminations de la vie concrète, devront donc être une conquête de la liberté : conquête, en réalité, double : *a*) conquête psychologique sur l'indétermination des tendances foncières de la nature humaine ; *b*) conquête objective, sur l'indétermination des premiers principes de la loi naturelle.

Les déterminations qui viennent prendre place dans cette marge indéfinie, peuvent être multiples et très complexes. Elles comprénnent :

1° Le tempérament individuel, — avec ses qualités ou ses défauts — basé sur la constitution psychologique du sujet.

2° Le caractère — avec ses formes multiples, ses nuances indéfinies ses qualités et ses défauts — qui tout en reposant sur le tempérament, est cependant, à proprement parler, de nature psychologique.

D'une manière beaucoup plus vraie et beaucoup plus stricte que pour le tempérament, on peut parler des qualités et des défauts de caractère ; du bon ou du mauvais caractère ; parce que le caractère est beaucoup plus intimement, et immédiatement lié à la vie morale, que le tempérament.

3° Les qualités ou défauts de l'esprit : l'on dira, par exemple, un esprit droit, pénétrant, lucide, large, philosophique, scientifique, positif, spéculatif, méthodique, etc., ou un esprit obscur, fourbe, obtus, étroit, méticuleux, etc. Il y a aussi les maladies de l'esprit : on dira de quelqu'un qu'il est sain d'esprit, ce qui suppose évidemment que l'esprit peut être malade : le scrupule, l'aliénation mentale, etc., sont des maladies de l'esprit.

4° Les qualités, défauts et maladies de la volonté : l'énergie, la souplesse, la patience, la douceur, ou bien la mollesse, la violence, la faiblesse, l'aboulie, etc.

5° Les qualités, défauts et maladies de la sensibilité du cœur, des affections.

Tout cela ajoute à la nature humaine des déterminations particulières qui peuvent se rencontrer avec de grandes différences chez les divers individus.

Toutefois, ces qualités, ou défauts de l'esprit, du cœur, de la volonté, du caractère, etc... ne sont appelés habitudes, que lorsqu'ils sont le fruit ou le résultat de l'activité personnelle.

Car il est à remarquer que si ces défauts ou qualités s'ajoutent à la nature humaine considérée en son fonds universel, ils peuvent parfaitement faire pour ainsi dire, partie de la nature individuelle.

C'est pourquoi l'on dit de ces qualités ou défauts, qu'ils sont naturels, ou que ce sont des habitudes : selon qu'ils sont reçus avec la nature, ou qu'ils dépendent de l'exercice de la liberté.

Il y a là, sans doute une question d'hérédité et d'atavisme : ce qui suppose de l'activité humaine ayant produit des habitudes qui ont fini par se cristalliser dans la nature et se transmettre avec elle, sous forme de prédispositions que la vie fera s'actualiser, comme sous l'effort d'une poussée intérieure.

A ce titre, on pourrait peut-être les appeler, des habitudes de race, ou de famille. Mais cela est en dehors du problème précis qui nous occupe actuellement.

L'habitude suppose donc la vie en exercice ; elle implique un résultat, acquis au moyen de l'activité personnelle, libre.

Le domaine des habitudes est donc aussi vaste, aussi étendu que le domaine de l'activité humaine.

Il y a des habitudes :

a) Dans la sphère de l'activité physique, corporelle : souplesse, habileté, dextérité, entraînement : habitudes d'hygiène, etc.

b) dans la sphère de l'activité humaine proprement dite :

1° L'activité spéculative : habitudes intellectuelles : sciences, erreurs, préjugés, etc.

2° L'activité pratique, dans le double domaine :

a) De l'art, depuis les arts utilitaires, les plus simples, les plus vulgaires, par exemple, de l'économie domestique, jusqu'aux arts libéraux, les plus élevés : la poésie, la littérature, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture.

b) De la morale comprenant les devoirs de l'homme :

1° envers Dieu : habitudes religieuses.

2° envers le prochain ; habitudes concernant la vie de société, ou de relations sociales.

3° envers soi-même : habitudes concernant surtout l'organisation intérieure de la vie individuelle.

De plus, l'homme étant défectible dans toute l'étendue de son actvité, on peut distinguer dans chaque sphère de l'activité humaine, les habitudes bonnes et les habitudes mauvaises.

Cette nomenclature n'a pas d'autre but que de donner une idée générale de la complexité de la vie humaine relativement aux habitudes.

La différence essentielle qui distingue les habitudes naturelles des vertus infuses, consiste en ce que celles-ci, sont surnaturelles, divines, et causées dans l'âme par infusion directe de Dieu ; tandis que les premières prennent leur source dans l'âme humaine, et sont produites par la répétition des actes d'une manière fréquente, et toujours dans le même sens.

Les traditions sociales.

Toute proportion gardée, ce qui vient d'être dit de l'habitude, s'applique exactement aux traditions ; les traditions n'étant pas autre chose, comme on l'a remarqué plus haut, que des habitudes sociales.

Qu'il soit considéré dans sa vie individuelle, ou dans sa vie sociale, l'homme reste toujours l'homme : la nature humaine, avec ses lois fondamentales, ne change pas ; la société n'est qu'une extension de l'individu ; de même les lois sociales ne sont qu'une extension des lois individuelles : la morale sociale est une extension de la morale individuelle.

Les traditions proprement dites, c'est-à-dire, les traditions actives, formées au prix d'efforts accumulés dans le même sens, par les générations successives : les traditions qui expriment le tempérament collectif d'une famille, d'une race, d'une nationalité : ces traditions reposent sur les assises mêmes de l'âme familiale ou de l'âme nationale. Or, cette âme familiale ou nationale, considérée ainsi foncièrement, ne saurait être mauvaise ni perverse. Sous ses errements et ses déviations, il est toujours possible de retrouver la droiture fondamentale. Dans toutes les traditions proprement dites, on trouve un fonds de continuité avec les aspirations primordiales qui portent l'âme humaine vers le

vrai, vers le beau, et vers le bien. C'est là, l'esprit, l'âme des traditions.

En appeler aux traditions d'une famille, ou d'une nationalité, ce n'est donc pas simplement affirmer que cette famille ou cette nationalité doit continuer à penser, à agir, à vivre de telle ou telle manière, parce que ses ancêtres ont pensé, agi, vécu ainsi. Mais c'est dire que dans son passé, soit pris dans son ensemble, soit considéré à certaines époques décisives de sa vie, l'âme nationale, ou l'âme familiale a donné la vraie mesure de sa valeur, manifesté le cachet spécial, distinctif de son tempérament et de son caractère. Et c'est cela qu'il faut continuer ou au besoin, faire revivre. Il peut arriver que cette âme familiale ou nationale mette longtemps à se révéler à elle-même, à prendre conscience d'elle-même ; qu'elle laisse dévier la rectitude fondamentale de ses tendances natives ; que pour redevenir elle-même elle doive renoncer à certaines doctrines, certains usages, certaines coutumes, pour en adopter d'autres ,contraires, remonter même plusieurs siècles vers son passé.

Mais une analyse attentive, même sous des errements séculaires peut découvrir encore le vrai sens, la vraie vitalité de l'âme nationale ou collective. La ramener à ses traditions, c'est donc simplement la ramener à elle-même, à ce qu'elle est dans son vrai fonds, et non seulement à la surface.

Naturellement, cette âme de la tradition, à l'instar de tout ce qui est humain, ne saurait exister ici-bas, en dehors de toute condition, de toute expression sensible. A cette âme, il faut un corps un élément qui l'incarne, pour ainsi parler. Et cet élément sensible ne fera qu'un tout, qu'un seul composé vivant, humain, avec l'âme de la tradition, à l'instar du composé qui résulte de l'union intime de l'âme et du corps.

Evidemment, cet organisme de la tradition pourra être très complexe, mais sans contredit, son élément principal celui qui exprimera le mieux, le tempérament national, c'est le langage sous toutes ses formes, littérature, arts, etc. Aussi doit-on affirmer en toute vérité, que la langue d'un peuple est à l'âme, au génie, de ce peuple, ce que le corps humain est à l'âme individuelle, ce que la parole est à la pensée. La langue traditionnelle est donc pour un peuple un des trésors auxquels il doit rester le plus inviolablement attaché, surtout lorsque cette langue, avec sa valeur artistique, transmet tout un passé de grandeur morale.

Pour un peuple, renoncer à sa langue, c'est donc pratiquement renoncer à son âme et à son génie propre. D'autre part il est extrêmement difficile et dangereux pour un peuple que des siècles ont formé, de changer de tempérament, de s'adapter au caractère d'un autre peuple qui lui aussi a été formé par un travail séculaire, mais dans un sens différent. Aussi, renoncer à sa propre langue, c'est, pour un peuple, presque se vouer à une déchéance fatale. Et ce serait un acte de barbarie que de vouloir enlever à un peuple, ce trésor de famille, qu'on appelle la langue maternelle.

La seule conclusion pratique que nous voulons tirer de ces développements, c'est que; d'une part, les vraies traditions morales étant, par leur fonds, si intimement liées avec le meilleur de la nature humaine; d'autre part les traditions familiales étant si intimement solidaires des traditions nationales et conséquemment du langage qui est leur expression sensible, les diverses nationalités fixées dans ce pays, tout en s'adaptant aux conditions de leur nouvelle patrie; tout en se montrant d'une loyauté absolue à l'égard du gouvernement Canadien et du gouvernement Britannique, ne sauraient renoncer à leur langue, et à leurs traditions nationales, sans un grave détriment pour leur avenir moral.

Question IV. — LA SOCIETE DOMESTIQUE.

Nous avons expliqué dans notre première partie ce que nous entendons par "société domestique", soit au sens restreint de société quasi-familiale entre maîtres et domestiques, ou personnes engagées au service de la famille — les serviteurs ou familiers, soit au sens plus large de société quasi-familiale entre patrons et ouvriers.

A vrai dire, cependant, le nom propre de cette société quasi-familiale entre maîtres et serviteurs, patrons et ouvriers, c'est celui de société *hérile;* tandis que le nom de société domestique est plutôt générique servant à désigner la famille dans toute son étendue. Si nous employons ici le terme de société domestique, de préférence à celui de société hérile, c'est que celui-ci est beaucoup moins en usage, et que l'autre, au contraire, d'après son étymologie — domestici, familiers — indique parfaitement l'objet que nous avons en vue.

Or, tous ces familiers, domestiques ou serviteurs, etc., sont à la famille comme un complément nécessaire, utile, ou agréable. Ainsi, pour les travaux du ménage, pour l'entretien, la bonne tenue de la maison, pour le soin, la surveillance des enfants, etc., la mère de famille doit souvent avoir recours aux services de personnes étrangères. Il en est de même du père de famille qui ne suffit pas à lui seul, à la gérance de ses affaires.

En partageant ainsi, les travaux, les soins du père ou de la mère de famille, ces serviteurs font en quelque sorte moralement partie de la famille elle-même; ils entrent dans son intimité; ils assument une partie de ses obligations, de ses intérêts, de ses responsabilités; ils sont appelés à jouer

un rôle important dans le but primordial de la famille : l'éducation des enfants.

Or de ce point de vue, les maux qui menacent la famille, proviennent surtout de l'oubli de ce principe que nous venons d'énoncer.

Trop souvent, par exemple, la mère de famille cherche à se décharger des soins du ménage ou des enfants, pour jouir plus librement de la vie et des plaisirs du monde. Cè n'est pas de l'aide qu'elle demande, mais des esclaves auxquelles elle se contentera de dicter des conditions, de donner des ordres où le cœur, le tact, la condescendance, l'esprit maternel, en un mot la charité chrétienne, n'aura aucune part.

D'un autre côté, on ne peut trouver que très difficilement des jeunes filles qui consentent à s'engager au service d'une famille, et lorsqu'on en trouve, c'est à des conditions exorbitantes. Ces personnes n'acceptent aucun travail pénible ; elles sont revêches à toute recommandation, à toute direction, elles veulent conserver toute leur indépendance, avoir à elles toutes leurs soirées, recevoir ou visiter qui il leur plaît, ne supportant aucune surveillance. Elles se considèrent comme des étrangères qui cherchent à gagner le plus d'argent possible afin de pouvoir porter de belles toilettes, toujours choisies d'après la dernière mode. Auprès des enfants dont elles doivent prendre soin, elles n'ont aucun sentiment de leur grave responsabilité.

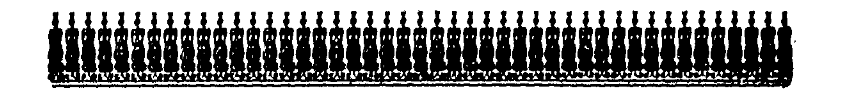
Tout ce que nous venons de dire des rapports entre maîtresses et servantes, s'applique également, et peut-être plus fréquemment encore, aux rapports qui existent entre le chef de famille et ses ouvriers ou serviteurs.

L'esprit chrétien, qui est un esprit d'union, de charité, de fraternité ne préside plus à ces relations. C'est pourquoi maîtres et serviteurs, maîtresses et servantes, se considèrent non seulement comme des étrangers, mais trop souvent

comme des ennemis dont le seul but est de s'exploiter mutuellement.

Au lieu de se représenter le but unique très élevé, qu'ils devraient poursuivre solidairement et qui les rapproche d'une façon très intime ; à la lumière duquel leurs tâches respectives, quoique différentes et inégales, acquièrent une sorte de consécration d'égalité, ils ne voient que les distances sociales qui les séparent. De là, l'orgueil, d'un côté ; et de l'autre, l'envie et la haine où gronde la révolte. Et ainsi, sur les cerveaux des serviteurs, les utopies égalitaires germent et se développent à l'envi, comme en un terrain abondamment préparé.

Pour compléter ces quelques réflexions, il nous faudrait considérer d'une manière plus spéciale, les rapports du patron avec ses ouvriers : rapports qui devraient constituer les liens d'une famille patronale, société familiale "hérile". Mais, outre que cela ne concerne pas immédiatement les intérêts de la famille proprement dite, les conditions économiques ont été profondément révolutionnées par les découvertes qui ont abouti à la grande industrie, et à la grande exploitation agricole ; de sorte que c'est le problème extrêmement difficile et complexe, de la question sociale qu'il faudrait aborder. Cela est en dehors des cadres modestes de ce présent travail.



QUATRIÈME PARTIE

LES REMEDES.

A parcourir d'un coup d'œil rapide, l'ensemble de ce travail, il nous semble que cette quatrième partie est maintenant inutile. En effet :

1° Pour un grand nombre des maux que nous venons de signaler, le remède consiste surtout à découvrir et à dénoncer le mal lui-même.

2° Pour la plupart des autres, nous avons dû exposer le remède en faisant connaître le mal.

Nous donnerons néanmoins quelques brèves indications, qui pourront être de quelque utilité, en même temps qu'elles compléteront ou préciseront ce que nous avons dit jusqu'ici.

Art. I. — L'IDÉAL DU MARIAGE ET L'ÉDUCATION GÉNÉRALE.

L'idéal du mariage est intimement lié au fond même de la vie morale. Or, la vie morale repose presque totalement sur l'éducation générale. C'est donc, tout d'abord par le moyen de l'éducation générale, que se formeront l'esprit, la conscience, le cœur de ceux et de celles à qui la Providence a dévolu la mission sublime, de pères et de mères de famille. C'est dans l'éducation générale, que l'on trouvera les premiers remèdes aux maux dont souffre la famille.

Tout en renvoyant le lecteur aux ouvrages qui traitent cette question, nous voudrions indiquer en quelques traits rapides, comment l'éducation générale peut travailler à relever dans les âmes l'idéal du mariage, et ainsi préparer à la société chrétienne de vrais foyers de vie et de vertu. Nous suivrons pour cela, les cadres qui nous ont servi au début de notre troisième partie pour préciser les conditions de toute véritable vie morale :

1° Connaître son devoir. 2° Aimer son devoir. 3° Vouloir et accomplir son devoir.

1° Connaitre son devoir.

Dès l'âge le plus tendre, l'enfant doit apprendre à discerner en lui-même les différentes spontanéités, impulsions ou impressions ; en un mot les différentes manifestations de la vie qui s'agite au sein de sa sensibilité. Apprenez-lui à les juger selon leur valeur morale.

Faites-lui bien comprendre que la liberté consiste non pas, à se laisser aller aux entraînements, aux spontanéités de la nature, mais à les dominer, à les gouverner, à les diriger, à les faire servir aux fins supérieures de la conscience morale.

C'est là vraie science de la vie.

Par cette science, l'enfant acquiert un sentiment de dignité personnelle, de respect de soi-même, qui le mettra en garde contre toutes les séductions des sens.

Montrez-lui que, pour apprécier, juger des personnes avec lesquelles il se trouve en relation, des objets qui l'entourent et frappent ses regards, il doit prendre pour critère, non pas les jouissances qu'il en peut tirer, mais les grandes vérités de la morale chrétienne; et la volonté de Dieu qui les domi-

né. Dites-lui souvent que la lumière qui doit guider l'homme dans la vie, dans ses pensées, même les plus secrètes, dans ses sentiments, ses affections même les plus intimes, que cette lumière se trouve plus haut que les étoiles, plus haut que la voûte du ciel ; dans les sphères éternelles où Dieu habite et nous attend, où seul le regard de la foi et du cœur pur peuvent pénétrer.

Un jeune homme élevé dans l'atmosphère de ces principes, aura, pour juger de l'amour humain, des lumières qui lui feront voir les écueils où va se briser le cœur aveuglé par la passion : et lorsque le moment sera venu pour lui, d'associer une compagne à sa vie, il sera prémuni contre les illusions si faciles, si nombreuses et qui entraînent de si graves conséquences pour l'existence entière.

2° Aimer son devoir.

A la lumière des principes que nous venons d'exposer, il faut faire chez l'enfant, l'éducation de la sensibilité, de la tempérance, des sentiments, du cœur, de l'amour, et particulièrement de cette fleur au parfum céleste, la vertu angélique, la chasteté.

Pour ce qui concerne l'éducation de cette dernière vertu, chez l'enfant surtout, la question est certainement très délicate. Elle demande un tact que seuls, la foi et un profond amour de Dieu et des âmes peuvent inspirer.

Le principe fondamental qui doit servir de lumière et de guide en cette matière nous paraît être celui-ci : Le plus grand danger pour la chasteté, provenant surtout de la facilité extrême avec laquelle le cœur, la sensibilité, les facultés affectives et passionnelles se laissent troubler et entraîner par les attraits séducteurs de tout ce qui peut flatter

la sensualité, exciter la concupiscence ; le grand et principal remède sera de fortifier, de prémunir l'âme, le cœur, contre ces entraînements et ces séductions.

Pour cela, les moyens principaux sont les suivants :

a) Autant que possible soustraire le regard et la sensibilité de l'enfant aux suggestions dangereuses, sous toutes leurs formes : théâtres, vues animées, images, brochures, livres, spectacles, mauvais exemples, etc.

b) Surtout — ceci est de la plus grande importance —, inculquer à l'enfant, dès qu'il est à même de la comprendre, cette vérité si sublime à la fois, si consolante et si puissante, souvent rappelée par saint Paul, à la suite d'ailleurs de Notre-Seigneur lui-même, à savoir, que nos corps sont les membres de Jésus-Christ, qu'ils font partie de Jésus-Christ, qu'ils sont les temples, les sanctuaires de l'Esprit-Saint, que la vie divine pénètre jusqu'à eux ; que par la communion, ils sont incorporés à Jésus-Christ, et reçoivent un gage, comme une semence de résurrection glorieuse ; enfin qu'ils sont destinés à partager un jour au ciel la gloire de Jésus et de Marie.

Aucune science, aucune psychologie, aucune philosophie ne saurait trouver une méthode d'éducation de la pureté, comparable à cette vérité de notre foi.

c) Le démon de l'impureté recherche les rêveries solitaires, il fuit la lumière, et la compagnie des êtres de lumière. C'est pourquoi il faut habituer l'enfant à fuir l'oisiveté, à rechercher l'activité, les occupations. Il faut développer en lui l'esprit de foi, et le faire vivre habituellement en la présence de Dieu, dans la compagnie, et pour ainsi dire dans la conversation vivante, intime, personnelle du Sacré-Cœur de Jésus, de la Bienheureuse Vierge Marie, de son Ange Gardien et de son saint Patron. Voilà certes, un milieu bien vivant, un milieu de paix et de lumière.

d) Un moyen très efficace, et pratiquement indispensable, c'est d'habituer l'enfant d'ouvrir son âme, en toute confiance, en toute franchise, à son directeur de conscience.

e) Exercez une surveillance plus active, plus douce, plus tendre, plus enveloppante sur l'enfant, à l'éveil de la puberté, ou même bien auparavant, dès que sa curiosité peut soupçonner le mal. C'est à ce moment-là surtout que les parents et les éducateurs, en particulier le directeur de conscience ont besoin de tact pour que cette curiosité en éveil n'ouvre pas la porte au feu des plus mauvaises passions. Que faut-il dire à cette curiosité? que faut-il lui laisser ignorer? Il nous paraît impossible de tracer une ligne de conduite uniforme sur ce sujet. Il semble cependant qu'il est plus prudent de calmer la curiosité, que de la satisfaire. En tous cas, le tact et l'amour des âmes feront ici plus que tout le reste.

3° Vouloir et accomplir son devoir.

Ceci comprend l'éducation du caractère, de l'énergie, de la fermeté, de la décision, du renoncement et du sacrifice, tout autant de conditions qui sont à la base même du bonheur conjugal.

Art. II. — Education matrimoniale.

Tout ce que nous venons de dire, appartient à l'éducation générale et ne concerne pas spécialement le mariage. Cependant, même dans l'éducation générale, l'on peut et l'on doit inculquer certains principes qui, d'une façon plus di-

recte, plus immédiate, serviront à faire comprendre l'idéal chrétien du mariage.

1° En enseignant aux jeunes gens, même aux enfants le respect à l'égard du sexe féminin, en leur apprenant à vénérer en la Bienheureuse Vierge Marie, les privilèges du sexe féminin : la virginité, et la maternité, élevées jusqu'aux confins de la divinité, en leur apprenant à considérer toutes les personnes du sexe, comme à la lumière de la Très Sainte Vierge; en apprenant aux jeunes filles, et, en général à toutes les femmes à se respecter elles-mêmes, à se considérer à cette même lumière, on pose dans les âmes les bases les plus solides du mariage chrétien.

En enseignant aux jeunes filles l'art de tenir une maison, de prendre soin du ménage, de préparer et de varier avec soin un menu, en un mot, cette science précieuse, de l'économie domestique, en particulier l'art culinaire, on prépare des femmes qui seront plus tard la joie et le trésor du foyer familial.

Si l'éducation que l'on donne dans nos écoles, dans nos couvents ne suffit pas à ce but, pourquoi n'établirait-on pas des écoles ménagères, au moins dans les principaux centres?

Une jeune fille, capable de préparer, de varier un menu, de repriser, de raccommoder, de confectionner le linge, de tenir en bon ordre une maison, possède plus de richesse pour fonder un foyer, que si elle savait jouer de mémoire, toutes les sonates de Beethoven. Loin de nous l'intention de déprécier les arts d'agrément. Mais nous voudrions que chaque chose eût sa place respective: le nécessaire avant l'utile, et l'utile avant l'agréable, quand on ne peut pas les posséder tous les trois à la fois.

2° En instruisant les parents sur la grandeur, la dignité de leur sublime mission, en leur rappelant la gravité de leurs devoirs, de leurs responsabilités devant Dieu, devant l'E-

glise, et devant la société ; en faisant comprendre aux enfants tout ce qu'ils doivent à leurs parents, en leur montrant comment leurs parents tiennent auprès d'eux la place de Dieu ; en leur inspirant cette sorte de culte religieux, à l'égard de leurs parents qui s'appelle la piété filiale, on rend à la société paternelle, sa seule base solide : la religion ; l'on sème dans les âmes de ceux qui présideront aux générations futures les sentiments que Dieu et l'Eglise attendent des chefs de famille dans l'accomplissement de leur mission.

3° En enseignant aux enfants le respect des traditions, l'amour de l'histoire et des grandeurs du passé, en leur inculquant le culte du souvenir, l'on renoue les liens de la famille patriarcale, et l'on rend à la famille son cachet de perpétuité qui en fait un des plus forts soutiens de l'Eglise et de la société.

4° Enfin, en prêchant la fraternité chrétienne, la dignité du travail, l'on reconstitue la société hérile et patronale, dans le prolongement de la famille proprement dite. C'est dans les principes chrétiens seuls que l'on pourra trouver la solution vraie et stable de la question sociale. La religion seule peut dicter aux volontés libres leurs devoirs les plus graves, parce que seule elle peut leur donner la lumière et la force de les accomplir.

Art. III. — L'ÉDUCATION MATRIMONIALE ET L'AGE NUBILE.

Aux jeunes gens arrivés à l'âge nubile, il faut nécessairement faire comprendre la véritable nature de l'amour vrai, sincère, sérieux ; il faut faire comprendre la nature et la

grandeur du mariage chrétien, la gravité des devoirs qu'il impose et des responsabilités qu'il implique.

Nous considérons cela comme une obligation grave qui incombe aux prêtres du ministère. L'allocution du rituel, pour la messe de mariage ne suffit pas. C'est une éducation à faire, une mentalité à créer, et pour cela, il faut profiter de toutes les occasions. De plus à certaines époques il est bon de le faire d'une manière plus solennelle, par exemple, au temps des retraites ou des missions: Il faudrait, durant ces jours de grâce, réunir à part les jeunes gens deux ou trois fois pour leur parler de ce grave sujet. Mais cette éducation matrimoniale des jeunes gens relève tout d'abord de l'éducation familiale. Le père de famille qui a su s'attirer le respect et la confiance de ses fils, la mère qui de son côté, possède le respect et la confiance de ses filles, peuvent, respectivement, en temps opportun, inculquer à leurs enfants les principes du mariage chrétien.

Et pourquoi, en temps de retraite, ou de mission, ne réunirait-on pas aussi les pères et les mères de famille pour leur parler de ce devoir et leur indiquer les moyens de l'accomplir? Et si l'on pouvait décider les jeunes gens à faire une retraite de quelques jours, comme préparation au sacrement de mariage!

Il y a dans cette éducation matrimoniale un élément très important de relèvement social.

Art. IV. — Les mariages malheureux.

Les remèdes que nous venons d'indiquer, sont plutôt d'ordre préventif. Il nous faut aussi dire quelques mots des mariages malheureux. Car s'il y a des remèdes pour pré-

venir les maux, il doit y en avoir également pour les guérir ou du moins pour les soulager et les adoucir.

Y a-t-il des mariages malheureux?

Aux yeux de plus d'un, cette question pourrait paraître naïve, et devrait plutôt être remplacée par cette autre: Y a-t-il des mariages heureux, véritablement, complètement?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'intention d'établir le bilan des mariages heureux ou malheureux. Un fait certain, c'est qu'il y a un nombre incalculable de mariages plus ou moins malheureux.

Pourquoi y a-t-il tant de mariages malheureux? Les développements de notre troisième partie donnent à cette question une réponse suffisante.

Tous ces mariages sont-ils, et doivent-ils rester irrémédiablement malheureux? Est-il radicalement impossible de ramener la paix aux foyers malheureux?

Nous ne discuterons pas les cas extrêmes, où, par exemple l'un des époux, foncièrement vicieux ou brutal, serait pour son conjoint un scandale ou un danger grave, et irrémédiable. Il peut exister des cas où le retour de la concorde ne serait possible qu'au prix d'un miracle moral.

Mais c'est là évidemment une exception, et nous ne voulons parler que de la moyenne, ou de la généralité des cas.

Or, de ce point de vue nous répondons sans hésiter : il est possible de ramener la paix, la concorde, et même un certain bonheur, dans la plupart des foyers malheureux.

Ces époux qui maintenant sont malheureux ont pu avoir bien des illusions, de profondes erreurs; ils peuvent avoir à l'égard l'un de l'autre des torts très graves, mais enfin, à un moment de leur vie, ils ont dû s'aimer sincèrement, profondément, ils ont dû à un moment, entrevoir toute une vie de véritable amour conjugal; ils ont dû être disposés à

faire tous les sacrifices pour cet amour, et lorsqu'ils se sont juré une fidélité inviolable au pied des autels, ils se sont donnés l'un à l'autre, du fond du cœur et pour toujours. Une démarche aussi solennelle, a beau être faite légèrement, elle a dû remuer les fibres les plus intimes du cœur ; elle a dû imprimer au fond de l'âme, la conscience au moins confuse, d'une mission religieuse et sociale.

Tout cela peut bien être enseveli profondément, dans le lointain des souvenirs ; mais tout cela n'est pas mort définitivement ; tout cela peut revivre encore par la vertu d'une rééducation matrimoniale, à la lumière des vrais principes chrétiens, et par la vertu du sacrement de mariage. Tant qu'il reste, au fond du cœur, un peu de sensibilité ; au fond de l'âme quelques élans vers l'idéal ; au fond de la conscience, un peu de droiture, il ne faut jamais désespérer de faire revivre l'amour par le devoir, et dans le devoir. Le devoir compris c'est le soc puissant qui creuse profondément dans l'âme, dans la conscience pour y découvrir les forces cachées ou assoupies.

Et si quelque chose de l'amour sincère des premiers jours, peut être ramené à la surface de la vie, il fera bien vite oublier toutes les causes de désordre en renouvelant le cœur des époux.

Mais précisément, là réside la difficulté, le point délicat. Et nous pensons, que pour cela, toute méthode échouera irrémédiablement si elle ne s'appuie sur les principes chrétiens.

Le mariage, à l'instar des sacrements qui impriment dans l'âme, un caractère indélébile, reste dans l'âme des époux, à l'état de sacrement permanent, et donc avec la force permanente d'unir les époux d'un amour mutuel, imprégné de charité divine ; de les faire s'aimer d'un amour semblable à celui qui unit Jésus-Christ et son Eglise ; de faire converger

toutes les autres grâces aux fins du mariage, et donc à l'union, et au bonheur des époux.

Cette force mystérieuse, divine, le mariage, comme tous les autres sacrements, la possède en lui-même, en vertu de l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'auteur, et le prêtre souverain de tous les sacrements. Pendant qu'il dure, le mariage possède la même vertu, la même énergie divine. Cette vertu, cette énergie peut bien, sans doute, être paralysée par le péché mortel. Mais elle peut aussi revivre par le moyen du sacrement de Pénitence, et, reproduire, encore et toujours les mêmes effets. Voilà la véritable force de résurrection de l'amour et du bonheur conjugal. Que manque-t-il au mariage pour produire ces effets merveilleux? Uniquement les dispositions des époux. Et ces dispositions, ils les trouveront en s'inspirant des principes du mariage chrétien. La chose sera d'ailleurs d'autant plus facile qu'ils auront des enfants en qui ils pourront renouveler leur amour mutuel.

Le sacrement par excellence, de l'amour, qui consacre le mariage, le sacrement du dévouement, du sacrifice, du renouvellement du cœur, c'est l'Eucharistie. Epoux chrétiens voulez-vous, retrouver le bonheur conjugal, l'amour mutuel pur et bienfaisante, la force et la résignation? Allez ensemble les chercher dans la communion fréquente. Vous les y trouverez infailliblement.

Que toutes les familles chrétiennes se consacrent à la Sainte Famille de Nazareth.

Enfin, nous recommandons d'une manière spéciale aux familles une dévotion sincère, ardente au Sacré-Cœur de Jésus et à la Très Sainte Vierge.

Le Sacré-Cœur, c'est le Prince de la paix, le foyer divin de tout amour, la source de toute joie; la Sainte Vierge c'est la consolatrice des affligés, la mère de la divine grâce, le

secours des chrétiens, la cause de notre joie, etc. Revoyez en détail et avec attention chacune des invocations des litanies du Sacré-Cœur et de la Sainte Vierge. Vous serez surpris d'y découvrir tant de richesse, tant de trésors pour votre âme, tant de réconfort contre toutes les peines et les douleurs de la vie.

Conclusion.

La famille chrétienne et l'œuvre des vocations.

Nous voulons conclure ce travail, en rappelant aux familles chrétiennes une obligation trop peu connue, et qui est en même temps, pour elles, une source de relèvement moral. Nous voulons parler de l'œuvre des vocations religieuses et sacerdotales. Toutes les familles chrétiennes ont intérêt à ce qu'il y ait dans l'Eglise des religieux et des prêtres, de saints religieux et de saints prêtres. Toutes les familles ne peuvent pas, sans doute, fournir des vocations religieuses et sacerdotales; mais du moins, toutes, sans exception, peuvent et doivent collaborer efficacement, par leurs prières, leurs sacrifices et leurs aumônes au recrutement du clergé et des communautés religieuses. Parents chrétiens, à qui Dieu a donné des enfants, vous pouvez, si vous le voulez servir d'instruments à la Providence divine pour susciter dans l'âme de vos enfants les mieux doués, les plus pieux et les plus purs, cette chose si grande, si noble, qu'on appelle la vocation religieuse ou sacerdotale. Vous pouvez, par l'éducation familiale préparer à l'Eglise des religieux et des prêtres. Vous devriez vous en faire un point d'honneur, et un devoir. En tous cas, vous devez travailler dans la mesure de vos moyens, et faire travailler vos enfants à l'œuvre des vocations. Il faudrait que chaque chrétien, que chaque famille chrétienne surtout, pût se dire : S'il y a dans l'Eglise de Dieu, des religieux et des prêtres,

j'y ai travaillé, pour ma part. Cela vous fera du bien, cela vous fera aimer davantage l'Eglise, le clergé et les communautés religieuses.

Cela vous fera participer aux grandeurs et aux mérites du sacerdoce et de la vie religieuse. C'est être un peu prêtre, ou religieux que de concourir à former des prêtres ou des religieux. Le prêtre, c'est sans doute, et tout d'abord cet homme revêtu du caractère sacerdotal; mais c'est aussi, en lui, et avec lui, l'ensemble des influences qui ont collaboré d'une manière efficace à sa formation.

L'action, la prière, l'aumône, le sacrifice, l'éducation, qui ont travaillé à donner un prêtre à l'Eglise se prolongent indéfiniment dans tous les gestes que ce prêtre fera le long de sa carrière sacerdotale pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Travailler à l'œuvre des vocations, c'est collaborer à la mission la plus sublime de la famille chrétienne, qui est de donner à l'Eglise et à Dieu une élite d'apôtres; c'est perpétuer l'œuvre essentielle de la Sainte Famille de Nazareth, c'est concourir à l'œuvre la plus chère au Cœur de Jésus, et par conséquent, attirer sur soi-même ses plus insignes faveurs; car donner des prêtres à l'Eglise c'est travailler au règne social de celle qui est à jamais son épouse bien-aimée.

Prince-Albert, le .... 1915.

Lettre Pastorale et Mandement

DE S. G. MGR. ALBERT PASCAL, O. M. I.

ÉVÊQUE DE PRINCE-ALBERT.

POUR LE CAREME DE L'ANNEE 1913.

ALBERT PASCAL, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE PRINCE-ALBERT.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES :—

Nous avons cru bon à l'occasion de ce nouveau Carême, d'attirer votre attention et de provoquer vos réflexions les plus sérieuses, sur l'un des devoirs les plus graves de tous ceux qui ont charge d'âmes : depuis les parents au sein du foyer domestique, les institutrices et instituteurs (religieux ou séculiers) dans leurs salles de classe, les professeurs dans leurs chaires d'enseignement, les prêtres dans leurs paroïsses, jusqu'aux pasteurs que l'Esprit-Saint a placés aux premiers rangs de la hiérarchie sacrée pour gouverner l'Eglise de Dieu, en continuant sur la terre, la mission con-

fiée par Jésus-Christ à ses Apôtres : nous voulons parler de l'éducation. Nulle expression, mieux que celle-là, ne saurait résumer plus parfaitement et exprimer plus clairement le but suprême de nos efforts. Le travail de l'éducation, en effet, ne consiste-t-il pas à élever les âmes au-dessus d'elles-mêmes, au-dessus des passions, au-dessus des sollicitations trompeuses de la vie, et à les faire monter aussi haut que possible dans la réalisation de l'idéal moral que la divine Providence impose à tous et à chacun selon sa vocation particulière? Or, quel est l'objet, le but du ministère pastoral et sacerdotal, sinon d'élever les âmes jusqu'à Dieu, en les façonnant sur leur divin modèle, Jésus-Christ ; c'est-à-dire en faisant de Jésus-Christ leur idéal vivant, unique et universel, selon la devise du Pontife Souverain glorieusement régnant : *Instaurare omnia in Christo :* tout restaurer dans le Christ.

Tous les moyens de perfection, de sanctification, dont dispose l'Eglise, sont des co-efficients ou des instruments d'éducation surnaturelle. Les sacrements, et en particulier, le sacrement des sacrements, l'Eucharistie, sont de puissants moyens d'éducation.

Et si on a pu dire que le travail de l'éducation est un apostolat, l'on peut ajouter avec non moins de vérité que l'Apostolat, le ministère sacerdotal est à son tour, une forme, et la plus haute, de l'éducation.

Sans doute, le seul mot d'éducation évoque naturellement l'idée d'école ou établissement scolaire ; car l'école est avant tout, et même exclusivement un sanctuaire d'éducation et de formation : mais, aussi bien, l'Eglise, le foyer domestique, le livre, le journal ne sont-ils pas, à leur manière, de véritables écoles?

Traiter de l'éducation en général, c'est donc parler d'une question dont l'intérêt dépasse infiniment l'étroite enceinte

de nos écoles, de nos pensionnats, ou de nos internats bien que ces établissements y soient les premiers intéressés.

I

L'éducation au sens le plus général du mot, est un travail qui prend l'homme ou l'enfant tel qu'il *est*, pour le faire devenir tel qui *doit* être.

Ce que l'homme *doit* être, l'idéal qu'il doit atteindre, la perfection qu'il doit réaliser : tel est le but que se propose l'éducation. Et ce but est l'élément caractéristique de l'éducation, c'est lui qui différencie les diverses éducations. Ainsi, l'éducation chrétienne sera celle qui se propose pour but de former des chrétiens, c'est-à-dire de faire revivre Jésus-Christ en chaque fidèle, de réaliser en chaque fidèle l'idéal moral et religieux, constitué par l'ensemble des vertus dont Jésus-Christ a été ici-bas le modèle divin, et qu'il a légué comme héritage à tous ceux qui voudraient, à sa suite, arriver au bonheur du Ciel.

Le point de départ, dans le travail de l'éducation, c'est l'homme ou l'enfant, tel qu'il *est* avec ses défauts, ses inclinations, ses habitudes, ses énergies, ses ressources intellectuelles et morales, en un mot, avec le terrain de son âme à exploiter.

Le chemin à parcourir entre le point de départ et le point d'arrivée constitue précisément le travail lui-même, la tâche proprement dite de l'éducation. Le guide, le pilote, qui dirige dans cette voie de perfectionnement, l'ouvrier de cette rude et noble tâche, c'est l'éducateur.

Ces quelques notions suffisent à mettre en relief dans ses grandes lignes, la mission de l'éducateur.

Et tout d'abord, comme un guide sûr, comme un pilote expérimenté, l'éducateur doit connaître aussi parfaitement

que possible, le but, le terme auquel il doit conduire ceux qui sont confiés à ses soins.

De plus, comme ce but est un idéal moral, une perfection de vie à réaliser, l'éducateur doit être pour ses élèves comme l'exemplaire vivant, l'incarnation de cette perfection, de cet idéal.

L'éducateur chrétien doit donc au préalable, posséder une connaissance exacte, sérieuse, profonde, de la religion chrétienne ; et, dans sa vie, il doit être un chrétien convaincu, un chrétien intégral, un chrétien modèle.

Mais il ne suffit pas de connaître le but. Il servirait de peu au pilote, de savoir à quel port il doit arriver, s'il ne se rendait pas compte du mécanisme de son navire et de la manière de le manœuvrer.

Ainsi en est-il dans l'éducation. L'éducateur doit connaître les ressources intellectuelles et morales, ainsi que les habitudes du sujet à éduquer ; en un mot, il doit être au courant de cet ensemble de forces, d'énergies innées ou acquises qui constituent comme la trame profonde de la vie humaine, et sont comme le terrain vivant que doit ensemencer, cultiver et émonder le travail de l'éducation. Tout éducateur doit être un psychologue.

Enfin, et surtout, l'éducateur doit posséder l'art de manier les âmes, de les façonner et de les entraîner vers les sommets de l'idéal : il doit connaître les secrets de la pédagogie, ou science de l'éducation. Cette science qui est en même temps, un art, l'art par excellence "*ars artium regimen animarum*" est aussi vaste, aussi complexe, aussi variée que l'éducation elle-même.

II

Nous allons, dans une rapide esquisse, appliquer ces principes généraux, à l'éducation chrétienne.

Le *but* de l'éducation chrétienne, c'est de former des chrétiens convaincus, sincères et pratiquants, c'est-à-dire des hommes qui incarnent dans leur vie la religion de Jésus-Christ. Qu'est-ce à dire?

Se contenter de quelques pratiques religieuses pour les moments décisifs de la vie, par exemple, de la première communion, de la confirmation, du sacrement de mariage, de l'extrême onction, de la communion pascale ou même de la messe du dimanche, ce n'est pas précisément vivre de la religion, c'est tout au plus, en faire juste assez pour n'en pas laisser éteindre la flamme dans son âme.

Se contenter d'invoquer Dieu dans les besoins présents pour réclamer son aide, c'est le traiter en homme de service, en simple domestique, et non en Maître Souverain: c'est en faire le serviteur des caprices humains.

L'influence de la religion sur la vie, doit être infiniment plus profonde; sa portée doit être illimitée.

La religion, en effet mettant l'homme, ici-bas, à même de comprendre et d'accomplir sa destinée, contient par le fait même, la raison suprême, le suprême pourquoi, le suprême but de l'existence.

Suprême: c'est-à-dire, à qui doivent être subordonnés tous les autres buts, toutes les autres raisons de la vie. De sorte que, aucun acte, aucune pensée, aucun état de vie, directement ou indirectement, ne saurait échapper à l'influence de la religion. Ainsi la religion est la règle souveraine et universelle de la vie humaine.

Il ne faudrait pas non plus réduire la religion à un senti-

ment de vague religiosité, d'aspiration vers l'infini sans nom, n'ayant d'autre origine et d'autre raison d'être comme d'autre source d'alimentation, que les profondeurs obscures de la conscience individuelle.

Qu'il y ait, au fond de l'âme humaine, aux sources vives de notre vie morale, un besoin religieux, des aspirations vers l'infini : l'histoire, la psychologie et l'expérience intime, sont unanimes à le reconnaître, mais ce besoin et ces aspirations doivent s'alimenter en dehors et infiniment au-dessus de la conscience humaine. La religion, pour être vraie, doit s'adresser à un Dieu unique vivant et personnel qui est notre premier principe et notre dernière fin. Ce Dieu unique, infini, la Révélation surnaturelle nous le montre un en trois Personnes.

Le Fils de Dieu, la seconde de ces trois Personnes, en se faisant homme pour nous racheter par sa mort, et nous tracer par sa vie et ses exemples, le chemin du ciel, a, pour ainsi dire, abaissé la divinité jusqu'à nous, l'a rendue visible sous les voiles de son humanité. Jésus-Christ est ainsi le médiateur unique et nécessaire entre Dieu et l'homme. En dehors de lui, il n'y a pas de religion vraie.

Toutefois, le Sauveur, dans sa réalité *sensible*, *visible*, a disparu de la terre, le jour de sa glorieuse Ascension : mais sa réalité *vivante*, son action rédemptrice et sanctificatrice est restée au milieu de nous sous des voiles d'emprunt. En dehors de révélations toutes spéciales, l'union à Jésus-Christ, qui est à la base de la vie chrétienne, est conditionnée par ces voiles d'emprunt. Et il serait gravement illusoire de prétendre à l'union personnelle et vivante avec Jésus-Christ, avec, pour unique règle, la conscience individuelle, même éclairée par le texte des Saintes Ecritures.

Comme au temps de sa vie mortelle, Jésus-Christ reste pour tous, et pour chacun de nous, la voie, la vérité et la vie.

Comme vérité, il se donne aux élus dans les splendeurs de la gloire; il se donne à l'homme ici-bas, sous les voiles de la foi, sous la lettre des Ecritures dans nos dogmes, par le moyen du magistère infaillible de l'Eglise, gardienne et interprète vivant et authentique de la vérité révélée.

Comme principe de vie, Jésus-Christ se donne substantiellement et personnellement dans l'Eucharistie qui est, par excellence, le sacrement de la vie divine, de la vie de la grâce puisqu'il en contient la source elle-même, sous la double forme de sacrifice et de nourriture. Jésus-Christ communique encore sa vie par le moyen des autres sacrements, dont il est le dispensateur principal, les prêtres n'étant que ses ministres.

Il faut aussi reconnaître dans l'Eglise et dans chaque âme fidèle, l'action sanctificatrice de l'Esprit-Saint : action qui bien qu'invisible est cependant très réelle, très profonde et incessante. Or le travail de l'Esprit-Saint consiste à façonner les âmes d'après leur divin modèle Jésus-Christ et à faire circuler la vie de Jésus-Christ dans son Eglise qui est son corps mystique.

Par son sacrifice sur la Croix, le Rédempteur nous a ouvert le ciel; par sa vie il nous en a tracé le chemin. Comme *voie* qui mène au ciel, il se donne à nous dans la *morale* chrétienne. La morale chrétienne est d'abord la proposition d'un idéal de vie surnaturelle; elle est aussi une loi, une règle de vie.

La loi morale se complète par la discipline. Enfin la Liturgie Sacrée ou l'organisation du culte (les fêtes, les prières publiques et les cérémonies religieuses) fait passer comme en un tableau vivant sous les yeux des fidèles, les divers mystères de notre foi, ainsi que la vie et les exemples de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints.

Le Dogme Catholique, la Morale Catholique, la Liturgie

catholique et la Discipline Catholique sont les quatre grandes avenues qui conduisent au Christ; les quatre grands canaux par lesquels le Christ nous communique sa vie; les quatre grandes forces par lesquelles il nous attire jusqu'à Lui. Or ces quatre grandes formes de la vérité révélée et de la vie surnaturelle ont été confiées à la garde de l'Eglise qui a reçu à cet effet une autorité souveraine se divisant, d'après son objet, en autorité Dogmatique, Morale, Liturgique et Disciplinaire.

C'est donc à l'Eglise qu'il faut demander Jésus-Christ. Elle seule peut conduire jusqu'à Lui. La conscience individuelle la famille, la société, ne trouveront la voie, la vérité, et la vie que dans l'Eglise catholique la seule véritable Eglise, l'épouse de Jésus-Christ en même temps que son Corps mystique sur la terre.

Telle est, dans ses grandes lignes la vérité chrétienne que dans toute éducation chrétienne, il faut expliquer, mettre à la portée de tous les esprits, de telle sorte qu'elle puisse éclairer les intelligences réchauffer les cœurs, compénétrer les âmes et devenir la source profonde où s'alimente la vie.

III

Il nous faut maintenant considérer brièvement le terrain dans lequel l'éducation doit ensemencer la vérité et la vie chrétienne.

Commençons par une observation d'une importance capitale. Ce qui frappe tout d'abord, dans la considération de la vie humaine, dans l'analyse ou l'étude d'une âme, c'est la variété et la complexité de son activité, de ses mouvements, de ses sentiments, de ses inclinations, de ses tendances, de ses énergies. Les réalités matérielles qui nous environnent, le milieu si complexe dans lequel on vit, les créations éphémères de l'imagination, les moindres détails

de la réalité ou de la fiction, sollicitent l'âme dans tous les sens, et tendent à évoquer ou à susciter, au fond de la sensibilité, tout un monde d'impressions, d'émotions ou de passions.

Pour diriger toutes ces énergies vitales, cet amas incohérent d'activités diverses, pour les maîtriser, les unifier, les imprégner d'idéal, Dieu a donné à l'homme en partage, un groupe de puissances que l'on appelle supérieures et qui constituent son apanage distinctif. C'est d'abord la raison, puissance de penser, qui perçoit l'idéal, le pourquoi, le but de la vie, et éclaire l'activité en lui proposant, sa destinée ; c'est ensuite la conscience qui impose l'idéal sous la forme sacrée de devoir à remplir, de perfection morale à réaliser ; c'est enfin la volonté libre, force dominatrice dans le gouvernement de soi-même.

La sensibilité constitue pour ainsi dire, le ressort de la vie morale ; elle en contient les assises ; elle est comme le terroir sur lequel va s'élever l'édifice de l'éducation.

Mais la sensibilité, par elle-même, n'est qu'un amas incohérent de forces vitales, instinctives ; la volonté, à elle seule, peut être une force très puissante de cohésion et de concentration, mais c'est une force aveugle si elle n'est pas éclairée par la raison et dirigée par la conscience morale ; l'intelligence avec la pensée, n'est à elle seule qu'une froide lumière semblable à un soleil d'hiver ; enfin la conscience isolée, peut bien montrer le devoir, mais elle ne contient pas la force de l'accomplir.

Pour la vie morale vraie, intégrale, il faut nécessairement le concours harmonieux de toutes les facultés supérieures.

Mais, à son tour la valeur morale de cette activité harmonieuse, dépend de l'idéal dont elle est compénétrée ; les facultés supérieures elles-mêmes ne valent que par l'accomplis-

sement du devoir. Or le devoir, un idéal, en compénétrant ainsi les sources de l'activité morale, revêt la forme d'une conviction. Une conviction, c'est d'abord une idée précise qui des froides régions de la pensée, est descendue dans la conscience, pour y revêtir la forme d'un devoir à accomplir, d'un mal à éviter ; dans la volonté pour y revêtir la forme d'une irrésistible résolution ; dans le cœur et la sensibilité, pour y revêtir la forme d'un sentiment intense. Lorsque l'idéal a réussi à s'emparer du cœur et de la sensibilité, il est devenu une passion supérieure. Tous les saints, tous les grands hommes furent passionnés pour un idéal.

L'éducation chrétienne doit donc viser à susciter dans les cœurs un amour de la vertu, un amour de l'Eglise, un amour de Jésus-Christ qui aille jusqu'à la passion, jusqu'au don de soi, devenant ainsi l'inspirateur de tous les dévouements, et la source de sublimes sacrifices.

Il est facile de constater après cela, la différence qu'il y a entre l'agitation, l'activité fiévreuse, sans frein, toute de surface, et la vie vraie, profonde, coordonnée. En réalité les agités ne vivent pas d'une vie profonde et personnelle ; ils sont entraînés par le tourbillon des affaires ou des plaisirs, ils subissent le mouvement, mais ils ne le dominent pas. Ils cèdent à toutes les forces qui les sollicitent en sens divers, semblables à des girouettes toujours en mouvement, mais changeant au gré des vents.

La vie vraie, profonde, personnelle suppose l'empire sur toutes les forces inférieures de l'âme, la maîtrise de soi-même, le pouvoir d'orienter, de diriger toutes ses énergies vitales vers un but, vers un idéal dont on porte au fond de son âme, l'image indélébile.

Et ceci est vrai pour tous les âges et toutes les conditions. Malgré l'état rudimentaire de sa psychologie qui tient de la sensibilité beaucoup plus que de la raison, l'enfant peut

posséder l'équivalent de fortes convictions, sous la forme de sentiments prédominants. Dès un âge très tendre, l'enfant donne un motif à ses actions, un but à sa vie, en un mot vise à la réalisation d'un idéal. Demandez à un enfant ce qu'il pense faire plus tard, lorsqu'il sera grand, et dans sa réponse vous pourrez constater au fond de son âme la présence d'un idéal.

Sous l'impulsion et la direction d'une éducation clairvoyante, l'enfant est de bonne heure, à même de prendre conscience, au fond de lui-même, de cette force supérieure qu'il devra opposer aux sollicitations du monde extérieur ou de ses propres caprices et dont il devra faire le principe directeur de sa vie personnelle.

Donnons maintenant quelques rapides indications sur les différents groupes de sujets auxquels doit s'adresser l'éducation chrétienne.

1° L'enfant au sein de la famille.

Avec la vie, l'enfant a reçu des prédispositions qui sont comme les assises fondamentales de son tempérament futur.

Avant l'usage de la raison, ses facultés supérieures sont comme ensevelies, enveloppées dans la sensibilité. Il n'y a encore en lui, à proprement parler ni pensée, ni vouloir, ni jugement de conscience, il n'y a que des impressions, des impulsions, des émotions, des sentiments et des inclinations. Mais sous ces manifestations de la sensibilité on pressent déjà l'action sourde de la pensée, de la volonté et de la conscience, et l'on peut comme entrevoir la germination lointaine de la vie morale.

Sous l'apparence incohérence de son activité sensible, on voit déjà se dessiner les inclinations et habitudes qui constitueront plus tard le fond de sa vie morale.

L'enfant, avant l'âge de raison, n'est donc pas simple-

ment un être remuant que l'on amuse avec des jouets, ou encore une poupée vivante à l'usage des parents.

Son éducation morale doit commencer au seuil même de la vie. Mais, naturellement cette éducation devra être proportionnée à ses capacités; ce sera avant tout l'éducation de la sensibilité par la vue et par l'ouïe.

Pour susciter et développer chez l'enfant, le sentiment religieux, pour lui inculquer les rudiments d'une éducation chrétienne profonde, il faut que, dès le plus bas âge, les images, peintures, etc., qui sont habituellement sous ses yeux, qui ornent sa chambre à coucher et les appartements où s'écoulent en grande partie ses journées, lui laissent des impressions conformes à la religion chrétienne. Que ses yeux puissent se poser souvent et longuement par exemple sur des scènes d'Evangile, sur des exemples à suivre ou des modèles à imiter. Que chaque jour il soit témoin de la prière faite en famille, que ses parents soient pour lui des modèles de vie chrétienne intégrale. Dès le plus jeune âge, il doit apprendre à prononcer les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph, à joindre les mains, faire le signe de la croix, à balbutier quelques prières dont une attitude recueillie lui fera comme sentir la signification, à élever son cœur vers le bon Dieu.

Tout ce qui frappe les oreilles de l'enfant s'imprime profondément dans son âme neuve, pour y laisser souvent des traces indélébiles; l'enfant doit donc n'entendre que des paroles convenables, et souvent il doit en entendre de pieuses et d'édifiantes qui créeront en lui, comme un fonds de mentalité religieuse et de convictions chrétiennes.

Enfin on doit conduire l'enfant à l'Eglise aussi souvent que possible, le mettre en face du Tabernacle, lui révéler, lui faire aimer et désirer l'Hôte Divin qui y habite, lui racontant la bienveillance toute spéciale de ce Jésus pour

les petits enfants. Il est impossible que du fond de sa prison d'amour, Jésus-Hostie ne réponde pas à cet appel touchant d'une âme toute parfumée d'innocence baptismale. Et ce dialogue intime entre Jésus et l'enfant sera pour celui-ci la meilleure éducation Eucharistique et la préparation la plus sérieuse à sa première communion.

Mais le moment sans contredit le plus décisif pour l'éducation de l'enfant, c'est celui où s'éveillent ses facultés supérieures, sa raison, sa volonté et sa conscience. Il se produit alors en lui, comme un saisissement de tout son être. Sa curiosité en éveil concentre toute son attention sur les problèmes que suscitent, en son âme, le monde extérieur avec lequel il se trouve en contact, et surtout ses impressions vécues qui se présentent en foule au seuil de sa mémoire, revêtant maintenant un aspect tout nouveau et s'éclairant de reflets d'infini.

L'avenir moral tout entier de l'enfant, dépend souvent de l'éducation qu'il a reçue à cette époque. Et certes, l'amour paternel et maternel inspiré par la religion est bien la seule force capable d'élever ainsi des âmes d'enfants jusqu'aux régions sublimes de l'idéal moral et religieux.

Ces quelques indications suffisent pour montrer l'importance de la tâche qu'impose aux parents l'éducation de leurs enfants.

Nous disons à dessein : "aux parents" pour bien rappeler que l'éducation des enfants est le devoir par excellence non seulement de la mère, mais encore du père de famille, surtout pour les garçons à partir d'un certain âge. C'est avant tout, dans l'éducation de ses enfants que le père de famille accomplit la mission que lui a confiée la divine Providence et pour laquelle le sacrement de mariage lui a conféré des grâces spéciales.

L'éducation des enfants demande donc que les foyers

chrétiens remettent en honneur la vie de famille, et en fassent un sanctuaire de toutes les vertus.

La famille, d'ailleurs est pour l'enfant, son seul milieu normal, son vrai "chez lui" et elle reste son milieu et son "chez lui" tant que la fondation d'un nouveau foyer ou une vocation plus haute ne l'a pas appelé à un nouvel état de vie.

De là suit (a) — que l'école, le patronage, les œuvres post-scolaires, si excellentes qu'elles soient, peuvent bien, ou même doivent compléter la famille, auprès de l'enfant, mais elles ne la remplacent pas et lui demeurent même subordonnées, dans une certaine mesure.

De là suit (b) — que le premier droit, comme le premier devoir, en matière d'éducation, appartient aux parents, et cela d'une manière inaliénable. Conséquemment, tant que l'enfant n'est pas arrivé au développement complet de sa personnalité, tant qu'il n'a pas atteint sa majorité morale, les parents gardent le premier soin, et conservent le contrôle premier de son éducation. Et jamais les parents n'ont le droit de se désintéresser de l'éducation de leurs enfants. Le moins que ce devoir leur impose, c'est de seconder l'action des maîtres ou des maîtresses à qui ils ont confié leurs enfants.

Une remarque, en passant, à propos des jeux. L'enfant a besoin de jeux, de mouvement. Mais il faut bien se rappeler que le jeu, le mouvement, n'est pas un but dans sa vie: c'est un simple dérivatif au trop plein d'activité accumulé dans son système nerveux. L'abus du jeu, du mouvement engendre l'agitation et la dissipation qui empêchent l'épanouissement de la vie profonde et personnelle dont le siège se trouve dans le sanctuaire intime d'où la pensée prend son élan vers Dieu, où s'élaborent les aspirations les plus hautes de l'âme ainsi que les affections les plus pures et les plus durables du cœur.

Ces vérités qui font partie de l'enseignement catholique, doivent être souvent rappelées aux pères de famille, ainsi qu'à ceux qui détiennent le pouvoir, afin que soient sauvegardées les âmes des enfants et que la famille garde dans la société la place que Dieu lui a assignée.

Mais, de ce que les parents ont un droit primordial, sur l'éducation de leurs enfants, il ne faudrait pas conclure qu'ils ont le pouvoir sans contrôle de leur donner ou de leur faire donner n'importe quelle éducation, ou même de ne leur en faire donner aucune, n'ayant pour règle en cela que leurs intérêts immédiats, leur caprice ou simplement leur nonchalance.

Nous croyons superflu d'insister sur cette remarque.

2° L'école et l'enseignement chrétien.

L'école est par définition un lieu de formation d'éducation. Et le travail de l'éducation à l'école est personnifié dans les maîtres ou les maîtresses. Le rôle du maître à l'école est d'une importance extrême. Que le maître n'ait pas d'influence ou qu'il en ait trop peu : ses élèves sont désemparés et deviennent le jouet de toutes les influences néfastes du dehors ou de leurs propres caprices. A ce compte-là l'école n'est plus une maison d'éducation, mais un lieu de déformation.

Que le maître, au contraire, soit à la hauteur de sa mission, et il exerce auprès de ses élèves un véritable sacerdoce ; il est comme un foyer lumineux et ardent, générateur de vérité et de vertu, d'idéal moral et religieux.

Par le seul rayonnement de sa personnalité morale, le maître exerce déjà une influence illimitée. En vertu d'une mystérieuse aimantation, les âmes supérieures attirent leur entourage jusqu'à leur propre niveau ; c'est une sorte de loi d'équilibre dans le monde moral et religieux, et c'est le travail muet de l'éducation.

D'où la nécessité pour l'éducation chrétienne d'avoir des maîtres qui soient des chrétiens sincères, convaincus, pratiquants et profondément pénétrés de la grandeur de leur apostolat. Car personne ne ressemble plus à un prêtre dans l'exercice de son ministère sacré, que le maître chrétien, dans l'exercice de ses fonctions d'éducateur.

Disons maintenant quelques mots de l'enseignement oral pour la formation chrétienne des élèves.

Il faut distinguer ici entre l'enseignement des matières religieuses, et la formation religieuse à donner aux enfants.

Si l'enseignement des matières religieuses : catéchisme, histoire sainte, doctrine chrétienne, histoire de l'Eglise, doit occuper une place distincte dans le programme, par contre, la formation religieuse doit être de tous les instants. Le maître doit profiter de tout, doit mettre tout en œuvre pour inculquer à ses élèves de solides convictions religieuses, et, en fait tout peut et doit contribuer à ce travail : la décoration des salles de classes, les exemples apportés comme explications dans l'enseignement de la grammaire, des mathématiques, etc., les leçons d'histoire, l'appréciation des événements contemporains, etc., etc.

De plus, il faut, pour l'enfant, que la religion lui soit enseignée non sous forme de principes abstraits froids et arides, mais sous forme de leçons de choses dont on extrait ensuite le principe général. Il faut que la lettre du catéchisme soit illustrée par des exemples, des comparaisons saisissantes qui la rendent vivante, en montrent toute la richesse, en découvrent les sublimes enseignements .

Une grave lacune dans la formation scolaire, serait de ne viser qu'à élever de bons enfants, alors que l'école est avant tout la préparation de l'avenir. Dans l'enfant il faut former le jeune homme, l'homme fait, le chrétien qu'il doit être plus tard.

Ceci est un point capital, le plus délicat peut-être et le plus difficile de l'éducation. Pour n'avoir pas été compris, bien des vies, sont manquées, et l'on rencontre souvent parmi les indifférents, même parmi les pires ennemis de la religion des hommes élevés dans nos écoles où ils étaient pourtant de bons enfants, de bons écoliers, voire des modèles; mais précisément, on n'a pas su ensemencer dans leurs âmes les germes qui auraient dû se développer et fleurir plus tard en convictions inébranlables; on s'est contenté d'avoir des enfants sages.

Pour former dans l'enfant le chrétien convaincu, deux conditions essentielles sont requises: 1° Il faut faire de l'école un séjour aimé que l'enfant quitte avec regret et qu'il retrouve toujours avec plaisir. Si les années de formation restent dans le cœur, ineffaçables, toujours présentes au souvenir, comme une époque de bonheur vrai et de vie sereine, elles rappelleront en même temps à la conscience, les principes chrétiens enseignés par le maître, et seront pour ainsi dire comme le prolongement de l'école, jusqu'au terme de la vie. 2° Il faut encore d'une manière aussi concrète que possible, inculquer à l'enfant certaines règles de conduite qui plus tard se présenteront d'elles-mêmes à sa conscience, au contact des circonstances et des besoins de la vie.

Rappelons encore que, dans les paroisses, les maîtres et les maîtresses, sont de précieux auxiliaires pour les curés. Les enseignements donnés le dimanche à l'église, du haut de la chaire sont pendant la semaine, expliqués aux enfants, qui, à leur tour et à leur manière en deviennent les apôtres auprès des parents.

Enfin, pour que l'éducation morale et religieuse, soit vraiment efficace, il faut qu'elle soit donnée à l'enfant, dans sa langue maternelle. En effet, l'éducation de l'école, venant après celle de la famille, doit nécessairement tenir

compte de celle-ci; soit afin de s'en servir comme d'une base pour une éducation plus haute, soit afin d'en combler les lacunes, ou d'en corriger les défauts. Or, dès que l'enfant est susceptible de saisir la parole, surtout dès qu'il peut parler lui-même, les objets extérieures qui agissent sur lui, toutes ses émotions, impressions, qui sont comme le tissu de sa vie morale naissante, sont indissolublement liés au langage, à son langage intime qui s'incruste dans son imagination, dans sa mémoire, dans tout son organisme et dans son âme presque aussi profondément que ses sentiments et sa propre vie.

Le langage est à la pensée, à la vie intérieure, ce que le corps est à l'âme, et de même qu'ici-bas il n'y a pas d'âme sans corps, ainsi il n'y a pas non plus de pensée sans langage.

Par conséquent, pour évoquer tous les éléments de vie morale et religieuse ensemencés dans l'âme de ses élèves par l'éducation de famille, le maître doit nécessairement avoir recours au langage qui les y a semés. La langue maternelle va d'elle-même au fond des âmes éveiller les échos des enseignements reçus dès le berceau, au foyer domestique.

On doit en dire autant lorsqu'il s'agit de combler les lacunes ou de corriger les défauts de l'éducation première. Pour déraciner d'une âme les germes d'une mauvaise éducation première, il est important de se servir du même langage qui les y a implantés.

Car toute langue civilisée doit être suffisamment riche pour servir d'expression et d'instrument à une éducation morale saine et intégrale. Si une langue humaine n'incarnait en fait que la barbarie et l'immoralité elle devrait être modifiée radicalement ou bien disparaître comme langue vivante, car le plus sûr moyen de faire périr une forme quelconque de culture intellectuelle, ou un ensemble de tradi-

tions morales, c'est de faire disparaître la langue qui en est la vivante incarnation.

Ce principe à lui seul, suffit à justifier la disparition de certaines langues inférieures, comme il est la condamnation de toute tentative faite pour supprimer dans un pays quelconque une langue qui porte en elle-même des siècles de civilisation supérieure et de vitalité chrétienne.

Ces quelques développements mettent en lumière la grandeur et la difficulté de la mission confiée aux maîtres et aux maîtresses, chargés de l'éducation de l'enfance dans nos écoles. Mais précisément en raison de sa difficulté même, cette tâche exige de la part de ceux qui l'assument, une préparation sérieuse et un renouvellement périodique dans l'esprit qui doit animer tout éducateur chrétien.

C'est pourquoi nous recommandons instamment aux communautés enseignantes d'avoir, par exemple, au temps de leur retraite annuelle, une série de conférences sur la pédagogie catholique. Nous recommandons également aux maîtres et aux maîtresses laïques de s'organiser pour avoir chaque année une retraite spéciale afin de se retremper dans l'esprit de leur sublime apostolat.

3° — Au sortir de l'école.

Pour préserver les écoliers, pendant les vacances et même durant l'année scolaire, aux heures où ils sont libres, il est nécessaire d'avoir des organisations catholiques. Mais c'est surtout au terme de la formation scolaire que les dangers sont grands pour les jeunes gens et les jeunes filles. Si pénible, que soit cette constatation, elle s'impose comme un fait évident : avec les exigences et les attractions de la vie moderne, surtout dans les centres populeux, la vie de famille ne suffit plus aux jeunes gens ; la maison paternelle n'est plus guère pour eux qu'une maison de pension où ils ont la table et le gîte : leur âme vit ailleurs.

C'est une éducation à refaire; mais, en attendant, si nous n'avons pas de fortes organisations catholiques, pour enrôler les enfants au sortir de l'école, ils deviendront fatalement la proie d'associations neutres ou hostiles où leur foi courra les plus graves dangers. En peu de temps tous les principes chrétiens laborieusement inculqués pendant les années d'école, peuvent sombrer dans l'indifférence sinon dans l'apostasie.

Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans le détail de ces organisations. Nous rappellerons seulement aux communautés enseignantes, ainsi qu'aux maîtres et maîtresses laïques, que l'entretien de relations suivies avec leurs anciens élèves, constituent pour eux une puissante sauvegarde.

4° Mentionnons encore la nécessité d'organisations catholiques, pour les hommes, surtout pour les pères de famille en vue de la défense, de la sauvegarde et de l'organisation des écoles catholiques, d'associations pieuses pour les mères de famille, etc., etc.

Que les prêtres de notre diocèse dont nous nous plaisons à reconnaître le zèle pieux et éclairé, veuillent bien étudier avec soin, l'organisation et le fonctionnement de ces œuvres, afin de les établir dans leurs paroisses dès que la chose sera possible. Mais que dès maintenant, du haut de la chaire, et à toutes occasions qui se présentent, ils fassent comprendre à tous les fidèles l'importance souveraine de la religion comme règle universelle de la vie privée et de la vie publique.

Comme conclusion de cette lettre pastorale, nous attirons votre attention sur deux grands moyens d'éducation chrétienne et catholique, moyens absolument nécessaires, surtout à notre époque, moyens d'ailleurs très efficaces, et à la portée de tous : nous voulons parler de la presse catholique et de la Communion fréquente.

Il faut d'abord former le goût de la lecture dans nos populations catholiques, et établir des bibliothèques paroissiales où se trouveront des livres intéressants et instructifs pour les différentes catégories de lecteurs. Il faut surtout encourager et répandre les journaux vraiment catholiques. En un mot, au flot envahissant de la mauvaise presse, il faut opposer l'apostolat, et la diffusion de la presse catholique.

Nous demandons à nos prêtres, de faire appel à toutes les ressources de leur zèle pour faire connaître aux fidèles les avantages, de la communion fréquente et quotidienne, pour expliquer la facilité des conditions que requiert une si salutaire pratique; pour faire connaître et aimer Jésus dans le sacrement par excellence de son amour pour les hommes.

Sans doute l'âme de toutes les œuvres catholiques, c'est le prêtre. Mais, le prêtre, à lui tout seul, ne peut pas tout faire; il lui faut le concours de toutes les bonnes volontés, et il devrait trouver autour de lui une élite toujours prête aux plus grands sacrifices pour répondre à son appel et seconder son apostolat. Les fidèles ont aussi des devoirs très graves à remplir pour le règne social de la religion catholique. N'arrive-t-il pas trop souvent dans nos pays nouveaux que le prêtre par la négligence des fidèles reste isolé, obligé de s'ingénier pour vivre, contraint de voir son zèle immobilisé par les soucis matériels?

Il nous est impossible, dans les limites restreintes d'une simple lettre pastorale, de nous étendre davantage sur ces questions pourtant si importantes. Nous espérons néanmoins que ces quelques pages auront éclairé chacun de vous sur ses devoirs, et que tous, vous aurez à cœur de mettre en pratique ce que vous aura suggéré votre esprit de foi, à la lecture de cette lettre.

Nous faisons des vœux ardents pour que le clergé et les

fidèles de ce diocèse, unis par les liens de la véritable charité, travaillent de concert avec le plus grand zèle à l'extension du règne de Jésus-Christ dans les âmes et sur la société.

Quant à nous, très chers collaborateurs, et bien-aimés fidèles, placé à votre tête par la volonté du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons conscience des graves obligations qui nous incombent et des difficultés de notre charge pastorale : c'est pourquoi, nous vous demandons à tous, d'avoir un souvenir spécial pour nous dans vos prières.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises, et chapelles paroissiales et autres ou se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Prince-Albert sous notre seing et sceau et le contre seing de notre secrétaire, le 1er janvier 1913.

✠ ALBERT, O. M. I.,

Evêque de Prince-Albert.

Par ordre de Monseigneur,

E. Pascal, O. M. I., secrétaire.

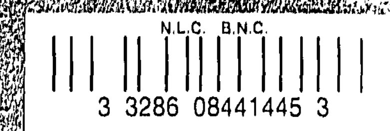
TABLE DES MATIERES.

3e Partie.

Les maux qui menacent la famille.

4e Partie.

Les remèdes.



IMP. DES SOURDS-MUETS